

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

Les œuvres de Bertrand d'Argentré et l'intervention éditoriale. L'exemplaire de Bar-le-Duc.

Emma Giron

Sous la direction de Malcolm Walsby

Professeur des Universités – École Nationale Supérieure des Sciences de
l'Information et des Bibliothèques

Remerciements

Malcolm Walsby, pour m'avoir mise sur la voie de ce sujet et avoir accompagné mon travail avec confiance, expertise et générosité.

Le personnel de la médiathèque Jean Jeukens de Bar-le-Duc, pour avoir facilité mon accès à leur exemplaire de œuvres de Bertrand d'Argentré autant de fois que cela m'a été nécessaire au cours de ces deux dernières années.

Justine et Justine, pour leurs lumières.

Ma famille et mes amis, pour leur soutien constant.

Résumé :

L'histoire éditoriale des Commentaires de l'Ancienne Coutume de Bretagne de Bertrand d'Argentré, publiés à titre posthume, n'a pas fait l'objet d'étude particulière. L'analyse inédite d'un exemplaire annoté de l'édition de 1614 qui a servi d'outil de travail dans la préparation de la réédition de 1621 nous renseigne sur le fonctionnement du processus de correction dans un atelier d'imprimerie au début du XVII^e siècle.

Descripteurs :

Bibliographie matérielle ; Histoire du livre ; Droit coutumier ; Bretagne ; Bertrand d'Argentré ; Imprimerie ; Corrections ; XVI^e siècle ; XVII^e siècle.

Abstract :

The editorial history of Bertrand d'Argentré's posthumous Commentaires of the old customs of Brittany has not been the subject of any particular study yet. The unprecedented analysis of an annotated copy of the 1614 edition, which was used as a working tool in the preparation of the 1621 reprint, provides us with information on how the correction process unfolded in a printing workshop in the early seventeenth century.

Keywords:

Material bibliography; Book history; Customary law; Brittany; Bertrand d'Argentré; Printing; Corrections; 16th century; 17th century.

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
L'EXEMPLAIRE DE BAR-LE-DUC : ANALYSE FORMELLE DE LA SOURCE.....	25
Histoire éditoriale des <i>Commentaires</i> de Bertrand d'Argentré.....	25
<i>Du vivant de Bertrand d'Argentré</i>	<i>25</i>
<i>Publications posthumes.....</i>	<i>28</i>
<i>L'édition « destination » : les <i>Commentaires</i> de 1621.....</i>	<i>31</i>
L'exemplaire de Bar-le-Duc : caractéristiques matérielles.....	33
<i>Provenance du livre</i>	<i>33</i>
<i>Contenu.....</i>	<i>36</i>
<i>Mise en page du livre érudit.....</i>	<i>38</i>
Nature des interactions.....	40
<i>Remarques générales sur le fonctionnement du système d'annotations</i>	<i>40</i>
<i>Les signes : tentative de typologie</i>	<i>47</i>
<i>Usage des signes de correction : mise en perspective</i>	<i>60</i>
DANS L'ATELIER : ANALYSE DES ANNOTATIONS ET ORGANISATION DU TRAVAIL.....	63
Nature et sens des annotations	63
<i>Répartition des annotations dans le texte.....</i>	<i>63</i>
<i>Les différents types d'annotations</i>	<i>65</i>
<i>Annotations liées à la nature du texte</i>	<i>76</i>
Le processus de préparation du texte pour l'édition de 1621	79
<i>Mains et encres : analyse paléographique</i>	<i>79</i>
<i>Taches d'encre et autres indices matériels</i>	<i>87</i>
<i>Le processus de correction : tentative de modélisation</i>	<i>93</i>
COMPARAISON AVEC L'EDITION DE 1621	96
Prise en compte des annotations.....	96
<i>Annotations ignorées</i>	<i>96</i>
<i>Erreurs et modifications dans la composition</i>	<i>101</i>
<i>Étude de cas : évolution du rapport au texte</i>	<i>103</i>
Répercussion des annotations sur la mise en page	106
<i>Le travail de composition : principe général</i>	<i>106</i>
<i>Contenus longs : quelles conséquences sur la mise en page ?</i>	<i>115</i>
Corrections problématiques dans l'édition de 1621	117

<i>Une source ou des sources ? Le cas des corrections qui ne correspondent pas à des annotations de l'exemplaire de Bar-le-Duc</i>	<i>117</i>
<i>La question des différents états de l'édition de 1621</i>	<i>119</i>
CONCLUSION	124
SOURCES.....	127
BIBLIOGRAPHIE.....	129
ANNEXES.....	136
TABLE DES ILLUSTRATIONS	321
TABLES DES MATIERES.....	323

Sigles et abréviations

AD 55 : Archives Départementales de la Meuse

AFCEL : Association Française pour la Connaissance de l'Ex-Libris

BM : Bibliothèque Municipale

BN : Bibliothèque Nationale

BU : Bibliothèque Universitaire

ENCCRE : Édition Numérique Collaborative et CRitique de l'*Encyclopédie*

FB : PETTEGREE Andrew, WALSBY Malcolm et WILKINSON Alexander, *French Vernacular Books. Books Published in the French Language before 1601*, Leyde, Brill, 2007, 2 vol. Et : PETTEGREE Andrew et WALSBY Malcolm, *French Books III & IV. Books published in France before 1601 in Latin and Languages other than French*, Leyde, Brill, 2012, 2 vol.

IRHT : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

USTC : *Universal Short Title Catalogue*

INTRODUCTION

En 1570, à l'occasion de la publication de son traité intitulé *Advis et consultation sur les partages des nobles de Bretagne*, le juriste et historien breton Bertrand d'Argentré donne aussi une nouvelle traduction commentée de *l'Assise du comte Geoffroy*¹. Il estime que ce texte de 1185, censé éclaircir la question complexe des successions dans la noblesse bretonne, est largement dépassé². À ce propos, il écrit dans la préface de l'ouvrage :

« par succession de temps ladite Assise a esté corrompuë par les imprimeurs et escrivains, et de fautes si immedicables, qu'il est mal aisé d'en tirer sens qui puisse contenter ceux qui en cherchent l'effect³ ».

Le constat dressé par Bertrand d'Argentré est révélateur de l'attention portée à la qualité du texte imprimé qui parcourt toute l'histoire de l'édition des textes savants, parmi lesquels figurent les écrits juridiques. Ces derniers tiennent une place importante au sein du paysage éditorial qui se dessine dès la fin du XV^e siècle. Le livre juridique est en effet le deuxième type de livre le plus publié en Europe jusqu'à 1650, juste derrière le livre religieux⁴. Ces livres s'inscrivent plus largement dans la famille des livres savants, qui ont pour particularité d'être de puissants outils de diffusion de la connaissance. Conscients de cet enjeu, les éditeurs et auteurs traquent les fautes. La qualité de leurs éditions devient alors un argument commercial⁵. Ce souci d'exactitude est d'autant plus difficile à satisfaire que les livres érudits présentent des caractéristiques matérielles qui en font des ouvrages particulièrement complexes et longs à produire. Il s'agit de livres volumineux, pour la plupart au format in-folio, dont la mise en page exige un travail de composition minutieux qui comprend parfois l'utilisation de casses multiples, l'intégration d'un système de

¹ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Advis et consultation sur les partages des nobles de Bretagne*, Rennes, Julien du Clos pour Jean Goderon, 1570. FB 1679.

² MORVAN Frédéric, « Les règlements des conflits de succession dans la noblesse bretonne au XIII^e siècle », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, Tome 116, N. 2, 2009, p. 7-53.

³ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Advis et consultation...*, *op. cit.*, B2r. Cité dans : WALSBY Malcolm, *The Printed Book in Brittany. 1484-1600*, Leyde, Brill, 2011, p. 127.

⁴ WALSBY Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale. 1470-1680*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2020, p. 199.

⁵ *Ibid.*, p. 189.

gloses, ainsi que l'ajout de paratextes nombreux tels que des tables des matières et des index⁶. Il en résulte que la production de ce type de livres représente un investissement important, qui se répercute sur le prix de vente. D'après Yves-Bernard Brissaud, le coût des livres juridiques est « le plus élevé de tous les secteurs éditoriaux⁷ ».

Au cours de la première moitié du XVI^e siècle, la production de livres juridiques est largement dominée par les corpus de droit savant : le *Corpus juris civilis* pour le droit romain et le *Corpus juris canonici* pour le droit canon⁸. Cependant, cette abondante production de corpus savants, en majeure partie destinée aux étudiants et juristes les plus érudits, ne répond pas aux besoins des praticiens du droit qui sont chargés de faire appliquer la loi dans leurs localités. En effet, le droit romain est en vigueur dans les pays dits « de droit écrit »⁹. Mais ils ne représentent alors qu'une partie du territoire royal : dans le nord de la France et, dans une moindre mesure, dans le sud, est encore employé le droit coutumier propre à chaque région¹⁰.

Ainsi, les ouvrages qui compilent des textes de droit local, les coutumiers, se font progressivement une place au sein du marché éditorial du XVI^e siècle. Ils répondent aux besoins des juristes en exercice dans les pays dits « de coutume ». Le phénomène trouve son origine en 1454 avec l'ordonnance de Montils-les-Tours, dans laquelle Charles VII demande la mise par écrit des coutumes. Mais les effets de ce texte ne sont pas immédiats. Il faut attendre une nouvelle ordonnance de Charles VIII, le 15 mars 1499, qui précise la procédure à suivre, pour que soit lancée une réflexion autour de la question du droit local dans les provinces coutumières. Il s'en ensuit un important mouvement de publication de coutumiers à l'échelle du royaume, qui culmine au milieu du XVI^e siècle¹¹.

⁶ WALSBY Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale ..., op. cit.*, p. 190-192.

⁷ BRISSAUD Yves-Bernard, « Pistes pour une histoire de l'édition juridique française sous l'Ancien Régime », dans *Histoire et civilisation du livre*, Vol. 1, 2005, p. 34.

⁸ *Ibid.*, p. 40-41.

⁹ REULOS Michel, *Comment transcrire et interpréter les références juridiques contenues dans les ouvrages du XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1985, p. 41.

¹⁰ BRISSAUD Yves-Bernard, *op.cit.*, p. 49.

¹¹ GRINBERG Martine, « La rédaction des coutumes et les droits seigneuriaux : nommer, classer, exclure », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 52^e année, N. 5, 1997, p. 1017-1018.

Ces ordonnances interviennent dans un moment d'affirmation de l'écrit sur la tradition orale¹². L'impression des coutumiers permet de lutter contre l'incertitude et l'arbitraire qui gouvernent alors les décisions de justice, appuyées sur des recueils de textes parfois manuscrits, souvent incomplets ou contestés¹³. La coutume se définit comme « un usage répété dans le temps, reconnu par un groupe de gens sur un territoire limité¹⁴ ». Elle réunit des textes de droit privé qui réglementent « le régime des biens, les successions, les régimes matrimoniaux, la protection des mineurs¹⁵ ». La mise par écrit exigée par le pouvoir royal affiche donc deux objectifs : améliorer le fonctionnement de la justice et donner à l'« usage » le statut officiel de loi¹⁶. Pour le pouvoir central, c'est aussi un moyen d'affirmer son rôle d'unique producteur du droit et de la loi¹⁷.

Les coutumes sont des textes fertiles. Elles donnent lieu à de nombreux commentaires et alimentent les discussions entre juristes. Leur succès ne se dément pas et alimente les presses tout au long du siècle, autant à Paris que dans les centres secondaires dans lesquels les éditeurs commerciaux locaux publient les coutumes de leur région¹⁸.

D'un point de vue historiographique, malgré l'importance numérique des coutumes et de leurs commentaires dans la production juridique à l'époque moderne, la seule étude bibliographique d'envergure qui leur soit consacrée reste à ce jour celle publiée par André Gouron et Odile Terrin en 1975¹⁹.

Parmi les provinces coutumières, la Bretagne se distingue par l'abondance des éditions de sa coutume et le nombre de commentaires que cette dernière a suscité. La première édition imprimée des coutumes de Bretagne date de 1480²⁰. Le texte

¹² GRINBERG Martine, « La rédaction des coutumes et les droits seigneuriaux : nommer, classer, exclure »..., *op. cit.*, p. 1018.

¹³ BRISSAUD Yves-Bernard, *op. cit.*, p. 49.

¹⁴ GRINBERG Martine, *Écrire les coutumes. Les droits seigneuriaux en France. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 67.

¹⁵ REULOS Michel, *op. cit.*, p. 42.

¹⁶ GRINBERG Martine, *Écrire les coutumes...*, *op. cit.*, p. 66.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ BRISSAUD Yves-Bernard, *op. cit.*, p. 50.

¹⁹ GOURON André et TERRIN Odile, *Bibliographie des coutumes de France. Éditions antérieures à la Révolution*, Genève, Droz, 1975.

²⁰ *Coutumes et établissements de Bretagne*, Paris, Guillaume Le Fèvre, 1480. FB 7469.

publié en 1480 a été rédigé à une date antérieure. Il a donc circulé dans des versions manuscrites utilisées par les praticiens du droit. Marcel Planiol, dans son édition critique de ce qu'il nomme la *Très Ancienne Coutume*, situe la rédaction entre 1312 et 1325²¹. La *Très Ancienne Coutume* n'est alors pas un texte établi à la demande d'une autorité supérieure, mais le fruit d'une rédaction privée : « l'œuvre de praticiens destinée à des praticiens²² ».

À la fin du XV^e siècle, le duché de Bretagne traverse une période difficile marquée par trois guerres successives qui l'opposent au royaume de France entre 1487 et 1491²³. À cela s'ajoute un « affaiblissement dynastique²⁴ » qui met en péril la pérennité des successions dans le duché. Pour garantir une paix durable et légitime sur le plan du droit après la victoire militaire française de 1491, la duchesse de Bretagne, Anne, et le roi de France, Charles VIII, se résolvent à s'unir en 1491 : avec ce mariage entre un roi de France et une héritière du duché s'éteint l'idée d'un duché breton autonome²⁵. Charles VIII prend prudemment le contrôle du duché en plaçant des hommes non-originaux de la province à des postes stratégiques dans les administrations. Sa politique s'inscrit dans un processus d'alignement des institutions bretonnes sur le modèle français. Elle fait écho à la récente ordonnance de Montils-les-Tours qui va aussi dans le sens d'une certaine « uniformisation des pratiques judiciaires²⁶ » contrôlée par le pouvoir royal²⁷. Charles VIII meurt en 1498 et Anne épouse son successeur, Louis XII. Ce dernier poursuit une subtile politique de francisation de la Bretagne tandis qu'Anne cherche à préserver l'avenir du duché²⁸. La duchesse Anne meurt en 1514. Son décès offre l'opportunité au pouvoir royal de renforcer son contrôle sur la Bretagne : en 1514, François d'Angoulême, qui devient François I^{er} l'année suivante, épouse Claude de France, la fille d'Anne. Lorsque Claude meurt en 1524, François I^{er} franchit un cap dans sa politique vis-à-

²¹ PLANIOL Marcel, *La Très Ancienne Coutume de Bretagne, avec les Assises, Constitutions de Parlement et Ordonnances duciales suivies d'un recueil de textes divers antérieurs à 1491. Édition critique accompagnée de notices historiques et bibliographiques*, Rennes, Librairie Plihon et Hervé, 1896, p. 7.

²² PLESSIX-BUISSET Christiane, « Piété et charité dans la *Très Ancienne Coutume de Bretagne* », dans SOLEIL Sylvain et QUAGHEBEUR Joëlle (dir.), *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 527-537.

²³ LE PAGE Dominique et NASSIET Michel, *L'union de la Bretagne à la France*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003, p. 73.

²⁴ *Ibid.*, p. 176.

²⁵ *Ibid.*, p. 102-103.

²⁶ *Ibid.*, p. 109.

²⁷ *Ibid.*, p. 107-109.

²⁸ *Ibid.*, p. 141.

vis du duché²⁹. Avec l'accord des États de Bretagne, il officialise le rattachement définitif de la Bretagne au royaume en promulguant l'édit d'Union à Nantes, le 13 août 1532³⁰.

Ainsi, le statut de la Bretagne change définitivement en 1532 : elle devient une province du royaume de France. En revanche, dans le domaine juridique, le droit coutumier reste toujours en application. D'autant plus que la province est tenue de rédiger officiellement ses coutumes, comme le prévoit l'ordonnance de Montils-les-Tours. C'est en 1539 que la commission chargée de la révision de la coutume achève son travail. La *Très Ancienne Coutume* sert de référence. Le nouveau texte est approuvé par l'assemblée des états de Bretagne en octobre 1539³¹.

La version de 1539, dite *Ancienne Coutume de Bretagne*, se révèle rapidement lacunaire. Dans ses *Consultations et observations sur la Coutume de Bretagne* publiées à titre posthume, le juriconsulte rennais Pierre Hévin (1623-1692) indique que la révision de la *Très Ancienne Coutume* aurait eu lieu en quelques jours, entre le 6 et le 21 octobre 1539. D'après lui, le travail fut réalisé « si fort à la hâte, que d'Argentré dit avec raison en quelque endroit, que les Réformateurs avoient le pied à l'étrier³² ». Bertrand d'Argentré est effectivement l'un de ceux qui dénoncent l'incomplétude du texte de 1539. Les écrits juridiques du début de sa carrière s'attachent à commenter les textes du droit breton et à combler leurs insuffisances³³. Pour remédier à ce problème, une commission de cinq membres s'attelle à la révision de l'*Ancienne Coutume*. Bertrand d'Argentré est l'un des membres de cette commission. Il met ses connaissances juridiques et son expertise au service de la réformation. Le travail est achevé en 1580. La *Nouvelle Coutume* est acceptée devant les représentants des trois états assemblés à Ploërmel en octobre 1580³⁴. La première édition de la coutume réformée est imprimée à Rennes dans l'atelier de Julien du Clos en 1581³⁵. Le texte de 1580 reste celui en vigueur jusqu'à la Révolution

²⁹ LE PAGE Dominique et NASSIET Michel, *op. cit.*, p. 151.

³⁰ *Ibid.*, p. 162-163.

³¹ *Coustumes generales des pays et duche de Bretagne*, Rennes, Philippe Bourgoignon, 1540. FB 7493-7494.

³² HÉVIN Pierre, *Consultations et observations sur la coutume de Bretagne. Par feu M. Pierre Hévin, ancien avocat au parlement de la même province*, Rennes, Guillaume Vatar, 1734, p. 441.

³³ WALSBY Malcolm, « The Library of the Breton Jurist and Historian Bertrand d'Argentré in 1583 », dans CONSTANTINIDOU Natasha et WALSBY Malcolm (dir.), *Documenting the early modern book world. Inventories and catalogues in manuscript and print*, Leyde, Brill, 2013, p. 122.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Coustumes générales des pays et duché de Bretagne, nouvellement réformées et rédigées par escript par les commissaires du Roy et les députés des estats dudit pays, et depuis veues et publiées en la ville de Ploermel, en la*

française. Il connaît de multiples rééditions au cours des siècles et devient l'objet d'abondants commentaires.

Parmi les personnalités actives sur la scène politique bretonne en ce milieu de XVI^e siècle où la Bretagne est intégrée au royaume de France, Bertrand d'Argentré se distingue. Il apparaît comme une figure incontournable pour qui s'intéresse à l'histoire éditoriale de la coutume de Bretagne. Il semble en effet avoir été l'un des membres les plus influents de la commission chargée de la révision du texte de 1539³⁶. Né le 19 mai 1519 à Vitré, Bertrand d'Argentré grandit dans une famille qui entretient des liens étroits avec la noblesse bretonne et dont les membres occupent des postes administratifs et judiciaires de premier plan. Son père, Pierre d'Argentré, est sénéchal de Rennes de 1526 à 1547, année de sa mort. À cette date, Bertrand lui succède dans sa fonction³⁷. En 1552, un édit d'Henri II entraîne la création de nouvelles instances judiciaires chargées de juger en appel les affaires issues des juridictions inférieures : les présidiaux³⁸. Bertrand d'Argentré assure la fonction de président du présidial de Rennes de 1552 à 1589.

Lorsqu'il participe à la réformation de la coutume en 1580, il est déjà une personnalité éminente de la scène juridique grâce à la publication de ses traités et commentaires portant sur le droit coutumier breton. Son premier ouvrage, publié en 1568, est une édition corrigée et augmentée de la coutume de 1539³⁹. Il publie ensuite son *Advis et consultation sur les partages des nobles de Bretagne*, traité qui contribue, comme nous l'avons déjà évoqué, à faire apparaître les faiblesses du texte de 1539. Il écrit aussi des commentaires sur certains chapitres de la coutume de 1539, qu'il fait publier indépendamment au fur et à mesure des années. L'histoire éditoriale détaillée des commentaires de la coutume de 1539 rédigés par d'Argentré fait l'objet d'une partie dédiée dans le premier chapitre de notre travail.

congrégation des gens desdits trois estats au mois d'octobre 1580, avec les usances particulières d'aucunes villes et lieux dudit pays, Rennes, Julien du Clos, 1581. FB 7511.

³⁶ WALSBY Malcolm, *The Printed Book in Brittany...*, *op. cit.*, p. 128.

³⁷ WALSBY Malcolm, « The Library of the Breton Jurist and Historian Bertrand d'Argentré in 1583 », *op. cit.*, p. 120.

³⁸ MUCHEMBLE Robert (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 413.

³⁹ *Coutumes generales du pais et duche de Bretagne reveues et corrigees sur l'original des commissaires reformateurs de l'an mil cinq cens trante neuf*, Rennes, Julien du Clos pour Bertrand Jochault, 1568. FB 7505.

Bertrand d'Argentré meurt probablement au début de l'année 1590⁴⁰. Après la réformation de la coutume à laquelle il prend part, la fin de sa vie est majoritairement consacrée à son œuvre d'historien. En 1580, à la commande des États de Bretagne, il commence à rédiger une histoire de la région. Le résultat de son travail est censuré avant même d'être commercialisé en raison de propos dégradants tenus à l'encontre du pouvoir royal. L'édition parue chez Jacques du Puys à Paris en 1583 est interdite à la vente, ce qui n'empêche pas quelques exemplaires de circuler⁴¹. À l'issue d'un important travail de correction et de révision du texte mené selon les recommandations de la commission de censure, Bertrand fait publier une nouvelle version de son *Histoire de Bretagne* en 1588⁴². Les passages ouvertement hostiles à la couronne sont supprimés⁴³. Les dernières années de la vie de Bertrand sont également marquées par les troubles politiques des guerres de Religion qui secouent le royaume. Face aux huguenots, les ultras catholiques, poussés par l'ambition politique des Guise, se réunissent et s'organisent dans la ligue de la Sainte-Union⁴⁴. En Bretagne, le mouvement prend une ampleur particulière. La guerre de la Ligue y est « plus tardive et plus déraisonnablement longue que partout ailleurs en France⁴⁵ ». La révolte est menée par Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, cousin des Guise, nommé gouverneur de la province en septembre 1582⁴⁶. Bertrand d'Argentré prend le parti de la Ligue, ce qui fait écrire à Hervé le Goff, à propos de la situation politique en 1588 après l'assassinat du duc de Guise orchestré par Henri III: « Le vieux sénéchal Bertrand d'Argentré tenait ouvert le registre des affiliés à la Ligue⁴⁷ ».

⁴⁰ La date la plus communément admise est le 13 février 1590 mais elle reste incertaine. Les Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine conservent une décision du Parlement de Bretagne du 16 février 1590 qui laisse penser que Bertrand était peut-être encore vivant à cette date. Au sujet de cette incohérence, voir : WALSBY Malcolm, « The Library of the Breton Jurist and Historian Bertrand d'Argentré in 1583 », *op. cit.*, p. 126.

⁴¹ WALSBY Malcolm, « The Library of the Breton Jurist and Historian Bertrand d'Argentré in 1583 », *op. cit.*, p. 124.

⁴² ARGENTRÉ Bertrand (d'), *L'histoire de Bretagne des roys, ducs, comtes, et princes d'icelle : l'establisement du Royaume, mutation de ce tiltre en Duché, continué jusques au temps de Madame Anne dernière Duchesse, et depuis Royne de France, par le mariage de laquelle passa le Duché en la maison de France. Avec la carte Géographique dudict pays, et table de la Genealogie des Ducs et Princes diceluy*, Paris, Jacques du Puys, 1588. FB 1683-1686.

⁴³ Pour une étude détaillée des variantes entre l'édition de 1583 et celle de 1588, voir : KERHERVÉ Jean, « Écriture et réécriture de l'histoire dans l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré. L'exemple du Livre XII », dans TONNERRE Noël-Yves (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne du Moyen Âge au milieu du XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 77-109.

⁴⁴ LE GOFF Hervé, *La Ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international (1588-1598)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 24.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*, p. 41.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 76.

Les controverses qui entachent les dernières années de sa vie n'empêchent pas d'Argentré de jouir d'une importante postérité, surtout grâce à son *Histoire de Bretagne*. Cette postérité est en partie due au rôle joué par Charles d'Argentré, le deuxième fils de Bertrand. Né le 18 juillet 1551, Charles embrasse aussi une carrière juridique en exerçant la fonction de président des enquêtes au Parlement de Bretagne⁴⁸. Avant même la mort de son père, il est probable qu'il collabore avec lui à la réécriture de son *Histoire de Bretagne* pour en fournir la version expurgée de 1588⁴⁹. Après 1590, il supervise la réédition des œuvres posthumes de Bertrand en tant qu'éditeur scientifique, jusqu'à son décès en 1625.

Le demi-millénaire de la naissance de Bertrand a récemment offert l'opportunité de renouveler les analyses existantes sur cette figure centrale de l'histoire de la Bretagne⁵⁰. À cette occasion, au-delà des considérations sur son influence historique et juridique indéniable, l'étude de l'inventaire de sa bibliothèque a mis en lumière la figure d'un homme de loi humaniste et bibliophile⁵¹. Bertrand reste aujourd'hui une figure tutélaire de l'histoire de la Bretagne, encore étudiée et débattue. Il a contribué au rayonnement de sa région en s'inscrivant dans le mouvement intellectuel de la Renaissance. À ce titre, notre travail présente d'autant plus d'intérêt qu'il ambitionne d'apporter un regard nouveau sur cette figure illustre de la Bretagne à travers le prisme de l'histoire éditoriale de ses œuvres.

Dans le cadre de notre étude, notre intérêt se porte sur les écrits juridiques de Bertrand qui ont été publiés à titre posthume. Plus précisément, nous nous intéressons à ses *Commentaires* sur la coutume de 1539. Les *Commentaires* complets n'ont jamais été publiés du vivant de Bertrand. Il faut attendre 1608 pour que paraisse à Paris, chez Nicolas Buon, une première édition complète de ces derniers⁵².

⁴⁸ MIORECEC DE Kerdanet Daniel-Louis, *Vie de Bertrand d'Argentré, jurisconsulte et historien breton*, Rennes, Duchesne, 1820, p. 10.

⁴⁹ KERHERVÉ Jean, *op. cit.*

⁵⁰ « Bertrand d'Argentré en son demi millénaire (1519-2019). Nouveaux regards sur un juriste historien de la Renaissance », Colloque interdisciplinaire et international tenu aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine du 26 au 28 septembre 2019. Manifestation organisée par Philippe Hamon et Xavier Godin avec la collaboration d'Audrey Colloc et Bruno Isbled.

⁵¹ WALSBY Malcolm, « La librairie à Rennes au XVI^e siècle et les livres de Bertrand d'Argentré », article à paraître.

⁵² ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in patrias Britonum leges : seu (ut vulgo loquuntur) Consuetudines Antiquissimi Britanniae. Ad calcem adjectae sunt consultationes seu definitiones variarum quaestionum quae quotidie occurrunt in successionum divisionibus inter nobiles. De Laudimiis tractatus singularis. Item Responsa seu Consilia quae supersunt, e multis celebrioribus temporis injuria amissis*, Paris, Nicolas Buon, 1608. USTC 6015086.

Le livre connaît une deuxième édition en 1614, toujours chez Nicolas Buon⁵³. La source principale de notre travail est un exemplaire de cette deuxième édition des *Commentaires* conservé dans les collections de la médiathèque Jean Jeukens de Bar-le-Duc sous la cote FA 8809 Q. La page de titre de la deuxième édition porte la mention de Charles d'Argentré sous la formule suivante : « In lucem editi cura et studio V. C. Caroli d'Argentré⁵⁴ ». En plus d'être une preuve de la participation de Charles au processus de réédition, cette évocation fait figure d'argument commercial. L'intervention de Charles garantit la qualité de l'édition et la fidélité à la pensée de Bertrand.

L'exemplaire conservé à Bar-le-Duc présente la particularité d'avoir été annoté après sa parution, en vue de la publication de l'édition suivante qui paraît chez Nicolas Buon en 1621⁵⁵. Il a ainsi servi d'outil de travail dans le processus de préparation éditoriale mené entre les deux éditions successives. L'ouvrage affiche des caractéristiques qui compliquent néanmoins son analyse. Le livre a connu un travail de reliure postérieur au moment de la préparation du texte qui a entraîné une réduction des marges, nous privant ainsi du contenu de certaines annotations, partiellement ou en intégralité selon les cas. L'absence d'une reliure d'origine amoindrit la quantité d'éléments d'analyse à notre disposition.

L'étude des annotations de l'exemplaire des *Commentaires* conservé à Bar-le-Duc met en évidence un souci de correction et de précision du texte. Cette problématique n'est pas inédite. Elle occupe l'ensemble des personnes impliquées dans la chaîne de production du livre tout au long de l'histoire de l'imprimé. L'historien Anthony Grafton le formule ainsi : « Errors haunted early modern scholars as well as compositors and pressmen⁵⁶ ». Malgré l'omniprésence des erreurs dans les textes imprimés, et tous les moyens mis en place pour les éviter, la question ne tient pas une place significative dans l'historiographie. Nous disposons pourtant d'une source précieuse sur le rôle du correcteur et ses méthodes de travail : le court traité écrit en 1608 par Jérôme Hornschuch et publié à Leipzig chez Michael

⁵³ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in patrias Britonum leges, seu Consuetudines generales antiquissimi Ducatus Britanniae*, Paris, Nicolas Buon, 1614. USTC 6016989.

⁵⁴ BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, à2r.

⁵⁵ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in patrias Britonum leges, seu Consuetudines generales antiquissimi Ducatus Britanniae*, Paris, Nicolas Buon, 1621. USTC 6024196.

⁵⁶ GRAFTON Anthony, « From Copy to Cancels. Matthew Parker and the Quest for Error », dans DELLA ROCCA DE CANDAL Geri, GRAFTON Anthony et SACHET Paolo (dir.), *Printing and Misprinting. A Companion to Mistakes and In-House Corrections in Renaissance Europe (1450-1650)*, Oxford, Oxford University Press, 2023, p. 7.

Lantzenberger sous le titre *Orthotypographia*⁵⁷. L’auteur offre un témoignage, le premier en son genre, qui se concentre sur le travail de correction d’épreuves au sein d’un atelier d’imprimerie. Destiné à des personnes qui voudraient exercer l’activité de correcteur ou qui l’exercent déjà, il met à l’écrit un ensemble de pratiques et d’habitudes professionnelles en circulation dans les officines au début du XVII^e siècle⁵⁸. Hornschuch adjoint une liste des signes de corrections utilisés dans les ateliers ainsi qu’une typologie des erreurs les plus fréquentes, qui se révèlent particulièrement instructives⁵⁹. Dans son introduction au traité d’Hornschuch, Jean-François Gilmont souligne le caractère ambigu du statut de correcteur. Hornschuch souhaite donner ses lettres de noblesse à ce qui est considéré comme un « gagne-pain pour érudit misérable⁶⁰ ». Mais la réalité est parfois plus nuancée. Pour Gilmont, il est impossible de dresser un « portrait type du correcteur [...] tant cette fonction est remplie par une multiplicité de personnes⁶¹ ».

L’étude de référence sur les corrections d’épreuves est celle publiée par Percy Simpson en 1935, intitulée *Proof-Reading in the Sixteenth, Seventeenth and Eighteenth Centuries*⁶². Elle a connu une nouvelle édition en 1970, accompagnée d’une introduction d’Harry Carter qui met à jour les travaux de Simpson. Le livre de Simpson fait peu d’émules dans les années qui suivent sa publication. De manière générale, les recherches portant sur les corrections sont peu nombreuses et restent souvent cantonnées à des études particulières. Les synthèses sur l’imprimerie, quand elles évoquent la question, n’y accordent jamais plus de quelques pages. C’est le cas de Philip Gaskell dans son ouvrage *A New Introduction to Bibliography*⁶³. Jeanne Veyrin-Forrer, dans un article intitulé « Fabriquer un livre au XVI^e siècle », aborde aussi le sujet⁶⁴. Dans les deux cas, leur source principale est le livre de Simpson.

⁵⁷ USTC 2001806. Nous nous référerons ici à la traduction suivante, assortie d’un appareil critique de Jean-François Gilmont : HORNSCHUCH Jérôme, *Orthotypographia. Instruction utile et nécessaire pour ceux qui vont corriger des livres imprimés & conseils à ceux qui vont les publier. 1608*, Paris, Éditions des Cendres, 1997.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 21-24.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 71-76.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 22.

⁶¹ *Ibid.*, p. 9.

⁶² SIMPSON Percy, *Proof-Reading in the Sixteenth, Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Oxford, Oxford University Press, 1970 (1^{ère} éd 1935).

⁶³ GASKELL Philip, *A New Introduction to Bibliography*, New Castle, Oak Knoll Press, 1995 (1^{ère} éd 1972), p. 110-116.

⁶⁴ VEYRIN-FORRER Jeanne, « Fabriquer un livre au XVI^e siècle », dans VEYRIN-FORRER Jeanne, *La lettre et le texte. Trente années de recherches sur l’histoire du livre*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1987, p. 273-319.

Bien qu'il soit encore cité comme une référence fondamentale dans l'historiographie des travaux consacrés aux corrections, force est de constater que *Proof-Reading in the Sixteenth, Seventeenth and Eighteenth Centuries* a aujourd'hui perdu en actualité.

Les travaux concentrés sur l'étude d'un cas spécifique sont plus nombreux, mais souvent limités à de courts articles⁶⁵. Deux d'entre eux nous semblent particulièrement féconds dans le cadre de notre étude : ceux de Rémi Jimenes et Martine Furno.

Rémi Jimenes a travaillé sur un exemplaire des œuvres de saint Bernard issu des presses de l'atelier de Charlotte Guillard⁶⁶. L'exemplaire est constitué d'épreuves corrigées d'une édition des *Opera Bernardii* de 1551. Il s'agit d'une source rare qui offre des renseignements sur les usages des ouvriers typographes. Rémi Jimenes l'exploite pour tenter de reconstituer le processus d'impression et la répartition du travail typographique. Il établit aussi un inventaire des signes de correction employés chez Charlotte Guillard, particulièrement utile pour établir des liens avec les signes utilisés dans d'autres ateliers et à d'autres époques⁶⁷.

Martine Furno a étudié un exemplaire du *Thesaurus Linguae Latinae* de Robert Estienne, abondamment annoté par ce dernier⁶⁸. Il s'agit d'un exemplaire de travail conservé par Estienne qui témoigne du destin éditorial du *Thesaurus*. Estienne a d'abord pour projet de préparer une nouvelle édition mais, à mesure que le temps passe et que l'idée d'une réédition s'éloigne, les annotations se font plus informelles et personnelles⁶⁹. L'exemplaire étudié permet aussi une plongée dans l'esprit d'un auteur et imprimeur humaniste dont les annotations traduisent le souci du détail :

⁶⁵ Voir par exemple : VEYRIN-FORRER Jeanne, « Une copie utilisée par l'imprimeur Heinrich Petri », dans VEYRIN-FORRER Jeanne, *op. cit.*, p. 321-337 et FAHY Conor, « Press and Pen Corrections in a 1534 Edition by Sebastianus Gryphius », dans *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, XXVIII, 1966, p. 406-409.

⁶⁶ JIMENES Rémi, « Pratiques d'atelier et corrections typographiques à Paris au XVI^e siècle : l'édition des œuvres de saint Bernard par Charlotte Guillard », dans BÉNÉVENT Christine, CHARON Annie, DIU Isabelle et VÈNE Magali (dir.), *Passeurs de textes. Imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, Paris, École Nationale des Chartes, 2012, p. 215-238.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 236-238.

⁶⁸ FURNO Martine, « Editing the *Thesaurus Linguae Latinae*: Robert Estienne's Dream and Nightmare », dans GRAHELI Shanti (dir.), *Buying and Selling. The Business of Books in Early Modern Europe*, Leyde, Brill, 2019, p. 208-222.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 212.

« we can see in the Blickling copy how much care he took for the scientific and typographical correctness of his work⁷⁰ ».

En ce qui concerne l'organisation du travail de correction au sein de l'atelier, Leon Voet en offre un tableau particulièrement précis dans son ouvrage consacré à l'officine plantinienne⁷¹. Il a pu retracer l'histoire de l'atelier de Christophe Plantin et ses successeurs grâce aux nombreux documents d'archives conservés à Anvers. Il réserve un chapitre entier à la correction des épreuves⁷². Cette précieuse étude éclaire le fonctionnement du processus de correction, notamment en termes de main d'œuvre employée et de coûts.

Dans une approche plus globale, Anthony Grafton s'est intéressé au rôle que jouent les artisans de l'imprimé dans l'élaboration de la pensée humaniste⁷³. Aux côtés des auteurs, qui suivent souvent de près le travail de préparation de leurs textes, les correcteurs tiennent une place centrale. Ouvriers qualifiés, savants, polyvalents... Ces derniers ne sont pourtant pas exempts du dur labeur qui caractérise le travail d'impression :

« The learned corrector, in other words, suffered what sometimes seems to be the quintessential fate of humanists: his classical education endowed him with discriminating tastes but qualified him only to be a poor devil of letters, neither better paid nor more secure in his employment than the inky-handed men of toil who sweated beside him⁷⁴».

Dans le sillage de Jérôme Hornschuch, Grafton met en évidence la position ambiguë du correcteur dans l'officine, intermédiaire entre la presse et l'auteur humaniste. Cette figure de l'humaniste au travail, qui allie érudition et intérêt pour

⁷⁰ FURNO Martine, *op. cit.*, p. 216.

⁷¹ VOET Leon, *The Golden Compasses. A History and Evaluation of the Printing Activities of the Officina Plantiniana at Antwerp*, Amsterdam, Vangendt & Co, 1969-1972, 2 vol.

⁷² VOET Leon, *op. cit.*, Vol. 2, p. 174-193.

⁷³ GRAFTON Anthony, *Inky Fingers. The Making of Books in Early Modern Europe*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2020.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 44.

le savoir-faire typographique, est au cœur de l'étude qu'Alexandre Vanautgaerden a dédié à Érasme⁷⁵.

L'ouvrage récent dirigé par Geri Della Rocca de Candal, Anthony Grafton et Paolo Sachet ambitionne de renouveler l'historiographie en offrant une nouvelle synthèse sur les erreurs d'impression et leur correction dans les premières décennies de l'imprimé⁷⁶. L'introduction dresse un constat de l'état de la recherche dans le domaine :

« Printing multiplied the copies of a given text by the hundreds, but it sprayed out misprints in vastly greater numbers. The traditional systems of correction, many of them inherited from scribes, could not dam the flood of mistakes loosed by the new system of production, or even keep it in bounds. Early printing was not a smooth, modern process, but a barely ordered chaos. Only negligible fractions of these early errors and corrections have so far been identified or studied: less the tip of an iceberg than a single ice cube perched on that tip. Most scholars and students working at any level on early modern books still lack a method for recognising and recording mistakes and publishers' corrections. They often end up overlooking their presence and missing their relevance as sources of information⁷⁷».

Malgré le renouveau récemment insufflé par la publication de *Printing and Misprinting* et l'existence de quelques analyses particulières, force est de constater que l'historiographie est peu bavarde sur le sujet des corrections. De plus, la plupart des chercheurs et chercheuses se sont souvent intéressés à des cas de corrections d'épreuves. Or, l'exemplaire de Bar-le-Duc n'entre pas dans cette catégorie. Un texte déjà publié dont une nouvelle édition est en cours de préparation ne présente pas les mêmes caractéristiques qu'un jeu d'épreuves : bien que certaines

⁷⁵ VANAUTGAERDEN Alexandre, *Érasme typographe. Humanisme et imprimerie au début du XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2012.

⁷⁶ DELLA ROCCA DE CANDAL Geri, GRAFTON Anthony et SACHET Paolo (dir.), *Printing and Misprinting. A Companion to Mistakes and In-House Corrections in Renaissance Europe (1450-1650)*, Oxford, Oxford University Press, 2023.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 4.

problématiques puissent se révéler similaires, les modifications apportées au texte ne répondent pas aux mêmes enjeux. Leon Voet signale la présence dans les archives de la maison Plantin-Moretus de quelques cas de textes imprimés sur lesquels figurent des corrections destinées à une réédition⁷⁸. Toutefois, il semble que ces derniers n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Un autre paramètre à prendre en compte est celui de la nature de notre source : dans le domaine français, les livres juridiques ne sont pas ceux qui ont suscité le plus d'intérêt au sein du paysage historiographique que nous venons d'esquisser. Pour ces raisons, l'étude de l'exemplaire des *Commentaires* de Bertrand d'Argentré conservé à Bar-le-Duc présente un caractère inédit.

Ainsi, dans un champ d'étude encore peu exploré, l'analyse du cas particulier qu'est l'exemplaire de Bar-le-Duc se donne pour objectif d'enrichir les connaissances générales liées au processus de préparation d'un texte dans les premières années du XVII^e siècle chez un grand éditeur parisien. Que nous apprend la comparaison des éditions de 1614 et 1621 ? Quel est l'impact des annotations d'un point de vue typographique et intellectuel ? Comment l'analyse d'une source qui témoigne de ce travail préparatoire éclaire-t-elle la compréhension de l'organisation du travail au sein de l'atelier d'imprimerie ?

La nature de notre source oblige à adopter une démarche de travail particulière. L'analyse repose en premier lieu sur une comparaison systématique des annotations manuscrites de l'exemplaire conservé à Bar-le-Duc avec l'édition de 1621, qui porte la version imprimée de ces notes manuscrites. Le but de cette analyse est de déterminer quelles indications ont été répercutées et lesquelles ne l'ont pas été. Une fois toutes les annotations étudiées dans une démarche descriptive, il est possible de les synthétiser pour obtenir une vision d'ensemble du système de correction adopté. À cette analyse s'associe une approche archéologique plus globale, qui prend en compte tous les indices susceptibles d'apporter des informations sur l'exemplaire. Les informations obtenues lors de la première phase du travail peuvent ensuite être employées au service d'une approche plus philologique. Cette dernière s'efforce

⁷⁸ VOET Leon, *op. cit.*, Vol. 2, p. 279.

de formuler des hypothèses sur l'intérêt et le sens des annotations en évaluant par exemple ce que ces dernières révèlent de l'évolution du rapport au texte entre les deux éditions. La nature érudite du livre rentre ici en compte : il semble évident qu'aucune modification apportée au texte ne peut être laissée au hasard, au risque de dégrader la qualité des connaissances transmises au lecteur. En parallèle, cette approche cherche à discerner le profil de la personne ou des différentes personnes impliquées dans le système d'annotations et à les replacer dans le contexte du fonctionnement d'un atelier. Toutes ces démarches combinées tentent de s'approcher au plus près du processus de préparation du texte. Il s'agit donc, à partir de l'analyse comparative des deux éditions successives, de formuler des hypothèses sur la façon dont ont été réalisées les annotations, et dont elles ont été prises en compte. Reconstituer, dans la mesure du possible, l'histoire éditoriale de l'édition de 1621 grâce à la connaissance de l'exemplaire de Bar-le-Duc est un objectif intermédiaire de notre travail. L'exemplaire de Bar-le-Duc constitue un cas particulier à partir duquel peut se mettre en œuvre une réflexion plus générale où l'analyse à petite échelle contribue à alimenter la reconstitution de la réalité historique à grande échelle. Ainsi, dans une démarche micro-historique, nous ambitionnons, en faisant varier les niveaux d'analyse, d'enrichir la connaissance des pratiques typographiques et éditoriales à l'œuvre dans un travail de réédition⁷⁹.

Pour ce faire, il convient de débiter notre étude par une analyse formelle détaillée de la source principale : l'exemplaire des *Commentaires* de Bertrand d'Argentré conservé à Bar-le-Duc. La présentation de l'exemplaire passera notamment par un recensement des signes utilisés dans les annotations, avec pour but de contribuer à élaborer un paysage global des pratiques de correction.

Puis, après avoir dressé une typologie des diverses annotations, il nous sera possible de réfléchir au sens de ces dernières d'un point de vue typographique et intellectuel en relevant celles qui semblent les plus représentatives des intentions des personnes impliquées dans la préparation du texte. L'objectif de cette démarche sera de comprendre, dans la mesure du possible, ce que l'interprétation des

⁷⁹ REVEL Jacques, « L'histoire au ras du sol », préface à l'édition française de LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. I-XXXIII.

annotations nous révèle de la répartition du travail de correction entre les différents acteurs du processus.

Enfin, nous nous pencherons sur la comparaison des éditions de 1614 et 1621. Il s'agira de chercher à mesurer les répercussions des annotations sur l'édition de 1621, tout en formulant des hypothèses sur les raisons pour lesquelles certaines ne sont pas prises en compte ou subissent des modifications.

L'EXEMPLAIRE DE BAR-LE-DUC : ANALYSE FORMELLE DE LA SOURCE

Jusqu'alors, l'exemplaire des *Commentaires* de Bertrand d'Argentré conservé à Bar-le-Duc n'a fait l'objet d'aucune analyse. Ainsi, avant d'espérer pouvoir tirer des conclusions de la comparaison avec l'édition de 1621, il convient de présenter en détail le contenu et les caractéristiques matérielles de cet exemplaire, en s'attardant particulièrement sur les éléments relatifs aux annotations.

HISTOIRE EDITORIALE DES *COMMENTAIRES* DE BERTRAND D'ARGENTRE

Dans un premier temps, nous commencerons par dresser une brève chronologie de l'histoire éditoriale des *Commentaires* de la coutume de 1539 auxquels Bertrand se consacre dans les années qui précèdent la réformation de 1580. Cette vue d'ensemble permettra de mieux cerner le contexte dans lequel s'inscrivent les éditions de 1614 et 1621.

Du vivant de Bertrand d'Argentré

Commentaires de l'Ancienne Coutume

Un élément semble essentiel à la compréhension de l'histoire éditoriale des *Commentaires* de la coutume de 1539 : ils n'ont connu aucune édition complète du vivant de Bertrand. Cela implique que la première édition complète de 1608 est le résultat d'un important travail d'édition scientifique réalisé à partir des ébauches de Bertrand⁸⁰. Sur les vingt-quatre chapitres que comporte la coutume, quelques-uns ont cependant fait l'objet de commentaires publiés indépendamment alors que Bertrand était encore en vie.

⁸⁰ MIORCEC DE Kerdanet Daniel-Louis, *op. cit.*, p. 16.

Dans l'éloge funèbre qu'il consacre à Bertrand d'Argentré, Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet (1792-1874) suggère que le juriste aurait commencé par faire publier ses commentaires sur les trois premiers chapitres de la coutume intitulés « Des Justices et Jurisdictions, ministres, et droits d'icelles », « Des droits du Prince, et autres Seigneurs, et des aydes coustumiers » et « Des Procureurs ». Miorcec de Kerdanet affirme qu'il s'agit d'une publication anonyme qui aurait vu le jour à Rennes en 1566⁸¹. Il ne nous a cependant pas été possible de retrouver la trace de cette édition pour laquelle l'auteur de l'éloge funèbre ne donne que peu d'informations et ne cite aucune source⁸².

En 1570, à Rennes, Bertrand fait publier son *Avis et consultation sur les partages des nobles de Bretagne*⁸³. Il faut souligner que ce texte n'est pas à proprement parler un commentaire de l'un des titres de la coutume. Le traité revêt néanmoins une importance particulière parmi les écrits de Bertrand. Il présente une réflexion globale sur le droit des successions, partant du principe que la coutume de 1539 n'éclaircit pas assez cette question. Il témoigne ainsi de sa volonté de toujours améliorer la compréhension du droit breton. En cela, il mérite une place au sein de cette partie consacrée à l'histoire éditoriale des *Commentaires*. Le traité figure d'ailleurs parmi les textes ajoutés aux éditions complètes des *Commentaires*. L'avis au lecteur qui précède le texte de l'*Avis et consultation* dans l'édition de 1621 explique que le chapitre de l'*Ancienne Coutume* intitulé « Des successions et partages » est la « principale cause de la reformation⁸⁴ ». C'est cette partie de la coutume qui a connu le plus de changements entre la version de 1539 et celle de 1580. Les *Avis et consultation* de Bertrand auraient ainsi nourri la réflexion des membres de la commission de révision pour ce chapitre. Pour cette raison, il existe un lien évident entre les *Commentaires* et les *Avis et consultation*. Ces derniers font presque office de commentaire détaillé du titre « Des successions et partages ».

⁸¹ MIORCEC DE KERDANET Daniel-Louis, *op. cit.*, p. 10-11.

⁸² Une remarque qui conclut le *Typographus lectori* de l'édition de 1621 nous confirme toutefois l'existence de cette édition : « Haec praefatiuncula erat D. Argentraei Notis in tres primos titulos, cum Redonis primum anno 1566. in lucem prodirent. » (BU Gand, BIB.JUR.004392, ẽ4r).

⁸³ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Avis et consultation...*, *op. cit.*

⁸⁴ XXXX3v, Col. 2147-2148.

En 1576, Bertrand fait paraître chez Julien du Clos un ouvrage qui correspond au commentaire du quatorzième chapitre de l'*Ancienne Coutume*, intitulé « Des appropriations par bannies et prescriptions »⁸⁵.

En 1580, alors qu'est présentée la coutume réformée, il fait de nouveau publier un commentaire de l'un des titres de l'*Ancienne Coutume*. Il s'agit en l'occurrence de son commentaire du douzième titre, « Des donations », qui paraît à Paris chez Jacques du Puys⁸⁶.

Les *Commentaires* sont donc le fruit de travaux menés par Bertrand en amont de la réformation de 1580. Cet important travail de réflexion théorique explique sans doute qu'il soit l'un des membres centraux de la commission de révision⁸⁷. En 1580, il dispose d'une solide connaissance des coutumes bretonnes. Il a déjà mené un travail réflexif dans lequel il a mis en évidence les lacunes des textes de droit local, ce qui le désigne comme la personne la mieux placée pour en proposer une version améliorée. Une fois la réformation terminée, il abandonne la publication d'ouvrages sur l'ancien droit breton. Le fait qu'une grande partie de la première édition complète des *Commentaires* ait été élaborée à partir des ébauches laissées après sa mort explique sans doute l'abondance d'annotations dans l'exemplaire de Bar-le-Duc. Élaborer un texte à partir d'un travail inachevé est un processus complexe. Chaque nouvelle édition demande des améliorations.

Les écrits de Bertrand alimentent naturellement les presses bretonnes. À Rennes, Julien du Clos semble être désigné comme son imprimeur attitré. Avant même la réformation de 1580, ce dernier s'est déjà spécialisé dans l'impression des textes de droit local. Ses publications connaissent vraisemblablement un certain succès. Parmi les autres imprimeurs locaux, du Clos se distingue par la qualité typographique de ses impressions ambitieuses. C'est probablement la raison pour laquelle Bertrand lui a confié la tâche d'imprimer ses écrits⁸⁸. Mais la production juridique de Bertrand intéresse aussi le marché parisien, et particulièrement Jacques

⁸⁵ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Ad titulum britannici juris qui est de dominorum assertionibus, id est, des appropriations per bannies et prescriptiones commentarii*, Rennes, Julien du Clos pour Pierre le Bret, 1576. FB 1680.

⁸⁶ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in titulum juris britannici qui est de donationibus*, Paris, Jacques du Puys, 1580. FB 53731.

⁸⁷ WALSBY Malcolm, « The Library of the Breton Jurist and Historian Bertrand d'Argentré in 1583 », *op. cit.*, p. 122.

⁸⁸ WALSBY Malcolm, *The Printed Book in Brittany*, *op. cit.*, p. 126-127.

du Puys, qui prend en charge l'édition du commentaire du titre « Des donations » en 1580. Julien du Clos et Jacques du Puys se retrouvent d'ailleurs au cœur d'une querelle qui illustre la concurrence entre les presses provinciales et parisiennes : en 1580, ils se disputent le privilège pour l'impression des coutumes réformées⁸⁹. Si cette opportunité commerciale les intéresse, c'est qu'ils ont déjà tous deux publié des textes relatifs au droit breton, notamment les écrits de Bertrand.

Publications posthumes

En 1605 est publié, chez Nicolas Buon, un premier volume des œuvres de Bertrand d'Argentré⁹⁰. Mais cet ouvrage ne contient pas les commentaires complets. Seuls figurent les commentaires des titres « Des donations », « Des mariages, droits appartenans à gens mariez, et des douaires », « Des bastards et autres illegitimes » et « Des mineurs, et autres à qui on doit bailler administrateurs, et des emancipations ». Charles n'est mentionné à aucun endroit dans cette édition. Il nous est donc difficile de savoir s'il participe à la compilation des textes.

Charles d'Argentré, éditeur scientifique

La première édition complète est celle de 1608⁹¹. Sur la page de titre, on lit : *Editio nova post authoris excessum ab αὐτόγραφῳ descripta*. Cette indication prouve clairement que le texte contenu dans l'ouvrage est issu d'un travail de transcription et d'interprétation des notes autographes de Bertrand. L'authenticité, la fidélité à la pensée de l'auteur sont des arguments commerciaux. La présence de Charles se manifeste dans le paratexte. Il adresse une préface aux membres du Parlement, puis, à la page suivante, il est le destinataire d'une dédicace en forme de poème⁹².

La deuxième édition est celle de 1614. Elle correspond à l'exemplaire conservé à Bar-le-Duc. La page de titre indique qu'il s'agit d'une édition augmentée, toujours

⁸⁹ Pour une explication détaillée de la querelle, voir : *Ibid.*, p. 128-132.

⁹⁰ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii ad praecipuos juris Britannici titulos : Nempe de Donationibus, de Jure Connubiorum, de Bastardis et Legitimatione, de Minoribus ac eorum emancipationibus qui nunc primum in lucem prodire*, Paris, Nicolas Buon, 1605. USTC 6017224.

⁹¹ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in patrias Britonum leges...*, *op. cit.*, USTC 6015086.

⁹² ã2r-ã4r.

à partir des notes autographes de Bertrand : *Editio altera, emendatior et auctior ex Auctoris ἀυτογράφω*. Cette fois, l'intervention de Charles est mentionnée dès la page de titre à travers la formule suivante : *In lucem editi cura et studio V. C. Caroli d'Argentré*.

La troisième édition, celle à laquelle sont destinés les annotations de l'exemplaire de Bar-le-Duc, voit le jour en 1621. Charles est une nouvelle fois mentionné sur la page de titre, avec une formule similaire à celle qui figure sur la page de titre de l'édition de 1614.

Après la mort de Charles

Charles meurt en 1625. Cela n'empêche pas de nouvelles rééditions, toujours issues de l'atelier de Nicolas Buon. La *quarta editio* paraît en 1628⁹³. La même année, Nicolas Buon décède. C'est sa veuve, Marie Drouyn, qui lui succède à la tête de l'officine⁹⁴. L'*editio quinta* sort des presses en 1640⁹⁵. Puis, six ans après, la *sexta editio* est publiée⁹⁶. C'est la dernière édition complète des *Commentaires* à paraître chez la famille Buon.

Ainsi, les *Commentaires* de Bertrand connaissent six éditions successives entre 1608 et 1646. Elles sont toutes le fruit du travail de Nicolas Buon puis de sa seconde épouse, Marie Drouyn, qui devient veuve en 1628. La production issue de l'officine familiale semble assez éclectique mais il est néanmoins possible d'observer une tendance marquée dans la publication de livres religieux et juridiques. Entre 1605 et 1646, période au cours de laquelle les Buon publient les œuvres de Bertrand, l'USTC recense 297 éditions issues de l'atelier familial. Parmi elles, les trois catégories les plus représentées sont les livres religieux (118 éditions), la jurisprudence (61 éditions) et l'histoire (23 éditions). Le choix de faire imprimer et publier les écrits

⁹³ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in consuetudines ducatus Britanniae aliique tractatus varii*, Paris, Nicolas Buon, 1628.

⁹⁴ RENOARD Philippe, *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle*, Paris, M.J. Minard, Lettres Modernes, 1965, p. 62-63.

⁹⁵ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in patrias Britonum leges, seu Consuetudines generales antiquissimi Ducatus Britanniae*, Paris, Veuve de Nicolas Buon, 1640. USTC 6004497.

⁹⁶ ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in patrias Britonum leges seu consuetudines antiquissimi ducatus Britanniae*, Paris, Veuve de Nicolas Buon, 1646. USTC 6040789.

de Bertrand s'inscrit donc dans la cohérence de leur ligne éditoriale, orientée vers les livres religieux et érudits.

Le tableau suivant récapitule les éditions complètes des *Commentaires* de l'*Ancienne Coutume* publiées après la mort de Bertrand :

Édition	Année de publication	Editeur commercial	Remarque
1. <i>Editio nova</i>	1608	Nicolas Buon	
2. <i>Editio altera</i>	1614	Nicolas Buon	Édition de l'exemplaire annoté de Bar-le-Duc
3. <i>Editio tertia</i>	1621	Nicolas Buon	Édition à laquelle sont destinées les annotations
4. <i>Quarta editio</i>	1628	Nicolas Buon	1625 : mort de Charles d'Argentré
5. <i>Editio quinta</i>	1640	Veuve de Nicolas Buon	
6. <i>Sexta editio</i>	1646	Veuve de Nicolas Buon	

Figure 1 - Tableau récapitulatif : éditions parisiennes des *Commentaires* complets de la coutume de 1539

Les éditions étrangères

Pour clore ce tour d'horizon éditorial, il convient de mentionner aussi les éditions des *Commentaires* qui paraissent à l'étranger dans les années 1660. Elles sont la preuve de l'influence majeure de la pensée de Bertrand dans le monde juridique au sens large. Ses travaux présentent suffisamment d'intérêt pour susciter

des éditions en dehors du royaume de France. En 1664, les *Commentaires* connaissent ainsi différentes éditions à Bruxelles, Amsterdam et Anvers.

L'édition « destination » : les *Commentaires* de 1621

Parmi les différentes rééditions, celle de 1621, qui nous intéresse particulièrement, semble avoir un statut particulier. Dans son éloge funèbre consacré à Bertrand, Miorcec de Kerdanet souligne que la qualité de l'édition de 1621 a été remarquée par Hévin dès le XVII^e siècle⁹⁷. L'édition posthume des *Consultations et observations sur la coutume de Bretagne* donnée par le petit-fils de Pierre Hévin, conseiller au présidial de Rennes, offre effectivement une appréciation de la qualité des trois premières éditions complètes des *Commentaires*⁹⁸. L'édition de 1608 serait la plus fautive⁹⁹. Cela ne semble pas incohérent dans la mesure où il s'agit de la première édition complète. Il est inévitable que des erreurs se soient glissées dans un ouvrage d'une telle ampleur. La deuxième, celle de 1614, est selon lui « beaucoup meilleure¹⁰⁰ ». Mais celle de 1621 surpasse de loin les deux précédentes. C'est la plus estimable en termes de qualité et de correction. Le rôle de Charles est déterminant : « Cette seconde édition qu'il corrigea sur l'autographe de son père, y ajoutant les notes marginales qui s'y voient, est la plus entière et la plus correcte¹⁰¹ ». D'après Hévin, l'édition de 1621 sert ensuite de « prototype » à toutes les éditions qui suivent, même si cela n'empêche pas que des erreurs surviennent au moment de la composition¹⁰². C'est ainsi qu'au XIX^e siècle, l'édition de 1621 devient une référence pour les bibliophiles. Dans son *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Brunet signale que la troisième édition est la plus recherchée¹⁰³.

Pour notre étude comparative, nous avons utilisé un exemplaire numérisé de l'édition de 1621 conservé à la bibliothèque de l'université de Gand sous la cote BIB.JUR.004392. En complément, afin de dissiper quelques doutes liés aux

⁹⁷ MIORCEC DE KERDANET Daniel-Louis, *op. cit.*, p. 17.

⁹⁸ HÉVIN Pierre, *Consultations et observations sur la coutume de Bretagne ...*, *op. cit.*, p. 135-136.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 135.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 136.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ BRUNET Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1861 (1^{ère} éd 1810), p. 367.

imprécisions de la numérisation, nous avons aussi consulté de façon plus ponctuelle la numérisation d'un exemplaire conservé à la bibliothèque nationale autrichienne sous la cote 71.A.63. La confrontation de ces deux exemplaires nous a révélé l'existence probable de plusieurs états de l'édition de 1621. Nous développerons cette question dans une troisième partie.

Le témoignage d'Hévin, qui affirme que l'édition de 1621 est la plus réputée, rend l'étude de l'exemplaire de Bar-le-Duc d'autant plus intéressante. Il serait alors la source, ou l'une des sources, des modifications et corrections apportées à la troisième édition des *Commentaires*, qui en ont fait la meilleure. Une annotation qui figure dans les pages liminaires de l'exemplaire de Bar-le-Duc appuie cette idée¹⁰⁴. L'annotation est rédigée en français, à la fin d'une partie imprimée en latin intitulée « Nicolaus Buon huius operis typographus optimo cuique et candidissimo lectori salutem dicit ». À la fin de cette adresse de Nicolas Buon au lecteur est ajoutée une note manuscrite qui mentionne clairement l'édition de 1621 (« tertia editio emendatissima atque in plerisque locis aucta anno 1621¹⁰⁵ »). Elle met en valeur l'important travail de correction entrepris, qui en fait une édition bien meilleure que les deux premières. Tellement meilleure qu'elle fait presque figure d'œuvre nouvelle. L'annotation qui présente l'histoire éditoriale de l'édition de 1621 dans l'ouvrage de Bar-le-Duc, qui est lui un exemplaire de l'édition de 1614, est bien la preuve que nous avons sous les yeux l'exemplaire qui servi d'outil de travail dans la préparation de la troisième édition. L'annotation semble destinée à figurer dans l'édition de 1621 pour la présenter. Même s'il se trouve qu'elle n'a finalement pas été répercutée dans l'édition de 1621, elle n'en reste pas moins un témoin de l'élaboration de la nouvelle édition et de l'histoire éditoriale de cette dernière.

Voici sa transcription partielle :

« Lecteur cest en la douzieme annee seulement que je te represente desjà la troisieme edition de ce commentaire purgé de deux mil fautes, de quelques periodes & mots adjoustez sur l'original, obmis es deux precedentes, et en quelques endroitz augmentée pour estre encor mieux receue quasi comme œuvre tout nouveau. Le tout par la diligence et soing

¹⁰⁴ Toutes les images issues de l'exemplaire de Bar-le-Duc présentées dans ce travail sont des photographies personnelles.

¹⁰⁵ BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, à5v.

V. C. Caroli d'Argentre B. filii, qui a desiré voir cest œuvre parfaict & bien correct¹⁰⁶ »

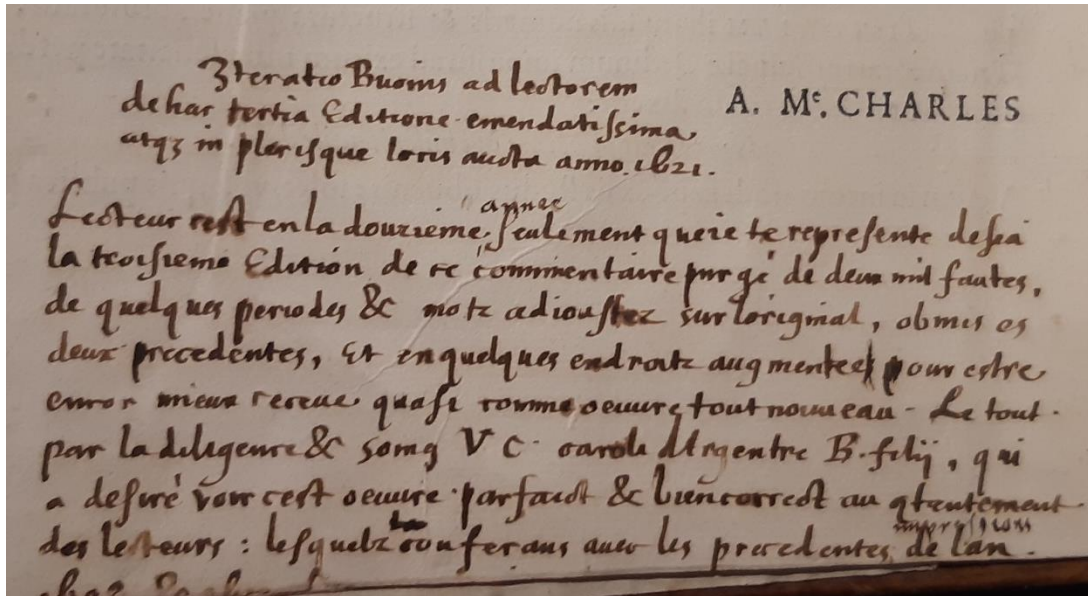


Figure 2 – Nicolas Buon au lecteur (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, â5v)

L'EXEMPLAIRE DE BAR-LE-DUC : CARACTERISTIQUES MATERIELLES

L'exemplaire de Bar-le-Duc conservé sous la cote FA 8809 Q est un volumineux in-folio couvert d'une reliure en veau brun sobrement décorée de filets estampés. Comme nous l'avons déjà mentionné, la reliure n'est pas une reliure d'origine. Cette caractéristique est l'une des limites de notre source, avec laquelle il nous faut composer.

Provenance du livre

Toutefois, quelques indices permettent de reconstituer partiellement ce qu'a pu être le parcours du livre aujourd'hui conservé à Bar-le-Duc. Le volume porte en

¹⁰⁶ BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, â5v.

effet une étiquette collée au contre-plat supérieur. Il s'agit d'une gravure sur cuivre qui représente un ex-libris aux armes.



Figure 3 - Ex-libris armorié (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, Contre-plat supérieur)

Une recherche sur la base de données de l'AFCEL nous apprend que cet ex-libris est celui d'Hubert de Vendières (1676-1770)¹⁰⁷. La provenance est lorraine, plus précisément meusienne, puisque Hubert de Vendières est né à Morley, village situé au sud du département, et décédé à Bar-le-Duc. Il occupe divers postes de magistrat dans le duché de Bar et auprès du duc de Lorraine au cours de sa carrière et se révèle donc être un personnage important de la scène politique barisienne au XVIII^e siècle. Il est alors tout à fait compréhensible qu'un exemplaire des *Commentaires* de Bertrand d'Argentré ait rejoint sa bibliothèque, même si nous ignorons les modalités dans lesquelles il y est entré. Même s'il n'est pas breton, sa carrière de magistrat laisse supposer qu'il a une formation de juriste et par conséquent un intérêt pour le droit.

Pour tenter de comprendre comment l'exemplaire a ensuite intégré les collections de la bibliothèque de Bar-le-Duc, nous en sommes réduits à formuler des

¹⁰⁷ Association Française pour la Connaissance de l'Ex-Libris. Base de données disponible sur : <https://www.afcel.fr/fr/base-des-ex-libris/>. Notice correspondant à l'ex-libris d'Hubert de Vendières : <https://www.afcel.fr/fr/base-des-ex-libris/fiche/28783//>.

hypothèses. La notice consacrée au volume des *Commentaires* dans le catalogue de la bibliothèque de Bar-le-Duc indique pour seule mention de provenance « Don du musée ». Il faut ici comprendre qu'il est question du Musée barrois, fondé en 1841¹⁰⁸. Les Archives départementales de la Meuse conservent, dans la série 5 F, un fonds De Vendières, qui contient des documents relatifs à l'histoire de la famille et à l'activité d'Hubert de Vendières¹⁰⁹. D'après les informations délivrées par l'instrument de recherche des Archives, le fonds a été donné en 1850 par les héritiers de Jean-Baptiste François de Vendières (1759-1849), maire de Bar-le-Duc entre 1815 et 1817, mort sans descendance. Le Musée barrois conserve d'ailleurs un autoportrait de Jean-Baptiste François de Vendières¹¹⁰. Il est possible que ce tableau, l'exemplaire des *Commentaires* et les archives de la famille de Vendières aient fait partie du même don, mentionné dans la description des Archives départementales, réparti entre différents établissements barisiens selon la nature des objets.

Hubert de Vendières est né en 1676. L'exemplaire de Bar-le-Duc a servi d'outil de travail jusqu'à 1621 au plus tard, date de publication de la troisième édition préparée par les annotations. Le parcours du livre sur la période qui s'étend entre 1621 et la première moitié du XVIII^e siècle, moment où s'épanouit la carrière d'Hubert de Vendières et où il est le plus probable que le livre soit entré en sa possession, nous reste inconnu. Nous retrouvons sa trace lorsqu'il intègre la bibliothèque d'Hubert de Vendières qui y impose son ex-libris. Il entre ensuite sans doute dans les bibliothèques de ses descendants par héritage. Enfin, il rejoint probablement dans les collections de la Ville de Bar-le-Duc par le biais d'un don des héritiers de Jean-Baptiste François de Vendières. L'exemplaire auquel nous consacrons notre étude est donc, malgré son sujet breton et son impression parisienne, conservé depuis longtemps dans la Meuse.

¹⁰⁸ Présentation des collections du Musée barrois sur le site des Musées de la Meuse. Disponible sur : <https://musees-meuse.fr/musees/musee-barrois-bar-le-duc/>

¹⁰⁹ AD55, Fonds De Vendières, 5 F. Description du fonds disponible sur : <https://archives.meuse.fr/ark:/52669/8x2wzr16cfpl>

¹¹⁰ VENDIÈRES Jean-Baptiste François (De), *Autoportrait à l'âge de 23 ans*, pastel, 1773, Inv. 887.38.

Contenu

Le relevé des signatures du livre nous permet d'avoir une meilleure compréhension d'ensemble de son organisation interne. Les signatures des cahiers suivent le schéma suivant : $\tilde{a}^6 - \tilde{e}^4 - A-QQQQQ^6 - RRRRR^4 - \tilde{a}^2 - a-o^6$. Il nous permet de calculer le nombre de feuilles de papier nécessaires à la fabrication du livre : 374 feuilles, un nombre élevé qui renforce l'idée selon laquelle la production de cette édition est une entreprise coûteuse et ambitieuse. L'observation du relevé de signature met également en évidence une structure tripartite réfléchie dès la conception du livre : une première partie assez développée consacrée à des textes liminaires ($\tilde{a}^6 - \tilde{e}^4$) ; une deuxième partie occupée par les *Commentaires* de l'*Ancienne Coutume* et quelques traités juridiques de Bertrand antérieurs à la réformation de 1580 ($A-QQQQQ^6 - RRRRR^4$) ; une troisième et dernière partie pour le texte de la *Nouvelle Coutume* de 1580 ($\tilde{a}^2 - a-o^6$). La séparation pensée entre les différentes parties est confirmée par la présence d'une page de titre propre pour le texte de la *Nouvelle Coutume*.

Paratexte

Comme c'est habituellement le cas dans les livres savants, les *Commentaires* de 1614 sont accompagnés d'un copieux paratexte¹¹¹. Les pages liminaires multiplient les dédicaces. On y trouve une dédicace de Charles au Parlement, une adresse de Nicolas Buon au lecteur, des poèmes... Elles s'achèvent par un éloge à Bertrand écrit par le poète Scévole de Sainte-Marthe (1536-1623)¹¹².

Une fois les pages liminaires passées, deux parties distinctes se dégagent de la composition générale de l'ouvrage. Dans un premier temps, le lecteur retrouve l'ensemble des *Commentaires* de Bertrand sur l'*Ancienne Coutume*. Ces derniers sont accompagnés de quelques traités de l'auteur portant aussi sur le droit breton. Cette première partie s'achève par un index. Débute ensuite la deuxième partie de l'ouvrage, qui contient le texte de la coutume réformée de 1580 et se clôt sur une table des matières.

¹¹¹ WALSBY Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale...*, op. cit., p. 190-192.

¹¹² $\tilde{e}3r-\tilde{e}4r$.

*Commentaires sur la coutume de 1539 et traités divers*¹¹³

Le cœur de l'ouvrage est donc occupé par les commentaires de Bertrand sur le texte de l'*Ancienne Coutume*. Ils reprennent la division en titres thématiques observée dans le texte de 1539. Au sein de chaque chapitre, les articles font tous l'objet d'un commentaire particulier, plus ou moins long selon l'importance du point juridique abordé. La coutume de 1539 contient six cent trente-deux articles au total, répartis dans vingt-quatre chapitres.

Aux *Commentaires* s'ajoutent deux traités de Bertrand. Tout d'abord, les *Advis et consultation*, dont nous avons déjà évoqué l'histoire éditoriale et l'importance au sein de l'œuvre de l'auteur, puis un traité intitulé *De Laudimiis*.

*Coutume réformée de 1580*¹¹⁴

Une nouvelle page de titre introduit les *Coustumes generales du pays et duché de Bretagne reformées en l'an mil cinq cents quatre vingts*¹¹⁵. La page de titre indique 1613 comme date de publication, mais il semble bien que ce texte ait été conçu comme un accompagnement aux *Commentaires* de l'*Ancienne Coutume* dont la page de titre porte la date de 1614. Le privilège accordé à Nicolas Buon pour l'impression du texte des *Commentaires* est d'ailleurs daté de 1613¹¹⁶. Le texte est accompagné de l'*Aitiologia, siva ratiocinatio de reformandi causis* qui explique les raisons de la réformation¹¹⁷.

Les deux textes qui constituent l'essentiel du livre, les *Commentaires* et la coutume réformée, sont en dialogue constant par le biais des notes marginales imprimées. Dans les *Commentaires*, les notes marginales font référence aux articles de la *Nouvelle Coutume* de 1580 (abrégée *N.C. ou Novae cons.* pour *Novae consuetudo*). À l'inverse, la *Nouvelle Coutume* renvoie aux articles correspondants

¹¹³ A-QQQQ⁶ – RRRRR⁴.

¹¹⁴ a² – a-o⁶.

¹¹⁵ *Coustumes generales du pays et duche de Bretagne reformées en l'an mil cinq cents quatre-vingts. Aitiologia, sive ratiocinatio de reformandis causis, auctore B. d'Argentré, V. C. Rhedonensis provinciae praeside*, Paris, Nicolas Buon, 1613.

¹¹⁶ RRRRR3v.

¹¹⁷ MIORCEC DE Kerdanet Daniel-Louis, *op. cit.*, p. 16.

dans l'*Ancienne Coutume*, celle de 1539 (abrégée *V.C.*, *Veteris cons.* ou *Veteris consuet.* pour *Veteris consuetudo*). Ces renvois systématiques facilitent la navigation du lecteur entre les deux parties du volume.

Mise en page du livre érudit

Dans la partie du livre consacrée aux *Commentaires*, le texte est divisé en deux colonnes, comme c'est souvent le cas dans les volumes au format in-folio. Chaque article de la coutume est commenté indépendamment. Afin de faciliter la compréhension du commentaire, un système de glose est mis en place. Avant d'être commenté, chaque article est imprimé dans des caractères d'une plus grande taille, en caractères romains pour le texte original en français puis en italique pour la traduction latine de l'article. L'article parcourt alors toute la largeur de la page, créant une délimitation visuelle avec le commentaire précédent. Le texte de l'article est ensuite subdivisé pour être commenté par groupes de mots successifs. La subdivision est marquée par une lettre suscrite, ensuite reprise au fil du commentaire. Le commentaire est précédé d'un sommaire numéroté qui expose le plan. Le commentaire se développe ensuite sur les deux colonnes de texte en suivant le plan, dont les numéros apparaissent en marge. Selon la longueur de l'article à commenter ou la longueur du commentaire lui-même, la glose peut également être subdivisée.

Dans la modélisation ci-dessous, le commentaire est divisé en deux (*Glossa 1* et *Glossa 2*, encadré en vert). Il s'agit du commentaire de l'article CCLXXXVI, qui se situe dans le quinzième chapitre de la coutume, intitulé « Des premisses, et retraict lignager » : le numéro de l'article commenté et le titre du chapitre sont indiqués dans le titre courant. De part et d'autre du titre courant sont indiqués les numéros des colonnes. Le texte de l'article est d'abord imprimé en français puis suivi de sa traduction latine, en italique. À côté, dans la marge de droite, est indiqué le numéro de l'article correspondant dans la *Nouvelle Coutume*. Le texte de l'article est subdivisé au moyen de lettres, ici surlignées en bleu. Le sommaire, ici entouré en violet, présente les points saillants du commentaire et les numérote. Ces numéros sont ensuite repris en marge au fur et à mesure du commentaire, ainsi que les lettres qui correspondent à la subdivision du texte de l'article.

1393

Des Premesses, Art. CCLXXXVI.

1394

ARTICLE CCLXXXVI.

Et si le presme a fait faire un adiournement à ban de quinzaine la paroisse où les heritages, sur lesquels il demande la premesse, sont situés, & luy ait esté à ladicte quinzaine, ou après la premesse iudiciairement adiugée, autre plus prochain lignager n'aura lesdictes choses par premesse.

Si proximus fieri curauerit edictalem citationem dierum quindecim in parocchia, in qua res soli, & immobiles retrahenda, sita sunt, & medio quindecim dierum spatio, aut lapsu quindecimo die, ius retractus in iudicio ei adjudicatum fuerit, alius proximior consanguineus retrahere volens excludetur.

ARTIC.
CCC.
NOVA
CONS.

GLOSSA 1.

1 Proximus venditoris quis.

2 Citatio Edictalis aduersus consanguineos.

3 Tempus legale non decurrandum.

4 Denunciatio quando & cui facienda.

5 Proximiori datur retractus ibid.

6 Iudice sedente retractus adjudicatur.

7 Moniti facta de adjudicatione valent pro citatione.

A emit, excipere debet de gradu, de quo Tiraq. §. 11. gl. 7. num. 2.

1 *Conspici.* Alioqui precipitara adjudicatio non excluderet, pro vt nec defectus ante cōcessus, nisi post tempus repetita noua assignatione.

2 *Indicatur.* Oportet igitur hoc casu in iudicio retractu adjudicari sedente iudice, aut certe defectu concedi, & eius vi fieri adjudicationem iudiciali pronuntiatione, nec domi valeret contentiose agentis aduersus absentem.

3 *Adiuger.* Hoc ordine citatio adjudicationem præcedit, quia tamen ordo substantialis non est, nam post adjudicationem facta citatio monitione facta adjudicationis factæ idem præstaret: Nam consanguinei nil interest quo ordine citetur, si modo ex æquo audiri potest, & saluæ rationes sunt: Quod si quandoque lapsu die quindecimo veniat proximior ante adjudicationem, admittendum puto rebus integris: per locos quos Boerius cōgerit tit. de reuoc. de pif. §. 2. & sola adjudicatio excludit proximiorē, nec esset recipienda appellatio eius, qui à tali adjudicatione appellaret, esset enim hoc appellare ab ipsa consuetudine, quæ ius firmavit in persona remotioris ex lapsu temporis. Sed nec restitutio vlla de causâ tribuendum aduersus ius quæsitum.

Quid si vocatus declarauit se nolle retrahere, amplius admitti nequit. Boer. d. §. 2.

GLOSSA 2.

1 *Quis præfertur in retractu de pluribus consanguineis eiusdem gradus.*

2 *Après la reconnaissance l'acheteur doit estre renuoyé hors d'instance, &c.*

3 *Omnes & singuli agnus ad retractum, debent insolidum pretium refundere emptori &c.*

4 *Quis propinquior.*

1 *Autre plus prochain lignager.* Diuersi casus multi hic poni possunt, cum omnes eodem gradu sunt, omnes admittuntur, nec refert sunt ne nobiles an pagani, nã retractus defertur sanguini ex gradus paritate aut prælatione, nō ordini succedendi, quare de pluribus fratribus, & si nostro iure in hereditatibus primogenitus nobilium præfertur, tamen in retractu non meliore iure est quam vltimus frater, cum eodem gradu sint. *serius art.*

Et si scio quosdam rationem & ordinem male secutos alius se fuisse, si plures diuersi gradus sūt, & omnes de suo gradu probat, antefertur est prior & proximior. Si vnus prior probat, & si gradu posterior ei res restituenda est ad onus, vt loquuntur, processus aliorum, N N N

Figure 4 - Organisation et mise en page du commentaire : illustration

La mise en page pour le texte de la coutume réformée de 1580 est moins complexe dans la mesure où le texte n'est pas accompagné d'un commentaire. La division en deux colonnes est abandonnée. Les articles de la coutume se succèdent en français, occasionnellement accompagnés d'un court texte en latin. Les notes marginales se maintiennent sous la forme de renvois aux articles de l'ancienne coutume.

Il est important d'avoir une certaine idée du fonctionnement du commentaire dans la mesure où beaucoup des corrections de l'exemplaire de Bar-le-Duc se comprennent à la lumière de cette logique.

NATURE DES INTERACTIONS

Remarques générales sur le fonctionnement du système d'annotations

Principe de la correction

La personne chargée de la correction met en place un système qui, à quelques exceptions près, suit toujours le même principe logique et respecte une convention qui est censée rendre les corrections intelligibles pour toutes les autres personnes impliquées dans la suite du processus de préparation du texte¹¹⁸.

En préambule, il est important d'établir une notion structurante dans la façon d'aborder les corrections. Elles peuvent être classées dans trois catégories distinctes selon leur mode d'interaction avec le texte imprimé déjà présent sur la page : le retrait, l'ajout ou la modification. Ces trois catégories traduisent des rapports différents au texte : supprimer une partie du texte existant, insérer quelque chose de nouveau ou conserver l'existant, mais sous une autre forme. Ce sont autant de manières différentes d'appréhender la page imprimée. Cette distinction conceptuelle nous sert de fil conducteur dans notre réflexion sur les annotations.

¹¹⁸ ANDRÉ Jacques, « Petite histoire des signes de correction typographique », dans *Cahiers GUTenberg*, N. 31, 1998, p. 48.

Une grande majorité des corrections se comprennent dans un aller-retour entre le texte imprimé et les marges de la page. Dans un premier temps, l'endroit où la correction doit être effectuée est repéré par un signe dans la colonne de texte imprimé. Cette indication prend la forme d'un trait vertical qui matérialise l'endroit où doit avoir lieu le changement. Placé sur un caractère ou une suite de caractères, le trait signale que la correction doit prendre la place de ce qui est barré. Placé dans une zone de blanc, il indique l'endroit où la correction doit être insérée. Lorsque la correction concerne une suite de caractères, le trait vertical est généralement doublé d'un trait horizontal pour couvrir toute la zone¹¹⁹. C'est le cas sur la figure 6. Dans un second temps, le trait vertical est repris et précisé en marge à un endroit où le correcteur dispose de plus d'espace pour expliciter la nature de la correction. Des caractères, des mots ou des signes de correction sont ajoutés à côté du trait pour expliciter l'action à réaliser¹²⁰. Les deux figures ci-dessous illustrent le fonctionnement du système d'annotations. Sur la figure 5, de haut en bas de l'image, les traits verticaux signalent respectivement : un changement dans la ponctuation (deux-points sont remplacés par une virgule) et un changement de lettre (le mot *Parisiensis* devient *Parisiensia*). La correction de la figure 6 implique le changement d'un mot entier : l'expression & *quae* est remplacée par le mot *utque*.

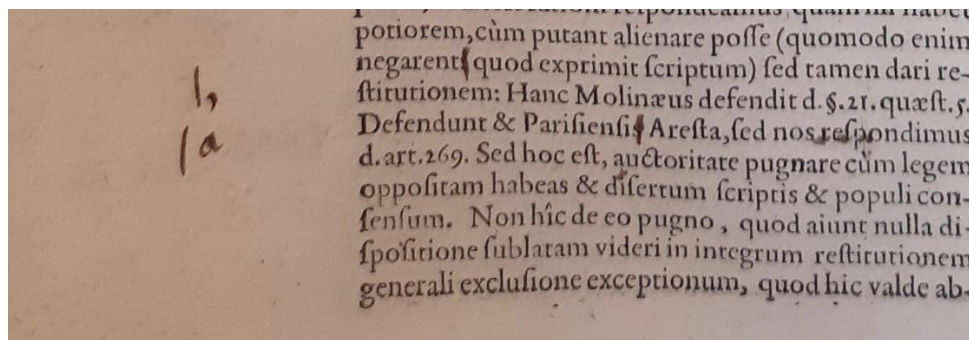


Figure 5 - Traits verticaux (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, FFFF5v, Col. 1795)

¹¹⁹ ANDRÉ Jacques, *op. cit.*, p. 46.

¹²⁰ *Ibid.*

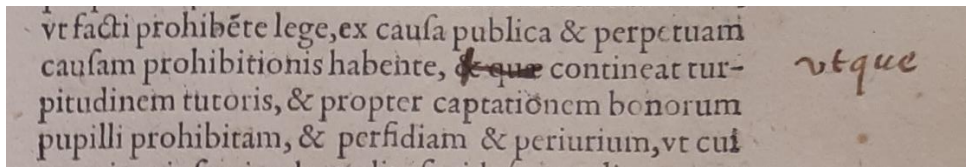


Figure 6 – Trait horizontal (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, HHHH5r, Col. 1842)

Quand l'interaction ne concerne pas un cas particulier tel que la correction d'une faute d'orthographe, d'un signe de ponctuation ou d'un mot entier comme dans les deux exemples ci-dessus, la personne chargée des annotations utilise des signes de correction typographique. Ces derniers correspondent à des symboles qui, par convention, se traduisent par une action précise à réaliser au moment de la composition du texte. L'ensemble des signes de correction utilisés dans l'exemplaire de Bar-le-Duc sont recensés dans le tableau d'inventaire de la figure 14.

Le principe général de la correction repose donc sur un tandem « signe de localisation (ou de repérage)¹²¹ » - correction à effectuer. Le signe de localisation le plus courant est un trait, vertical ou horizontal selon la longueur de la correction. Dans l'exemplaire de Bar-le-Duc, ce signe est utilisé pour des corrections courtes et de proximité, ligne à ligne. Pour les annotations plus longues, où la marge la plus proche ne suffit pas, le correcteur peut être amené à s'éloigner de l'endroit où la correction doit être effectuée. Dans ce cas, il a recours à des signes de renvoi. Les signes de renvoi sont des motifs qui fonctionnent par paire, sur le même principe que les traits horizontaux et verticaux susmentionnés. Le premier, situé dans le texte, marque l'emplacement où doit être appliqué le changement. Il renvoie à son équivalent situé dans les marges, qui est accompagné du texte à ajouter ou corriger¹²². Par conséquent, il arrive régulièrement que le deuxième signe de renvoi soit assez éloigné du premier sur la page. Il est difficile de distinguer des usages différenciés entre les formes qu'adoptent les signes de renvoi. Ils semblent être utilisés indifféremment quel que soit le contenu de la correction. Dans le cas où plusieurs signes de renvoi sont utilisés sur la même page, il est important de disposer d'une gamme de signes suffisamment différents les uns des autres pour distinguer les corrections. Le tableau de la figure 15 récapitule les divers signes de renvoi employés dans l'exemplaire de Bar-le-Duc.

¹²¹ ANDRÉ Jacques, « Petite histoire des signes de correction typographique », dans *Cahiers GUTenberg*, N. 31, 1998, p. 54.

¹²² DELLA ROCCA DE CANDAL Geri, GRAFTON Anthony et SACHET Paolo (dir.), *op. cit.*, p. 499-500.

Cas particuliers

Bien que le système de correction mis en place dans l'exemplaire de Bar-le-Duc repose majoritairement sur un usage codifié des signes de correction, il n'est pas rare de rencontrer des corrections qui s'écartent de la norme mais se comprennent malgré tout assez instinctivement. Par exemple, des passages à supprimer peuvent être simplement biffés d'un trait de plume sans être accompagnés du signe qui signifie que les caractères doivent être supprimés, comme sur la figure 7. Le signe n'est alors pas nécessaire : il suffit d'un regard pour comprendre qu'un retrait des caractères est attendu. Ce genre de prise de liberté, tout à fait relative, vis-à-vis de la norme, va dans le sens d'une plus grande efficacité. Il s'agit avant tout de se faire comprendre sans difficulté.

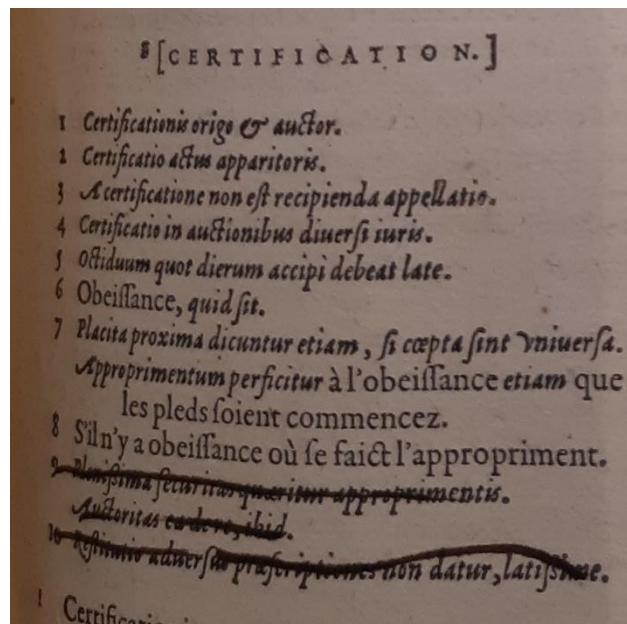


Figure 7 – Suppression texte (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, EEE5r, Col. 1217)

L'exemplaire de Bar-le-Duc présente aussi de nombreux cas d'ajouts de notes marginales. Le texte est alors écrit dans la marge, directement à l'endroit où il doit être ajouté, sans l'intermédiaire d'un signe de renvoi. Les figures 8 et 9 présentent des exemples de notes marginales ajoutées. Il arrive, comme sur la figure 9, que la note manuscrite soit encadrée, sans que cela n'ait de répercussion dans la mise en page de l'édition de 1621.

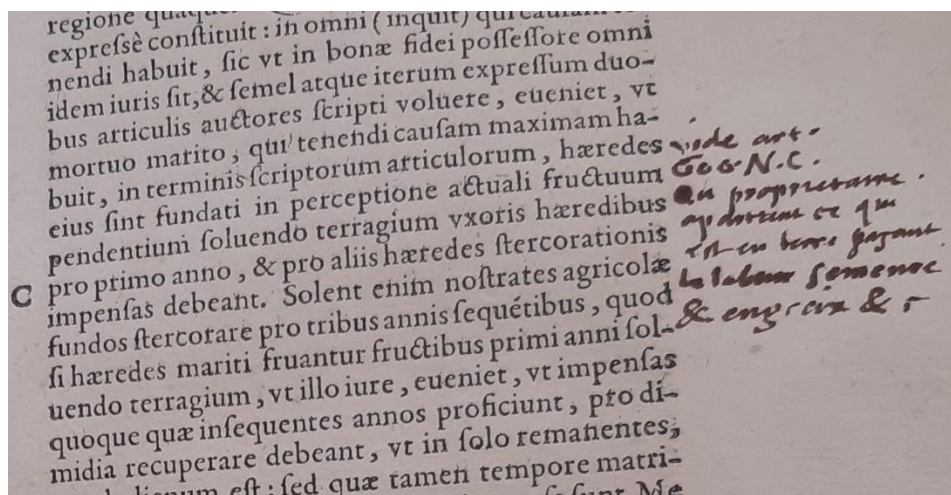


Figure 8 - Ajout note marginale (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, YYY2r, Col. 1614)

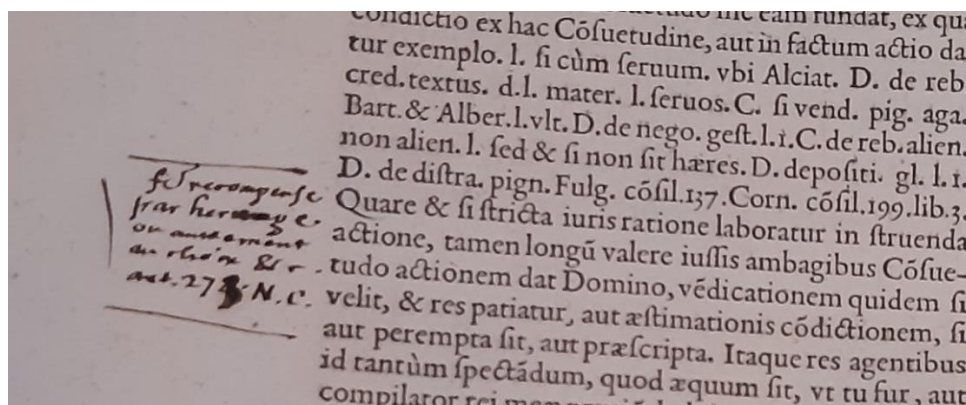


Figure 9 – Note marginale encadrée (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, BB6v, Col. 599)

À de rares occasions, la correction n'est pas indiquée en marge mais se trouve directement insérée dans le texte de la colonne sous la forme d'une note interlinéaire, comme c'est le cas sur la figure 10. Cette manière de procéder est souvent employée dans les titres d'articles et les sommaires, endroits où le correcteur dispose de plus d'espace laissé blanc. L'annotation interlinéaire de la figure 10 est par exemple située dans un sommaire.

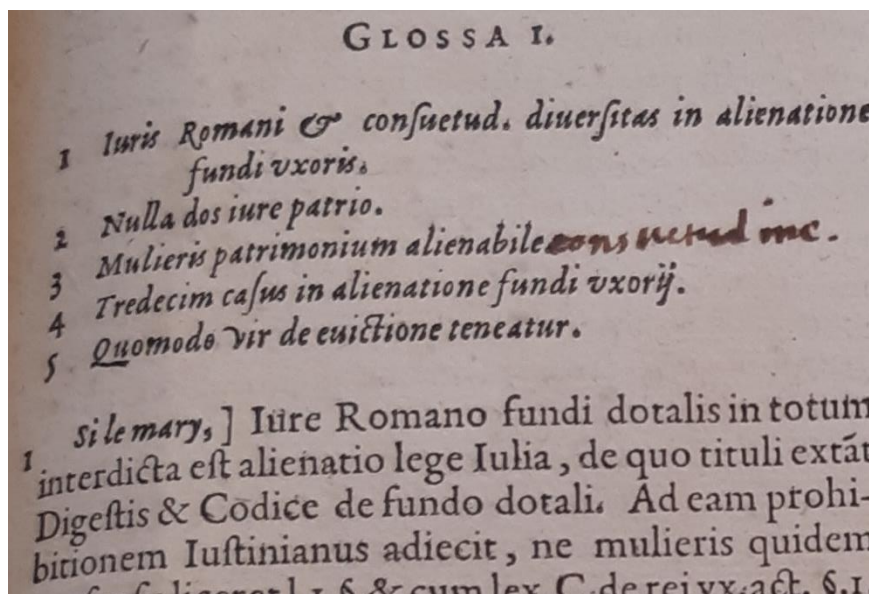


Figure 10 – Note interlinéaire (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, AAAA3r, Col. 1665)

Faire de la marge le lieu privilégié du développement des corrections n'est pas sans poser certains problèmes. Il convient ici de souligner que le rognage des marges occasionné par le travail de reliure postérieur nous prive parfois de quelques annotations, en partie ou dans leur intégralité. La plupart du temps, cela n'empêche pas d'en déduire le sens en s'appuyant sur la marque de repérage laissée dans le corps du texte et éventuellement la partie de l'annotation restante, d'autant plus qu'il est possible de se référer à l'édition de 1621 dans laquelle les annotations ont en grande partie été répercutées. Mais il n'est pas impossible qu'un petit nombre d'annotations aient complètement disparu en entraînant alors, en certains endroits, une perte d'information.

La figure 11 illustre le cas d'une perte partielle d'information : dans l'exemplaire annoté, la présence d'un signe de renvoi dans la colonne 2296, sous la forme d'une croix, indique qu'un paragraphe doit être ajouté à cet endroit. Le texte correspondant se trouve dans la marge supérieure. Le deuxième signe de renvoi, celui censé se trouver dans la marge, ainsi qu'une partie du contenu textuel qui lui est associé, ont été coupés au moment de l'égalesation des tranches. Il nous faut alors supposer la présence du signe de renvoi et déduire le texte manquant par comparaison avec l'édition de 1621. Heureusement, le paragraphe de texte a bien été ajouté dans l'édition de 1621 (encadré en noir sur l'image). Les mots soulignés en rouge sont ceux qui ont été rognés. Cette modélisation prouve que près de la

moitié de l'annotation a été perdue dans le processus de réduction des marges. La figure 12 représente un cas plus extrême où une infime partie l'annotation se devine sans qu'il soit possible d'en déchiffrer quoi que ce soit. Dans ce cas précis, l'annotation n'a malheureusement pas été prise en compte dans l'édition de 1621. Elle reste alors complètement énigmatique mais nous renseigne en revanche sur la taille originelle des marges, qui étaient sans doute beaucoup plus larges.

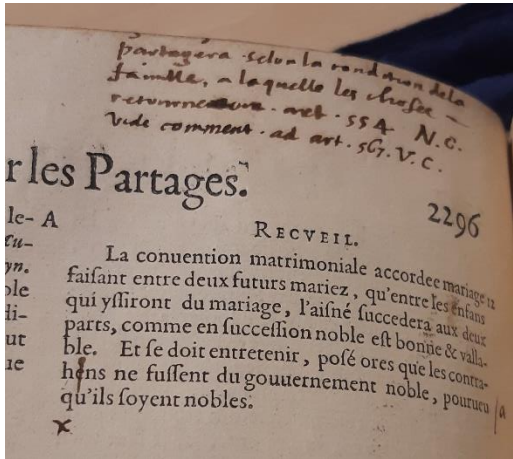
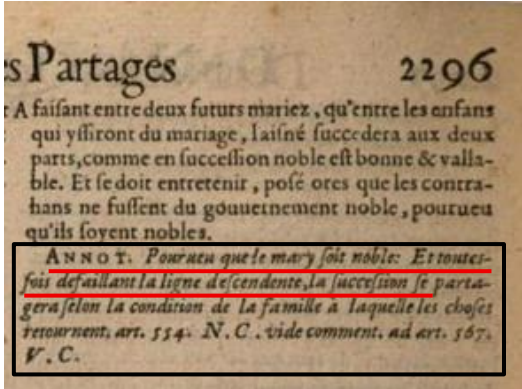
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, DDDDD4v, Col. 2296)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, DDDDD4v, Col. 2296)
	

Figure 11 - Contenu perdu dans le rognage des marges : une illustration

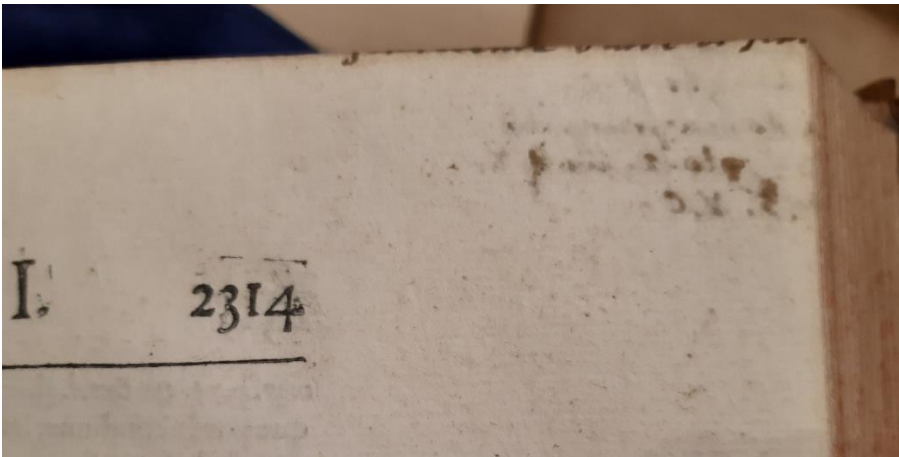


Figure 12 - Annotation perdue (BM Bar-le-Duc, FA 8809, EEEEE3r, Col. 2314)

Les signes : tentative de typologie

En suivant le principe que nous venons d'expliquer, il est donc possible de classer les signes employés par le correcteur dans deux catégories distinctes : signes de correction et signe de renvoi.

Signes de correction

Parmi les signes de correction utilisés pour signaler la suppression d'un élément sur la page, le plus courant est le *deleatur*. C'est aussi le plus polyvalent. Pour cette raison, il est abondamment utilisé tout au long de l'exemplaire annoté des œuvres de Bertrand d'Argentré. Sa forme se rapproche de celle d'un « d » cursif. Il sert le plus souvent à supprimer un seul caractère tel qu'une lettre ou un signe de ponctuation. Il peut aussi être utilisé pour supprimer un mot entier, ou même une suite de mots plus longue. L'usage du *deleatur* est largement répandu dans les ateliers d'imprimerie au début du XVII^e siècle. Jérôme Hornschuch explique son usage en ces termes dans son *Orthotypographia* : « Tout ce qui est en trop ou qui est superflu est barré d'un coup de plume et ce signe dans la marge indique qu'il faut le supprimer¹²³ ». L'usage du *deleatur* reste cependant limité à la suppression de contenus textuels relativement courts. Quand le texte à supprimer dépasse quelques mots, il est simplement barré d'un trait horizontal sans autre indication dans la marge, comme l'illustre la figure 7.

Le *deleatur* est employé pour indiquer qu'il faut supprimer des caractères imprimés. Pour supprimer les espaces, le correcteur utilise un autre signe dont la forme est proche de celle de la lettre « U ». Ce signe apparaît dans la liste dressée par Hornschuch, qui indique qu'il « recolle ensemble des mots séparés et entrouverts¹²⁴ ».

Un autre signe est utilisé pour demander l'action inverse de la suppression d'un espace. Sa forme est similaire à celle d'un dièse. L'*Orthotypographia* l'accompagne de la définition suivante : « Ce signe indique qu'il faut insérer un espace¹²⁵ ». Le trait

¹²³ HORNSCHUCH Jérôme, *op. cit.*, p. 71.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 72.

¹²⁵ *Ibid.*

vertical qui repère la correction dans le texte est alors placé à l'endroit où le mot doit être séparé en deux mots distincts.

L'exemplaire de Bar-le-Duc présente deux types de signes qui portent sur la modification de la disposition des paragraphes. L'un consiste à supprimer un retour à la ligne et donc, à supprimer un alinéa, tandis que l'autre demande l'ajout d'un alinéa. L'un est le réciproque de l'autre. Pour supprimer un retour à la ligne, le correcteur trace simplement un trait horizontal à la fin du paragraphe précédent pour indiquer que le texte qui se trouve à la ligne suivante doit être déplacé à la suite du paragraphe précédent. La correction inverse, qui consiste en l'ajout d'un alinéa, est signalée par un crochet placé dans le texte, à l'endroit où le nouveau paragraphe doit commencer. Le crochet est généralement associé à l'instruction « commencement de ligne » inscrite en marge mais cette annotation n'est pas systématique : le crochet seul peut suffire. Ce dernier peut aussi être remplacé par un simple soulignement du texte à l'endroit où l'alinéa doit être créé. Dans certains cas, le crochet peut aussi être remplacé par un signe de renvoi associé à la formule « commencement de ligne » en marge.

Signes de renvoi

Les signes de renvoi sont des symboles simples. Le correcteur utilise un nombre assez réduit de symboles basiques autour desquels il construit ensuite des variantes. Le signe de renvoi le plus commun est la croix. La façon la plus courante de créer une autre version d'un signe est de l'accompagner d'un certain nombre de points ou de faire varier son orientation.

Parmi tous ces signes de renvoi utilisés indifféremment et couplés à tous types de corrections, l'un d'entre eux a un statut particulier : il s'agit de l'obèle. Le texte manuscrit auquel il est associé en marge est souvent précédé de la mention latine *additum*. L'obèle est majoritairement utilisé pour l'ajout de contenu textuel dans les articles de la coutume, en marge ou directement dans le texte. Il a la particularité d'apparaître dans la version imprimée sous la même forme ou transformé en astérisque. Ce signe typographique est traditionnellement utilisé pour signaler une

note en marge¹²⁶. Il peut aussi désigner la présence d'un passage interpolé ou d'un ajout destiné à compléter une lacune dans le texte¹²⁷.

Les signes de renvoi ne sont pas destinés à apparaître dans la version imprimée corrigée. Cependant, nous faisons figurer l'obèle dans le tableau récapitulatif des signes de renvoi parce que son fonctionnement est proche de celui d'un signe de renvoi. Par ailleurs, arrive aussi plus rarement que l'obèle soit utilisé comme un signe de renvoi classique.

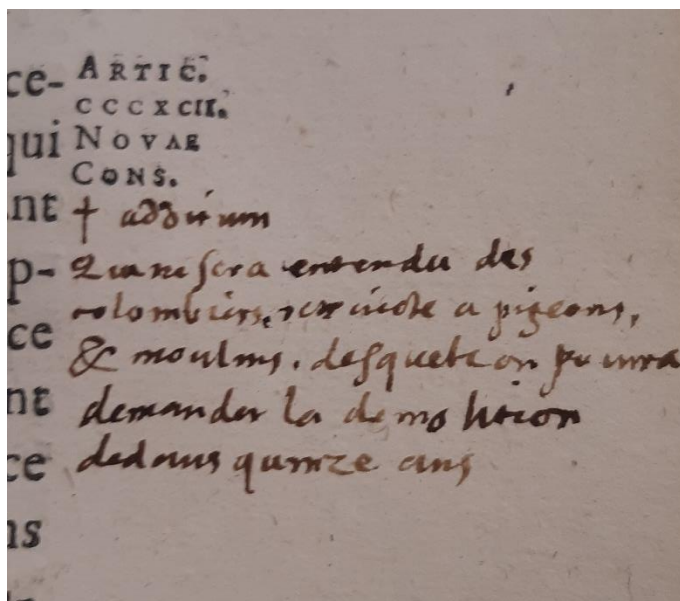


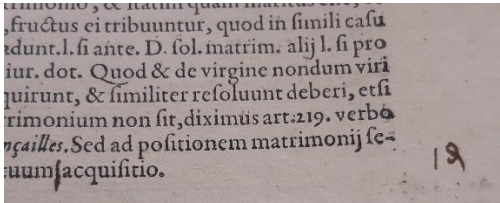
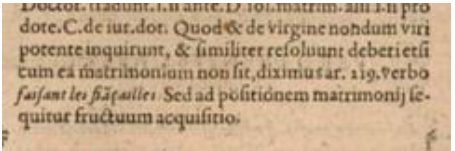
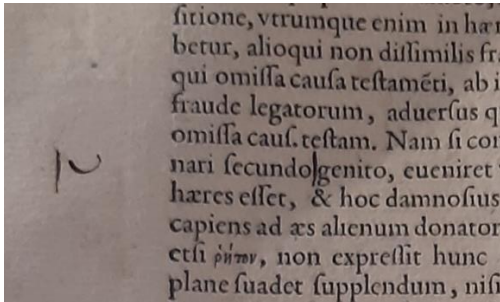
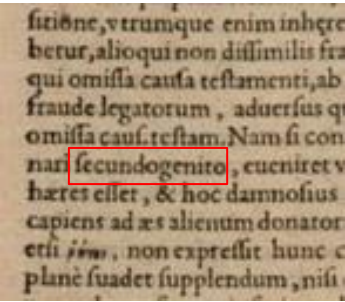
Figure 13 – Obèle et *additum* (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, TTT5r, Col. 1554)

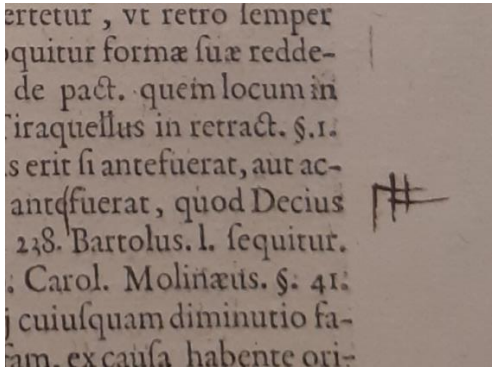
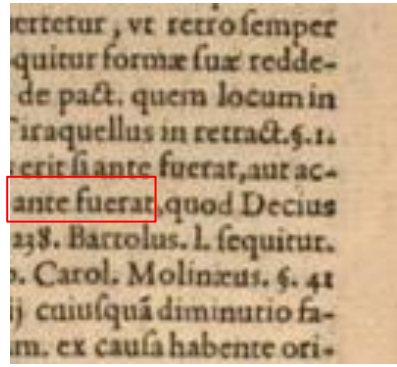
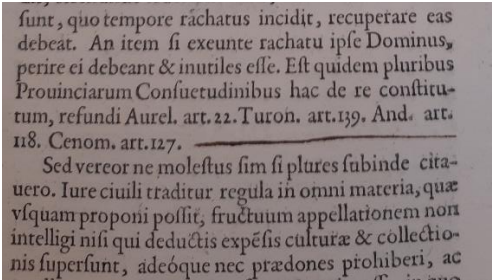
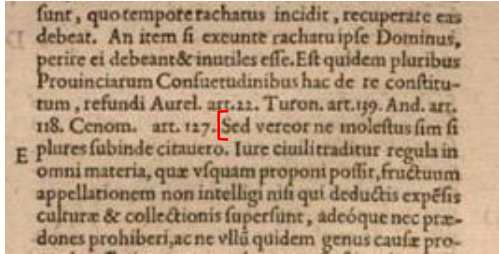
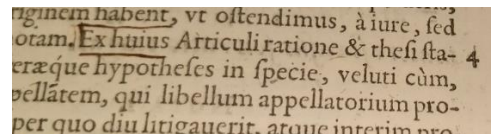
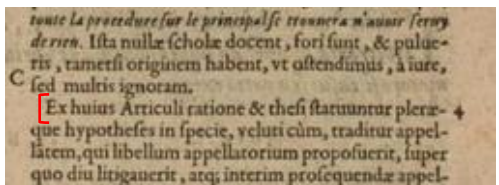
Les deux tableaux suivants recensent les divers signes rencontrés dans l'exemplaire de Bar-le-Duc. Cet inventaire des signes de correction tente de distinguer des catégories parmi les annotations afin de rendre le système de correction le plus intelligible possible. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que les signes de correction sont des outils particulièrement modulables et que certaines annotations de l'exemplaire de Bar-le-Duc peuvent donc présenter des exceptions qui échappent à notre classification.

¹²⁶ SAVAGE William, *A Dictionary of the Art of Printing*, Londres, Longman, Brown, Green, and Longmans, 1841, p. 547.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 680.

Figure 14 - Tableau récapitulatif des signes de correction

Dénomination du signe	Sens	Nature de l'interaction	Remarque	Exemple d'emploi (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q)	Exécution de la correction (édition de 1621, BU Gand, BIB.JUR.004392)
Deleatur	Supprimer l'élément désigné	Retrait	Usage généralement limité à la suppression de contenus courts	 <i>Suppression d'une virgule (YYY2r, Col. 1614)</i>	
Lettre « U »	Supprimer un espace et joindre	Retrait		 <i>GG1v, Col. 699</i>	

Dièse (#)	Insérer un espace	Ajout		 GG5r, Col. 714	
Trait horizontal (en fin de ligne)	Supprimer l'alinéa qui débute à la ligne suivante et faire suivre le texte	Modification		 Q1r, Col. 362	
Crochet	Créer un alinéa : tous les caractères situés au-delà du crochet sont	Modification	Parfois accompagné de l'indication « commencement de ligne » en marge		

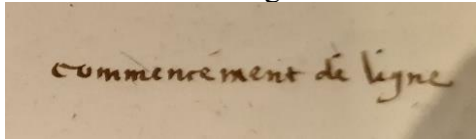
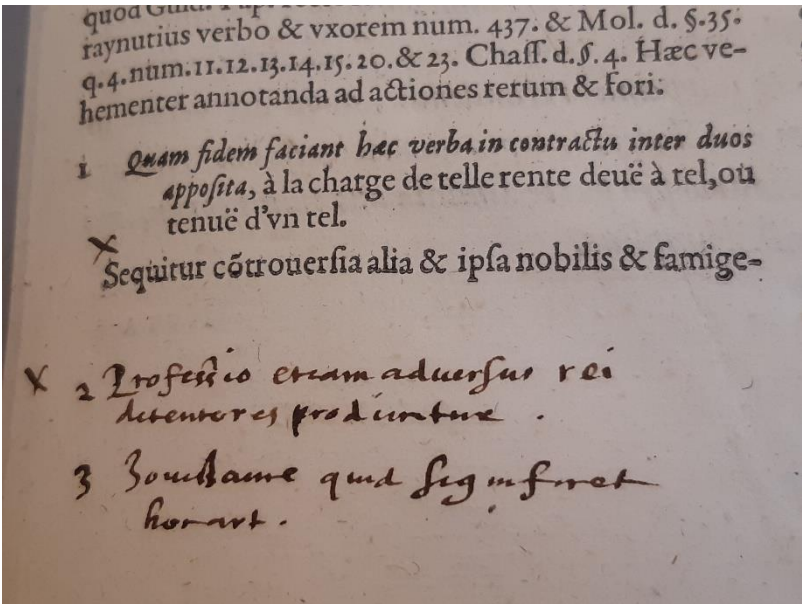
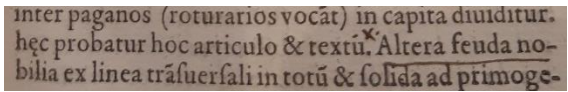
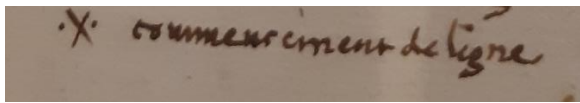
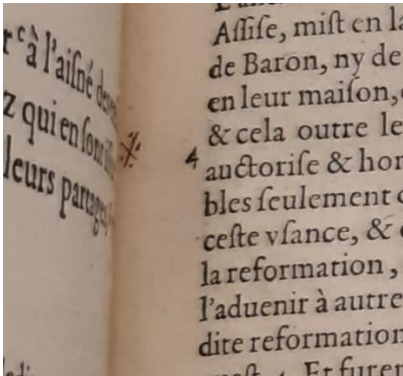
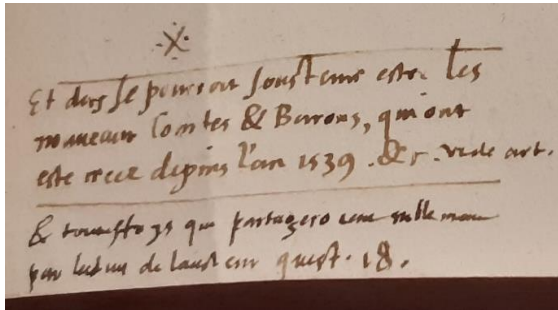
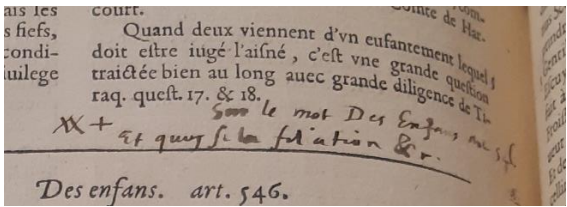
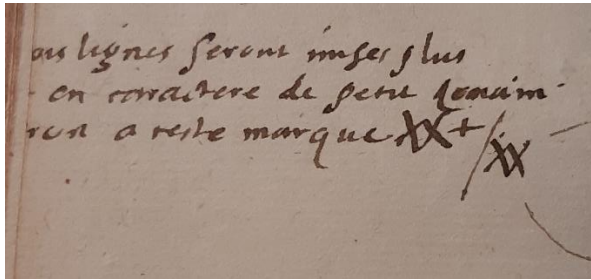
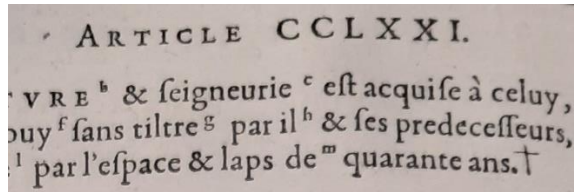
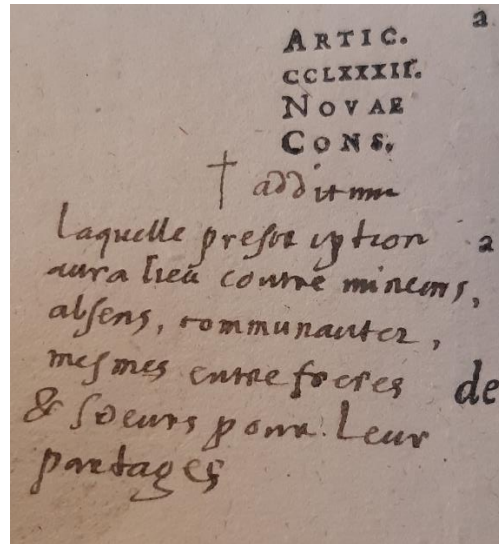
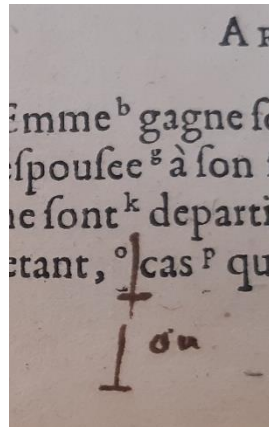
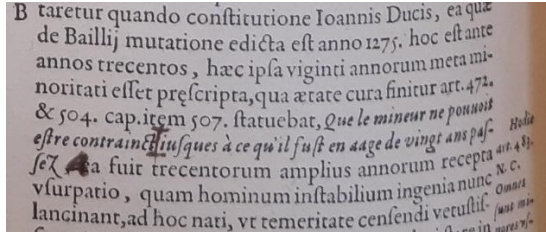
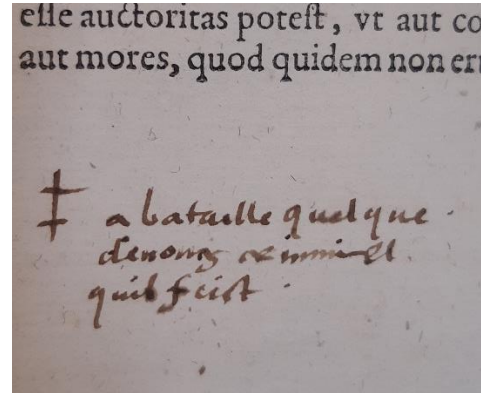
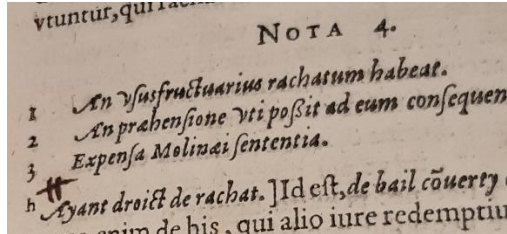
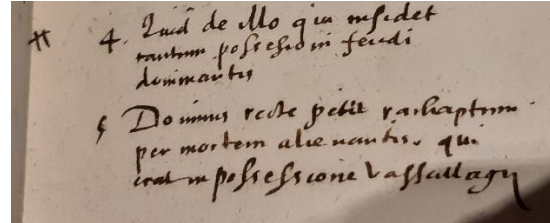
	chassés à la ligne suivante			En marge :  <i>E6r, Col. 118</i>	
--	-----------------------------------	--	--	---	--

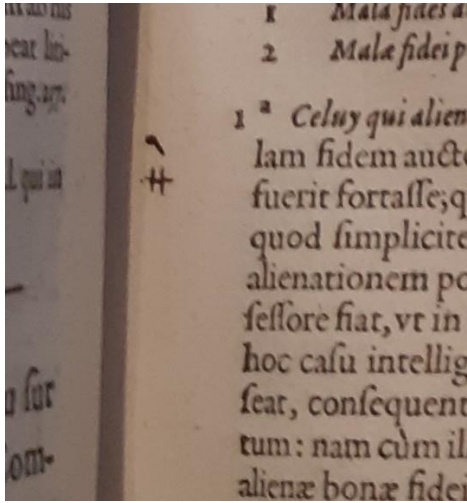
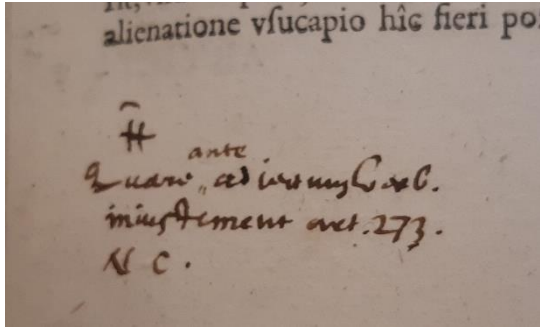
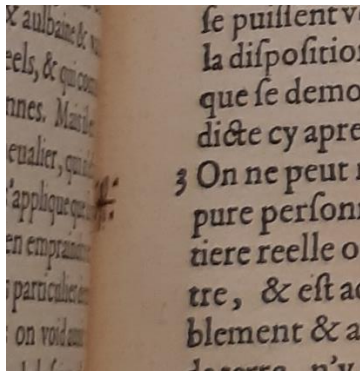
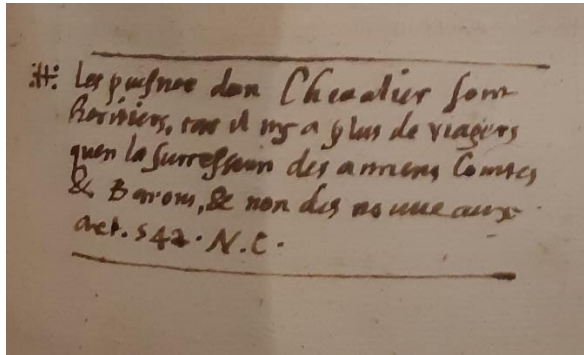
Figure 15 - Tableau récapitulatif des signes de renvoi

Dénomination du signe	Variante	Repérage	Renvoi en marge	Référence de l'exemple (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q)
Croix				Q6r, Col. 381.

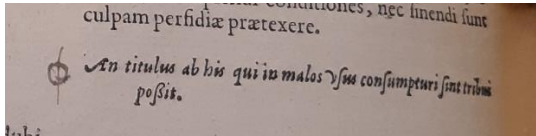
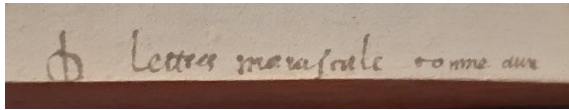
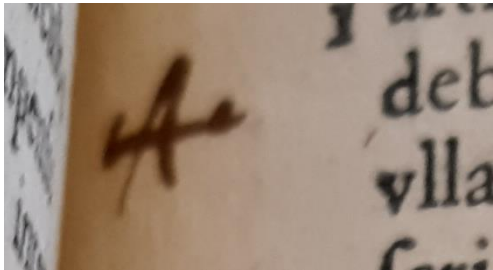
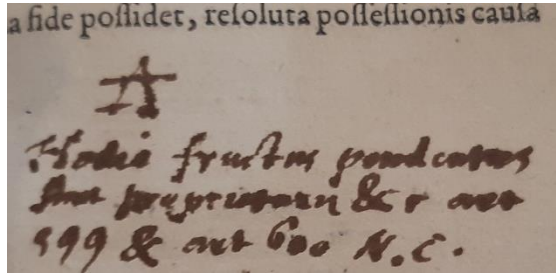
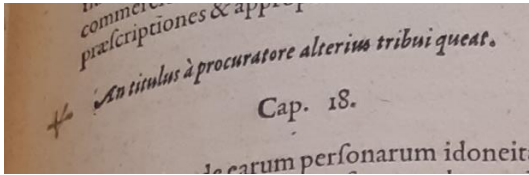
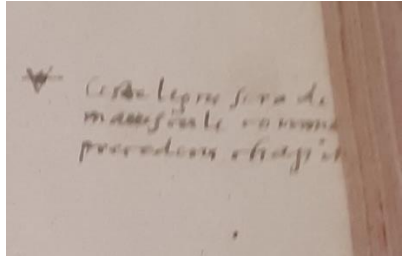
Croix entourée de [...] points	2 points			QQQQ1r, Col. 2017.
	4 points			YYYY3r, Col. 2169.
	Double croix			BBBBB2v, Col. 2239-2240.

Obèle		 ARTICLE CCLXXI. VRE^b & seigneurie^c est acquise à celuy, ouy^f sans tiltre^s par il^b & ses predecesseurs, par l'espace & laps de^m quarante ans.†	 ARTIC. CCLXXXII. NOVAE CONS. † additum laquelle prescription aura lieu comme mineurs, absens, communauter, mesmes entre freres de & sœurs pour leur partages	FFF6v, Col. 1247-1248.
	Obèle inversé	 AR emme^b gagne f épousée^s à son f ne sont^k départi étant, °cas^p qu † ou	BBBB5v, Col. 1699.	

	Double obèle			FFFF4v, Col. 1792.
Deux traits verticaux barrés d'un trait horizontal				O6r, Col. 333.

	Surmonté d'un tilde	 1^a Celuy qui alien lam fidem auet fuerit fortasse; q quod simplicit alienationem po fessore fiat, vt in hoc casu intellig feat, consequent tum: nam cum il alienæ bonæ fidei	 alienatione vsucapio hinc fieri po # ante Quam ad iurum C. 26. in iustement act. 273. N. C.	BB6r, Col. 597.
	Entouré de quatre points	 se puissent ve la dispositio que se demo dicte cy apre 3 On ne peut pure person tiere réelle o tre, & est ac blement & a le...	 # Les pafnes don Cheualier som Romain, car il n'y a plus de viagers quen la furreffion des amens Comtes & Baron, & non des no uue aux act. 542. N. C.	BBBBB6r, Col. 2253.

L'exemplaire de Bar-le-Duc : analyse formelle de la source

Rond barré d'un trait				AAA2v, Col. 1112.
Lettre « A »				NNNN5r, Col. 1961.
Lettre « A » inversée				AAA3r, Col. 1113- 1114.

Lettre « B »			FF5r, Col. 690.
Dièse			HH2r, Col. 725

Usage des signes de correction : mise en perspective

Le système de correction mis en œuvre dans les annotations de l'exemplaire de Bar-le-Duc n'est pas unique : il s'inscrit dans le contexte plus large de l'histoire des signes de correction. Ces derniers ne naissent pas avec le développement de l'imprimerie en Europe. La notion de correction est bien présente dans l'esprit des copistes du Moyen Âge qui utilisent déjà des signes conventionnels pour corriger leurs manuscrits. Les signes traditionnellement en usage parmi les correcteurs typographes dérivent donc naturellement de ceux utilisés par les copistes¹²⁸. Dans son essai historique et pratique consacré à la figure du correcteur typographe qu'il publie au début du XX^e siècle, Brossard explique que parmi les signes utilisés par les copistes médiévaux, ceux qui ont été repris par les correcteurs typographes ont très souvent été modifiés dans leur forme et leur usage¹²⁹. D'autres signes ont aussi été inventés pour répondre aux besoins spécifiques créés par l'arrivée de la presse¹³⁰. Dans certains cas, le passage d'un signe de correction à un autre entre le manuscrit et l'imprimé reste énigmatique. Pour indiquer qu'une lettre a été écrite par erreur, les copistes médiévaux ont recours à une exponctuation. Ils placent un point en-dessous de la lettre à annuler. Sans explication apparente, l'emploi du *deleatur* se substitue à celui de l'exponctuation dès les premières années de l'ère imprimée¹³¹. Des épreuves datées de 1470 corrigées dans l'atelier de Peter Schöffer témoignent déjà de l'emploi du *deleatur*¹³². L'exemple du *deleatur* le prouve, le sens et l'usage des signes nouveaux se sont formalisés dès la période incunable¹³³.

Ainsi, l'usage de la plupart des signes est déjà implanté dans les ateliers européens depuis plus d'un siècle au moment où l'exemplaire de Bar-le-Duc est annoté. À la lecture de l'*Orthotypographia*, on reconnaît le *deleatur* et les deux signes qui servent à supprimer ou ajouter un espace entre des mots¹³⁴. Ces trois signes, nous l'avons déjà signalé, sont abondamment employés dans l'exemplaire de Bar-le-Duc avec un sens identique à celui donné par Hornschuch. Quelques années

¹²⁸ DELLA ROCCA DE CANDAL Geri, GRAFTON Anthony et SACHET Paolo (dir.), *op. cit.*, p. 496.

¹²⁹ BROSSARD Louis-Emmanuel, *Le correcteur typographe*, Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie et Châtelaudren, Imprimerie de Châtelaudren, 1924-1934, Vol. 1, p. 296.

¹³⁰ BROSSARD Louis-Emmanuel, *op. cit.*, Vol. 1, p. 296.

¹³¹ *Ibid.*, p. 296-297.

¹³² ANDRÉ Jacques, *op. cit.*, p. 51.

¹³³ JIMENES Rémi, *op. cit.*, p. 223-224.

¹³⁴ HORNSCHUCH Jérôme, *op. cit.*, p. 71-72.

auparavant, le *deleatur* et le signe qui demande la suppression d'un espace (lettre « U ») étaient déjà utilisés dans l'atelier parisien de Charlotte Guillard lors de la correction des épreuves¹³⁵. Ces exemples prouvent que les habitudes typographiques circulent entre les différents ateliers européens au cours des XVI^e et XVII^e siècles. Le sens des signes se conserve et se pérennise avec une grande uniformité à travers toute l'Europe¹³⁶.

Au cours du XIX^e siècle, les guides à l'usage du correcteur se multiplient. Chaque imprimeur développe son propre « protocole » destiné à expliquer la correction des épreuves aux futurs professionnels. Brossard en compare quelques-uns dans son *Correcteur typographe*¹³⁷. À quelques détails près, les pratiques et les signes restent les mêmes. Aujourd'hui encore, les signes restent en usage. Les recommandations données dans le *Lexique des termes typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* comprennent une entrée « Correction (signes de) » développée dans un « Mémento des signes de correction » qui, sur le modèle des nombreux guides préexistants, met en contexte l'usage des différents signes de correction dans un exemple¹³⁸. L'observation du « Mémento des signes de correction » de l'Imprimerie Nationale en annexe 1 illustre une fois de plus la pérennité du sens donné aux signes. On y retrouve entre autres le *deleatur* pour supprimer, le dièse pour créer un espace et le crochet pour créer un alinéa. Quel que soit le signe, le principe de la correction reste toujours le même : endroit de la correction signalé dans le texte puis développé et explicité en marge par le biais d'un mécanisme de renvoi.

Nous sommes à présent en mesure de situer l'exemplaire de Bar-le-Duc dans ce panorama des signes de correction à travers les siècles. Notre analyse laisse volontairement de côté les signes de renvoi qui, bien que nombreux dans notre exemplaire, n'ont pas de signification propre. Annoté dans le premier quart du XVII^e siècle, l'exemplaire de Bar-le-Duc porte des signes dont l'usage est déjà ancré dans les habitudes d'atelier au XVI^e siècle. Utilisés seuls, sans explication, on suppose que leur sens est compris de tous. La gamme de signes utilisée semble cependant

¹³⁵ JIMENES Rémi, *op. cit.*, p. 236.

¹³⁶ DELLA ROCCA DE CANDAL Geri, GRAFTON Anthony et SACHET Paolo (dir.), *op. cit.*, p. 496.

¹³⁷ BROSSARD Louis-Emmanuel, *op. cit.*, Vol. 1, p. 276-295.

¹³⁸ Imprimerie Nationale, *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 2002, p. 58-59.

assez réduite par rapport à ce qui se pratique ailleurs. Il faut prendre en compte le fait que les corrections ont été faites sur le texte de l'édition de 1614, lui-même déjà corrigé en vue de sa publication et donc expurgé de ses erreurs les plus flagrantes. Cela explique sans doute l'absence de certains signes attestés à la même époque dans les corrections d'épreuves, tel que le *vertatur*, repéré par Rémi Jimenes et encore présent dans le « Mémento » de l'Imprimerie Nationale, qui signale un caractère positionné à l'envers. Ce genre de correction relève plus d'une première lecture d'épreuves que de l'élaboration d'une édition améliorée à partir d'un texte déjà publié.

Il nous est désormais possible de mettre en œuvre notre connaissance des signes de correction utilisés dans l'exemplaire de Bar-le-Duc afin de comprendre dans quel contexte ils sont utilisés et comment s'organise le travail de correction.

DANS L'ATELIER : ANALYSE DES ANNOTATIONS ET ORGANISATION DU TRAVAIL

NATURE ET SENS DES ANNOTATIONS

Répartition des annotations dans le texte

Le volume des œuvres de Bertrand d'Argentré est annoté dans son ensemble : du début à la fin, dans toutes les parties. La fréquence des annotations varie à l'échelle du volume, mais elles restent réparties de façon relativement homogène. Elles sont rarement interrompues sur plus d'une dizaine de pages consécutives. Les longs passages où les annotations s'enchaînent d'une page à une autre sans interruption sont plus fréquents.

À l'échelle de la page, certaines sont beaucoup plus annotées que d'autres. Les plus annotées sont visuellement assez chargées, surtout si elles combinent une grande diversité d'annotations et allient des corrections courtes à des ajouts de textes longs en marge. Les annotations portent sur tous les endroits de la page et sont susceptibles d'occuper tout l'espace. Elles portent majoritairement sur les colonnes de texte, avec des renvois dans les marges, mais elles peuvent aussi porter sur le texte des notes marginales, le titre courant et la pagination par exemple.

Généralement, les deux logiques, celle du volume et celle de la page, se combinent. Dans un passage où presque toutes les pages sont annotées, les annotations sont nombreuses sur chaque page. Certains chapitres des *Commentaires* de l'*Ancienne Coutume* peuvent illustrer cette observation. Trois d'entre eux nous semblent clairement se distinguer par la quantité d'annotations qu'ils portent : le commentaire du douzième chapitre de l'*Ancienne Coutume* intitulé « Des donations », celui du vingtième chapitre intitulé « Des bastards et autres illegitimes » et celui du vingt-et-unième, « Des mineurs, et autres à qui on doit bailler administrateurs, et des emancipations ». Comment expliquer une telle présence des annotations dans ces passages ? En l'occurrence, les commentaires des trois chapitres cités comptent parmi ceux qui ont fait l'objet d'une publication anticipée. Le commentaire du titre « Des donations » a été publié du vivant de

Bertrand, en 1580. Les deux autres titres figurent dans la première édition posthume des *Commentaires*, celle de 1605, qui est encore incomplète¹³⁹. Si les commentaires de ces passages de la coutume ont été publiés indépendamment, avant les autres, c'est sans doute parce qu'ils sont particulièrement importants dans le droit breton. Sont-ils très annotés parce qu'ils ont fait l'objet de plus de soin pour cette raison ? Nous pouvons aussi présumer que leur histoire éditoriale plus longue que celle des autres passages du texte leur a fait subir plus de corruptions liées à des erreurs successives introduites au fil des éditions. Ou au contraire, nous pouvons nous étonner qu'ils soient si annotés parce que des textes qui ont déjà été publiés sont aussi des textes qui ont été déjà corrigés : les corrections successives n'auraient-elles pas dû réduire le nombre d'annotations dans l'exemplaire de Bar-le-Duc ? La deuxième hypothèse est la plus plausible : les éditions successives ont probablement dégradé la qualité des textes, qui ont donc demandé plus d'attention pendant la préparation de la troisième édition.

Pour tenter de comprendre comment s'est organisé le processus de correction, nous avons observé la répartition des annotations à l'aune de la structure du volume. L'hypothèse initiale était que la répartition des annotations devait sans doute suivre la structure des cahiers. Nous avons donc réfléchi à la localisation des annotations au regard de la succession des cahiers. Ces observations se révèlent peu concluantes : aucune logique ne se dégage d'une analyse qui considère en miroir la répartition des annotations et la succession des cahiers. Les fluctuations dans la fréquence des corrections ne coïncident pas avec le passage d'un cahier à un autre. Dans la partie du volume consacrée au commentaire de l'*Ancienne Coutume*, la répartition des annotations suit plutôt celle des chapitres du commentaire, avec des contrastes parfois marqués : un chapitre très corrigé, avec plusieurs annotations sur toutes les pages, peut être suivi d'un chapitre très peu annoté. La transition entre les deux est alors flagrante, et elle ne correspond pas nécessairement à un changement de cahier. Les annotations peuvent chevaucher deux cahiers différents en toute fluidité. Il n'y a pas de cas d'un cahier qui ne soit pas annoté du tout. Au sein des cahiers, la répartition des corrections est aléatoire : ils peuvent être annotés sur toute leur étendue, avec plus ou moins d'interruptions, ou uniquement au début, au milieu ou à la fin, sans suivre un schéma récurrent. Ces observations permettent de conclure

¹³⁹ Pour plus de détails sur l'histoire éditoriale de ces textes, se référer à la partie intitulée « Histoire éditoriale des *Commentaires* de Bertrand d'Argentré ».

que les annotations ont vraisemblablement été faites au fil du volume, en suivant le déroulement du texte et ses besoins en corrections plutôt que la structure du livre. On imagine une correction page après page, dans l'ordre de lecture, plutôt que par bloc, cahier après cahier.

Les différents types d'annotations

Corrections courantes

Dans une écrasante majorité, les corrections les plus fréquentes dans le volume sont des corrections mineures, qui ne nécessitent souvent la modification, la suppression ou l'ajout que d'un seul ou de quelques caractères. Ces corrections peuvent sembler anecdotiques si on les considère individuellement, mais elles sont très nombreuses et fréquentes. Elles contribuent donc grandement à améliorer la qualité du texte qui se trouve expurgé de beaucoup de ses scories. Elles peuvent être qualifiées de coquilles, nom donné « aux lettres, aux signes, aux chiffres, etc., qui, par erreur, occupent la place de la lettre ou du signe demandés par le sens ou l'orthographe¹⁴⁰ ». La plupart de ces erreurs sont courantes et compréhensibles en ce qu'elles sont liées à la nature du travail du compositeur. Ce sont généralement des erreurs d'inattention de ce type qui se trouvent répertoriées dans un *errata* en fin de volume. Mais la deuxième édition des *Commentaires* ne contient pas d'*errata*, sans doute parce que toutes les erreurs auraient été trop nombreuses à compiler¹⁴¹. Hornschuch attirait déjà l'attention du correcteur sur les erreurs auxquelles il devait être particulièrement attentif. Parmi elles, il met en garde contre les lettres voisines dans la casse ou à la forme très similaire, qui sont souvent substituées¹⁴². Dans le règlement à destination des correcteurs de l'officine plantinienne rédigé par Jan I Moretus dans les années 1607-1608, il est aussi fait mention de ces caractères trompeurs : « In the smallest sizes, the letters rt, nu, av, ae, oe, ct, &, st, si, fi, require great attention to ensure that one is not substituted from the other¹⁴³ ». Les coquilles

¹⁴⁰ BROSSARD Louis-Emmanuel, *op. cit.*, Vol. 1, p. 307.

¹⁴¹ SIMPSON Percy, *op. cit.*, p. 113-114.

¹⁴² HORNSCHUCH Jérôme, *op. cit.*, p. 74.

¹⁴³ VOET Leon, *op. cit.*, Vol. 2, p. 184. Transcription latine et traduction française du règlement dans : VERVLIET Hendrik Désiré Louis, « Une instruction plantinienne à l'intention des correcteurs », dans *Gutenberg Jahrbuch*, 1959, p. 99-103.

trouvent souvent leur origine dans un travail de distribution peu soigné. La distribution correspond au moment où la forme dont l'impression est achevée est décomposée. Les caractères sont alors rangés dans la casse, dans leurs emplacements respectifs. Une erreur de rangement lors de la distribution entraîne inévitablement l'apparition de coquilles dans la prochaine forme composée¹⁴⁴. Le texte imprimé dans l'exemplaire de Bar-le-Duc n'échappe pas à ce phénomène. Les confusions entre les lettres « u » et « n » ainsi que « b », « d » et « p », pour ne citer qu'elles, reviennent fréquemment. Dans le même esprit, beaucoup d'autres corrections, même si elles ne portent pas nécessairement sur un seul caractère, peuvent s'expliquer par des confusions entre deux mots très proches d'un point de vue orthographique mais aux significations différentes. À titre d'exemple, les mots « cum » et « tum », « eum » et « enim », « sine » et « siue » sont régulièrement confondus dans l'exemplaire de Bar-le-Duc. Ainsi, on comprend aisément que la modification d'un seul caractère puisse être à l'origine d'un changement de sens total à l'échelle de la phrase. Ces modifications, que nous qualifions de « mineures » ne le donc pas. La figure ci-dessous illustre cette idée : la substitution d'une seule lettre, en l'occurrence le « c » remplacé par un « e », modifie la nature du mot et donc le sens de la phrase.

¹⁴⁴ JIMENES Rémi, *op. cit.*, p. 226.

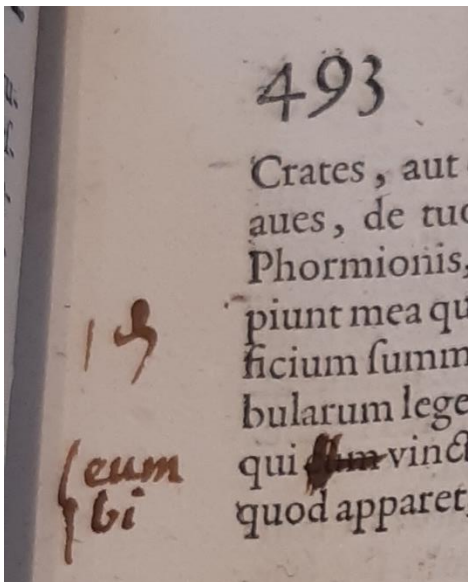
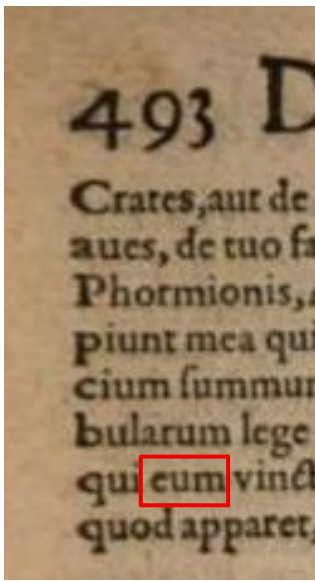
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, X4r, Col. 493)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, X4r, Col. 493)
	

Figure 16 - Correction morphologique : un exemple

Au même titre, la ponctuation fait aussi l'objet d'une attention particulière de la part du correcteur. Il ajoute, supprime ou modifie des signes de ponctuation dans tout le volume, jusque dans le moindre détail. Aussi anecdotique puisse-t-elle paraître, la ponctuation joue pourtant un rôle capital dans l'élaboration du sens de la phrase. Une ponctuation correcte garantit un texte compréhensible¹⁴⁵. Qualifiée par Brossard d'« art de marquer les divisions du discours¹⁴⁶ », elle confère un sens à la phrase et à l'articulation des phrases entre elles, permettant ainsi le développement d'une pensée nuancée¹⁴⁷. De fait, la gestion de la ponctuation dans l'exemplaire de Bar-le-Duc relève de la plus grande minutie. L'une des corrections les plus courantes est sans doute celle qui consiste à supprimer une virgule au moyen d'un *deleatur*. Nous avons observé que la suppression d'un signe de ponctuation est souvent précédée ou suivie de l'ajout du même signe à quelques mots d'intervalle. Les deux actions combinées ont pour effet de déplacer la ponctuation à un endroit plus adéquat

¹⁴⁵ BROSSARD Louis-Emmanuel, *op. cit.*, Vol. 1, p. 224.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 226.

¹⁴⁷ *Ibid.*

pour le sens et le rythme de la phrase. Sur l'exemple ci-dessous, le positionnement de la virgule se joue à un mot près.

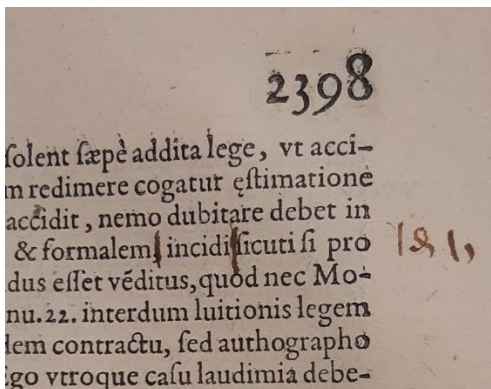
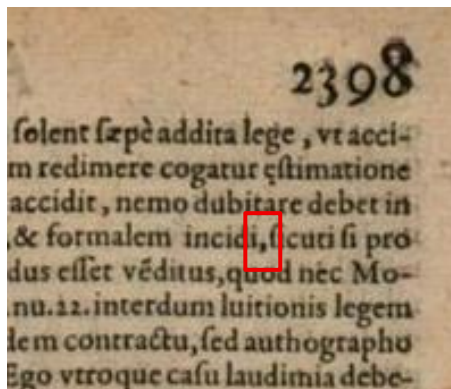
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, HHHHH6r, Col. 2398)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, HHHHH6r, Col. 2398)
	

Figure 17 - Déplacement virgule : un exemple

Nous observons une tendance à l'efficacité dans le travail du correcteur. Lorsque ce dernier souhaite remplacer entièrement un mot fautif, il s'appuie, si cela est possible, sur les lettres déjà existantes plutôt que d'écrire entièrement le nouveau mot qu'il souhaite voir apparaître dans la correction. Cette manière de procéder requiert sans doute une certaine gymnastique intellectuelle de la part du correcteur mais elle permet *in fine* une économie de moyens. Surtout, nous supposons qu'une telle formulation est aussi destinée à faciliter le travail du compositeur qui peut s'appuyer sur les lettres déjà imprimées autour desquelles s'articule la correction plutôt que de réfléchir à la composition d'un nouveau mot en entier. Il visualise plus rapidement combien le nouveau mot diffère du précédent, notamment du point de vue du nombre de caractères. Nous verrons dans une troisième partie à quel point cette information est importante pour le calibrage de la mise en page. L'exemple qui suit présente le cas d'un mot court, « iure », qui porte deux corrections successives. La première vise à remplacer la lettre « u » par les deux lettres « nt » et la seconde

corrige la dernière lettre du mot en la remplaçant par un « a » : « iure » devient alors « intra », mot plus long d'une lettre.

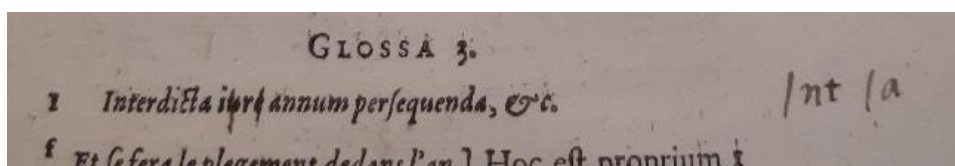


Figure 18 - Modification mot : un exemple (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, T6r, Col. 454)

Langues des annotations

Pour comprendre la répartition linguistique des annotations, il faut rappeler quelles langues sont employées dans le volume des œuvres de Bertrand d'Argentré. Les *Commentaires* de l'ancienne coutume sont rédigés en latin. Au latin s'ajoutent des passages en français puisque les articles de la coutume sont rédigés en langue française, avant d'être traduits en latin, et que des citations en français sont régulièrement insérées dans le commentaire latin. Enfin, à de plus rares occasions, des citations grecques sont aussi introduites dans le texte du commentaire. Les annotations suivent cette répartition quantitative. Une grande partie d'entre elles sont en latin. Les autres sont écrites en français, à l'exception de quelques rares annotations grecques.

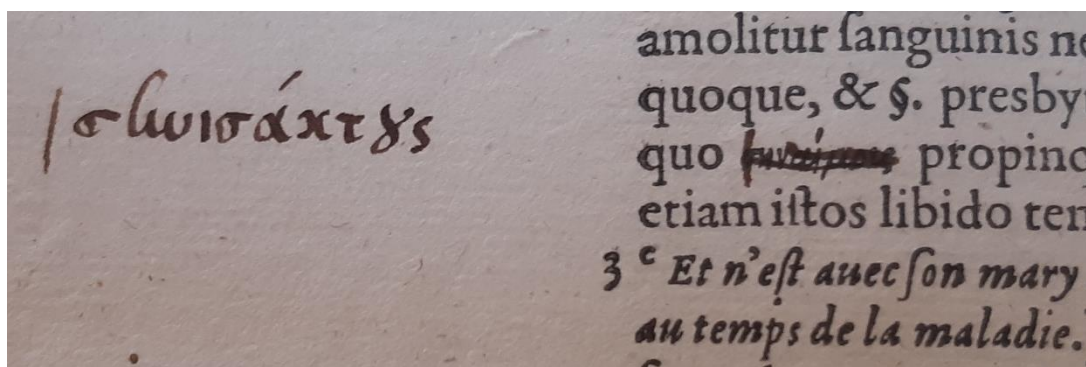


Figure 19 – Annotation grecque (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, CCCC3v, Col. 1715)

En prenant en compte le trilinguisme des annotations, nous avons prêté une attention particulière à la façon dont les trois langues étaient traitées dans les annotations. Nous avons exploré cette piste d'analyse avec l'objectif de déterminer si les annotations françaises et latines étaient effectuées d'une manière différente.

Dans la mesure où elles sont plus rares et mobilisent un alphabet différent, les annotations grecques ont nécessairement un statut différent. La comparaison des annotations latines et françaises n'a pas démontré un rapport au texte différent entre les deux langues. Les citations françaises sont si bien intégrées au texte latin que les annotations reflètent cette fluidité qui caractérise le passage d'une langue à l'autre. Il ne nous semble pas avoir repéré de différence perceptible entre les annotations françaises et latines ni point de vue de la main responsable des annotations ni du point de vue de l'encre utilisée.

La connaissance de la répartition linguistique dans le volume nous permet aussi de compléter notre panorama des types d'annotations rencontrés dans l'exemplaire de Bar-le-Duc. Puisqu'une grande partie du texte est imprimé en latin, beaucoup de corrections sont liées à la nature de cette langue : elles portent souvent sur la correction de déclinaisons ou de terminaisons verbales fautives. Enfin, il faut prendre en compte le fait que l'orthographe de certains mots et la syntaxe des phrases évoluent au cours du temps. Même si nous n'avons pas mené d'étude approfondie à ce sujet, il est probable que certaines annotations soient liées à des changements dans les habitudes de lecture et d'écriture au cours d'un siècle où les règles de la langue française ne sont pas encore strictement fixées.

Ces observations nous amènent à la conclusion que les annotations témoignent d'un grand niveau de maîtrise des langues de la part du correcteur. Dans son étude consacrée à l'atelier de Christophe Plantin, Leon Voet mentionne le cas des filles de ce dernier. Nous savons que leur père a tenu à ce qu'elles soient lettrées pour fournir de l'aide dans la correction des épreuves¹⁴⁸. Mais il semblerait que leur formation ne leur permette que de lire le latin, le grec et l'hébreu et de comparer les caractères sans comprendre le sens des phrases¹⁴⁹. Le correcteur de l'exemplaire de Bar-le-Duc ne se contente pas de savoir lire le latin pour repérer les erreurs les plus flagrantes. Au contraire, certains exemples prouvent qu'il distingue les nuances sémantiques avec acuité. Une connaissance linguistique si approfondie étonne, mais elle ne doit pas nous sembler exceptionnelle. Les correcteurs employés dans l'atelier

¹⁴⁸ VOET Leon, *op. cit.*, Vol. 1, p. 142.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 144.

de Jan Moretus au début du XVII^e siècle sont tenus de savoir le latin, le grec et les langues vernaculaires, « in order to respect the spelling of each¹⁵⁰ ».

Modifications de la mise en page

Les annotations rencontrées dans l'exemplaire de Bar-le-Duc ne se limitent pas à améliorer la correction orthographique et syntaxique du texte. Certaines portent aussi sur la modification de la mise en page. Nous avons déjà mentionné dans une première partie les signes qui visent à ajouter ou supprimer un alinéa mais ce ne sont pas les seules manipulations susceptibles d'affecter la disposition du texte. L'une des plus courantes touche les sommaires. Mis en place au début de chaque commentaire d'article, ces derniers divisent la glose en plusieurs parties matérialisées par des numéros¹⁵¹. En fonction de la longueur du commentaire, le sommaire peut être très long et comporter un nombre important de numéros. La modification consiste dans un ajustement de la disposition. Le sommaire, au lieu d'occuper une seule colonne, est réparti sur les deux colonnes de la page. Le correcteur utilise la formule « Ce sommaire soit mis en deux colonnes egalles », avec parfois quelques variantes dans la formulation (« Ce sommaire sera mis en deux colonnes egalles », « Ce sommaire doibt estre mis en deux colonnes egalles »). Cette demande de modification semble résulter d'une volonté esthétique. La formule est utilisée quand le sommaire est trop long. La disposition en deux colonnes permet d'éviter un déséquilibre dans l'harmonie de la page et rationalise la gestion de l'espace. Les figures 20 et 21 illustrent les deux états du sommaire, avant et après modification.

Cette disposition sur deux colonnes n'est pas inédite. L'édition de 1614 comporte déjà des exemples de sommaires disposés de cette manière. La présence de corrections portant sur cet aspect dans l'exemplaire de Bar-le-Duc témoigne donc d'une volonté d'harmonie non seulement à l'échelle de la page mais aussi à l'échelle de l'ensemble du volume. La correction vise à l'uniformisation de la mise en page dans tout le livre. Au-delà de l'aspect esthétique, on devine aussi une préoccupation intellectuelle : un sommaire ainsi disposé est plus lisible, il permet de saisir

¹⁵⁰ VOET Leon, *op. cit.*, Vol. 2, p. 184.

¹⁵¹ Pour une représentation visuelle de l'organisation du commentaire, voir la figure 4.

l'organisation du commentaire d'un seul regard. Nous avons à l'esprit l'exemple d'un sommaire qui s'étend sur deux pages, la première partie au recto et la seconde au verso¹⁵². Rien n'est moins pratique pour pouvoir se familiariser avec le sommaire et s'y référer. Une annotation demande qu'il soit mis sur deux colonnes et il bascule entièrement au verso de la page dans l'édition de 1621. Par ailleurs, nous avons observé des cas où le sommaire se retrouve disposé sur deux colonnes dans l'édition de 1621 alors qu'aucune annotation n'en donne la consigne dans l'exemplaire conservé à Bar-le-Duc. Nous supposons que le compositeur a spontanément pris l'initiative d'imiter la mise en page qu'il avait assemblée dans les pages précédentes.

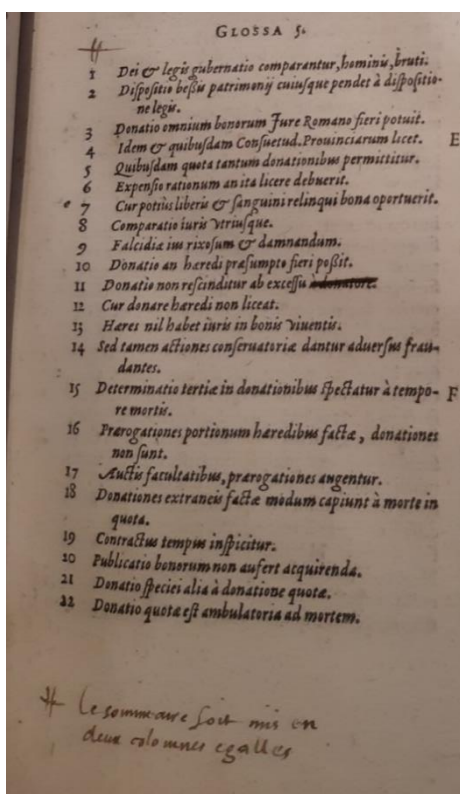


Figure 20 – Modification sommaire (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, EE5r, Col. 665)

¹⁵² FFF2, Col. 1229-1232.

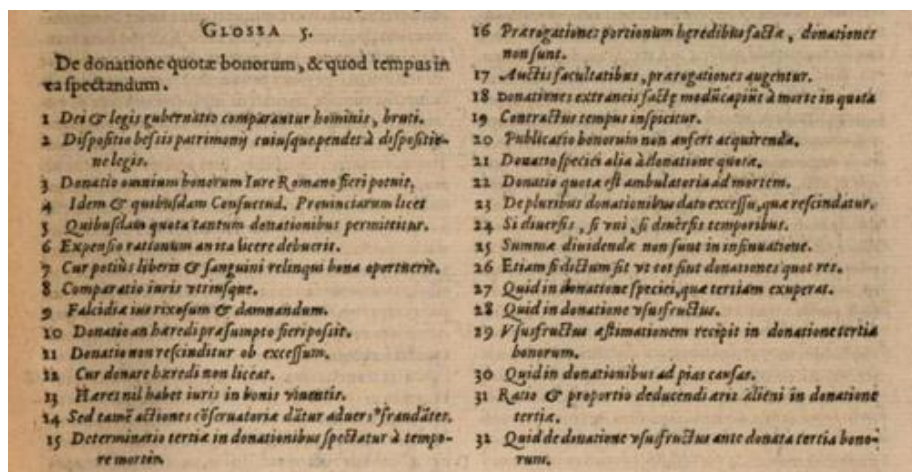


Figure 21 – Modification sommaire effectuée (BU Gand, BIB.JUR.004392, EE5r, Col. 665-666)

L'impression que les corrections visent à une uniformisation de la mise en page est confirmée par la présence de certaines annotations qui donnent explicitement pour modèle d'autres passages du livre qui affichent déjà la mise en page souhaitée. Pour ce faire, le correcteur s'appuie sur des exemples de mise en pages réussies dans des passages similaires et les cite comme modèles dans son annotation. L'exemple suivant a malheureusement été rogné en marge mais cela n'empêche pas d'en saisir l'essentiel. La modification concerne un titre de chapitre imprimé en caractères italiques. D'après ce que nous pouvons comprendre de l'annotation, le correcteur demande de mettre ce passage en « majuscule comme » dans les « precedens chapit[res] ». Les titres des chapitres rencontrés dans les pages précédentes et suivantes sont effectivement tous imprimés en lettres majuscules, ce qui rend la correction facile à comprendre et à appliquer pour le compositeur.

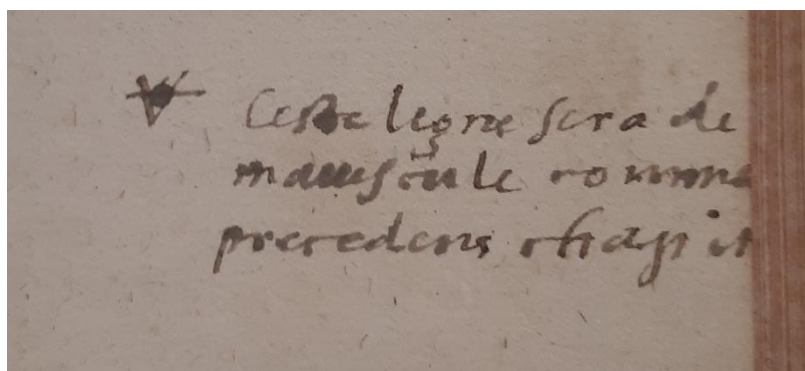


Figure 22 - Uniformisation mise en page : un exemple (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, AAA3r, Col. 1114)

Comme nous l'avons expliqué en modélisant le fonctionnement de la mise en page du commentaire juridique, les numéros du sommaire sont ensuite imprimés en marge au fil du texte pour matérialiser l'avancée de la démonstration. Un grand nombre d'annotations s'appliquent à corriger des erreurs dans l'ordre de la numérotation, à ajouter des numéros oubliés ou à déplacer ceux qui se trouvent mal positionnés par rapport au texte. Les corrections de ce type peuvent être liées à une erreur déjà présente dans la deuxième édition ou à des modifications effectuées par le correcteur dans le sommaire et qui doivent ensuite être répercutées dans l'ensemble du commentaire qui suit. Nous remarquons que les corrections de ce type sont particulièrement représentées dans les cas où les sommaires sont longs. Un nombre élevé de numéros accroît logiquement le risque d'erreurs et donc le besoin de correction. La figure suivante illustre les deux cas de figure : des corrections dans le sommaire ainsi que des corrections dans la marge. Des numéros sont ajoutés et corrigés dans le sommaire tandis que le numéro « 1 » en marge est barré pour être déplacé quelques lignes plus haut, au début du paragraphe. Une nouvelle fois, ces corrections prouvent une grande attention portée aux détails et une volonté de rendre le commentaire juridique intelligible et facile à consulter.

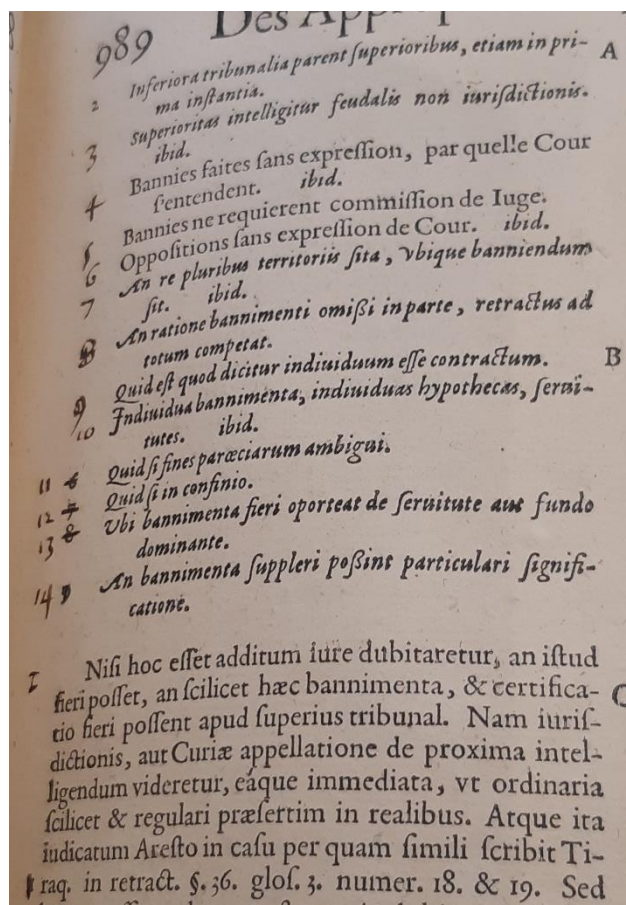


Figure 23 - Correction sommaire (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, TT2r, Col. 989)

Un autre cas témoigne de la grande précision avec laquelle sont effectuées les corrections dans l'exemplaire de Bar-le-Duc. Il touche aux nombreuses notes marginales qui accompagnent le texte principal tout au long du volume. Nous avons rencontré à plusieurs reprises des corrections qui demandent le déplacement de l'une de ces notes par le biais d'un simple trait qui pointe vers l'endroit où elle doit être déplacée. Le déplacement est souvent minime. Dans l'illustration ci-dessous, la note marginale n'est déplacée que d'une seule ligne pour s'aligner avec le début d'un nouveau paragraphe. De cette façon, le renvoi à l'article de la *Nouvelle Coutume* est en cohérence avec le commentaire. Il s'agit de faire en sorte que le contenu de la note marginale corresponde exactement au contenu du texte de la colonne, afin que les deux soient bien alignés au moment de la lecture. La mise en page est ici au service du propos du texte.

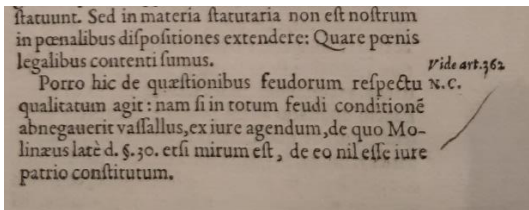
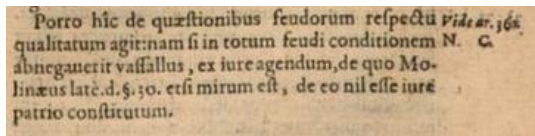
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, HHHHH6r, Col. 2110)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, HHHHH6r, Col. 2110)
	

Figure 24 - Déplacement note marginale : un exemple

Annotations liées à la nature du texte

Correction des références juridiques

Au-delà des corrections syntaxiques, orthographiques et typographiques inhérentes à tout type de texte, il est indispensable d'envisager l'analyse des corrections à l'aune de la nature du texte concerné. Le volume des œuvres de Bertrand d'Argentré contient des textes juridiques et des commentaires de textes juridiques. Cela implique que beaucoup de passages sont rédigés dans un style technique qui multiplie les références à différents juristes et textes juridiques ainsi que les citations d'auteurs juridiques sous forme de sigles et d'abréviations courants à l'époque¹⁵³. Ces passages techniques dépassent nos capacités de compréhension sur le plan juridique, mais cela ne nous empêche pas de remarquer lorsqu'ils font l'objet de corrections et d'être capable de comprendre, dans une certaine mesure, la raison des corrections. Les abréviations constituent l'une des plus grosses sources de corrections dans ce domaine : des mots sont abrégés, tandis que d'autres sont développés dans le but de faire disparaître l'abréviation. La confusion du point abrégatif avec le point final est une erreur connue¹⁵⁴. Elle entraîne des corrections de ponctuation ainsi que des remplacements de lettres minuscules par des majuscules, et inversement. Nous avons aussi remarqué la récurrence de certaines corrections portant sur les références juridiques. Parmi elles, nombreuses sont celles qui concernent l'orthographe des noms des juristes cités. Nous avons notamment

¹⁵³ REULOS Michel, *op. cit.*, p. 9.

¹⁵⁴ BROSSARD Louis-Emmanuel, *op. cit.*, Vol. 2, p. 593.

repéré la répétition de corrections similaires dans des références à Hippolytus de Marsilis (1450-1529) et Charles du Moulin (1500-1566), plus souvent désigné sous la forme latine *Molinaeus*¹⁵⁵. De manière générale, il est courant que les corrections concernent des termes et des expressions propres au vocabulaire juridique. Par exemple, l'expression française « le mort saisit le vif » est très souvent insérée aux commentaires juridiques. Chaque fois que cette formule est corrigée, la correction porte sur la forme verbale « saisit » à laquelle est ajoutée la lettre « s » pour qu'elle devienne « saisist ». La maxime en question est très répandue dans le droit d'Ancien Régime. Elle apparaît dès le XIII^e siècle et devient un concept fondamental en matière de successions dans le droit coutumier¹⁵⁶. Il n'est alors pas étonnant que les références à ce concept soient corrigées avec soin, d'autant plus que la question des successions occupe une grande partie de la coutume et de ses commentaires. Les passages de commentaire reposent donc sur une accumulation de signes et d'abréviations qui nécessitent la maîtrise d'un jargon juridique dans lequel s'entremêlent citations en français et références à d'autres textes. Il est compréhensible que ce style soit particulièrement propice aux erreurs et demande des ajustements pour éclaircir ou corriger une référence. Par ailleurs, nous supposons que le compositeur, même s'il a sans doute l'habitude de travailler sur des textes juridiques qui partagent les mêmes caractéristiques, n'a pas une compréhension fine de la teneur du commentaire et commet un certain nombre d'erreurs qui nécessitent d'être corrigées.

Les références juridiques sont aussi des références chiffrées, notamment par le biais des renvois à des numéros d'articles ou de livres. Beaucoup d'annotations ont donc pour objet la correction ou l'ajout de références chiffrées, dans le corps du texte ou dans les marges.

Travail d'édition scientifique

Les annotations ne se contentent pas de corriger le commentaire juridique existant : le volume contient aussi des cas d'ajouts de commentaires entiers. Le plus souvent, ces derniers ne sont pas ajoutés directement dans le corps du texte mais

¹⁵⁵ REULOS Michel, *op. cit.*, p. 58.

¹⁵⁶ KRYNEN Jacques, « "Le mort saisit le vif". Genèse médiévale du principe d'instantanéité de la succession royale française », dans *Journal des savants*, 1984, N. 3-4, p. 187-190.

sous forme de notes marginales, en complément du commentaire principal. Ils prennent en général la forme d'un classique renvoi à un article de la *Nouvelle Coutume* ou de l'*Ancienne Coutume* auquel est associé une analyse juridique à part entière. Le travail de correction prend alors une nouvelle dimension. Il ne s'agit plus de corriger l'existant ou d'ajouter quelques mots oubliés, mais bien de fournir un nouvel éclairage juridique en complétant et en améliorant le commentaire existant. C'est là le cœur du travail d'édition scientifique.

À l'issue de cette partie consacrée à l'analyse des différents types d'annotations dans l'exemplaire de Bar-le-Duc, nous avons une idée plus claire de ce que ces dernières disent du rapport au texte. Le travail de correction est complet et mobilise un grand niveau de précision dans toutes les catégories. L'ensemble des annotations vont dans le sens d'une volonté d'amélioration du texte de l'édition précédente sur plusieurs plans : orthographique, syntaxique, typographique et juridique. Selon les cas, le rapport au texte n'est pas le même, ce qui oblige à faire varier les niveaux d'analyse pour saisir le raisonnement qui sous-tend la correction. En effet, corriger ce qui existe déjà et formuler de nouvelles analyses juridiques sont deux démarches qui demandent des réflexions différentes. Le processus intellectuel n'est pas le même dans les deux cas.

LE PROCESSUS DE PREPARATION DU TEXTE POUR L'EDITION DE 1621

Nous venons de donner un aperçu des différents types de corrections susceptibles d'apparaître dans l'exemplaire de Bar-le-Duc. Il convient désormais de comprendre comment ont été faites ces annotations : comment se répartit le travail de préparation du texte et dans quelles conditions est-il effectué ?

Mains et encres : analyse paléographique

L'analyse du processus de correction et de préparation du texte passe par l'étude des différentes mains et encres qui interviennent au fil de l'ouvrage. L'objectif de l'analyse est de pouvoir déterminer comment se divise le travail.

Les mains

Nous avons déterminé que beaucoup des annotations présentes dans l'exemplaire de Bar-le-Duc sont des corrections courtes, qui portent sur un seul caractère. Il n'est pas évident de reconnaître une main distincte à partir du tracé d'une seule lettre ou d'un seul signe. Ainsi, pour tenter de distinguer des mains différentes, nous concentrons nos observations sur les annotations les plus longues, qui offrent plus de matière pour caractériser et comparer les écritures.

Nous dégageons la présence d'une main principale qui prend en charge une grande partie des annotations longues en marge ainsi que les corrections plus minimales dans le corps du texte. Le contenu des notes marginales est de toute façon lié au texte : la personne responsable de l'ajout des commentaires juridiques en marge est obligée de lire le commentaire contenu dans les colonnes de texte. Il est donc logique qu'elle corrige aussi la plupart des coquilles dans le commentaire juridique existant. Même parmi les annotations d'ordre juridique attribuées à cette « main principale », il nous a parfois semblé apercevoir des variations dans l'écriture mais ces dernières ne sont pas assez évidentes ni systématiques pour nous permettre de distinguer clairement plusieurs mains.

Toutefois, nous remarquons des cas où, sur une même page, une annotation marginale côtoie une correction dans le texte et où il est clair que les interventions sont dues à deux mains différentes. La différence d'écriture est flagrante dans l'exemple ci-dessous : les corrections du sommaire sont dues à une autre main que la note marginale.

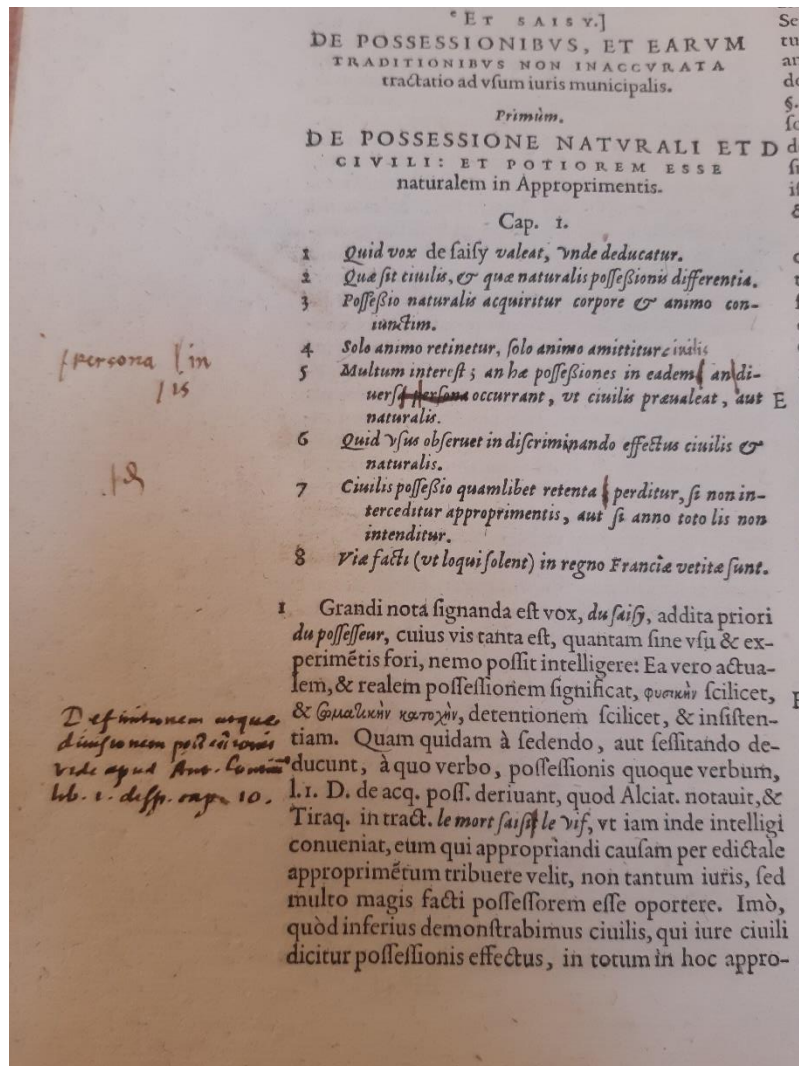


Figure 25 - Deux mains distinctes (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, PP3v, Col. 899)

Nous supposons que des corrections orthographiques classiques comme celles qui figurent dans le sommaire de l'exemple ci-dessus ont pu être ajoutées ponctuellement dans l'atelier, par un autre correcteur. En revanche, les corrections et ajouts d'ordre juridique sont dues à une main experte en la matière, qui connaît et comprend le contenu des commentaires.

Le texte de l'article de l'*Ancienne Coutume*, imprimé dans de plus gros caractères à cheval sur les deux colonnes de la page semble faire l'objet d'une correction distincte par une main différente. Sans doute une personne a-t-elle été chargée de vérifier la conformité du texte imprimé dans l'édition de 1614 avec le texte de l'*Ancienne Coutume*, qui sert de modèle et de référence. C'est cette écriture qui se retrouve dans les annotations qui utilisent un obèle pour ajouter des passages dans le texte de l'article. Le trait de plume est généralement plus fin et la forme des lettres est plus anguleuse que celle de l'écriture de la main principale. La figure 13 offre une illustration d'une annotation due à cette main.

Une autre main se distingue clairement. Elle pourrait être celle d'une personne chargée de la mise en page du texte imprimé, sans doute un compositeur. Elle intervient uniquement pour régler des questions de mise en page. C'est par exemple cette main qui prend systématiquement en charge les annotations liées à la disposition des sommaires. La couleur de l'encre utilisée aide à distinguer cette main. Elle est d'une teinte plus claire que celle de l'encre brune habituelle.

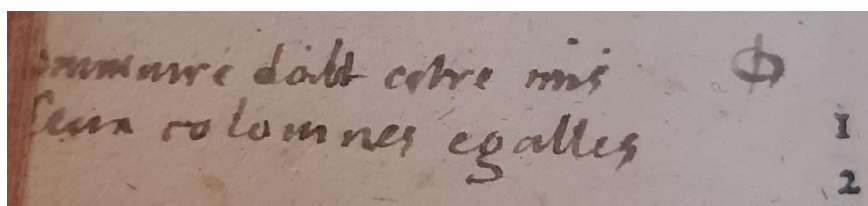


Figure 26 – La main d'un compositeur (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, QQ3v, Col. 923)

Il convient de garder à l'esprit que la répartition des mains que nous tentons d'introduire pour rendre plus intelligible le processus de correction n'est pas systématique. Sur la grande quantité d'annotations présentes dans le volume, il y a des exceptions, des moments où les fonctions qui semblent avoir été attribuées à des personnes distinctes se mélangent.

Dans les annotations des pages liminaires des *Commentaires* de l'*Ancienne Coutume*, une main se distingue. Il semble que c'est sa seule occurrence dans le volume. L'écriture en question est celle de la note manuscrite présentée sur la figure 2. Dans la mesure où elle intervient dans l'adresse de Nicolas Buon au lecteur, qu'elle porte sur la présentation de la nouvelle édition et qu'elle met en valeur l'intervention éditoriale, nous formulons l'hypothèse qu'il pourrait s'agir de la main

d'un éditeur commercial, peut-être celle de Nicolas Buon lui-même. Dans tous les cas, il est évident qu'elle est la main de quelqu'un qui s'occupe de préparer la réception du texte. Elle met en avant la correction de la troisième édition comme un argument commercial.

Une autre écriture particulièrement distinctive n'apparaît qu'une seule fois. Elle figure sur un morceau de feuille collé sur l'avis au lecteur de l'*Advis et consultation sur les partages des successions entre les nobles de Bretagne*¹⁵⁷. Le fait qu'elle soit présente uniquement sur une feuille indépendante suggère une intervention extérieure et ponctuelle. Elle reformule l'avis au lecteur déjà existant et remplace aussi une première tentative de correction de cet avis au lecteur effectuée par une autre main. Nous supposons qu'elle est le fait de quelqu'un qui exerce un rôle de supervision du travail et qui, pour un passage important, prend en charge la reformulation complète du texte.

Enfin, il est important de mentionner la présence d'annotations dont nous avons déterminé qu'elles sont postérieures au moment de la correction. Deux mains se distinguent clairement. Dans les deux cas, les interventions dues à ces mains sont peu nombreuses. Nous relevons vingt-cinq annotations au total sur l'ensemble du volume. La première intervention notable est faite à l'encre noire, dans les marges. Le trait d'encre est en général très fin, presque effacé. Ces interventions sont semblables à des essais de plume. Il ne nous est pas toujours possible d'en déchiffrer le sens. En certains endroits, il semblerait que la personne responsable de ces annotations griffonne le titre du chapitre dans lequel elle se situe. Sur la figure ci-dessous, le chapitre en question est le quatrième de la coutume, « Des plegements et attentats sur iceux » : l'annotation recopie le début de ce titre. Nous mettons ces annotations en lien avec un autre type d'intervention tout aussi énigmatique : des nombres incohérents recopiés à côtés des numéros de colonne, qui n'ont aucun rapport avec les numéros en question. La couleur de l'encre et la finesse du trait de plume sont similaires, ce qui nous laisse penser qu'elles sont dues à la même personne.

¹⁵⁷ Pour une illustration, voir annexe « Paratexte et évolution du rapport au texte », exemple 2.

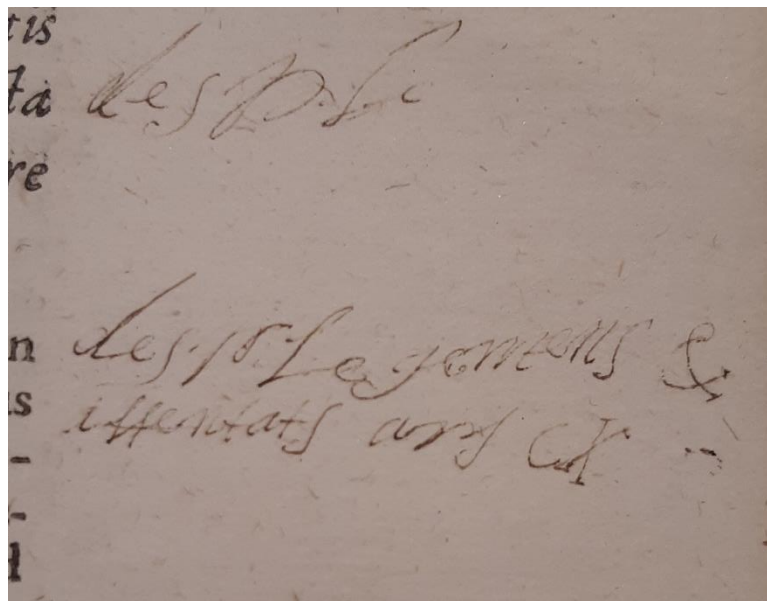


Figure 27 – Main postérieure : titre du chapitre (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, V3r, Col. 466)

La seconde intervention postérieure est plus clairement compréhensible. L'écriture est bien identifiable, surtout par comparaison avec les autres annotations qu'elle avoisine : elle est cursive et déliée, constituée de lettres plus grandes et allongées. Cette intervention postérieure consiste en des notes de lecture. Sur l'exemple ci-dessous, il est question d'une référence au juriste Charles Loyseau (1566-1627).

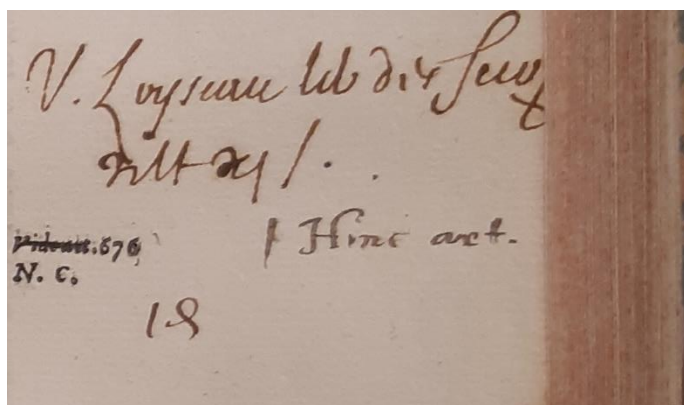


Figure 28 - Main postérieure : notes de lecture (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, LLLLLL2r, Col. 2454)

Ces mains postérieures ne sont pas prises en compte dans notre analyse puisqu'elles ne s'intègrent évidemment pas dans le processus de correction et n'ont pas de conséquences sur l'édition de 1621. Cependant, elles témoignent de la vie du

livre après qu'il a eu servi d'outil de travail, à un moment où il a été possédé et lu comme un livre à part entière.

Les encres

L'encre la plus majoritairement utilisée pour les annotations est une encre dont la teinte varie entre le brun foncé, presque noir, et un brun plus clair avec des sous-tons orange. Une autre encre, d'une couleur qui oscille entre le noir et le gris est aussi utilisée dans une moindre mesure. Les variations de couleur tiennent sans doute à la formule de l'encre utilisée, qui n'est certainement pas la même dans tout le livre, à la quantité d'encre dans la plume au moment de l'écriture et à l'oxydation au cours du temps. Les encres propres à l'écriture utilisées depuis le Moyen Âge, qu'elles soient métallo-galliques ou au carbone, présentent une grande diversité dans leur composition. Il n'est pas possible de les caractériser précisément sans mener des analyses poussées au moyen d'outils technologiques¹⁵⁸. Aussi notre analyse s'appuie-t-elle sur nos observations personnelles. La plupart du temps, il nous a été assez aisé de différencier les deux teintes mais ce n'est pas le cas pour toutes les annotations, la proximité entre le brun foncé et le noir compliquant parfois notre analyse. Du point de vue de la répartition dans l'ouvrage, l'encre grisâtre est employée par touches, souvent mêlée sur une même page à des annotations à l'encre brune. Il arrive que l'encre grise soit utilisée exclusivement sur quelques pages mais cela reste limité à des passages courts. Nous n'avons pas repéré de corrélation évidente entre une couleur d'encre et une main spécifique, si ce n'est pour les corrections que nous attribuons à la main d'un compositeur. Sur la figure 27, c'est bien la même écriture qui poursuit l'annotation dans une teinte différente.

Les deux encres sont le plus souvent employées pour des annotations distinctes mais il arrive quelquefois qu'elles le soient sur la même annotation. Elles sont alors soit superposées soit placées l'une à côté de l'autre. Les figures 29 et 31 illustrent le premier cas tandis que la figure 30 illustre le second cas. Ce sont ces moments de proximité entre les encres qui nous intéressent le plus parce que leur présence est le

¹⁵⁸ BARRANDON Jean-Noël, « Contraintes et difficultés de la caractérisation des encres », dans *Matériaux du livre médiéval. Actes du colloque du Groupement de recherche (GDR) 2836 « Matériaux du livre médiéval »*, Paris, CNRS, 7-8 novembre 2007, Turnhout, Brepols, 2010, p. 275-278.

signe d'un travail réalisé en plusieurs étapes avec une encre différente à chaque étape. Nous ne pouvons pas déterminer si l'usage d'une encre différente à chaque étape est volontaire mais cette particularité a l'avantage de rendre visible la stratification du travail.

L'étude de la superposition nous permet de reconstituer les différentes phases du travail de préparation du texte. Nous partons du postulat que la première phase de correction est celle au cours de laquelle a été fait le plus grand nombre d'annotations, à l'encre brune. Les moins nombreuses annotations faites à l'encre noire seraient alors le fruit d'une deuxième lecture qui complète la première. Ce sont les annotations faites à l'encre noire qui rendent visible ce deuxième passage mais rien ne prouve que toutes ont été faites à l'encre noire et encore moins que le passage d'une encre à une autre est volontaire. Enfin, il faut supposer une troisième phase qui complète et corrige les annotations précédentes. Un schéma récurrent est celui illustré par les figures 29 et 30 : une annotation à l'encre noire barrée ou complétée à l'encre brune. Si l'on considère que les annotations à l'encre noire sont plutôt le fruit d'une deuxième phase de correction, celles à l'encre brune qui les corrigent seraient donc le fruit d'un troisième passage.

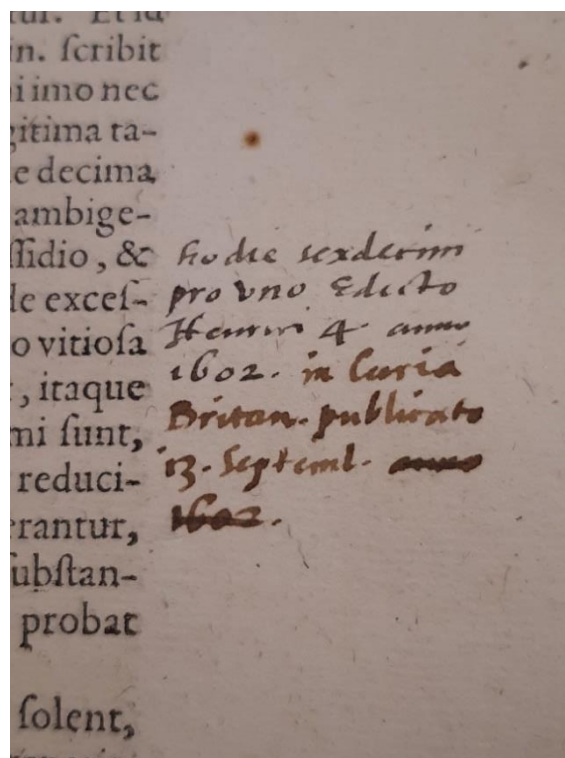


Figure 29 – Deux encres dans la même annotation (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, YY6r, Col. 1078)

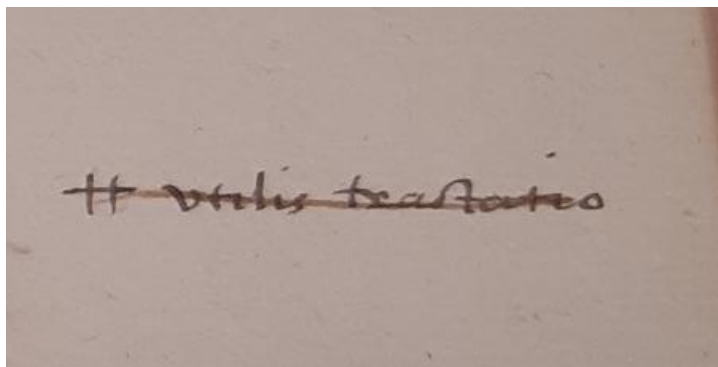


Figure 30 - Deux encres superposées (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, TT5r, Col. 1001-1002)

Quelques annotations particulièrement intéressantes corroborent l'idée selon laquelle la correction se divise en plusieurs étapes. Elles concernent les références juridiques chiffrées et prennent la forme d'annotations à trous. Sur la figure 31, l'annotation a d'abord été faite à l'encre noire avant que les références ne soient complétées à l'encre brune. Le correcteur laisse volontairement des lacunes et les complète dans un second temps. On peut imaginer qu'il n'est pas certain de la référence et doit procéder à une vérification avant d'écrire. La figure 32 présente un cas d'annotation à trous qui n'a pas été complétée parce qu'elle a finalement été barrée pour être réécrite à côté. La référence à un article de la *Nouvelle Coutume* qui devait être ajoutée est restée lacunaire. Les tâtonnements visibles du correcteur nous sont ici précieux pour comprendre les étapes du cheminement intellectuel inhérent au processus de correction.

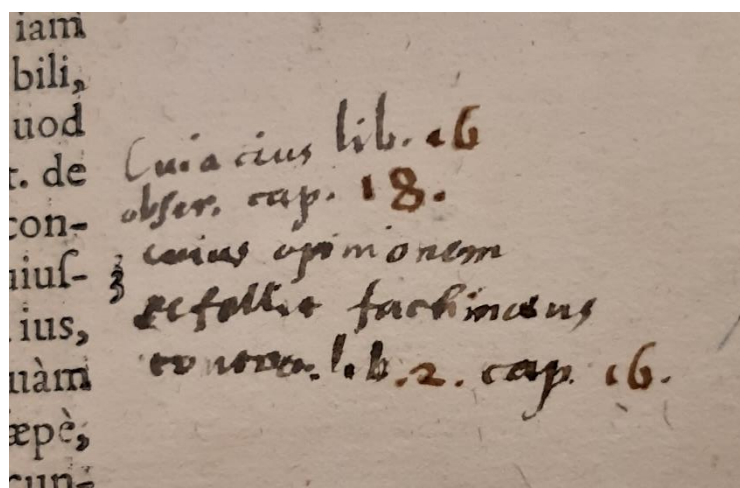


Figure 31 - Annotation à trous complétée (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, LLL5r, Col. 1362)

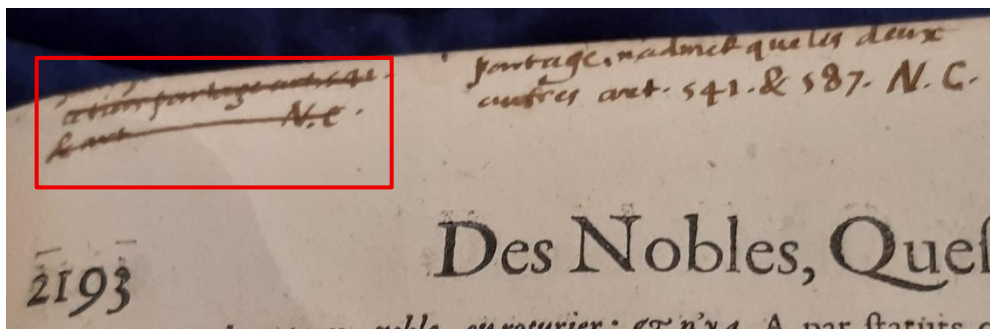


Figure 32 - Annotations à trous lacunaire (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, ZZZZ3r, Col. 2193)

Il est aussi possible que chaque relecture se concentre en priorité sur un type de correction différent. Par exemple, nous avons repéré des endroits où les numéros correspondant au sommaire, imprimés en marge du commentaire, sont écrits dans une certaine couleur tandis que toutes les autres annotations de la page le sont dans une autre couleur. L'ajout des numéros a été pensé séparément du reste des corrections. La page des colonnes 1873 et 1874 de l'exemplaire de Bar-le-Duc, dont une photographie figure en annexe 2, est une bonne illustration de ce phénomène : seuls les chiffres en marge sont écrits à l'encre grise. La division du travail selon le type d'annotation ici est clairement visible grâce à l'usage d'encre différentes.

Taches d'encre et autres indices matériels

Notre compréhension de la façon dont l'exemplaire a été utilisé en tant qu'outil de travail ne serait pas complète sans une étude des marques non intentionnelles qui jalonnent le livre et constituent autant d'indices sur la vie de ce dernier.

Analyse des projections d'encre

L'usage d'une plume chargée d'encre pour écrire entraîne des accidents inévitables. Mais les taches d'encre, loin d'être dérangeantes, sont au contraire de précieuses ressources qui nous permettent de déduire quelles ont été les conditions

de correction. Nous limiterons notre analyse à trois exemples de taches d'encre qui correspondent à trois types de taches différents¹⁵⁹.

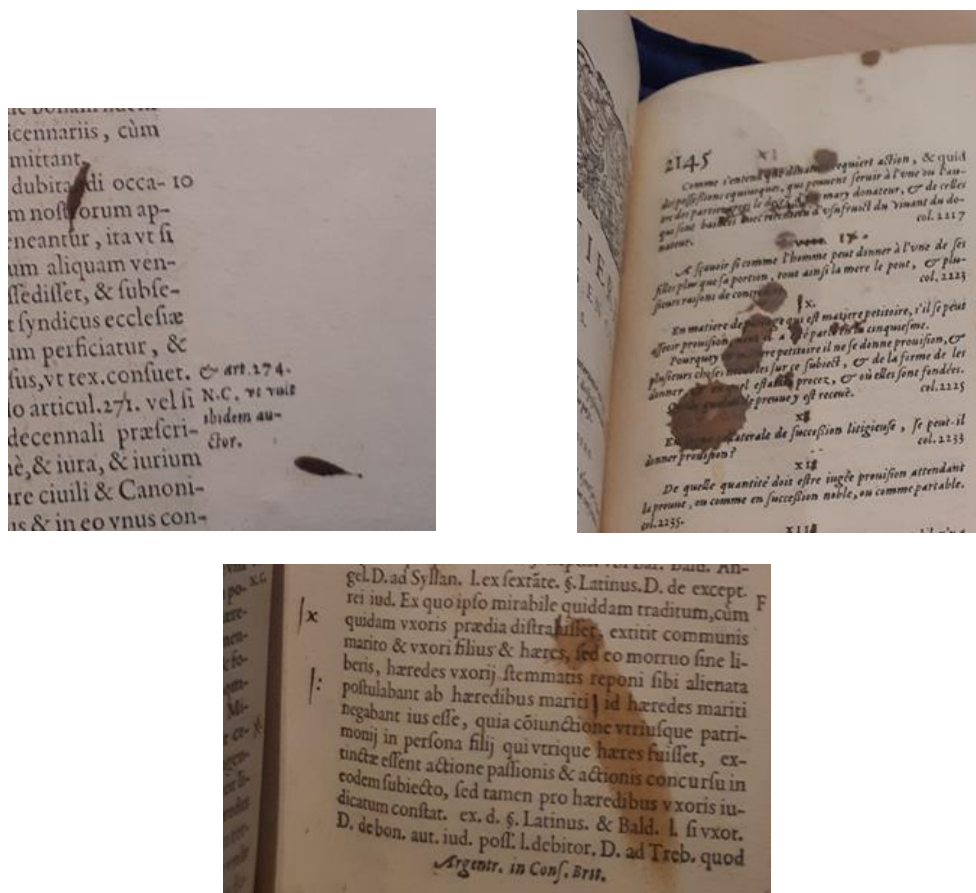


Figure 33 - Taches d'encre : trois exemples

Le premier exemple est celui de petites taches qui parsèment assez régulièrement les pages du livre. Elles apparaissent ici sur une page peu annotée où seuls des numéros situés en marge, qui renvoient au sommaire, ont été corrigés. Les corrections sont effectuées de haut en bas dans la marge extérieure droite de la page. Les taches, situées en bas à droite de la page, suivent donc le sens de la correction. L'orientation de la tache la plus basse, vers la droite, suit le mouvement naturel de la main qui, une fois la correction de la page terminée, passe à la page suivante. La projection de l'encre vers la droite est caractéristique d'un mouvement vif : si la main avait été statique ou lente, la tache aurait plutôt adopté une forme circulaire.

Sur le deuxième exemple, la tache intervient sur une page très annotée. On imagine une plume particulièrement chargée en encre pour répondre au grand besoin de corrections. Le premier impact correspond à la plus grande tache. La taille des

¹⁵⁹ Pour mieux se représenter la situation de la tache sur la page, des photographies des pages entières sont disponibles dans l'annexe 3.

taches décroît ensuite à mesure que la plume se vide de son encre. La trainée de taches suit une trajectoire ascendante qui s'éloigne de la zone du texte. Le correcteur responsable de la tache cherche sans doute à éviter d'aggraver la situation et éloigne sa main du livre. Les taches n'ont pas été essuyées, l'épaisseur des gouttes d'encre, même sèches, est encore sensible au toucher.

Au contraire, le troisième exemple est celui d'une tache que l'on a tenté d'essuyer avant qu'elle ne sèche. L'impact d'encre est situé juste à côté d'une annotation. Nous supposons que la plume vient d'être trempée dans l'encre pour poursuivre la correction de la page. Sans doute par réflexe, la tache est essuyée sans ménagement. Nous signalons que ce même geste peut aussi s'observer sur des corrections fautives : plutôt que de barrer la correction, ce qui arrive le plus souvent, le correcteur l'efface avant que l'encre ne soit sèche. Souvent, il reste encore la trace de l'annotation presque effacée accompagnée d'une trainée d'encre claire.

Pour résumer, les trois exemples témoignent d'un geste de correction rapide. La plume est surchargée en encre car le correcteur ne veut pas avoir à la tremper trop régulièrement dans son encrier et cela occasionne nécessairement des taches. La vitesse du geste est assumée : on ne cherche pas à essuyer la tache d'encre ou alors on le fait d'un revers de la main, sans s'inquiéter de la trainée d'encre qui en résulte.

Traces d'une utilisation dans l'atelier

Deux indices archéologiques attirent notre attention dans l'analyse des différentes caractéristiques matérielles repérées dans l'exemplaire de Bar-le-Duc. En premier lieu, il importe de signaler la présence répétée, à une dizaine de reprises, de traits de crayon de couleur rouge. Ils sont généralement situés dans les marges, comme c'est le cas sur la figure ci-dessous, ou dans les colonnes de texte, sous forme de traits horizontaux qui semblent souligner des parties du texte. Nous supposons que la mine du crayon est grasse puisque chaque trait est accompagné d'un trait identique en symétrie sur la page voisine. Le crayon est si gras que la matière transfère d'une page à l'autre, en miroir. Ces traces de crayon rouge semblent être caractéristiques du travail de préparation de copie réalisé dans l'atelier. L'usage du crayon est en effet attesté au moment du calibrage, étape qui précède la composition

pendant laquelle on évalue la place occupée par le futur texte imprimé¹⁶⁰. Des traces de crayon similaires sont aussi laissées par le compositeur pour indiquer l'endroit où il a terminé de composer sur la page¹⁶¹.

Cependant, la signification des traces de crayon rouge dans l'exemplaire de Bar-le-Duc reste énigmatique puisqu'elles ne sont suivies d'aucun effet dans l'édition de 1621. Leur présence ne correspond à aucun remaniement de la disposition du texte dans l'édition suivante. Toutes les autres annotations de l'ouvrage, corrections ou notes de lecture postérieures, sont faites à l'encre. Cela fait de ces traces des indices archéologiques à part entière, témoins d'un autre moment de la vie du livre. Dans la certitude où ils ne correspondent pas à des corrections ni à des annotations de lecture postérieures, nous formulons l'hypothèse que ces traits de crayon rouge ont bel et bien été réalisés dans l'atelier. Même s'il ne nous est pas possible de comprendre leur signification, notre hypothèse s'appuie sur leur similarité avec des marques laissées dans d'autres exemplaires au moment de la préparation de l'imposition ou de la composition.

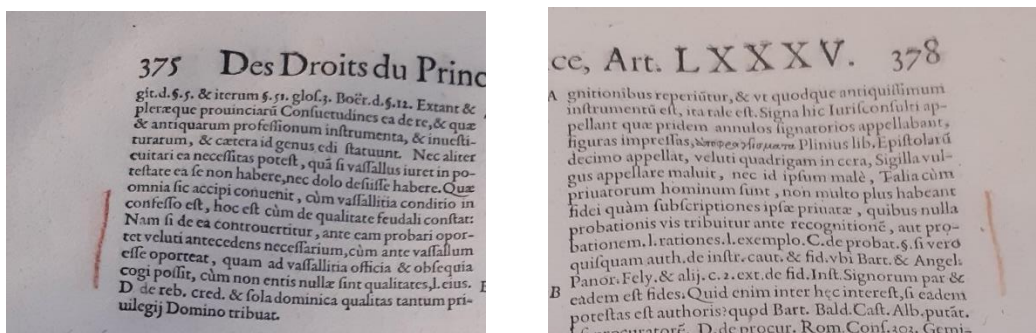


Figure 34 - Trait au crayon rouge et son transfert (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, Q4v, Col. 375 et Q5r, Col. 378)

Le second indice qui retient notre attention se caractérise par des traces obliques laissées en marges supérieures ou extérieures. Elles sont visibles dans certaines marges entre les colonnes 640 et 660, à la jonction du onzième chapitre et du douzième chapitre de l'ancienne coutume. Le douzième chapitre, « Des donations », est très annoté. La répétition de traces de taille et de forme identiques

¹⁶⁰ VEYRIN-FORRER Jeanne, « Une copie utilisée par l'imprimeur Heinrich Petri », dans VEYRIN-FORRER, *op. cit.*, p. 326-330.

¹⁶¹ DELLA ROCCA DE CANDAL Geri, GRAFTON Anthony et SACHET Paolo (dir.), *op. cit.*, p. 486.

à cet emplacement sur plusieurs pages successives laisse penser qu'il s'agit là de marques laissées par un instrument destiné à maintenir les pages ouvertes à l'aide de sortes de pinces. Nous savons qu'un instrument nommé *visorium* était en usage dans les ateliers. Il servait à « tenir la copie sous les yeux du compositeur¹⁶² » pendant la composition. La description du *visorium* donnée par Brossard mentionne des « mordants » ou « pinces » qui maintiennent la copie et peuvent coulisser à la verticale¹⁶³. Sans illustration, le fonctionnement du mécanisme reste abstrait. Au XVIII^e siècle, les planches de l'*Encyclopédie* consacrées à l'imprimerie proposent une représentation d'un *visorium*. Les figures 8 à 12 de la planche reproduite en annexe 4 offrent des représentations gravées du *visorium* et des mordants. La figure 9 illustre le dispositif entier. Les volumes de texte de l'*Encyclopédie* donnent des définitions pour *visorium* et mordant qui précisent l'explication de Brossard : le *visorium* est le support sur lequel est adossée la copie tandis que les mordants la retiennent tout en permettant au compositeur de suivre l'avancée de son travail ligne à ligne¹⁶⁴.

Les marques obliques repérées dans l'exemplaire de Bar-le-Duc ne correspondent pas à celles qu'aurait pu laisser un *visorium* semblable à celui illustré dans l'*Encyclopédie*. Toutefois, un instrument de ce type a pu prendre différentes formes selon les époques et les ateliers. C'est ce que suggère Brossard en précisant qu'il n'explique le fonctionnement que d'un seul « modèle¹⁶⁵ » de *visorium* parmi d'autres. Si les traces repérées sont bien dues à un instrument de ce type, ce que nous supposons, il peut sembler surprenant que ce dernier n'ait pas laissé de marques dans les marges à d'autres endroits du volume. Mais il nous faut prendre en compte le fait que les marges ont été raccourcies par un travail de reliure ultérieur. L'instrument utilisé dans l'atelier devait être, la plupart du temps, placé à un endroit des marges maintenant perdu.

¹⁶² BROSSARD Louis-Emmanuel, *op. cit.*, Vol 2, p. 52.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Définition de « visorium » dans DIDEROT Denis (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neuchâtel, Samuel Fauché, 1765, Vol. 17, p. 357. Disponible sur : <https://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedia/article/v17-592-0/>. Définition de « mordant » dans DIDEROT Denis (dir.), *Ibid.*, 1765, Vol. 10, p. 707. Disponible sur : <https://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedia/article/v10-1955-2/>.

¹⁶⁵ BROSSARD Louis-Emmanuel, *op. cit.*, Vol 2, p. 52.

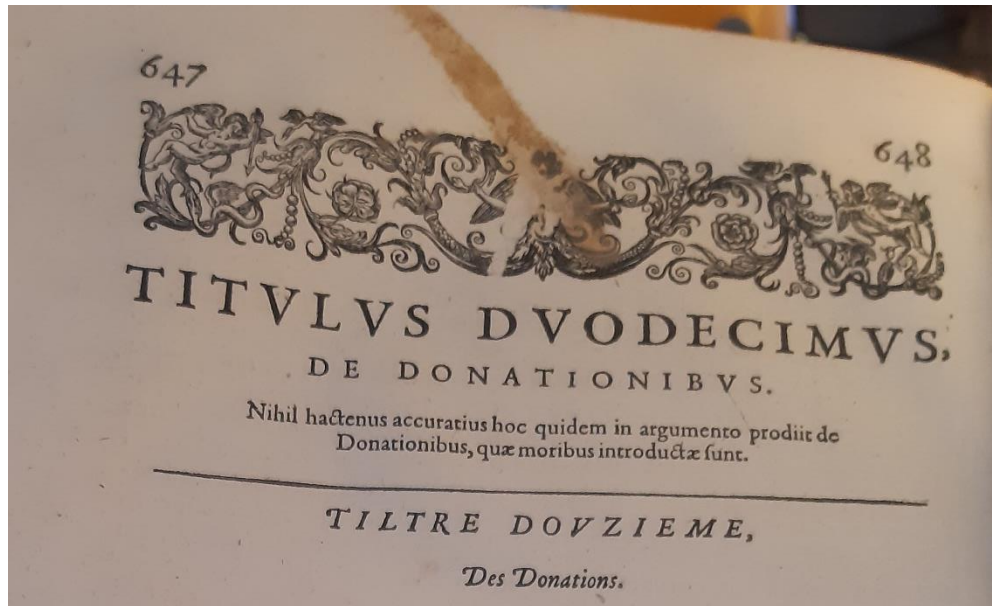


Figure 35 - Marque oblique, marge supérieure (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, DD6v, Col. 647-648)

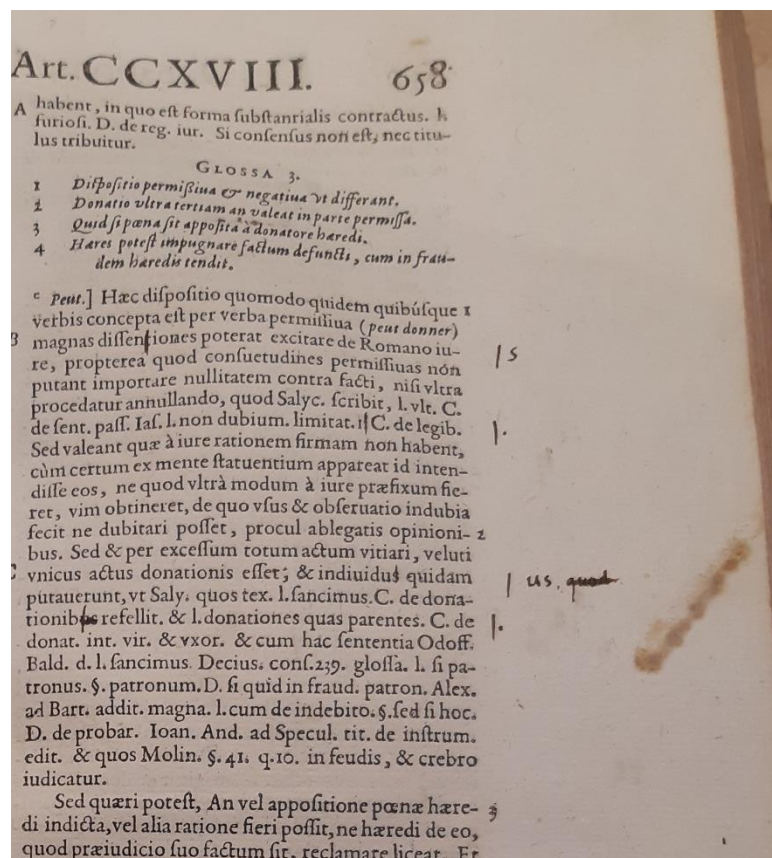


Figure 36 - Marques oblique, marge extérieure (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, EE3r, Col. 658)

Les traits de crayon rouge et les traces obliques laissées par ce qui ressemble à des pinces sont deux preuves matérielles qui attestent de l'utilisation de l'exemplaire au moment de la composition. Il a servi de modèle aux compositeurs.

Le processus de correction : tentative de modélisation

Nous pouvons désormais mettre en lien nos observations de l'exemplaire de Bar-le-Duc avec les différentes ressources historiographiques à notre disposition. Il s'agit de faire varier les échelles d'analyse pour dégager les spécificités de notre exemplaire et les caractéristiques qu'il partage avec ce que nous savons du travail de correction dans un atelier d'imprimerie aux XVI^e-XVII^e siècles. En présentant un modèle de ce qu'à pu être le processus de correction appliqué à l'exemplaire de Bar-le-Duc, il nous faut nécessairement composer avec une part d'incertitude et d'hypothèse. La modélisation que nous proposons suppose un « rapport inventif à la réalité historique¹⁶⁶ ».

Tout d'abord, nous avons prouvé à quel point le travail entrepris dans la préparation d'une nouvelle édition des œuvres de Bertrand d'Argentré est minutieux. Il allie une attention portée à la correction scientifique des références et à la correction typographique de la mise en page. C'est aussi ce que repère Martine Furno dans son étude de l'exemplaire du *Thesaurus Linguae Latinae* annoté par Robert et Henri Estienne¹⁶⁷. En prenant en compte la taille du volume, la quantité d'annotations, le niveau de détail de la correction et la présence de strates successives, il paraît évident que le travail a demandé du temps avant d'être complètement achevé. L'analyse des taches d'encre a déterminé que les annotations ont été faites d'un geste rapide, mais le travail n'en est pas moins soigné. Le correcteur doit savoir travailler rapidement sans compromettre la qualité de son travail¹⁶⁸.

Les annotations qui relèvent d'un travail d'édition scientifique pur, les ajouts dans le commentaire juridique, n'ont sans doute pas été faites dans l'atelier. Il faut imaginer que ce lieu est à l'époque bruyant et peu propice à la concentration que

¹⁶⁶ REVEL Jacques, *op. cit.*, p. XV.

¹⁶⁷ FURNO Martine, *op. cit.*, p. 216.

¹⁶⁸ JIMENES Rémi, « Les gens du livre » dans SUIRE Éric (dir.), *Le monde de l'imprimé en Europe occidentale (vers 1470-vers 1680)*, Paris, Armand Colin, 2020, p. 26.

demandent ces ajouts¹⁶⁹. Cette partie de la correction, due à la main « principale », est un travail de spécialiste du droit breton et de la pensée de Bertrand d'Argentré. Il incarne la figure du « learned outsider¹⁷⁰ », qui ne travaille pas directement pour l'atelier mais met son expertise au service de ce dernier. Sans doute n'est-il pas seul pour effectuer ce travail de correction. L'attention portée à la correction de la ponctuation, et donc au rythme du texte, suggère une lecture à voix haute. La présence d'un « lector » qui seconde le travail du « corrector » en lisant le texte à voix haute tandis que son collègue corrige le texte plume en main est attestée chez Christophe Plantin¹⁷¹. Un tel duo de travail est peut-être mis en place pour faciliter le travail du correcteur principal. En ce qui concerne les conditions de travail, nous n'avons pas remarqué de taches laissées par de la cire fondue : rien ne peut attester d'un travail effectué de nuit, à la bougie.

Aux corrections d'ordre juridique sans doute faites en dehors de l'atelier s'ajoutent d'autres annotations qui sont probablement le fruit du travail de correcteurs employés dans l'atelier de Nicolas Buon et qui complètent le travail de correction initial. C'est une mission habituelle pour les correcteurs qui travaillent dans l'atelier. On attend d'eux qu'ils améliorent les textes fournis par les auteurs, même quand ces derniers ont déjà procédé à une première correction¹⁷². C'est aussi à ce moment qu'un compositeur annote le volume pour préparer la mise en page de la nouvelle édition. À ces corrections s'ajoutent des annotations faites par des mains distinctes dans les passages liminaires. Elles peuvent être attribuées à des personnes qui supervisent le travail dans l'atelier. Toutefois, la nature complexe des corrections, qui font appel à des références juridiques juxtaposées, suggère que le travail a dû être confié à un nombre de personnes qui reste réduit pour garantir une certaine cohérence dans le suivi des corrections.

Les différentes encres sont la preuve d'un travail qui s'étale dans le temps et demande plusieurs relectures complètes du livre. Notre analyse des encres nous laisse penser que le texte a fait l'objet d'au moins trois relectures complètes, peut-être plus. Quoi qu'il en soit, aucun travail de correction n'est fluide¹⁷³. Le processus

¹⁶⁹ VOET Leon, *op. cit.*, Vol. 2, p. 359.

¹⁷⁰ SIMPSON Percy, *op. cit.*, p. 112.

¹⁷¹ VOET Leon, *op. cit.*, Vol. 2, p. 185-186.

¹⁷² GRAFTON Anthony, *op. cit.*, p. 55.

¹⁷³ HELLINGA Lotte, *Texts in Transit. Manuscript to Proof and Print in the Fifteenth Century*, Leyde, Brill, 2014, p. 156-157.

est fait d'allers-retours et d'hésitations. Les cas d'annotations à trous et d'annotations barrées, reformulées ou complétées en plusieurs temps en sont la preuve. La répartition des corrections dans les cahiers tend à suggérer des passages successifs sur l'ensemble du texte plutôt qu'une relecture cahier par cahier avec des cahiers confiés à des personnes différentes. Enfin, une fois les relectures achevées, l'exemplaire sert de modèle et d'outil de travail au compositeur.

Pour conclure, l'exemplaire de Bar-le-Duc, par la grande diversité de corrections qu'il renferme, offre un aperçu de l'état d'esprit et de l'objectif des différents acteurs qui se succèdent pour mener à bien la préparation de la troisième édition des œuvres de Bertrand d'Argentré. Pour reprendre les mots de Martine Furno à propos de l'exemplaire du *Thesaurus Linguae Latinae* des Estienne : « We have here a very precious source to study, and which will allow us to understand more precisely the mechanisms of production of erudite books, not only in their intellectual aspects, but also in their commercial ones: two sides of the same activity, which could not find a perfect accomplishment one without the other¹⁷⁴ ».

¹⁷⁴ FURNO Martine, *op. cit.*, p. 222.

COMPARAISON AVEC L'ÉDITION DE 1621

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter quelques exemples d'annotations issues de l'exemplaire de Bar-le-Duc répercutées dans la troisième édition des œuvres de Bertrand d'Argentré, celle de 1621. Cette partie est consacrée à une étude comparée approfondie des modifications apportées à l'édition de 1621. Elle vise à une compréhension la plus complète possible des mécanismes et réflexions à l'œuvre lors du passage d'une édition à une autre au cours d'un processus de réédition. Nos analyses s'appuient sur le tableau comparatif qui recense toutes les annotations rencontrées dans l'exemplaire de Bar-le-Duc et indique si chacune d'entre elles a été prise en compte dans l'édition de 1621. Le tableau figure en annexe 7, accompagné d'un guide de lecture.

Nous avons ici privilégié une analyse qualitative qui se concentre sur la sélection d'un petit nombre de cas caractéristiques du passage à l'édition de 1621. Une vision plus globale et quantitative est offerte par le tableau comparatif dont nous tirons des exemples choisis.

PRISE EN COMPTE DES ANNOTATIONS

Annotations ignorées

Pour commencer, il convient de souligner qu'une grande partie des annotations ont été répercutées fidèlement dans l'édition de 1621. Un rapide aperçu du tableau comparatif suffit à le confirmer : les annotations répercutées (signalées par la formule « Oui ») dominent largement celles non répercutées (signalées par la formule « Non »). Par conséquent, les corrections qui n'ont pas été prises en compte attirent d'autant plus notre attention. Parmi les annotations ignorées dans la nouvelle édition, est-il possible de repérer des tendances ou des points communs ?

La répartition des annotations non répercutées dans le volume ne suit pas une logique particulière. À quelques exceptions près qui se limitent à des endroits particuliers du volume, rien ne laisse penser que des passages entiers ont été omis dans la prise en compte des corrections. Nous ne rencontrons par exemple pas de cas

où l'ensemble des annotations d'un cahier ne figurent pas dans l'exemplaire de Bar-le-Duc. Quand des annotations ne sont pas répercutées, elles sont très souvent mêlées, sur la même page, à d'autres annotations qui sont prises en compte conformément à ce qui est inscrit sur l'exemplaire annoté. Par conséquent, nous en déduisons que les annotations de la page en question ont bien été vues par le correcteur. Cependant, pour des raisons qui nous échappent parfois, mais que nous allons tenter d'élucider dans la mesure du possible, il ne les prend pas toutes en compte. Nous pensons pouvoir distinguer deux cas de figure différents.

Oublis et inattention

En premier lieu, certaines annotations ont probablement été omises par erreur. En effet, parmi les corrections qui n'apparaissent pas dans l'édition de 1621, beaucoup d'entre elles sont des corrections que nous avons qualifiées de « mineures ». Le plus souvent, elles concernent un changement dans la ponctuation. Comme nous l'avons déjà expliqué, la ponctuation est un paramètre difficile à gérer dans le commentaire juridique, notamment en raison des nombreuses abréviations. Sur une page très annotée, où les corrections de ce type sont nombreuses, il n'est pas rare que quelques-unes d'entre elles soient oubliées. Une réflexion similaire peut être formulée au sujet des numéros imprimés en marge qui jalonnent le commentaire. Ils font aussi partie des corrections les moins répercutées à travers le livre. Sans doute n'est-il pas toujours évident de tenir le compte dans l'ordre des numéros quand les commentaires sont longs et que la succession des numéros s'étend sur plusieurs pages.

Nous supposons que l'endroit où est écrite la correction joue aussi un rôle. Une annotation interlinéaire, non signalée en marge, ne se distingue pas toujours très bien au cœur d'une colonne de texte dense. De plus, les corrections interlinéaires sont proportionnellement assez rares par rapport aux corrections marginales. Le compositeur a probablement moins l'habitude d'être attentif aux endroits où des annotations de ce genre sont susceptibles de se trouver. Sur la figure ci-dessous, le sommaire contient deux corrections. La première se repère immédiatement puisqu'elle apparaît dans la marge. Il s'agit d'un *deletur* qui corrige le mot français « parroisse » en « paroisse ». En revanche, une lecture rapide nous ferait passer à côté de la deuxième correction du sommaire : l'ajout de la formule « haec vox » dans

le numéro 8 du sommaire, en fin de ligne. C'est une habitude récurrente dans la correction de l'exemplaire de Bar-le-Duc : utiliser l'espace disponible dans les sommaires pour y intégrer directement les ajouts. Or, force est de constater que l'écriture se confond avec les caractères imprimés et ne se repère pas aisément. Ainsi, sur les deux annotations, seule la première est appliquée dans l'édition de 1621.

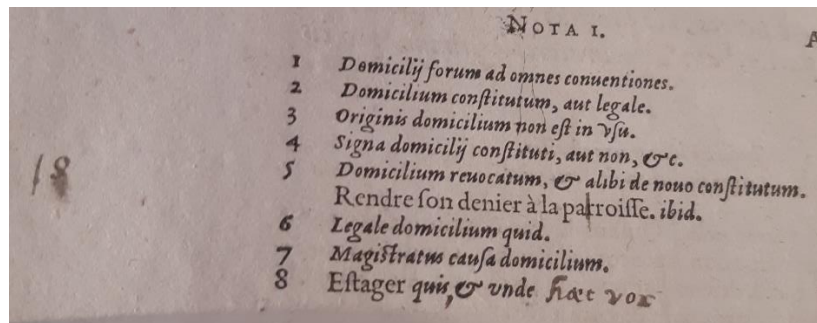


Figure 37 - Annotation non répercutée (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, B1v, Col. 27)

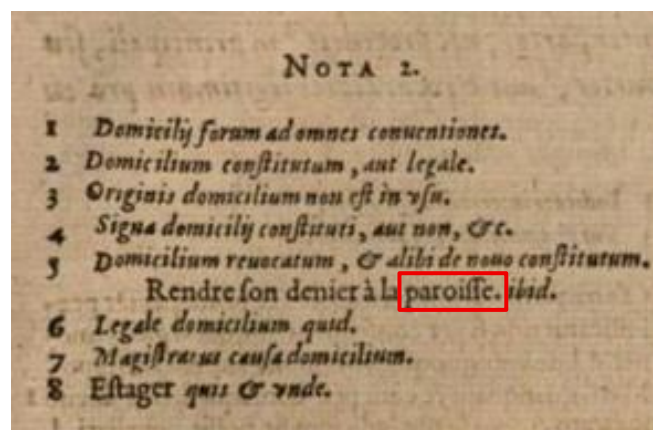


Figure 38 - Annotation non répercutée (BU Gand, BIB.JUR.004392, B1v, Col. 27)

Parmi les corrections susceptibles de passer inaperçu, nous avons aussi à l'esprit le cas particulièrement problématiques des corrections de signes de ponctuation ajoutées directement dans le texte. Elles apparaissent assez ponctuellement, dans les passages très annotés où la marge est déjà chargée de corrections. Nous les avons rarement signalées dans le tableau comparatif présenté en annexe parce qu'elles sont difficilement identifiables et qu'il n'est pas toujours évident de déterminer s'il s'agit d'un trait de plume malencontreux, d'une petite tache d'encre ou d'une véritable correction intentionnelle. De toute évidence, le

compositeur de l'édition de 1621 est confronté au même problème puisque, parmi les annotations de ce type que nous avons repéré, très peu sont prises en compte. La figure ci-dessous met en regard deux passages très annotés issus du vingt-et-unième chapitre de la coutume, « Des mineurs, et autres à qui on doit bailler administrateurs, et des emancipations ». C'est dans ce chapitre et le précédent, « Des bastards et autres illegitimes », que sont concentrés les cas de corrections de ponctuation interlinéaires. L'exemple en question met en évidence une virgule ajoutée dans la colonne droite de la page alors que la marge intérieure est déjà chargée d'autres corrections. C'est la seule correction de la colonne 1800 qui n'apparaît pas dans l'édition de 1621. L'oubli est compréhensible.

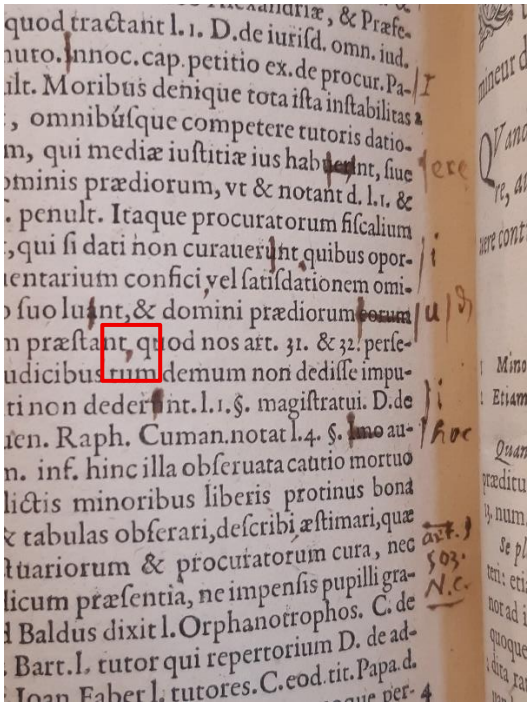
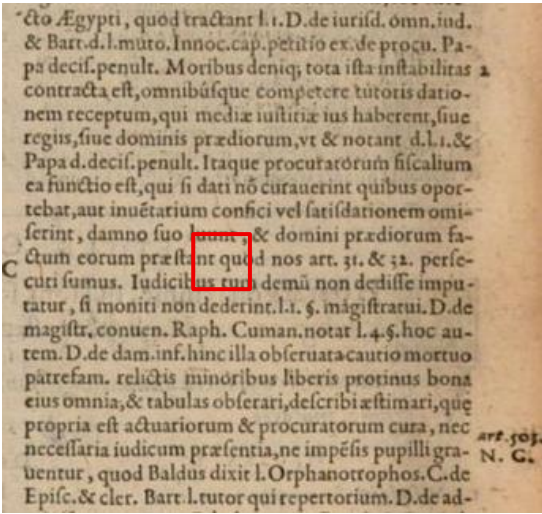
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, FFFF6v, Col. 1800)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, FFFF6v, Col. 1800)
	

Figure 39 - Correction ponctuation interlinéaire : un exemple

En comparant un manuscrit préparé à destination de l'atelier d'imprimerie et sa version imprimée, Lotte Hellinga remarque que le compositeur ignore régulièrement la ponctuation du manuscrit ainsi que la distinction entre lettres

majuscules et minuscules¹⁷⁵. Dans l'exemplaire de Bar-le-Duc, les corrections de ce genre sont si nombreuses qu'il faut envisager le travail du compositeur avec indulgence. Il a nécessairement une marge d'erreur tolérable.

Annotations longues et visibles

En revanche, d'autres cas de corrections non répercutées sont plus difficilement compréhensibles. Nous faisons ici référence à des ajouts longs et visibles pour lesquels l'explication de l'oubli est moins entendable. Dans l'exemple suivant, le correcteur ajoute une note marginale. Elle est assez classique du point de vue du style, semblable à celles visibles à beaucoup d'autres endroits du volume. Il est question d'un renvoi à un passage de la *Nouvelle Coutume* (« N.C »). Or, la marge de l'édition de 1621 reste vide, tandis que les quatre autres annotations de la colonne sont correctement prises en compte.

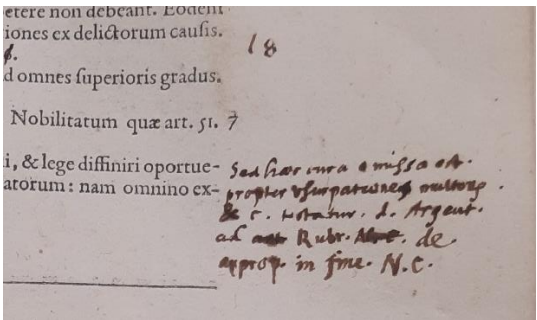
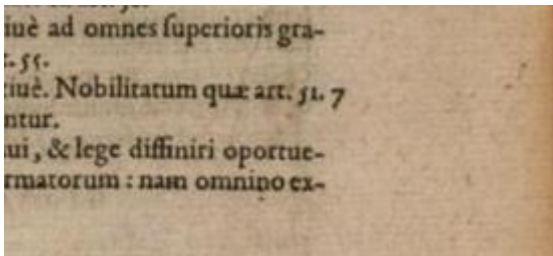
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, EEEE1r, Col. 1754)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, EEEE1r, Col. 1754)
	

Figure 40 - Contenu long non répercuté

Comment expliquer ce phénomène ? Relève-t-il d'un oubli ou bien d'une décision prise au moment de la composition ou de la correction des épreuves dont nous n'avons malheureusement pas la trace ?

¹⁷⁵ HELLINGA Lotte, *op. cit.*, p. 215.

Erreurs et modifications dans la composition

En plus des corrections répercutées et non répercutées, une autre catégorie se dégage : celle des corrections qui sont prises en compte mais ne sont pas conformes à l'instruction donnée par le correcteur. Une modification est bien effectuée à l'endroit où cela était prévu, ce qui indique que le compositeur a vu l'annotation, mais elle ne correspond pas à ce qui était demandé. On voit qu'il y a eu l'intention d'effectuer une modification, même si elle n'a pas été exécutée correctement. Nous avons signalé la présence de ces cas par l'usage de la formule « Incomplet » ou « Incorrect » dans le tableau comparatif.

Une nouvelle fois, deux cas de figure se présentent. Le plus souvent, les erreurs sont compréhensibles et attribuables à des inattentions du compositeur qui ont sans doute échappé au correcteur qui a relu les épreuves. Dans la figure ci-dessous, le correcteur demande le déplacement du numéro « 6 » un petit peu plus haut dans la colonne. Le déplacement est bien effectué, mais le numéro imprimé est un « 9 ». Ce genre d'erreur relève d'une confusion entre deux caractères très proches au moment de la composition, le « 6 » et le « 9 » ayant la même forme. Le caractère a été placé à l'envers dans le composteur.

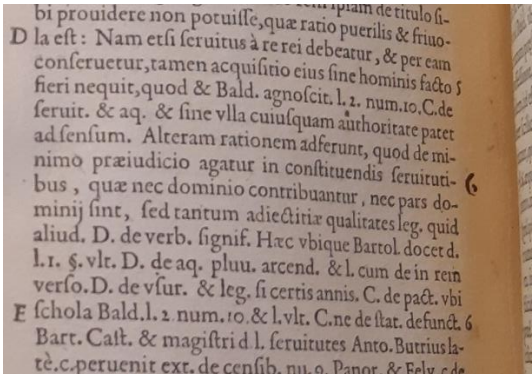
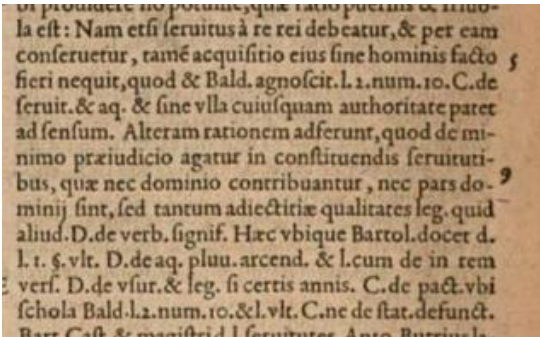
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, GGG2v, Col. 1256)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, GGG2v, Col. 1256)
	

Figure 41 - Erreur de composition : un exemple

Prises d'initiative du correcteur ?

Cependant, toutes les variantes textuelles entre la source manuscrite et sa version imprimée ne peuvent pas d'expliquer par des incidents survenus au moments de la composition : certaines nous apparaissent clairement comme des adaptations ou corrections délibérées du texte¹⁷⁶. Quelles est la part d'initiative du correcteur dans ces changements ? Ce dernier prend parfois des initiatives mineures, comme lorsque, pour ajouter le mot « et », il préfère utiliser une esperluette. Parfois, il intervertit l'ordre des mots par rapport à ce qui était prévu. Dans la figure suivante, le numéro 6 du sommaire subit deux corrections. Le groupe de mots « qui iam domini agnouerat » doit devenir « qui dominum ante agnouerat » par l'effet de la suppression du mot « iam », de la correction de la déclinaison de « domini » en « dominum » et de l'ajout du mot « ante ». Dans l'édition de 1621, les corrections sont bien appliquées mais sous la forme « qui ante dominum agnouerat ». Nous pouvons supposer que le compositeur opte pour une formulation latine qui lui semble plus naturelle. Dans tous les cas, cela ne pose pas véritablement de problème puisque l'ordre des mots en latin est assez libre et n'a pas d'influence majeure sur le sens de la phrase.

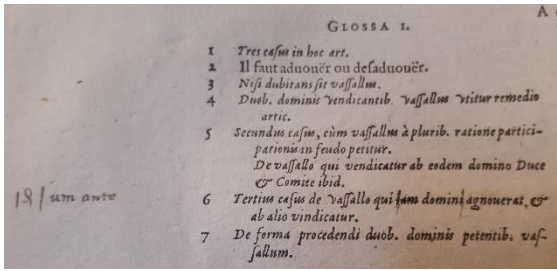
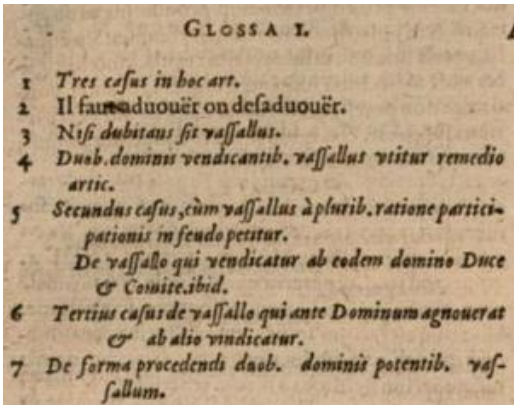
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, V4v, Col. 471)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, V4v, Col. 471)
	

Figure 42 - Modification ordre des mots : un exemple

¹⁷⁶ HELLINGA Lotte, *op. cit.*, p. 1.

Pour Simpson, le compositeur suit le manuscrit qui lui sert de modèle « with close but not absolute fidelity¹⁷⁷ ». Des variations mineures de ce type ne sont pas problématiques, d'autant plus à une époque où les règles syntaxiques et orthographiques sont encore mouvantes¹⁷⁸. Dans certains cas où les variations entre annotation et répercussion dans l'édition de 1621 sont plus grandes, il faut garder à l'esprit l'étape de la correction des épreuves au cours de laquelle des modifications peuvent être introduites.

Étude de cas : évolution du rapport au texte

Un travail de réédition comme celui entrepris pour la troisième édition des œuvres de Bertrand d'Argentré témoigne d'un rapport particulier au texte. Ce dernier est considéré comme suffisamment digne d'intérêt pour mériter un travail de correction et de composition soigné en vue de la production d'une version améliorée. Nous avons vu à quel point la correction est appliquée et détaillée dans l'exemplaire de Bar-le-Duc. Nous nous interrogeons désormais sur la façon dont la nouvelle édition est médiatisée et valorisée. Le travail de correction est-il mis en valeur ? Si oui, comment ? Pour répondre à ces questions, il semble intéressant de se pencher sur les annotations situées dans les passages liminaires qui introduisent les différents textes du volume et de se demander ce qu'elles disent de l'évolution du rapport au texte entre les deux éditions. Le choix d'étudier le paratexte semble évident, parce que c'est lui qui présente le texte et prépare sa réception. Il est « ce par quoi un texte se fait livre et se propose comme tel à ses lecteurs, et plus généralement au public¹⁷⁹ ». Pour étudier le sens du discours construit par le paratexte dans l'édition de 1621, nous choisissons d'analyser en détail trois endroits de l'exemplaire de Bar-le-Duc contenant des annotations répercutées fidèlement. Les visuels des annotations et de leur reproduction dans l'édition de 1621 sont visibles en annexe 5.

Le premier exemple concerne les pages liminaires des *Commentaires*, plus précisément la page où apparaît un portrait gravé de Bertrand suivi de trois courts poèmes qui lui sont dédiés, le premier en latin, le deuxième en grec et le dernier en

¹⁷⁷ SIMPSON Percy, *op. cit.*, p. 95.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 51-52.

¹⁷⁹ GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Le Seuil, 1987, p. 7-8.

français. C'est ce dernier qui attire notre attention. Il est signé « Y. Fyot ». Sans doute s'agit-il de Yves Fyot de Rembergères, qui est trésorier et receveur général des finances en Bretagne en 1617¹⁸⁰. Une seule correction touche le poème mais elle est particulièrement intéressante puisqu'elle concerne un adjectif qui désigne Bertrand : le mot « sage » est barré pour être remplacé par le mot « docte ». En premier lieu, d'un point de vue poétique, le changement d'adjectif crée une élégante allitération. La modification témoigne aussi de l'image que l'on souhaite donner de Bertrand après sa mort. Vers la fin de sa vie, les liens du juriste avec la Ligue ternissent sa réputation. L'homme perd de sa sagesse. Nous pouvons supposer que l'adjectif « docte » insiste plus sur son érudition. Érudition juridique et historique puisque « les loix » et « l'histoire » sont mentionnés dans le dernier vers. Ce simple changement consacre l'image d'un Bertrand d'Argentré savant et instruit, figure tutélaire des Bretons, cités dans le troisième vers. Le changement sémantique coïncide avec la préparation d'une édition elle-même plus savante, qui perpétue le travail de Bertrand et lui rend hommage, tout en cherchant peut-être à faire oublier des engagements mal perçus à l'époque de la publication.

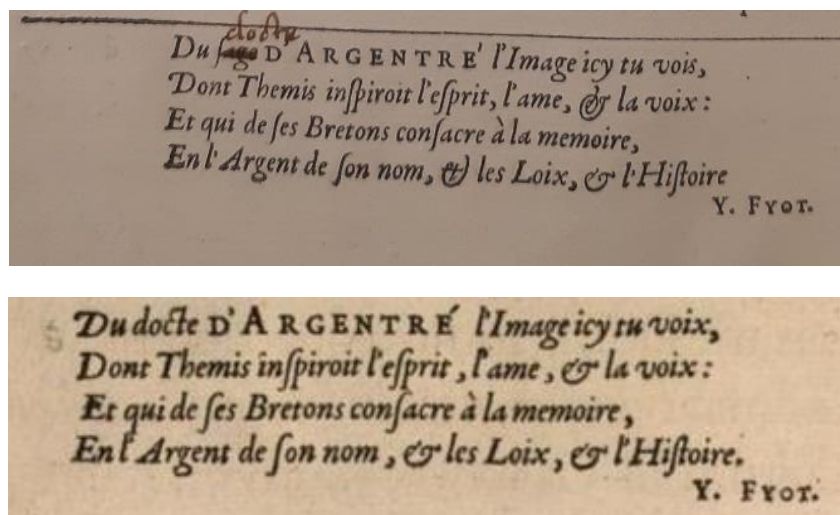


Figure 43 - Pages liminaires et évolution du rapport au texte : exemple 1 (détail)

Le deuxième exemple présente le cas assez particulier, et inédit dans l'exemplaire, d'une feuille de papier collée sur des annotations préexistantes. Elle

¹⁸⁰ CHAIX D'EST-ANGE Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle. Tome dix-neuvième*, Évreux, Imprimerie de Charles Hérissay, 1927, p. 358.

recouvre l'avis au lecteur de l'*Advis et consultation sur les partages des successions entre les nobles de Bretagne* déjà corrigé et complété au préalable. Cette première phase de correction a d'ailleurs été elle-même progressive puisque deux teintes d'encre se succèdent. Le texte manuscrit sur la feuille collée annule ce qui se trouve en dessous, c'est lui qui est pris en compte pour la troisième édition. Le texte imprimé à l'origine, sous la feuille, explique l'histoire éditoriale de l'*Advis et consultation* qui naît, nous l'avons déjà expliqué, d'une lacune sur le sujet des successions dans l'*Ancienne Coutume*. Le texte se termine sur la mention de la réformation de 1580 et du rôle qu'a joué ce texte dans cette dernière¹⁸¹. L'annotation qui suit, à l'encre grise, insiste sur la participation de Bertrand à la réformation en précisant qu'il y assiste « opportunement ». La suite de l'annotation, à l'encre brune, développe la question de la réformation. Elle donne des données chiffrées sur le nombre d'article corrigés, modifiés, ajoutés. Elle insiste aussi sur le lien entre le texte que le lecteur s'apprête à lire et le chapitre « Des successions et partages » de la coutume réformée. La dernière phrase indique que des renvois aux articles de la coutume sont systématiquement faits en marge, pour le « soulagement du lecteur ». L'annotation de la feuille collée par-dessus s'inspire beaucoup de l'annotation originelle qu'elle recouvre. Les variantes portent principalement sur les mentions de Bertrand d'Argentré. À propos de sa participation à la réformation, la nouvelle note manuscrite indique qu'il assiste la commission de réformation « de son profond sçavoir, grand iugement, & longue experience ». Le « profond sçavoir » n'est pas sans rappeler l'ajout de l'adjectif « docte » dans le poème dédicatoire. Ainsi, la nouvelle version de l'avis au lecteur crée un lien plus évident entre *Advis et consultation* et *Nouvelle Coutume*. Bertrand d'Argentré est l'intermédiaire entre les deux textes. La formulation du texte imprimé dans l'édition de 1621 le place à l'origine de la réformation et fait de lui un homme providentiel du droit breton. Enfin, la mention des renvois marginaux aux articles de la coutume met en évidence le travail d'amélioration des références mené entre les deux éditions. La correction et l'ajout de références aux articles de la coutume représente effectivement une grande part des corrections repérées dans l'exemplaire annoté.

Pour poursuivre la réflexion au sujet de la *Nouvelle Coutume*, nous nous penchons désormais sur l'avis au lecteur placé en tête du texte de la coutume

¹⁸¹ Pour une explication détaillée de l'histoire éditoriale de l'*Advis et consultation* et de son rôle dans la réformation de 1580, se référer à la partie intitulée « Histoire éditoriale des *Commentaires* de Bertrand d'Argentré ».

réformée. Le texte imprimé dans la deuxième édition fait uniquement mention du système de renvoi aux articles de l'*Ancienne Coutume*. L'annotation complète ce simple guide de lecture en mettant en exergue l'importance de l'expertise juridique de Bertrand sur les causes de la réformation, alors qu'il n'était même pas mentionné dans la deuxième édition. En-dessous, l'ajout d'une citation de la *Politique* d'Aristote dans sa version originale grecque et sa traduction française fait écho aux citations de ce type disséminées à d'autres endroits du volume. Elle donne un caractère plus solennel à cet avis au lecteur qui était à l'origine purement informatif et confère une coloration humaniste à l'abord du texte.

Les deux derniers exemples prouvent une volonté de créer une cohérence à l'échelle du volume en mettant en évidence les liens entre les textes qu'il regroupe. Dans leur ensemble, les trois exemples mettent en avant le rôle de Bertrand dans la réformation et son influence sur le droit breton tout en insistant aussi sur l'importance de l'intervention éditoriale qui permet de regrouper et mettre en lien tous les textes de l'auteur dans un seul et même volume.

REPERCUSSION DES ANNOTATIONS SUR LA MISE EN PAGE

Le travail de composition : principe général

L'étude des marques et traces laissées dans l'exemplaire de Bar-le-Duc nous a prouvé que le livre, en plus d'avoir été un outil de travail au moment de la préparation de la nouvelle édition, a aussi été utilisé dans l'atelier et a servi de modèle aux compositeurs. Avoir pour modèle un exemplaire définitif de la deuxième édition des *Commentaires*, avec une mise en page achevée et soignée, facilite grandement le travail de préparation en amont de l'impression. Les compositeurs qui travaillent à l'impression de la troisième édition des *Commentaires* de Bertrand d'Argentré doivent tout de même prendre en compte un grand nombre de corrections manuscrites qui s'ajoutent au texte imprimé. Toutefois, nous avons établi que ces dernières respectent les habitudes qui ont cours dans les ateliers à la même époque, ce qui nous laisse supposer qu'elles posent peu de problèmes de compréhension aux compositeurs.

Nous remarquons que la structure générale du livre d'une édition à l'autre reste globalement la même. C'est surtout le cas pour la partie consacrée au commentaire de l'*Ancienne Coutume*. Pour celle dans laquelle est imprimée la *Nouvelle Coutume*, des changements ont été introduits qui modifient la structure entre les deux éditions¹⁸². Mais dans la première partie du volume, la structure des cahiers reste la même et surtout, c'est ce qui nous renseigne le plus sur le travail de composition de la nouvelle édition, la mise en forme des pages reste très majoritairement la même, à quelques exceptions près. La disposition des mots sur les pages de la troisième édition reste la plus proche possible de celle de la deuxième édition. En effet, en comparant quelques extraits des mêmes passages dans les deux éditions successives, nous remarquons que les colonnes de texte sont calibrées de la même manière : les lignes débutent et s'achèvent sur les mêmes mots.

Évidemment, des décalages se créent quand surviennent des ajouts longs dans le corps du texte, mais ces derniers finissent par être résorbés. Ce sont précisément ces cas qui attirent notre attention. Il nous semble percevoir un effort constant pour faire coïncider l'édition de 1621 avec celle de 1614 du point de vue de la mise en forme. Comme si la première était une sorte de réplique, certes améliorée et augmentée, de la seconde. Par conséquent, nous en déduisons que l'exemplaire de la deuxième édition des *Commentaires* sert de repère pour la mise en forme de la troisième édition. Nous formulons l'hypothèque que, pour maintenir une mise en forme la plus conforme possible au modèle de l'édition de 1614, les compositeurs sont amenés à trouver des solutions pour atténuer les décalages. Dans ses études consacrées à l'usage des « printer's copy » à la période incunable, Lotte Hellinga résume ainsi la complexité du travail de composition : « When faced with problems of fitting text in a predetermined space, compositors had solved them by making changes in the text¹⁸³ ». Quelles stratégies mettent-ils en place pour compenser les décalages induits par des ajouts et suppressions dans le texte et conserver une mise en forme fidèle au modèle qu'ils ont sous les yeux ? Pour tenter de mettre en évidence les stratégies développées par les compositeurs, nous avons sélectionné un échantillon d'annotations de l'exemplaire de Bar-le-Duc pour les comparer à leur version répercutée dans l'édition de 1621.

¹⁸² Relevé des signatures de la partie consacrée au texte de la *Nouvelle Coutume* dans l'exemplaire de Bar-le-Duc : $\tilde{a}^2 - a-o^6$. Dans l'édition de 1621 : $\tilde{a}^2 - a-m^6$. L'édition de 1621 est raccourcie.

¹⁸³ HELLINGA Lotte, *op. cit.*, p. 1.

Pour mieux saisir les logiques à l'œuvre dans le travail de correction, nous commencerons par étudier des exemples de modifications courtes entraînant des répercussions minimales sur la composition. Cela nous permettra de mieux aborder les conséquences des ajouts longs dans un second temps.

Compensation par abréviation

S'il souhaite respecter la disposition de l'édition de 1614, le compositeur de l'édition de 1621 doit comprendre comment les corrections affectent la longueur du texte : combien de lettres sont ajoutées ou soustraites ? Dans le cas d'un ajout, il semble donc logique qu'il cherche à retrancher des lettres ou des syllabes pour réduire la taille des mots et conserver le calibrage initial. En effet, un seul ajout, s'il n'est pas compensé d'une manière ou d'une autre, se répercute logiquement dans tout le paragraphe et décale alors la justification du texte, que le compositeur souhaite maintenir. Une solution semble s'imposer pour réduire la taille des mots : l'emploi d'abréviations. L'idée n'est pas inédite ni propre à l'édition des *Commentaires* de Bertrand d'Argentré : les abréviations rencontrées dans les livres imprimés sont nombreuses et s'inspirent de celles utilisées dans les manuscrits médiévaux¹⁸⁴.

Un premier réflexe, illustré par l'exemple suivant, consiste à ajouter une abréviation directement sur le mot touché par une correction. Dans le cas de l'exemple en question, la correction remplace le mot « tamen » par le mot « tantum » : « tantum » contient six lettres, contre cinq pour « tamen ». Pour éviter que cette lettre supplémentaire ne perturbe la longueur de la ligne, le compositeur introduit une abréviation qui consiste à placer un tilde sur la voyelle qui précède un « m » ou un « n ». Le tilde signifie la présence du « m » ou du « n » sans avoir à l'ajouter¹⁸⁵. Le « m » final de « tantu[m] » est ici abrégé, ce qui permet d'appliquer la modification tout en conservant le même nombre de lettres au total sur l'ensemble de la ligne.

¹⁸⁴ BROSSARD Louis-Emmanuel, *op. cit.*, Vol. 2, p. 527-528.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 528.

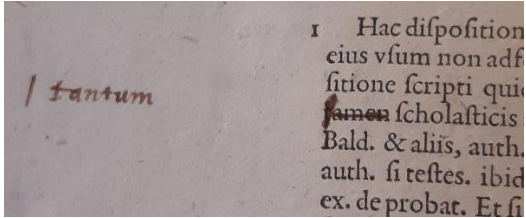
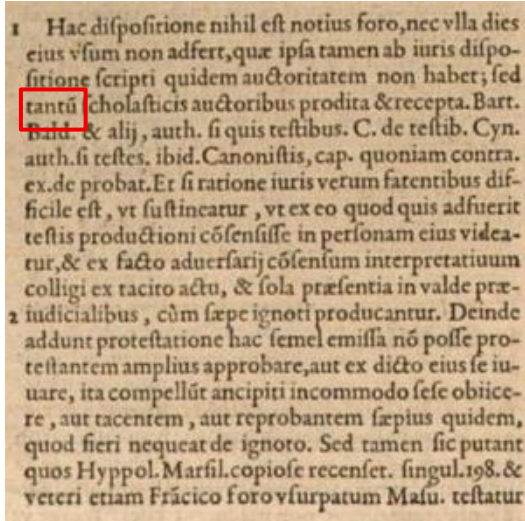
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, X4v, Col. 547)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, X4v, Col. 547)
	

Figure 44 - Compensation par abréviation : exemple 1

La nature du mot corrigé ne permet pas toujours d'avoir recours à une voyelle surmontée d'un tilde directement sur le mot concerné par la modification. Face à ce constat, le compositeur cherche une solution à un autre endroit sur la même ligne. La ligne semble être l'unité de base de sa réflexion puisque son objectif est de décaler le moins possible la justification des mots telle qu'elle est établie dans l'édition de 1614. L'exemple suivant montre un cas similaire à celui que nous venons de décrire. L'annotation requiert que le mot « Consuetudine » soit corrigé en « Consuetudinis » : la version corrigée contient treize caractères, celle de l'édition de 1614 en contient onze, puisque le « n » est abrégé. Il n'est ici pas possible d'abrégé le mot sur lequel porte la correction puisque la présence d'un tilde sur le « o » indique qu'un « n » a déjà été abrégé. Le compositeur cherche alors une autre solution et la trouve deux mots plus loin, sur la même ligne. Le mot « nullam » absorbe l'ajout d'une lettre par abréviation de son « m » final. L'espace libéré par la contraction du « m », qui est un caractère assez large, permet même à l'abréviation du « n » de « Consuetudinis » de disparaître.

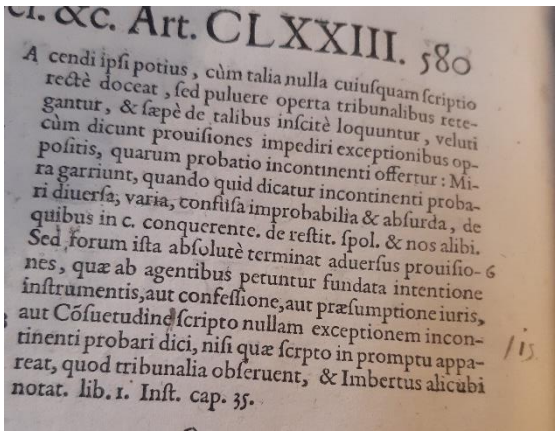
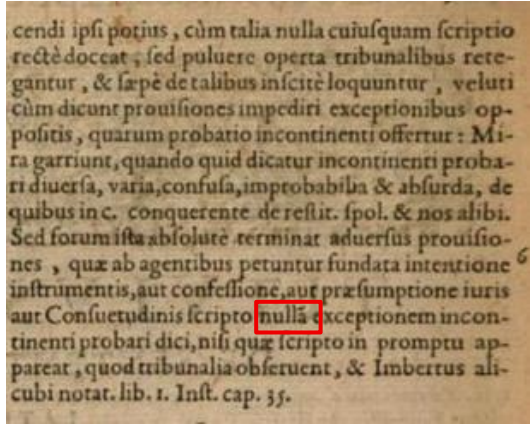
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, BB1v, Col. 580)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, BB1v, Col. 580)
 Art. CLXXIII. 580 A cendi ipsi potius, cum talia nulla cuiusquam scriptio recte doceat, sed puluere operata tribunalibus retentur, & saepe de talibus inscite loquuntur, veluti cum dicunt prouisiones impediri exceptionibus oppositis, quarum probatio incontinenti offertur: Mira garriunt, quando quid dicatur incontinenti probari diuersa, varia, confusa, improbabilia & absurda, de quibus in c. conquerente. de restit. spol. & nos alibi. Sed forum ista absolute terminat aduersus prouisiones, quae ab agentibus petuntur fundata intentione instrumentis, aut confessione, aut praesumptione iuris, aut Consuetudinis scripto nullam exceptionem incontinenti probari dici, nisi quae scripto in promptu appareat, quod tribunalia obseruent, & Imbertus alicubi notat. lib. 1. Inst. cap. 35.	 cendi ipsi potius, cum talia nulla cuiusquam scriptio recte doceat, sed puluere operata tribunalibus retentur, & saepe de talibus inscite loquuntur, veluti cum dicunt prouisiones impediri exceptionibus oppositis, quarum probatio incontinenti offertur: Mira garriunt, quando quid dicatur incontinenti probari diuersa, varia, confusa, improbabilia & absurda, de quibus in c. conquerente. de restit. spol. & nos alibi. Sed forum ista absolute terminat aduersus prouisiones, quae ab agentibus petuntur fundata intentione instrumentis, aut confessione, aut praesumptione iuris aut Consuetudinis scripto nulla exceptionem incontinenti probari dici, nisi quae scripto in promptu appareat, quod tribunalia obseruent, & Imbertus alicubi notat. lib. 1. Inst. cap. 35.

Figure 45 - Compensation par abréviation : exemple 2

Nous venons de décrire deux cas où la correction n'entraîne l'ajout que d'une seule lettre, compensée par une abréviation qui apparaît sur la ligne concernée par la modification sous la forme d'un tilde. Cependant, certaines corrections sont trop longues pour être absorbées sur une seule ligne. Le compositeur doit alors faire porter les abréviations sur les lignes voisines. Les trois figures suivantes décrivent des exemples de cet ordre.

Dans le cas ci-dessous, nous sommes confrontés à une succession de corrections regroupées sur quelques lignes dans un passage truffé de références juridiques abrégées et chiffrées. Le compositeur utilise différentes stratégies que nous allons détailler en traitant les annotations une à une de haut en bas de la page. La première correction demande le remplacement du chiffre « 10 » par le mot abrégé « Ioan. », qui prend plus de place sur la ligne¹⁸⁶. Le compositeur n'a pas recours à des abréviations. La ligne en contient déjà beaucoup. En revanche, nous remarquons que les espaces entre les mots sont réduits. Les espaces qui suivent généralement les points abrégatifs sont supprimés. Nous avons encadré en vert les endroits où ce phénomène est visible. Les caractères sont rapprochés les uns des autres. À la ligne

¹⁸⁶ Le chiffre 10 n'est plus très visible sur notre photographie de l'exemplaire de Bar-le-Duc à cause de la biffure du correcteur. Pour élucider ce genre de problème, nous consultons l'exemplaire numérisé des œuvres de Bertrand d'Argentré (édition de 1614) conservé à la BU de Vratilavie sous la cote 406014-406015.

suivante, l'abréviation « Papin. » doit être développée en « Papinianus ». Le compositeur répercute la correction en utilisant une abréviation qui prend la forme d'un « 9 » suscrit. En paléographie, cette abréviation utilisée en fin de mot correspond à la syllabe « -us »¹⁸⁷. Malgré l'abréviation de « Papinianus », le signe « § » qui se trouvait en fin de ligne est rejeté au début de la ligne suivante. Il faut attendre la ligne suivante, celle qui débute par le mot « usque », pour que le décalage soit compensé. Le « -que » final de « usque » est contracté sous la forme d'un point-virgule¹⁸⁸. Cela permet d'absorber les deux ajouts de la ligne. Nous remarquons au passage que le correcteur a anticipé l'abréviation de « haereditiarum » et utilisant lui-même un tilde, respecté par le compositeur. À partir de la ligne suivante, les deux éditions sont de nouveau similaires du point de vue de l'alignement des mots en début et en fin de ligne.

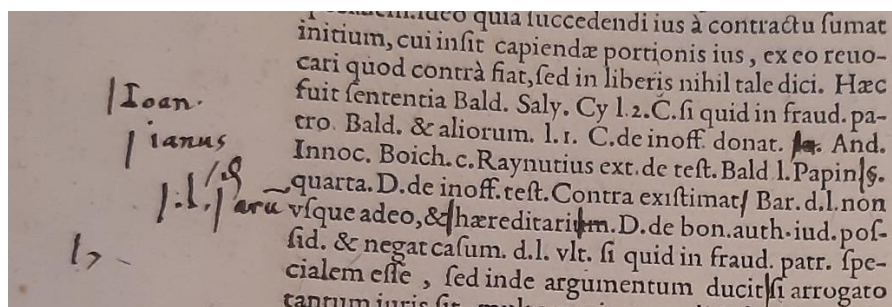


Figure 46 - Compensation par abréviation : exemple 2 (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, EE4v, Col. 663)

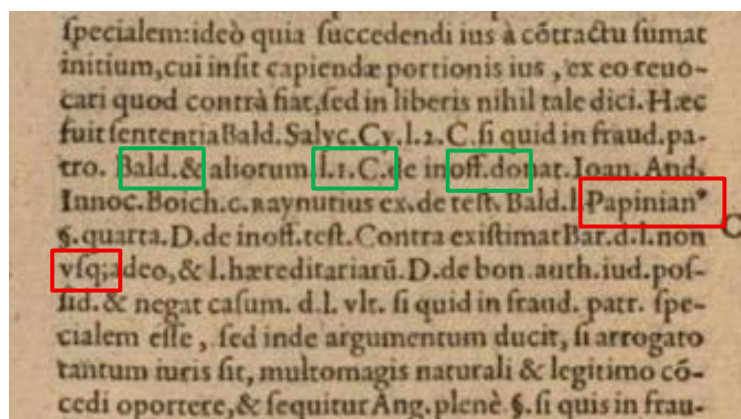


Figure 47 - Compensation par abréviation : exemple 2 (BU Gand, BIB.JUR.004392, EE4v, Col. 663)

¹⁸⁷ IRHT, « Abréviations paléographiques », *Les carnets de l'IRHT*, 2015. Disponible sur : <https://doi.org/10.58079/qhw9>

¹⁸⁸ BROSSARD Louis-Emmanuel, *op. cit.*, Vol. 2, p. 528.

La figure suivante présente une situation similaire. Au premier abord, les corrections semblent mineures. Le verbe « detraheret » est corrigé en « detraheretur » et gagne deux lettres au passage. Deux parenthèses sont aussi ajoutées directement dans le texte entre les mots « quae » et « est ». Le compositeur utilise trois abréviations dans trois lignes successives pour rattraper le décalage et le passage à la colonne suivante peut ainsi se faire sans un retard accumulé au préalable. Les trois abréviations en question sont celles que nous avons rencontré dans les exemples précédents : un point-vigule pour abréger « quoque », un « 9 » suscrit pour « coactus » et une voyelle surmontée d'un tilde pour le « m » de « suorum ».

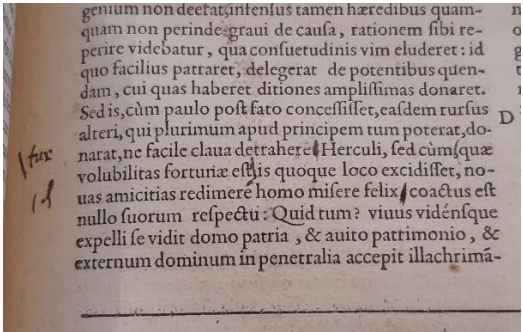
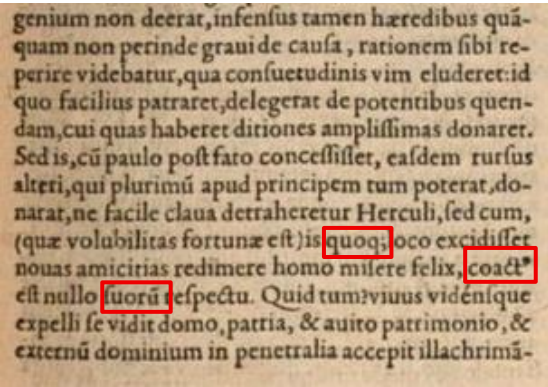
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, LLLL3r, Col. 1905)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, LLLL3r, Col. 1905)
	

Figure 48 - Compensation par abréviation : exemple 3

A l'inverse, nous rencontrons des cas où des abréviations existantes dans l'édition de 1614 sont supprimées dans celle de 1621 parce que de la place se libère sur une ligne. Dans l'exemple ci-dessous, de l'espace se libère grâce à une modification de la mise en page. Un alinéa est ajouté à partir du mot « Sed ». Le mot « appropriandi », dont le « n » était contracté sous la forme d'un tilde, est rétabli dans sa forme complète grâce à l'espace libéré par ce passage à la ligne. En réalité, l'alinéa n'est pas créé par le déplacement de la phrase qui débute par « Sed » une

ligne plus bas. Cela entraînerait l'ajout d'une ligne dans la colonne et perturberait donc l'équilibre de la mise en forme. L'alinéa est créé artificiellement grâce au déplacement de mot « edictalibus » à la fin de la ligne précédente. Cette manipulation crée visuellement l'impression qu'un passage à la ligne a été effectué alors que le nombre total de lignes dans la colonne reste le même dans les deux éditions : soixante-neuf lignes. Par conséquent, le déplacement du mot « edictalibus » doit être anticipé dans les lignes précédentes. Pour ce faire, sept mots sont abrégés en l'espace de trois lignes.

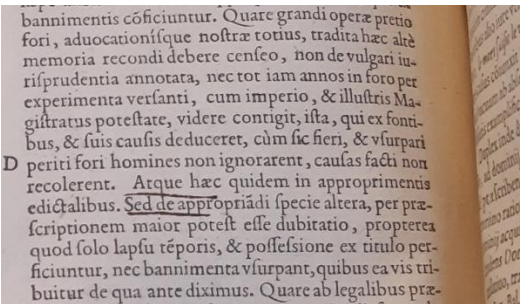
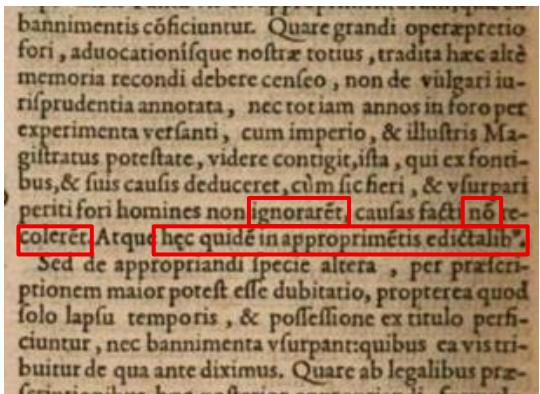
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, RR1v, Col. 940)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, RR1v, Col. 940)
	

Figure 49 - Compensation par abréviation : exemple 4

Pour résumer, la répercussion des annotations de l'exemplaire de Bar-le-Duc au moment de la composition relève du calcul. Le compositeur doit déterminer à quel point la nouvelle version du texte va différer de son modèle en longueur. Selon les circonstances, il utilise ensuite une gamme d'abréviations pour contracter la longueur du texte. Il fait aussi varier la taille des espaces. Nos observations confirment celles faites par Lotte Hellings dans une étude comparative du manuscrit de la traduction italienne de l'*Historia Florentina* de Poggio Bracciolini et de sa version imprimée à Venise en 1476. Elle repère un endroit où l'un des compositeurs est en retard sur le calibrage prévu à partir du manuscrit. Il doit donc trouver un équilibre fragile : abréger le texte le plus possible tout en ne sacrifiant aucun mot. Il parvient finalement à rattraper son retard en contractant le texte. Il ne se contente

pas d'abréviations, il gagne aussi de la place en augmentant la largeur du texte et en ajoutant deux lignes supplémentaires¹⁸⁹.

Gestion de l'espace dans les notes marginales

Dans les notes marginales, la question de la gestion de l'espace disponible se pose moins. En effet, les marges, même si elles contiennent parfois des notes marginales imprimées, sont généralement libres et laissent donc de l'espace au compositeur. Malgré tout, nous remarquons aussi une tendance à l'abréviation et à l'efficacité dans l'ajout des notes marginales. La figure ci-dessous illustre ces habitudes de composition : la note marginale a été répercutée avec deux abréviations, des voyelles surmontées d'un tilde, et le nombre « vingt-cinq » écrit en toutes lettres est transposé en chiffres arabes. Même si la marge est dégagée, la note marginale doit rester étroite, dans les limites de la galée. Elle s'aligne en largeur sur le numéro de l'article de la *Nouvelle Coutume* imprimé juste au-dessus. Nous avons vu à quel point la disposition des notes marginales est importante dans le commentaire juridique. Elles doivent être alignées avec le contenu textuel qui leur correspond dans le corps du texte. Ainsi, nous supposons que le compositeur cherche toujours à les rendre les plus courtes possibles pour qu'elles ne dépassent pas sur une partie du texte avec lequel elles n'auraient pas de rapport.

¹⁸⁹ HELLINGA Lotte, *op. cit.*, p. 210-214.

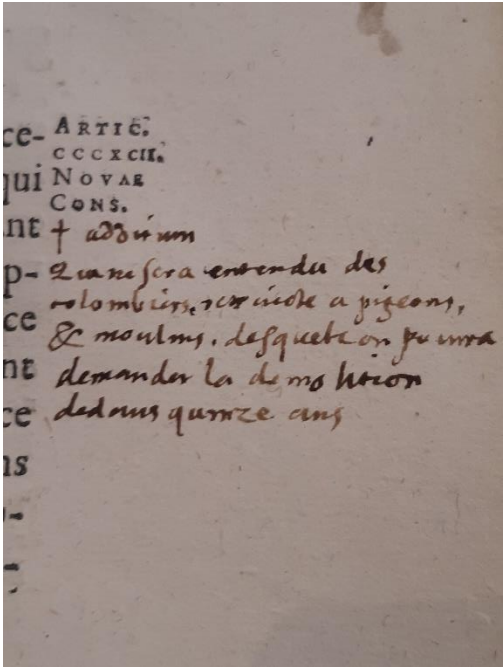
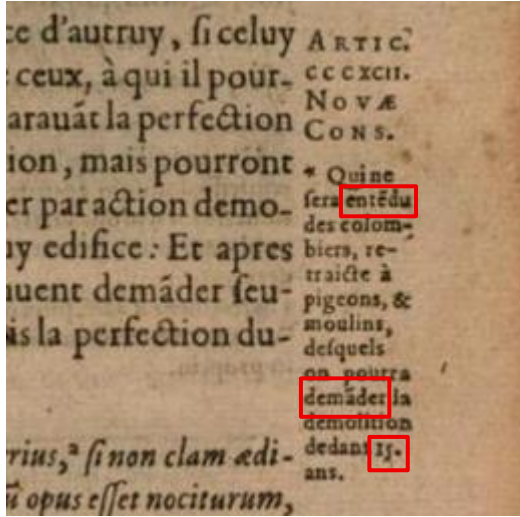
Exemplaire de Bar-le-Duc (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, TTT5r, Col. 1554)	Édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, TTT5r, Col. 1554)
	

Figure 50 - Contraction dans une note marginale : exemple

Enfin, nous tenons à souligner que des abréviations peuvent être ajoutées ou retirées au moment du passage entre les deux éditions sans que cette manœuvre soit nécessairement liée à une annotation de l'exemplaire de Bar-le-Duc. Il peut aussi s'agir d'habitudes de compositions différentes entre les compositeurs respectifs des deux éditions. Nous avons choisi de nous concentrer uniquement sur les modifications dans la mise en page qui sont directement liées à la mise en œuvre des corrections.

Contenus longs : quelles conséquences sur la mise en page ?

Nous nous intéressons désormais aux répercussions des ajouts de contenus textuels longs insérés dans le corps du texte. Ces ajouts sont finalement assez peu nombreux dans l'ouvrage. Les ajouts les plus longs sont en effet majoritairement localisés dans les marges. Le cas présenté par la figure 50 nous montre que la gestion

de l'espace dans les notes marginales est moins problématique que dans le corps du texte.

Nous avons fait le choix de présenter l'étude détaillée d'une seule page qui présente l'ajout de deux contenus textuels longs dans ses colonnes. Des vues générales de la page ainsi que des vues détaillées de l'exemplaire de Bar-le-Duc et de l'édition de 1621 sont présentées en annexe 6. Notre description des stratégies mises en place par le compositeur s'appuie sur ces images.

Le correcteur demande l'ajout de deux paragraphes à la fin de deux commentaires distincts. Il utilise des signes de renvoi et les contenus textuels se trouvent en marge : dans la marge supérieure droite pour le premier ajout et dans la marge inférieure pour le second. Comme l'ajout se situe à chaque fois en fin de colonne, l'enjeu est de faire remonter le texte dans la colonne pour libérer de la place à la fin de celle-ci. Les deux passages ajoutés ne contiennent pas d'abréviations. En revanche, le reste du texte se trouve abrégé en plusieurs endroits. Le compositeur joue surtout sur la disposition des blocs de texte. Ils sont plus resserrés dans l'édition de 1621. La mise en page est visuellement plus compacte. À titre d'exemple, la colonne de texte de gauche dans la « Question XXXI » fait trente-quatre lignes dans l'édition de 1614 et quarante-deux dans celle de 1621. Le compositeur réussit ce tour de force notamment en déplaçant une partie du sommaire dans la colonne de droite pour libérer de l'espace et équilibrer les deux colonnes. Surtout, il occupe toute la place disponible sur la page en réduisant le plus possible l'espace laissé blanc entre la fin de la colonne et la ligne horizontale qui délimite le début du commentaire suivant. C'est là le cœur de la technique utilisée par le compositeur en cas d'ajout long : utiliser tout l'espace encore disponible sur la page en occupant par exemple une fin de ligne incomplète. Ainsi, il peut faire rentrer plus de texte dans un cadre limité sans que cela n'ait de répercussion sur le reste de la structure du livre.

En combinant plusieurs stratégies, le compositeur parvient donc à faire rentrer les deux ajouts longs sur la page sans que le texte qui se trouve à l'origine sur la page l'édition de 1614 ne déborde sur la page suivante.

CORRECTIONS PROBLEMATIQUES DANS L'ÉDITION DE 1621

La présente partie se propose de présenter des pistes de réflexion pour les cas où l'édition de 1621 présente des différences avec les annotations de l'exemplaire de Bar-le-Duc. Ces différences témoignent du déroulement du processus éditorial dans les étapes qui suivent celle de la correction manuscrite de l'exemplaire étudié.

Une source ou des sources ? Le cas des corrections qui ne correspondent pas à des annotations de l'exemplaire de Bar-le-Duc

Nous avons déjà évoqué les cas d'annotations répercutées de façon incorrecte ou incomplète dans l'édition de 1621 mais pour lesquelles il est malgré tout évident que la source de la correction reste l'exemplaire de Bar-le-Duc. Mais nous avons aussi rencontré, au cours de notre travail de comparaison, des passages imprimés dans l'édition de 1621 qui ne correspondent à aucune des annotations présentes dans l'exemplaire qui est censé être celui qui prépare le travail de réédition. Les cas les plus fréquents, ou en tout cas les plus visibles, concernent des ajouts de notes marginales. Dans l'exemple qui suit, la marge intérieure de la colonne 1941 dans l'édition de 1621 présente une longue annotation marginale. Mais la photographie de la colonne 1941 dans l'exemplaire annoté ne montre aucune trace d'un ajout de ce genre. La seule correction à cet endroit concerne un numéro dans la marge : le correcteur a d'abord ajouté un « 6 » avant de rapidement l'effacer pour le remplacer par un « 5 », qui apparaît d'ailleurs dans l'édition de 1621. Toutes les autres corrections qui apparaissent sur cette page de l'exemplaire annoté sont aussi prises en compte dans l'édition suivante.

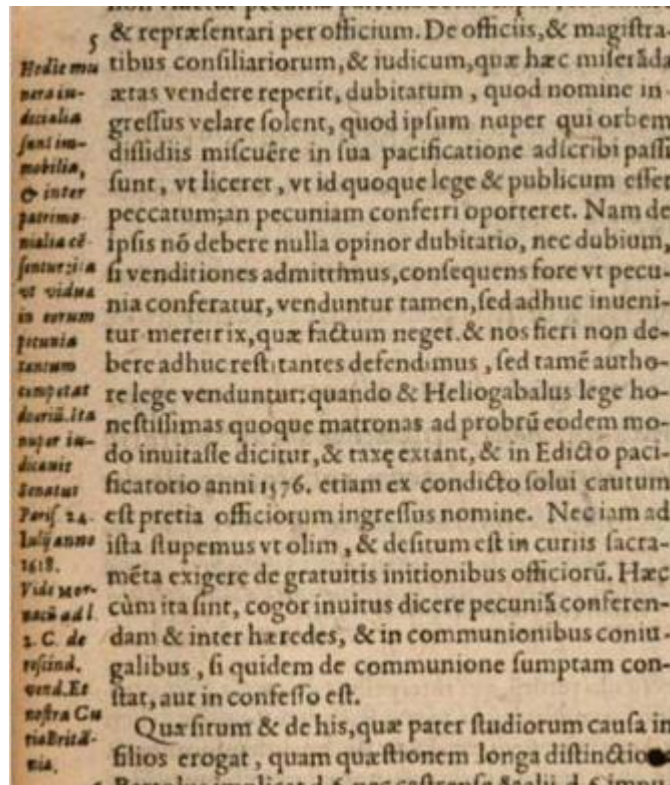


Figure 51 - Note marginale ajoutée (BU Gand, BIB.JUR.004392, MMMM6r, Col. 1941)

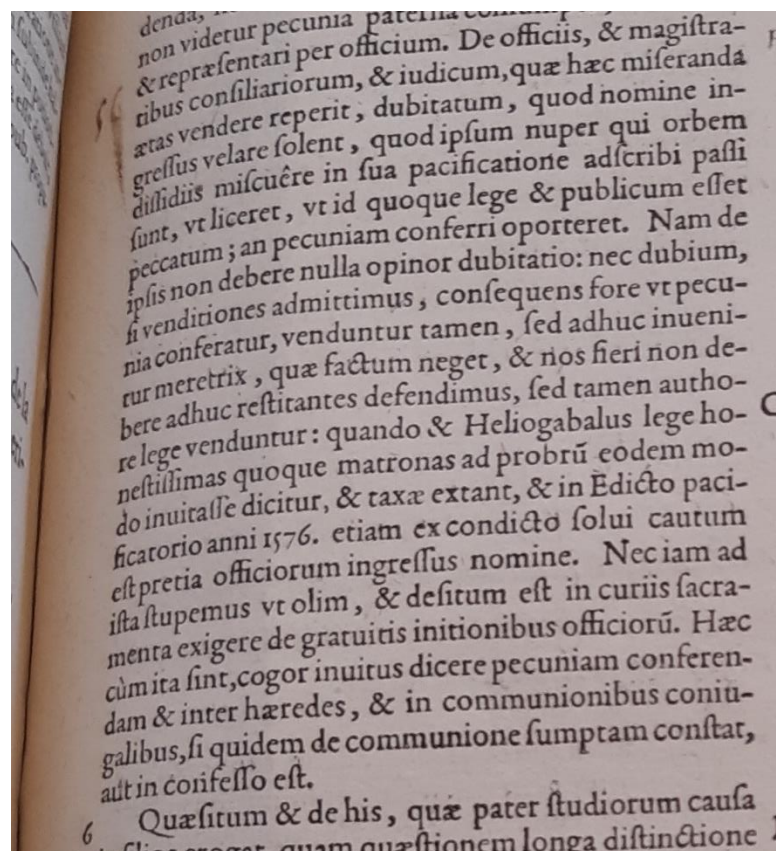


Figure 52 - Marge intérieure vide (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, MMMM6r, Col. 1941)

Or, puisque nous avons prouvé que l'exemplaire de Bar-le-Duc est celui qui a servi de modèle aux compositeurs, il semble peu probable qu'une autre source ait aussi été utilisée simultanément au moment de la composition. La clé de ces ajouts énigmatiques se trouve probablement dans les épreuves, étape intermédiaire entre l'exemplaire de Bar-le-Duc et l'édition finale de 1621. Pour les XVI^e et XVII^e siècles, nous avons de nombreuses preuves que le premier jeu d'épreuves issu des presses pouvait être relu par l'auteur lui-même. Cette pratique garantit les intérêts que l'auteur, qui s'assure que le texte publié en son nom n'est pas fautif, ainsi que les intérêts de l'éditeur commercial qui ne tirerait aucun avantage de la mise sur le marché d'un texte de mauvaise qualité¹⁹⁰. Dans le cas de notre étude, la situation est toutefois différente puisque Bertrand d'Argentré n'est plus en vie. De plus, les ajouts tels que celui présenté dans l'exemple ci-dessus relèvent de l'amélioration du commentaire juridique plutôt que de la correction de coquilles. Cependant, il est possible qu'un système analogue ait été mis en place avec la personne qui s'est chargée des ajouts d'ordre juridique. Elle aurait alors ajouté d'autres commentaires juridiques au moment de la lecture des épreuves. Même si aucune preuve ne permet d'étayer cette hypothèse, cela suggère que le commentateur juridique s'est trouvé sur place au moment de l'impression, dans l'atelier parisien ou à proximité de ce dernier. L'étape manquante pour notre compréhension de ces ajouts ne nous est pas parvenue. Nous devons nous contenter de repérer les variations introduites dans l'édition de 1621 sans connaître les tenants et aboutissants du processus décisionnel qui a mené à l'ajout de passages inédits. Certains rares passages sont même complètement remaniés au mépris des annotations présentes dans l'édition de 1621. Ils sont bien la preuve que des décisions ont été prises et que des changements ont été décidés après la correction de l'exemplaire de Bar-le-Duc¹⁹¹.

La question des différents états de l'édition de 1621

Dans notre comparaison des annotations avec l'édition de 1621, nous avons utilisé comme source principale l'exemplaire BIB.JUR.004392 conservé à la BU de Gand. Il nous est aussi arrivé de consulter l'exemplaire 71.A.63 de la BN

¹⁹⁰ SIMPSON Percy, *op. cit.*, p. 49.

¹⁹¹ Par exemple : le traité *De legitimatione* (FFFF2v), corrigé dans l'exemplaire de Bar-le-Duc, dont la mise en page et la formulation sont finalement complètement revues dans l'édition de 1621 (FFFF3r).

d'Autriche. C'est au cours de cette comparaison ponctuelle entre les deux exemplaires de l'édition de 1621 que nous avons remarqué qu'ils présentent deux états différents du texte. L'existence d'états différents pour une même édition n'est pas le signe d'un travail de mauvaise qualité. Ils sont au contraire la preuve d'un travail soigné de correction des épreuves qui introduit des variantes dans le texte au fur et à mesure que des erreurs sont repérées dans le texte pendant l'impression. Dans son étude d'ampleur consacrée à l'étude comparative des exemplaires du *First Folio* de Shakespeare, Charlton Hinman repère différents états du texte dus au travail de « proof-reading », alors même qu'il reconnaît que les épreuves du *First Folio* ont probablement fait l'objet d'une relecture assez sommaire¹⁹².

L'exemple suivant prouve clairement que les exemplaires de Gand et de Vienne sont deux états de l'édition de 1621. Dans l'exemplaire de Bar-le-Duc, le correcteur demande l'ajout d'une phrase dans la colonne de texte au moyen d'un signe de renvoi. Dans l'exemplaire de Gand, une phrase a été ajoutée exactement à cet endroit avant d'être complètement barrée de plusieurs traits de plume. Sous les traits de plume, nous distinguons que l'ajout est conforme à l'annotation. Il semble impossible qu'il s'agisse d'une annotation de lecture : pourquoi le lecteur aurait-il barré cette phrase précisément ? Il ne peut s'agir que d'une correction manuscrite faite par les correcteurs employés dans l'atelier. Conor Fahy repère des corrections de ce type dans son étude d'une édition de 1534 issue des presses de Sébastien Gryphe. Elle est caractéristique d'une correction demandée sur des pages déjà imprimées¹⁹³. À l'inverse, la phrase n'apparaît pas dans l'exemplaire de Vienne. Nous supposons donc que la phrase a fini par être décomposée pour ne plus apparaître dans les autres pages imprimées par la suite. C'est un processus courant mais complexe qui demande la coopération du correcteur qui relit les épreuves, de l'ouvrier qui manie la presse et du compositeur. Leon Voet le définit comme une « intricate operation¹⁹⁴ ». Les deux cas que nous venons de décrire témoignent donc de l'usage combiné de deux techniques de correction employées pendant l'impression. Conor Fahy les nomme « stop-press correction¹⁹⁵ » et « pen-

¹⁹² HINMAN Charlton, *The Printing and Proof-reading of the First Folio Shakespeare*, Oxford, Clarendon Press, 1963, Vol. I, p. 226-227.

¹⁹³ FAHY Conor, *op. cit.*, p. 408-409.

¹⁹⁴ VOET Leon, *op. cit.*, Vol. 2, p. 320.

¹⁹⁵ FAHY Conor, *op. cit.*, p. 409.

correction¹⁹⁶ » : « pen-correction » dans l'exemplaire de Gand et « stop-press correction » dans celui de Vienne.

Nous ignorons la raison qui a entraîné la suppression de cette phrase dans l'édition de 1621 alors que celle-ci était pourtant prévue dans l'exemplaire de Bar-le-Duc. Il faudrait collationner entièrement les deux éditions à la manière de Charlton Hinman pour parvenir à une compréhension complète des enjeux de la correction des épreuves dans l'édition de 1621. Mais l'exemple ci-dessous confirme l'utilisation de deux méthodes de correction couramment employées dans les ateliers d'imprimerie pour l'impression de la troisième édition des œuvres de Bertrand d'Argentré.

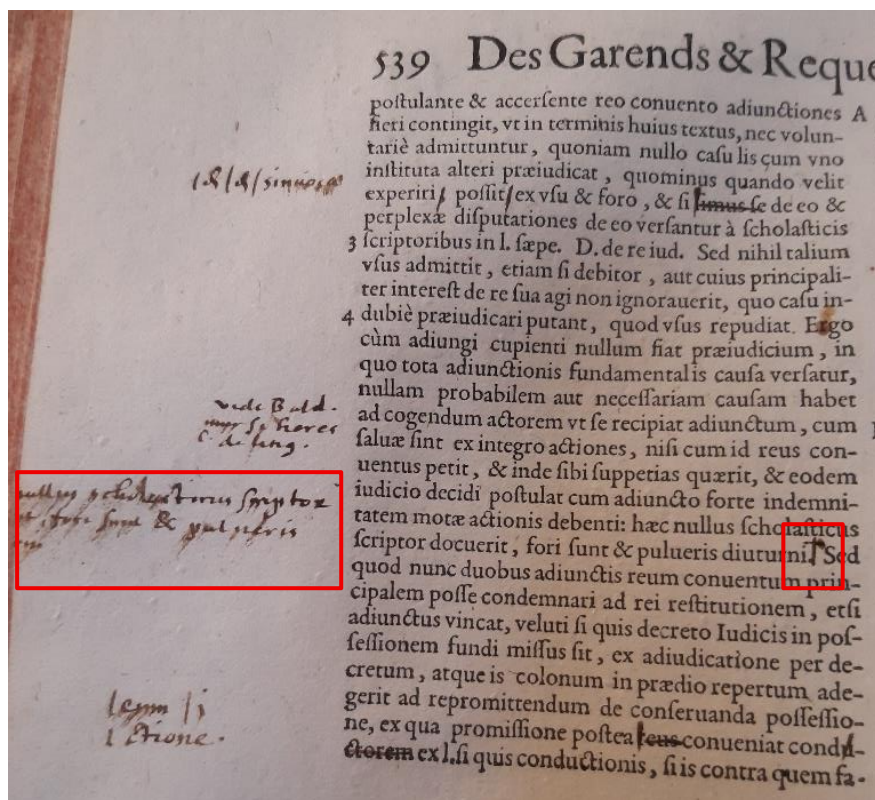


Figure 53 - Deux états de l'édition de 1621 (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, Z3v, Col. 539)

¹⁹⁶ Ibid.

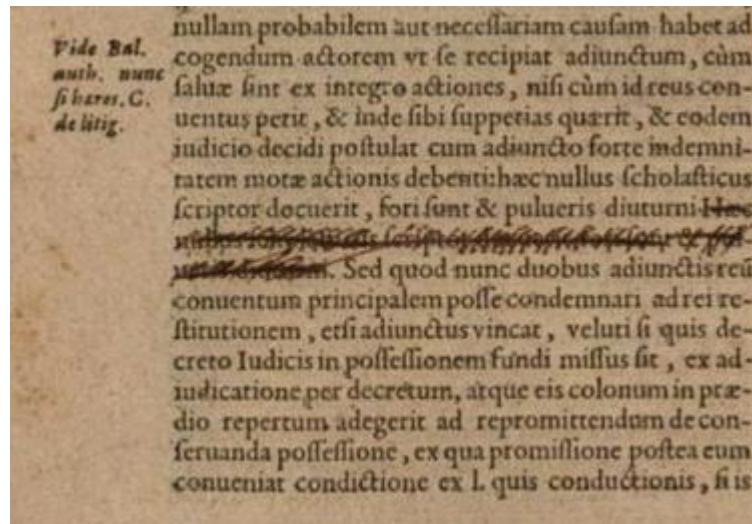


Figure 54 - Deux états de l'édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, Z3v, Col. 539)

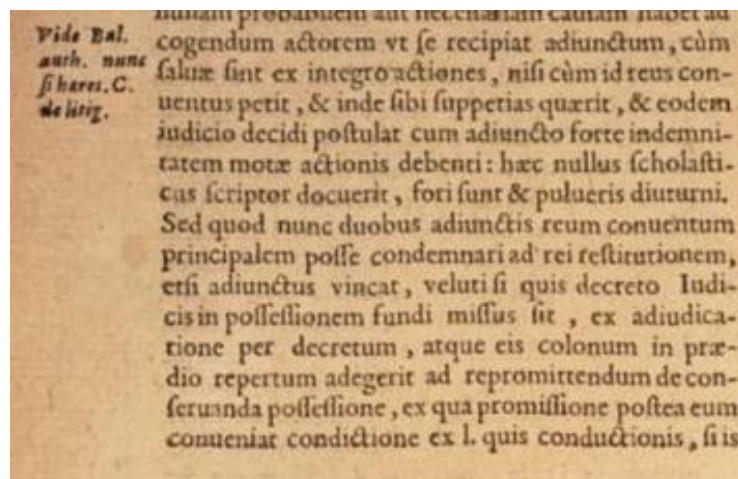


Figure 55 - Deux états de l'édition de 1621 (BN Autriche, 71.A.63, Z3v, Col. 539)

Dans d'autres cas, la différence entre les exemplaires de Gand et de Vienne tient à ce que toutes les annotations ont été répercutées dans l'un des deux exemplaires seulement tandis que l'autre exemplaire contient un état du texte qui correspond à celui de l'édition de 1614. Pour les endroits où nous avons repéré ce phénomène, c'est l'exemplaire de la BN d'Autriche qui contient la version corrigée. La comparaison du matériel typographique utilisé dans l'exemplaire de Bar-le-Duc et dans celui de la BU de Gand nous montre que les lettrines sont les mêmes. Or, les lettrines et ornements typographiques utilisés dans les deux éditions ne sont généralement pas les mêmes. Ainsi, face à des pages sur lesquelles aucune correction n'est prise en compte et dont la composition est exactement la même que dans l'édition de 1614, nous concluons que des feuilles de l'édition de 1614 ont été réemployées dans l'exemplaire de la BU de Gand. Percy Simpson évoque lui aussi

de cas où des feuilles corrigées se trouvent réemployées, mélangées et reliées avec des feuilles non corrigées¹⁹⁷.

Notre connaissance d'ajouts postérieurs à l'annotation de l'exemplaire de Bar-le-Duc et de l'existence de deux états différents de l'édition de 1621 sont la preuve évidente que l'exemplaire annoté auquel nous consacrons ce travail n'est pas l'aboutissement du travail de réédition. Il est certainement l'étape finale du processus de préparation du texte, mais d'autres étapes suivent une fois les premières épreuves imprimées. Il est indéniablement la source principale des corrections, qui sert de modèle au compositeur, mais nous ignorons quelles ont été les réflexions qui ont animé les personnes impliquées dans le processus de réédition une fois l'impression commencée.

¹⁹⁷ SIMPSON Percy, *op. cit.*, p. 18-19.

CONCLUSION

L'étude de la source rare que constitue l'exemplaire des œuvres de Bertrand d'Argentré conservé à la bibliothèque de Bar-le-Duc sous la cote FA 8809 Q se donnait pour objectif de parvenir à dégager une compréhension générale de ce qu'implique la réédition d'un texte érudit au début du XVII^e siècle dans un grand atelier parisien. Nous parvenons à la conclusion que les très nombreuses annotations présentes dans l'exemplaire de Bar-le-Duc sont typiques des préoccupations qui agitent tous les éditeurs commerciaux soucieux de produire des livres d'une grande qualité typographique et scientifique. La minutie et la complexité du travail de correction et de composition observé dans notre étude comparative des deux éditions successives explique que celle de 1621 soit considérée comme la meilleure de toutes celles sorties des presses de Nicolas Buon. L'étude du discours délivré par les pages liminaires de la nouvelle édition révèle d'ailleurs l'ambition de l'éditeur commercial qui souhaite rendre un hommage posthume à l'auteur en offrant un texte revu et augmenté de premier choix.

La reconstitution du processus de correction met en évidence un travail collaboratif réalisé par différents profils de correcteurs qui partagent tous des compétences linguistiques indéniables, une intelligence du texte et une vision de la nouvelle édition qu'ils souhaitent produire. Leur travail se divise ensuite selon leurs compétences spécifiques, juridiques ou typographiques. Le travail s'achève dans l'atelier où l'exemplaire sert de modèle à la composition. Avec succès, puisque le taux de répercussion des annotations est élevé. Nous avons mis au jour l'utilisation de pratiques de correction et de composition partagées dans d'autres ateliers typographiques à la même époque.

Pour mieux comprendre le travail de composition et de relecture des épreuves, une collation détaillée des différents états de l'édition de 1621 serait nécessaire. Cependant, la question de la correction des épreuves est un sujet auquel d'autres travaux sont déjà consacrés, même si les sources restent peu nombreuses. Notre étude a privilégié l'analyse du travail de correction en amont de la composition, qui est un domaine dans lequel les sources et les travaux se font encore plus rares, si ce n'est inexistantes.

Ce travail pourrait donner lieu à une étude consacrée au sens des corrections du point de vue de l'histoire du droit. Elle permettrait sans doute de mettre en évidence des évolutions dans la vision du droit coutumier breton entre 1614 et 1621.

SOURCES

AD 55, 5 F : Fonds De Vendières. Lien vers l'instrument de recherche : <https://archives.meuse.fr/ark:/52669/8x2wzr16cfpl>

ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Advis et consultation sur les partages des nobles de Bretagne*, Rennes, Julien du Clos pour Jean Goderon, 1570.

BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q : ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in patrias Britonum leges, seu Consuetudines generales antiquissimi Ducatus Britanniae*, Paris, Nicolas Buon, 1614.

BOURDOT DE RICHEBOURG Charles-Antoine, *Nouveau coutumier général ou corps des coutumes générales et particulières de France, et des provinces*, Tome IV, Paris, Michel Brunet, 1724.

BRUNET Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1861 (1^{ère} éd 1810).

BN Autriche, 71.A.63 : ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in patrias Britonum leges, seu Consuetudines generales antiquissimi Ducatus Britanniae*, Paris, Nicolas Buon, 1621. Disponible sur : https://www.google.fr/books/edition/Commentarii_In_Patrias_Britonvm_leges_se/DWlWAAAcAAJ?hl=fr&gbpv=0.

BN Autriche, 71.A.63 : ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Coustumes generales du pays et duche de Bretagne reformées en l'an mil cinq cents quatre-vingts. Aitiologia, sive ratiocinatio de reformandis causis, auctore B. d'Argentré, V. C. Rhedonensis provinciae praeside*, Paris, Nicolas Buon, 1621. Disponible sur : <https://viewer.onb.ac.at/108733BC/>

BU Gand, BIB.JUR.004392 : ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in patrias Britonum leges, seu Consuetudines generales antiquissimi Ducatus Britanniae*, Paris, Nicolas Buon, 1621. Disponible sur : https://www.google.fr/books/edition/Commentarii_in_patrias_Britonum_leges/EFBDAAAAcAAJ?hl=fr&gbpv=0

BU Vratislavie, 406014 : ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Commentarii in patrias Britonum leges, seu Consuetudines generales antiquissimi Ducatus Britanniae*, Paris, Nicolas Buon, 1614. Disponible sur : <https://www.bibliotekacyfrowa.pl/publication/65446>

BU Vratislavie, 406015 : ARGENTRÉ Bertrand (d'), *Coustumes generales du pays et duche de Bretagne reformées en l'an mil cinq cents quatre-vingts. Aitiologia, sive ratiocinatio de reformandis causis, auctore B. d'Argentré, V. C. Rhedonensis provinciae praeside*, Paris, Nicolas Buon, 1613.

HÉVIN Pierre, *Consultations et observations sur la coutume de Bretagne. Par feu M. Pierre Hévin, ancien avocat au parlement de la même province*, Rennes, Guillaume Vatar, 1734.

HORNSCHUCH Jérôme, *Orthotypographia. Instruction utile et nécessaire pour ceux qui vont corriger des livres imprimés & conseils à ceux qui vont les publier. 1608*, Paris, Éditions des Cendres, 1997.

PLANIOL Marcel, *La Très Ancienne Coutume de Bretagne, avec les Assises, Constitutions de Parlement et Ordonnances duciales suivies d'un recueil de textes divers antérieurs à 1491. Édition critique accompagnée de notices historiques et bibliographiques*, Rennes, Librairie Plihon et Hervé, 1896.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

CHAIX D'EST-ANGE Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle. Tome dix-neuvième*, Évreux, Imprimerie de Charles Hérissey, 1927.

GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Le Seuil, 1987.

GOURON André et TERRIN Odile, *Bibliographie des coutumes de France. Éditions antérieures à la Révolution*, Genève, Droz, 1975.

MUCHEMBLED Robert (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.

PETTEGREE Andrew, WALSBY Malcolm et WILKINSON Alexander, *French Vernacular Books. Books Published in the French Language before 1601*, Leyde, Brill, 2007, 2 vol.

PETTEGREE Andrew et WALSBY Malcolm, *French Books III & IV. Books published in France before 1601 in Latin and Languages other than French*, Leyde, Brill, 2012, 2 vol.

RENOUARD Philippe, *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle*, Paris, M.J. Minard, 1965.

REVEL Jacques, « L’histoire au ras du sol », préface à l’édition française de LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. I-XXXIII.

Histoire et archéologie du livre

ANDRÉ Jacques, « Petite histoire des signes de correction typographique », dans *Cahiers GUTenberg*, N. 31, 1998, p. 45-59.

BARRANDON Jean-Noël, « Contraintes et difficultés de la caractérisation des encres », dans *Matériaux du livre médiéval. Actes du colloque du Groupement de recherche (GDR) 2836 « Matériaux du livre médiéval »*, Paris, CNRS, 7-8 novembre 2007, Turnhout, Brepols, 2010, p. 275-278.

BOUCHOT Henri, « La préparation et la publication d'un livre illustré au XVI^e siècle. 1573-1588 », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, T. 53, 1898, p. 612-623.

BRISSAUD Yves-Bernard, « Pistes pour une histoire de l’édition juridique française sous l’Ancien Régime », dans *Histoire et civilisation du livre*, Vol. 1, 2005, p. 33-136.

BROSSARD Louis-Emmanuel, *Le correcteur typographe*, Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie et Châtelaudren, Imprimerie de Châtelaudren, 1924-1934, 2 vol.

DELLA ROCCA DE CANDAL Geri, GRAFTON Anthony et SACHET Paolo (dir.), *Printing and Misprinting. A Companion to Mistakes and In-House Corrections in Renaissance Europe (1450-1650)*, Oxford, Oxford University Press, 2023.

FAHY Conor, « Press and Pen Corrections in a 1534 Edition by Sebastianus Gryphius », dans *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, XXVIII, 1966, p. 406-409.

FURNO Martine, « Editing the *Thesaurus Linguae Latinae*: Robert Estienne's Dream and Nightmare », dans GRAHELI Shanti (dir.), *Buying and Selling. The Business of Books in Early Modern Europe*, Leyde, Brill, 2019, p. 208-222.

GASKELL Philip, *A New Introduction to Bibliography*, New Castle, Oak Knoll Press, 1995 (1^{ère} éd 1972).

GRAFTON Anthony, *Inky Fingers. The Making of Books in Early Modern Europe*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2020.

HELLINGA Lotte, *Texts in Transit. Manuscript to Proof and Print in the Fifteenth Century*, Leyde, Brill, 2014.

HINMAN Charlton, *The Printing and Proof-reading of the First Folio Shakespeare*, Oxford, Clarendon Press, 1963, 2 vol.

Imprimerie Nationale, *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 2002.

JIMENES Rémi, « Pratiques d'atelier et corrections typographiques à Paris au XVI^e siècle : l'édition des œuvres de saint Bernard par Charlotte Guillard », dans BÉNÉVENT Christine, CHARON Annie, DIU Isabelle et VÈNE Magali (dir.), *Passeurs de textes. Imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, Paris, École Nationale des Chartes, 2012, p. 215-238.

PETITMENGIN Pierre, « Comment on imprimait à Bâle au début du seizième siècle. À propos du « Tertuélien » de Beatus Rhenanus », dans *Annuaire [des amis de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat]*, 1980, p. 93-107.

SAVAGE William, *A Dictionary of the Art of Printing*, Londres, Longman, Brown, Green, and Longmans, 1841.

SIMPSON Percy, *Proof-Reading in the Sixteenth, Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Oxford, Oxford University Press, 1970 (1^{ère} éd 1935).

SUIRE Éric (dir.), *Le monde de l'imprimé en Europe occidentale (vers 1470-vers 1680)*, Paris, Armand Colin, 2020.

VANAUTGAERDEN Alexandre, *Érasme typographe. Humanisme et imprimerie au début du XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2012.

VEYRIN-FORRER Jeanne, *La lettre et le texte. Trente années de recherches sur l'histoire du livre*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1987.

VOET Leon, *The Golden Compasses. A History and Evaluation of the Printing Activities of the Officina Plantiniana at Antwerp*, Amsterdam, Vangendt & Co, 1969-1972, 2 vol.

WALSBY Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale. 1470-1680*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2020.

Bertrand d'Argentré et l'histoire de la Bretagne

KERHERVÉ Jean, « Écriture et réécriture de l'histoire dans *l'Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré. L'exemple du Livre XII », dans TONNERRE

Noël-Yves (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne du Moyen Âge au milieu du XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 77-109.

LE GOFF Hervé, *La Ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international (1588-1598)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

LE PAGE Dominique et NASSIET Michel, *L'union de la Bretagne à la France*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003.

MIORCEC DE Kerdanet Daniel-Louis, *Vie de Bertrand d'Argentré, jurisconsulte et historien breton*, Rennes, Duchesne, 1820.

MORVAN Frédéric, « Les règlements des conflits de succession dans la noblesse bretonne au XIII^e siècle », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, Tome 116, N. 2, 2009, p. 7-53.

PLESSIX-BUISSET Christiane, « Piété et charité dans la *Très Ancienne Coutume de Bretagne* », dans SOLEIL Sylvain et QUAGHEBEUR Joëlle (dir.), *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 527-537.

WALSBY Malcolm, *The Printed Book in Brittany. 1484-1600*, Leyde, Brill, 2011.

WALSBY Malcolm, « The Library of the Breton Jurist and Historian Bertrand d'Argentré in 1583 », dans CONSTANTINIDOU Natasha et WALSBY Malcolm (dir.), *Documenting the early modern book world. Inventories and catalogues in manuscript and print*, Leyde, Brill, 2013, p. 117-140.

WALSBY Malcolm, « La librairie à Rennes au XVI^e siècle et les livres de Bertrand d'Argentré », article à paraître.

Droit

GRINBERG Martine, « La rédaction des coutumes et les droits seigneuriaux : nommer, classer, exclure », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 52^e année, N. 5, 1997, p. 1017-1038.

GRINBERG Martine, *Écrire les coutumes. Les droits seigneuriaux en France. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006.

KRYNEN Jacques, « "Le mort saisit le vif". Genèse médiévale du principe d'instantanéité de la succession royale française », dans *Journal des savants*, 1984, N. 3-4, p. 187-221.

REULOS Michel, *Comment transcrire et interpréter les références juridiques contenues dans les ouvrages du XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1985.

Sitographie

Association Française pour la Connaissance de l'Ex-Libris (AFCEL). Base de données disponible sur : <https://www.afcel.fr/fr/base-des-ex-libris/>

BARBICHE Bernard, « Conseils pour l'édition des textes de l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) », Theleme, École Nationale des Chartes. Disponible sur : http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_epoque_moderne/edition_des_textes

Édition Numérique Collaborative et CRitique de l'*Encyclopédie* (ENCCRE). Disponible sur : <https://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedia/>

IRHT, « Abréviations paléographiques », *Les carnets de l'IRHT*, 2015.
Disponible sur : <https://doi.org/10.58079/qhw9>

Musées de la Meuse, Présentation du Musée barrois. Disponible sur :
<https://musees-meuse.fr/musees/musee-barrois-bar-le-duc/>

USTC : Universal Short Title Catalogue, hosted by the University of Saint Andrews. Disponible sur : <https://www.ustc.ac.uk/>

ANNEXES

Table des annexes

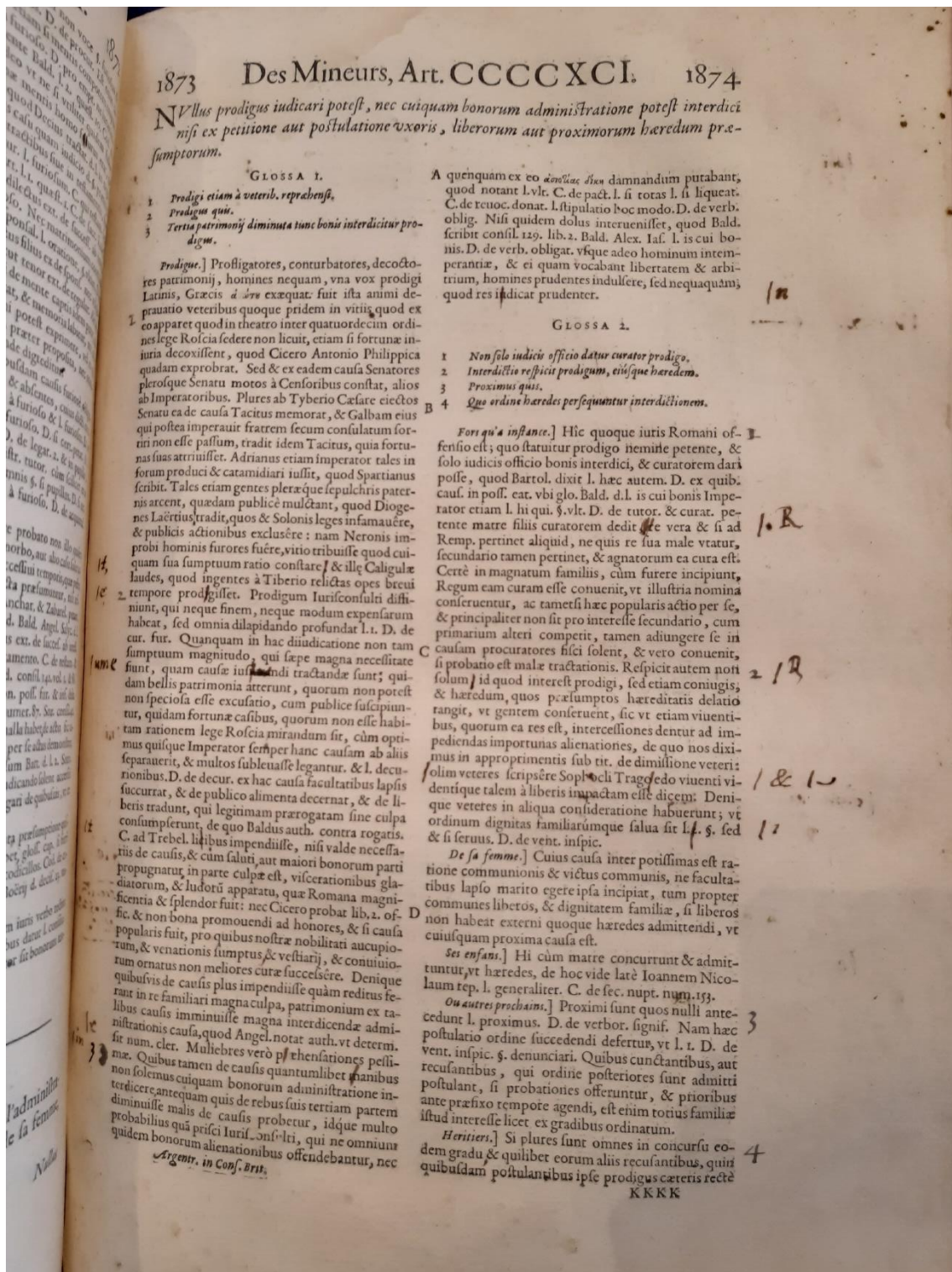
1. SIGNES DE CORRECTION EN USAGE A L'IMPRIMERIE NATIONALE.....	137
2. STRATIFICATION DU TRAVAIL DE CORRECTION.....	138
3. EXEMPLES DE TACHES D'ENCRE	139
4. REPRESENTATION D'UN <i>VISORIUM</i>	142
5. PARATEXTE ET EVOLUTION DU RAPPORT AU TEXTE : QUELQUES EXEMPLES	143
6. AJOUT DE CONTENUS LONGS : REPERCUSSIONS SUR LA MISE EN PAGE.....	147
7. TABLEAU COMPARATIF DES DEUX EDITIONS.....	151

1. SIGNES DE CORRECTION EN USAGE A L'IMPRIMERIE NATIONALE

[MÉMENTO DES SIGNES		DE CORRECTION]		[]
Centrer la ligne				
Changer une lettre	L'Imprimerie nationale compte assuré- <i>a //</i>	Vérifier l'état du caractère	d'olivier sur une <u>pique</u> , en dessous figu-	<i>○</i>
Changer un mot	ment parmi les plus vieilles institutions <i>anciennes</i> <i>H</i>	Composer en petites capitales	raient la devise grecque <u>ΑΥ</u> <u>ROI</u> <u>BON</u> et	<i>u / p. cap.</i>
Ajouter une lettre	de France. L'Éritage du passé et le pro- <i>h / s /</i>		VALEUREUX PAR LES ARMES et la mention	
Ajouter un mot	promesses de l'avenir / manifestent par un sa <i>sa /</i>	Composer en gras	<u>Regis</u> <u>Typi</u> . Robert Estienne, successeur	<i>g / gras</i>
Supprimer une lettre	cabinet des poinçons historiques classés et <i>g /</i>	Composer en lettres supérieures	de Conrad Néobar comme imprimeur du	<i>en i</i>
Supprimer un mot	par un équipement très moderne. <i>g H</i>		Roi, avait incité François Ier à faire les	<i>" i</i>
Corrections multiples	Elle pro luit de la con jonction d'une <i>n / q / c / i /</i>	Composer en bas de casse	frais d'une typographie grecque digne	<i>ce / l. d. c.</i>
Correction annulée	volonté royale le de celle, plus éclairée <i>////</i>	Supprimer et espacer	des œuvres à éditer. Claude <u>GARAMOND</u> ,	<i>g /</i>
Faire un alinéa	sans doute, d'un érudit. <u>C</u> 'est en effet <i>□</i>	Supprimer et coller	qui demeure le premier de nos « tailleurs	<i>g /</i>
Composer en lettres du corps	François <u>I</u> er qui, à l' <u>i</u> stigatio <u>n</u> de Guil- <i>g m t</i>		de lettres », en fut l'auteur. Il appa <u>r</u> ait	
Composer en romain	laume Budé, savant helléniste dont le crédi avait contribué à la <u>cr</u> éation du <i>t / rom.</i>	Intervertir des lignes	<u>po</u> inçon qui, en gravant dans l'acier,	<i>□</i>
Composer en italique	Collège de France, transforma en une charge officielle le titre d' <u>i</u> mprimeur <u>du</u> <i>i / ital.</i>	Intervertir des mots	<u>comme le modèle de ces joailliers du</u>	<i>□</i>
Composer en grandes capitales	<u>Roi</u> qui n'avait été que purement hono- <i>c / p. cap.</i>	Intervertir des lettres	<u>firent preuve de même maîtrise que la</u>	<i>U méta H</i>
Baisser l'interligne	risque sous <u>Charles VIII</u> . <i>X X</i>	Retourner une lettre	<u>l'orfèvre</u> ciselant dans les mutées rares.	
Augmenter l'interligne	Les imprimeurs du Roi n'occupaient pas de local administratif. Tenant chacun <i>#</i>	Retourner un mot	Ainsi se constituera la collection dite des	<i>g //</i>
Diminuer l'interligne	boutique entre la rue Saint-Jacques et la rue de la Harpe, ils conservaient leur <i>→</i>	Redresser la ligne	« grecs <u>du</u> roi », pour laquelle Garamond	<i>g H</i>
Espace à créer ou à augmenter	marque personnelle pour les travaux cou- <i># ↓</i>	Lier deux lettres	n'hésita pas, en 1564 , à recourir à un	<i>≡</i>
Espace à supprimer ou à diminuer	rants, réservant le <u>↑</u> label collectif propre <i>↑ ↑</i>	Placer ailleurs	usage déjà <u>périmé</u> . En effet, <u>aux</u> premiers	<i>fi</i>
Espace à baisser	à la fonction pour les publications faites <i>X</i>	Faire passer à la ligne précédente	temps de l'imprimerie, <u>afin</u> de se concilier	<i>○</i>
Espace à régulariser	au / moyen / des / caractères / qui / étaient / la <i> </i>	Chasser à la ligne suivante	les bibliophiles <u>manuscrit</u> d'alors pour	<i>□</i>
Ajouter une ligne	(consistait en un basilic à tête de sala- <i> </i>	Faire suivre le texte	qui <u>seul</u> le volume et enluminé avait une	<i>□</i>
Chasser à la page suivante	mandre s'enroulant avec un rameau <i>□</i>	Faire suivre le texte	véritable valeur, on chercha à maintenir	<i>□</i>
	<u>propriété de la Couronne. Ce label</u> <i>□</i>	Aligner (sortir)	un compromis entre la lettre typographi-	<i>□</i>
		Aligner (rentrer)	que et celle des copistes. <i>□</i>	<i>□</i>
			<u>Imitant l'écriture cursive du Crétois</u> <i>□</i>	<i>□</i>
			employé comme <u>scriptor</u> pour le grec <i>□</i>	<i>□</i>

Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale, Paris, Imprimerie nationale, 2002, p. 58-59.

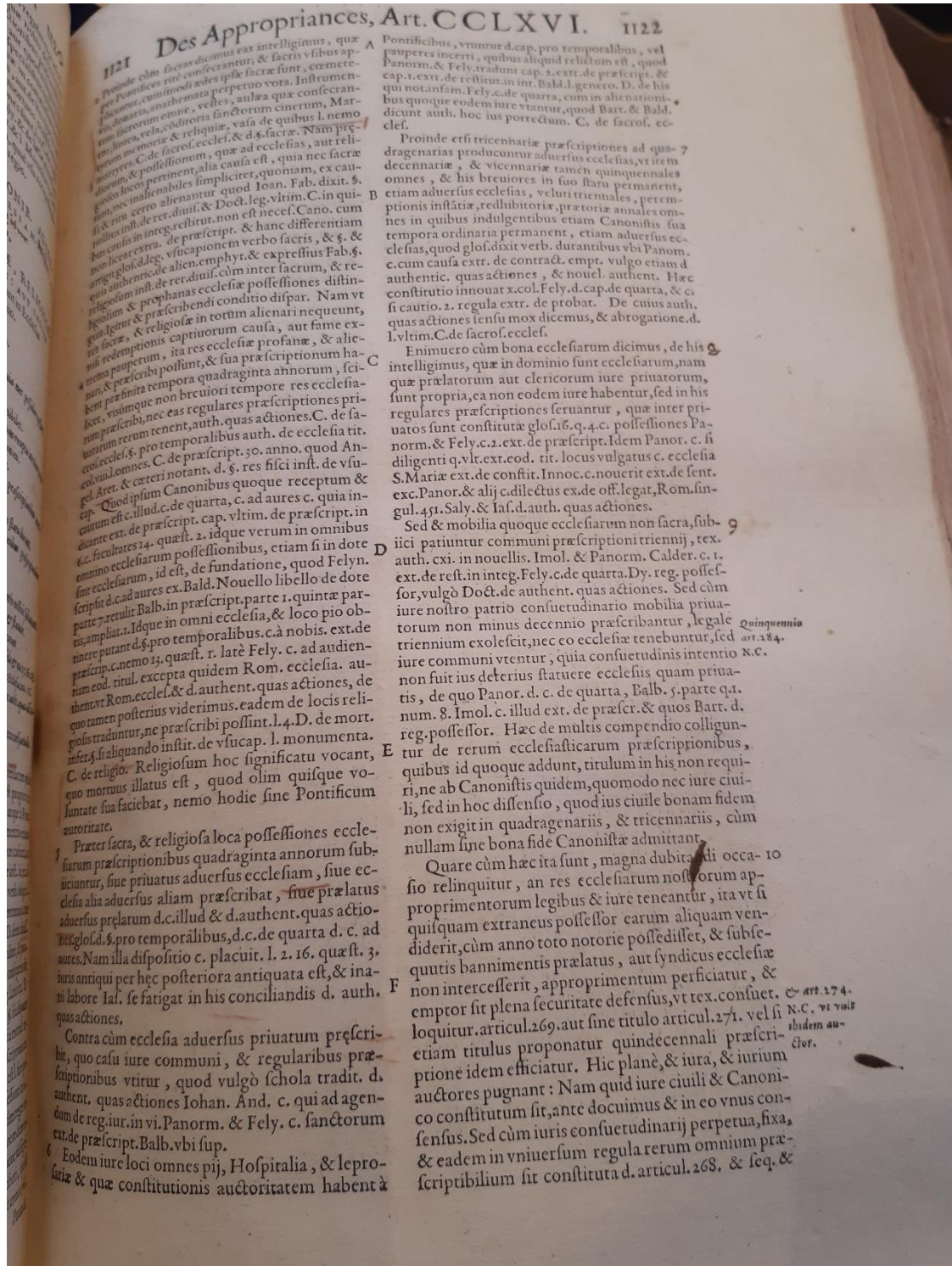
2. STRATIFICATION DU TRAVAIL DE CORRECTION



BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, KKKK1r, Col. 1873-1874.

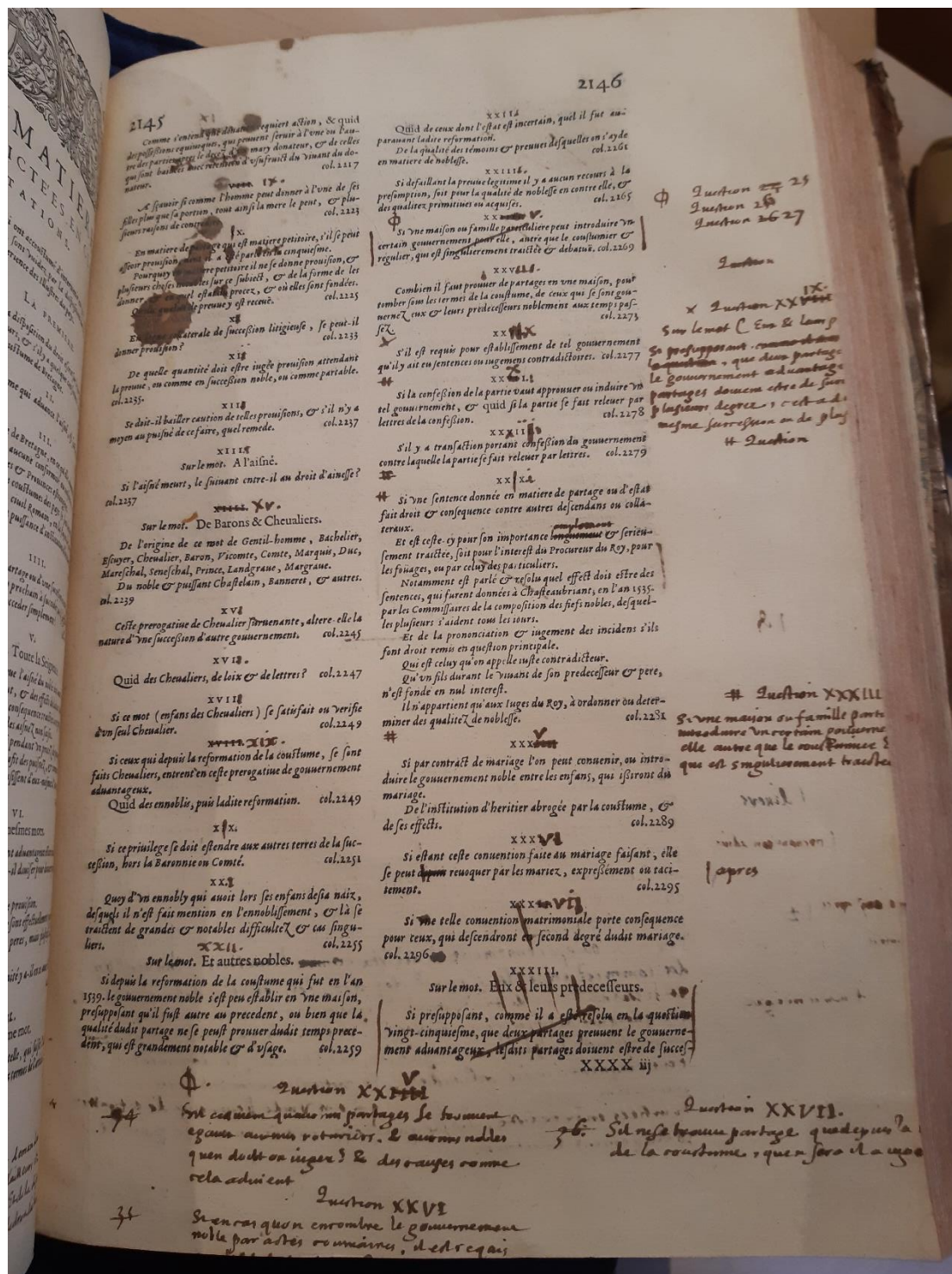
3. EXEMPLES DE TACHES D'ENCRE

1. Petites taches



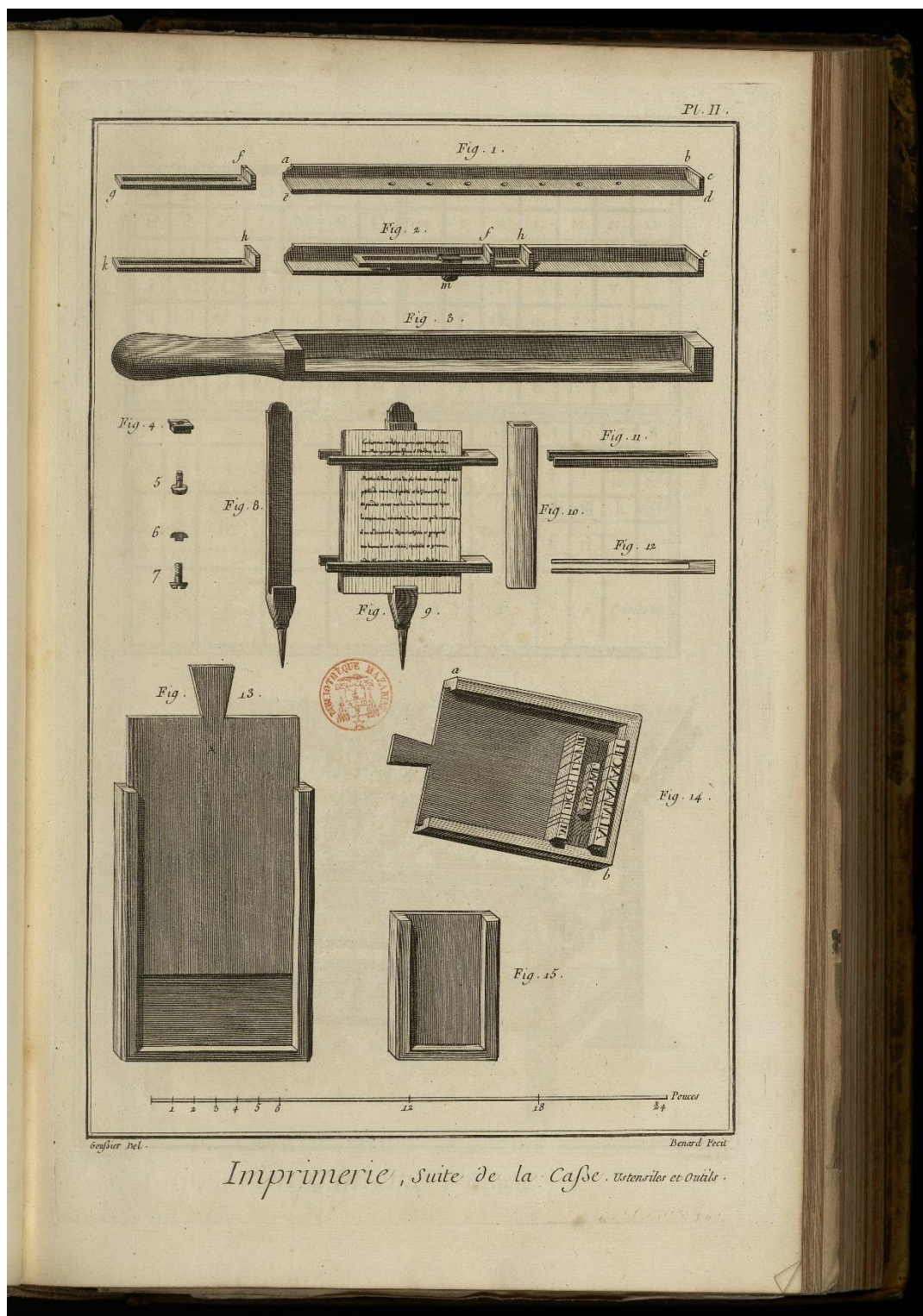
BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, AAA5r.

2. Trainée de taches



BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, XXXX3r.

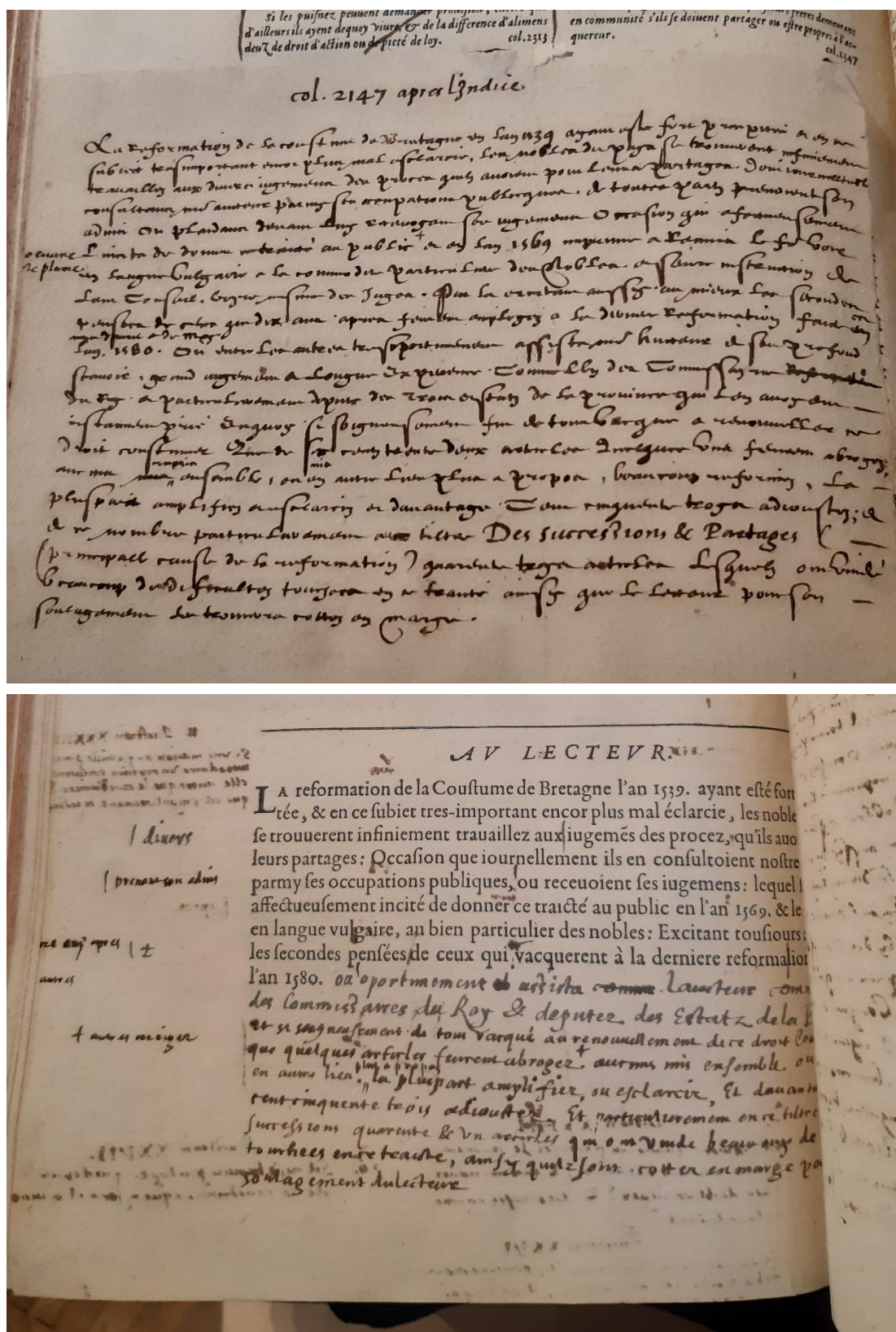
4. REPRESENTATION D'UN VISORIUM



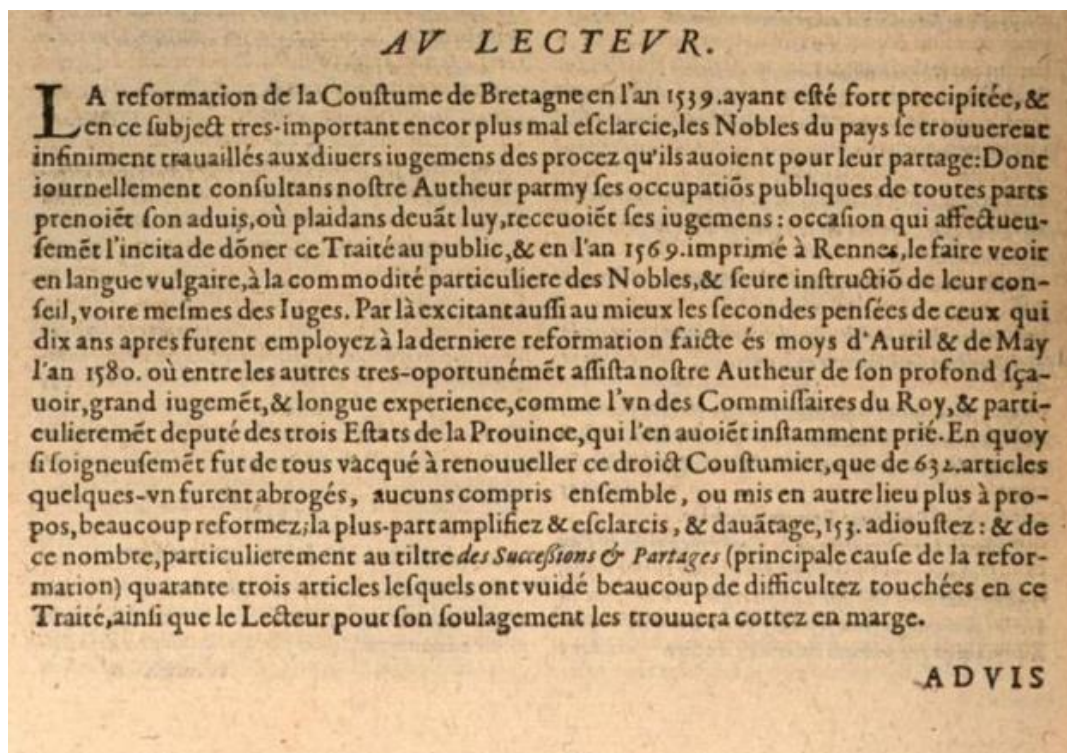
Tome VII des planches de l'Encyclopédie, 1769, Pl. II.

Version numérisée de l'ENCCRE.

2. « Au lecteur » de l'Advis et consultation sur les partages des successions entre les nobles de Bretagne.

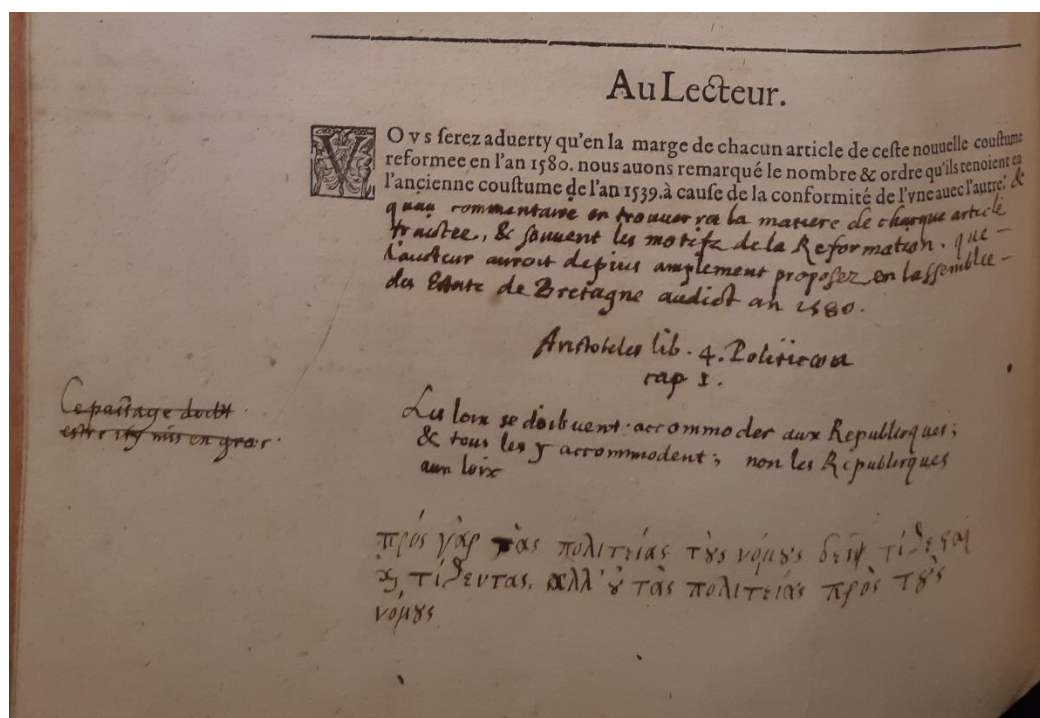


BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, XXXX3v, Col. 2147-2148.

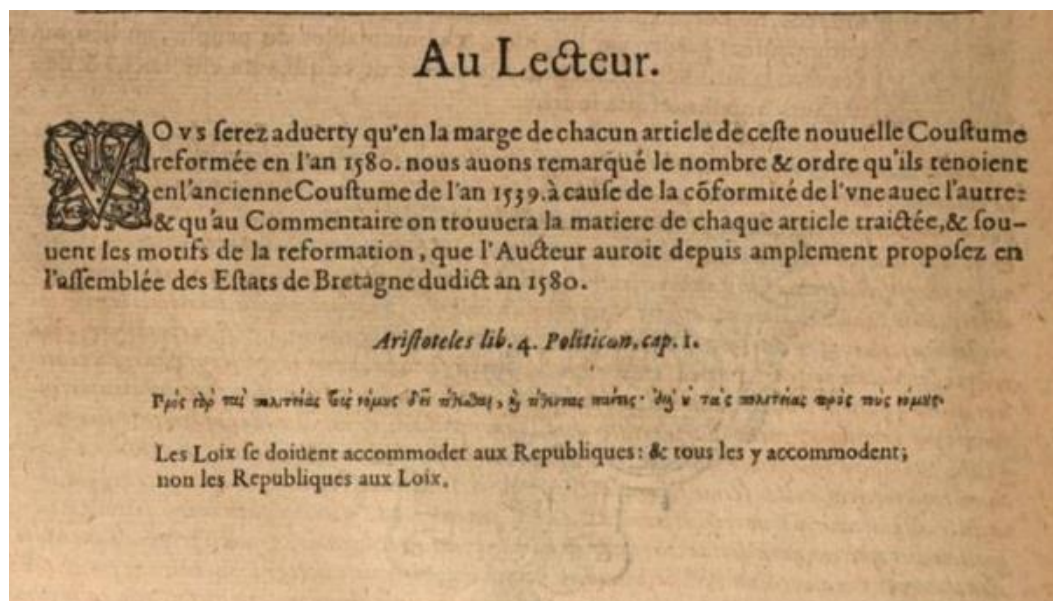


BU Gand, BIB.JUR.004392, XXXX3v, Col. 2147-2148.

3. « Au lecteur » des *Coustumes generales du pays et duche de Bretagne reformées en l'an mil cinq cents quatre-vingts*. Aitiologia, sive ratiocinatio de reformandis causis, auctore B. d'Argentré, V. C. Rhedonensis provinciae praeside



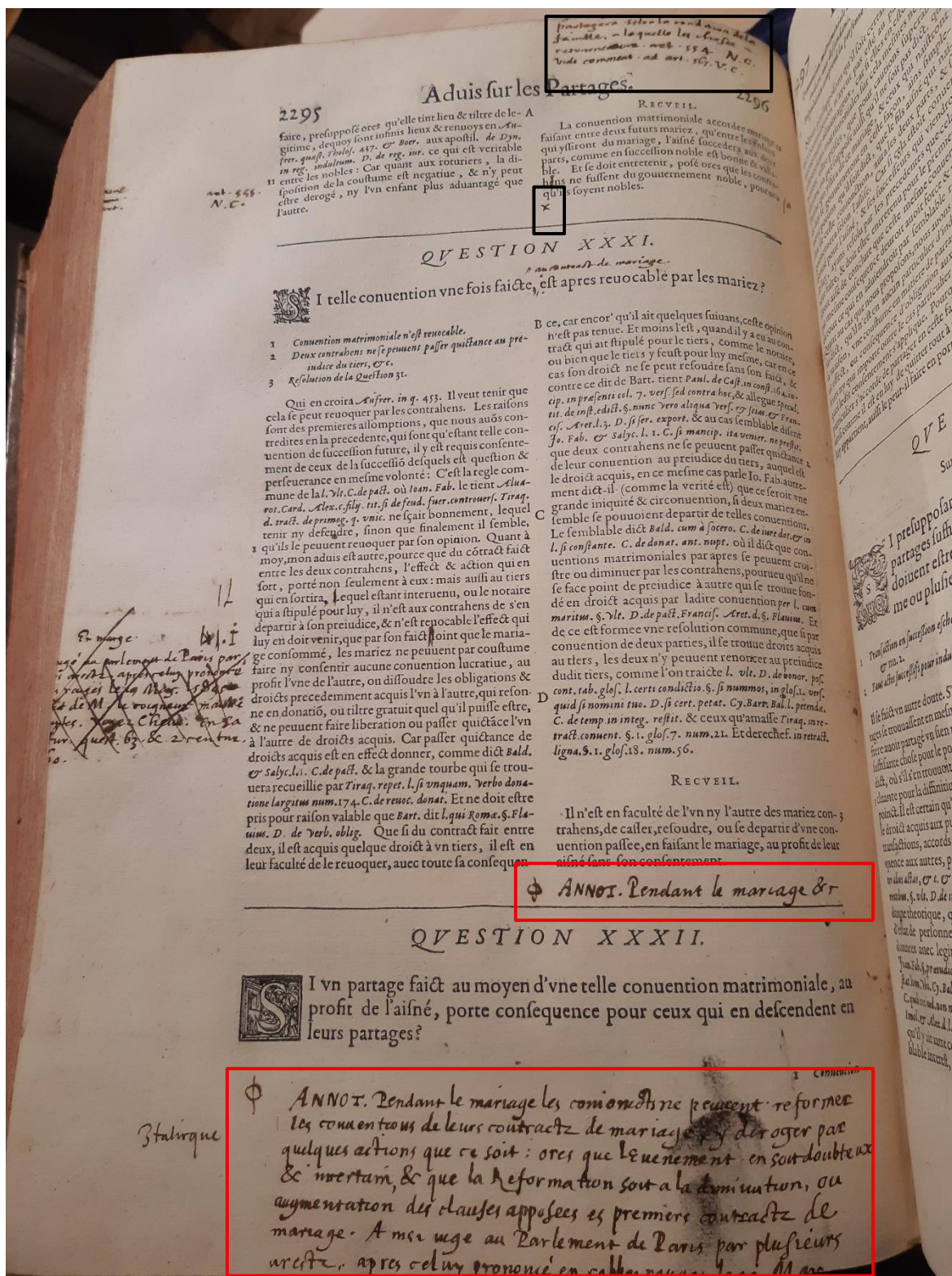
BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, b3v.



BU Gand, BIB.JUR.004392, b1v.

6. AJOUT DE CONTENUS LONGS : REPERCUSSIONS SUR LA MISE EN PAGE

1. Vues d'ensemble



BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, DDDDD4v, Col. 2295-2296.

2295

Avis sur les Partages

2296

ce qui se peut bien être, presuppôlé ores qu'elle tienne lieu de titre de légitime, dequoy sont infinis lieux de réuoy. en *Aspre. quest. Theol. 437. & Boer. aux apoth. de Din. in reg. indultum. D. de reg. iur.* ce qui est véritable entre les nobles: Car quant aux roturiers, la disposition de la coutume est négative, & n'y peut être dérogé, ny l'en faisant plus aduantage quel autre. *N.C.*

RÉCUEIL.

12 La convention matrimoniale accordée mariage

QUESTION XXXI.

Si telle conuention vne fois faicte au contract de mariage, est après reuocable par les mariez?

1. Convention matrimoniale n'est reuocable. *preiudice au tiers, &c.*
2. Deux contrahans ne se peuvent passer quittance au *2. Résolution de la Question 31.*

Qui en croira *Aspre. in q. 437.* il veut tenir que cela se peut reuocquer par les contrahans. Les raisons sont des premières allomptions, que nous auons contredites en la précédente, qui sont qu'ellant telle conuention de succession future, il y est requis consentement de ceux de la succession desquels est question, & persécution en même volonté: C'est la règle commune de la l. *vol. C. de pact. ou loon. Fab. le tient. Almar. Card. Alex. c. filij. tit. si de feud. fuer. contraher. Theol. d. trait. de primog. q. om. ne sçait bonnement, lequel tenir ny défendre, sinon que finalement il semble qu'ils le peuvent reuocquer par son opinion. Qu'à moy, mō aduis est autre, pource que du contract fait entre les deux contrahans, l'eff. et action qui en sort, porte non seulement à eux-mêmes aussi au tiers qui en sortira. Lequel estant int. ou non, ou le Notaire qui a stipulé pour luy, il n'est aux contrahans de s'en départir à son préiudice, & n'est reuocable l'eff. qui luy en doit venir, que par son faict, joint que le mariage consommé, les mariez ne peuvent par coutume faire ny consentir aucune conuention lucrative, au profit l'vne de l'autre, ou dissoudre les obligations & droits précédemment acquis l'un à l'autre, qui te sonne en donation, ou titre gratuit quel qu'il puisse être, & ne peuvent faire libération ou passer quittance l'un à l'autre de droits acquis. Car passer quittance de droits acquis est en eff. et donner, comme dit *Bald. & Salys l. 1. C. de pact. & la grāde tourbe qui se trouueroit recueillie par *Tiraq. repet. l. si unquā. verbo donat. l. 17. q. 2. C. de reuoc. donat.* Et ne doit être pris pour raison valable que *Bart. dit l. qui Remo. & Flamin. D. de verb. oblig.* Que si du contract fait entre deux, il est acquis quelque droit à un tiers, il est en leur faculté de le reuocquer, avec toute la conséquence, car encor' qu'il ait quelques suiuaus, cette opinion n'est pas tenue. Et moins l'est, quand il y a eu au contract qui ait stipulé pour le tiers, comme le Notaire, ou bien que le tiers y eust pour luy même, car en ce cas son droit ne se peut redoudre sans son faict, & contre ce dit de *Bart. tient Paul. de Cass. in cons. 164. & incip. in praesent. col. 7. vers. sed contra hoc, & allegat Specul. tit. de inst. test. l. 5. non vero aliqua vers. & sicut. &***

A faict entre deux futurs mariez, qu'entre les enfans qui y seront du mariage, l'ainé succedra aux deux parts, comme en succession noble est bonne & valable. Et se doit entretenir, posé ores que les contrahans ne fussent du gouvernement noble, pourueu qu'ils fussent nobles.

ANNOT. Pourueu que le mary soit noble: Et en cas de faillite la ligne descendente, la succession se partagera selon la condition de la famille à laquelle les deux reuocant. art. 334. N. C. vide comment. ad art. 187. P. C.

*Francis. Arret. l. 3. D. si sit export. & au cas semblable disent 10. Fab. & Salys. l. 1. C. si mancip. au venir. & profit. que deux contrahans ne se peuvent passer quittance de leur conuention au préiudice du tiers, auquel est le droit acquis, en ce même cas parle la Fab. autrement dit il (comme la vérité est) que ce seroit vne grande iniquité & circonuention, si deux mariez ensemble se pouuoient départir de telles conuentions. Le semblable dict *Bald. com. & sicut. C. de iure dot. & in l. si const. ante. C. de donat. ant. nupt. où il dit que conuentions matrimoniales par après le mariage peuvent croistre ou diminuer par les contrahans, pourueu qu'il ne se face point de préiudice à autrui qui se trouue fondé en droit acquis par ladite conuention per l. com. maritus. & vol. D. de pact. Francis. Arret. d. 5. Flamin. Et de ce est formée vne résolution commune, que si par conuention de deux parties, il se trouue droits acquis au tiers, les deux n'y peuvent renoncer au préiudice dudit tiers, comme l'on voit. Et l. vol. D. de locat. pof. cont. tab. glof. l. certis c. d. 2. h. finem. in glof. 1. vers. quid si inuenerit. D. si cont. perat. Cy. Bart. Bald. l. perinde. C. de temp. is. uog. D. resit. & ceux qu'amasse *Tiraq. in retract. comen. l. 1. glof. 7. num. 21.* Et de retract. in retract. l. 1. glof. 18. num. 56.**

RÉCUEIL.

Il n'est en faculté de l'un ny l'autre des mariez contrahans, de cailler, redoudre, ou se départir d'une conuention passée, en faisant le mariage, au profit d'autrui sans son consentement.

ANNOT. Pendant le mariage les conventions ne peuvent réformer les conuentions de leurs contract de mariage, y déroger par quelques alliances que ce soit: ors que l'un d'eux en fait d'autres & secondes, & que la réformation soit à la diminution, ou augmentation des clauses proposées en premiers contract de mariage. *Ausage au Parlement de Paris par plusieurs arrets après celuy prononcé en robes rouges le 19. May. 1489. au profit de N. le Coigneux Maître des Comptes. Voyez Chenu en la Centurie. quest. 63. & 2. Centurie quest. 28.*

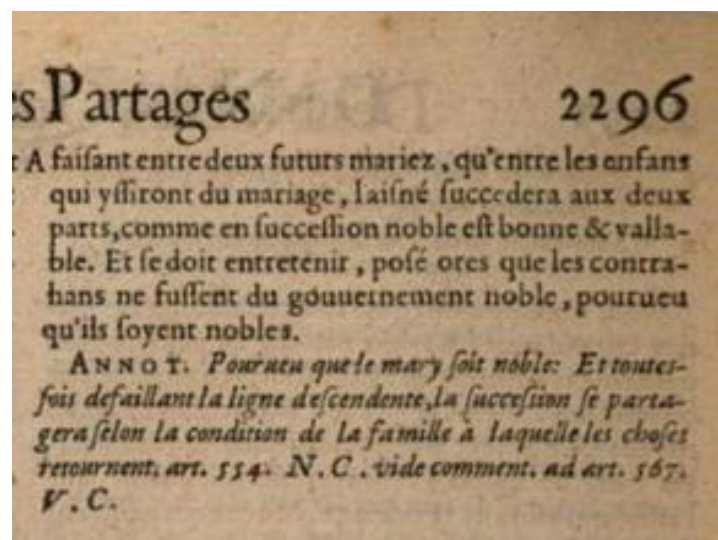
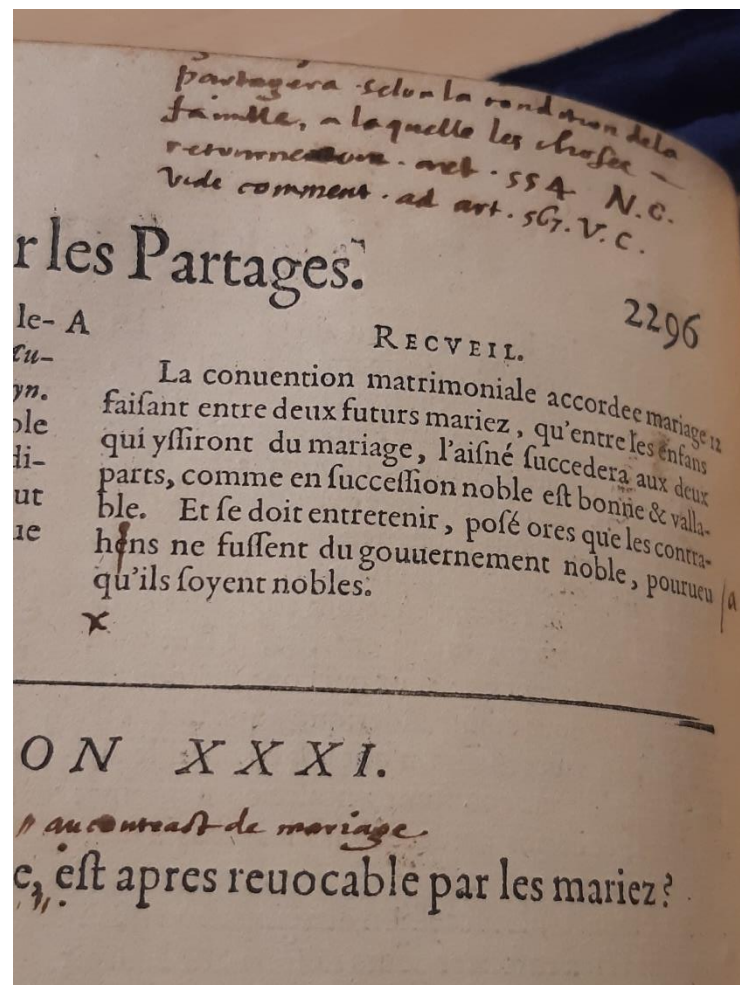
QUESTION XXXII.

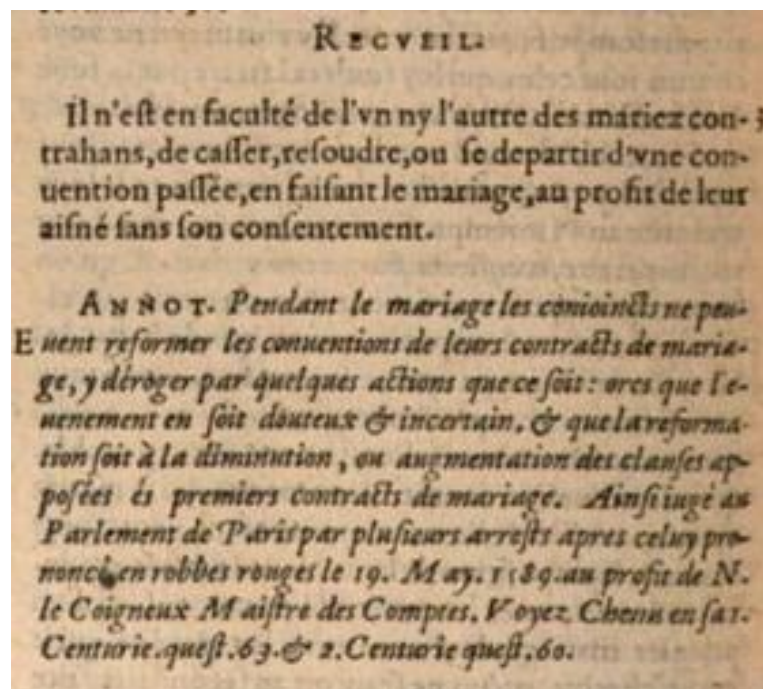
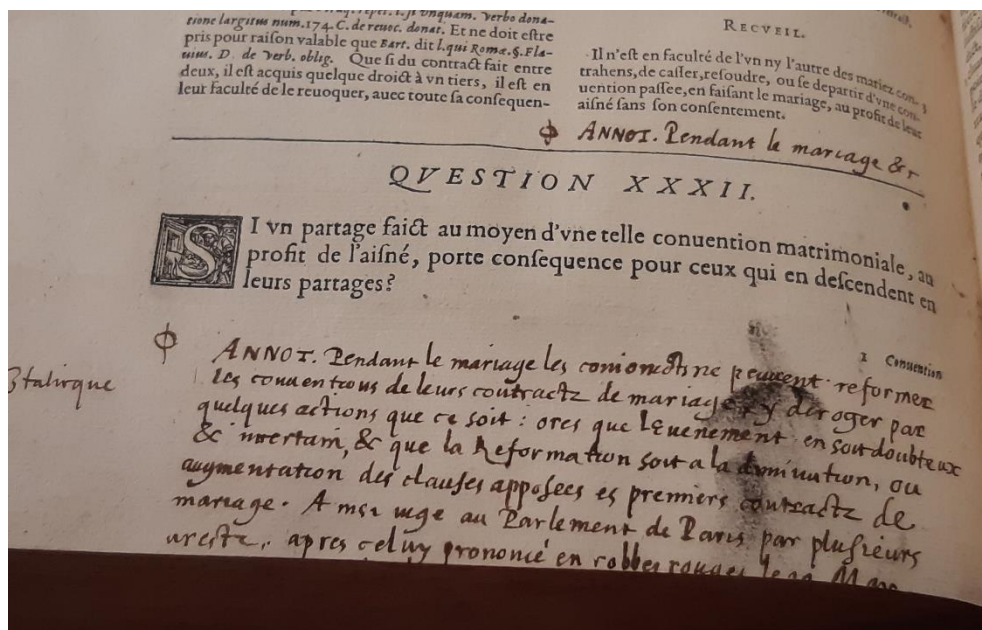
Si un partage faict au moyen d'une telle conuention matrimoniale, au profit de l'ainé, porte conséquence pour ceux qui en descendent en leurs partages?

2. Centurie

BU Gand, BIB.JUR.004392, DDDDD4v, Col. 2295-2296.

2. Détails





7. TABLEAU COMPARATIF DES DEUX EDITIONS

Guide de lecture

Le tableau qui suit met en regard la description des annotations de l'exemplaire de Bar-le-Duc avec leur répercussion dans l'édition de 1621.

Partie « Exemplaire de Bar-le-Duc » :

- La structure du volume est reproduite dans la colonne consacrée aux signatures. La colonne « foliotation/pagination » reprend la pagination du volume telle qu'elle est censée être imprimée. Les paginations fautives sont reproduites dans la colonne prévue à cet effet. En cas d'absence de pagination, la foliation est indiquée entre crochets et en italique. Toute case grisée dans cette colonne marque la présence d'une annotation. Chaque annotation est ensuite décrite individuellement : une ligne du tableau (case grisée) correspond à une annotation. Les cases bleutées signalent une annotation due à une main postérieure.

- Le passage d'un texte à l'autre ou d'un chapitre à l'autre du commentaire est marqué par une ligne colorée dans une teinte de jaune.

- Chaque annotation est décrite selon la distinction ajout/modification/suppression dans la colonne « Type de correction ». Entre parenthèses est spécifié le type de caractère ou la partie du texte sur lequel porte la correction. Les descriptions restituées entre crochets signifient que l'annotation n'est pas visible ou compréhensible et qu'elle est déduite d'après ce qui a été répercuté dans l'édition de 1621.

- La colonne « Signe » précise si besoin est le signe de renvoi ou de correction employé. Le symbole $\neq$ désigne le signe dénommé « deux traits verticaux barrés d'un trait horizontal » dans notre tableau récapitulatif des signes de renvoi.

- « Encre » : le sigle « MG » désigne l'usage d'une encre brune (« MG » pour « métallo-gallique »). « N » est employé pour les annotations à l'encre noire ou grise. Par défaut, quand la case n'est pas complétée, il faut comprendre que l'encre utilisée pour l'annotation est brune. Les cases teintées en rouge pâle signifient la présence de traits de crayon rouge quelque part sur la page.

Partie « Édition de 1621 » :

- « Oui » : annotation répercutée ;
- « Non » : annotation non répercutée ;
- « Incomplet » : annotation répercutée partiellement ;
- « Incorrect » : erreur dans la transcription de l'annotation ;
- Case grisée : l'annotation a été barrée par le correcteur.

- Le colonne « Remarque » offre une précision éventuelle sur la façon dont la correction a été prise en compte. Par exemple, ajout d'une abréviation dans le mot ou sur la ligne.

EXEMPLAIRE DE BAR-LE-DUC						EDITION DE 1621	
Signatures	Foliotation/Pagination	Pagination fautive	Type de correction	Signe utilisé	Encre	Annotation répercutée	Remarque
Commentaires de l'Ancienne coutume							
	[f. 1 r]						
	[f. 1 v]						
	[f. 2 r]						
	[f. 2 v]						
ã iii	[f. 3 r]						
	[f. 3 v]						
ã iiiii	[f. 4 r]						
	[f. 4 v]		Modification		Mélange		
	[f. 4 v]		Modification		N	Non	
	[f. 4 v]		Suppression	Biffure	N	Non	
	[f. 4 v]		Modification (mot)		N	Oui	
	[f. 4 v]		Modification		N	Incomplet	
	[f. 4 v]		Ajout ?			Non ?	
	[f. 4 v]		Modification		MG	Incomplet	
	[f. 5 r]		Ajout (ponctuation)		N/gris	Non	
	[f. 5 r]		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N/gris	Non	
	[f. 5 r]		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N/gris	Non	
	[f. 5 r]		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N/gris	Non	
	[f. 5 r]		Modification (typo)		N/gris	Non	
	[f. 5 r]		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Non	
	[f. 5 r]		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Non	

	[f. 5 r]		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Non	
	[f. 5 r]		Ajout (mot)		MG	Non	
	[f. 5 r]		Modification (mot)		N	Non	
	[f. 5 r]		Ajout		N	Non	
	[f. 5 r]		?	Croix	?	?	Aucun changement
	[f. 5 r]		Modification		N	Incorrect	Suppression
	[f. 5 v]		Ajout ?		MG	Non	
	[f. 5 v]		Ajout ?		MG	Non	
	[f. c r]						
	[f. c v]		Suppression (lettre)	Deleatur	N	Non	
ě	[f. 7 r]		Suppression (lettre)	Deleatur	N	Oui	
	[f. 7 r]		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	[f. 7 v]		Modification		MG	Non	
	[f. 7 v]		Modification (typo)		N	Oui	
	[f. 7 v]		Modification (lettre)		N	Oui	
	[f. 7 v]		Modification (mot)		MG	Oui	
ě ii	[f. 8 r]		Ajout (note marginale)		N ?	Oui	
	[f. 8 r]		Suppression (lettre)	Deleatur	N ?	Oui	
	[f. 8 v]		Modification (n°)		N	Oui	
	[f. 8 v]		Ajout		MG	Incorrect	
ě iii	[f. 5 r]						
	[f. 5 v]						
Index titulorum							
	[Col. 1]						
	[2]		Modification (mot)		MG	Oui	
	[2]		Modification (typo)		N	Oui	
	[3]		Ajout (n° marge)		N ?	Oui	
	[4]		Ajout (n° marge)		N ?	Oui	
	[4]		Ajout (n° marge)		N ?	Oui	
	[4]		Ajout (n° marge)		N ?	Oui	
Fin pages liminaires : début des Commentaires							
1. Des Justices et Jurisdictions, Ministres et Droicts d'icelles.							
A	Col. 1						

	2					
	3					
	4		Ajout (lettre)		N	Oui
A ii	5					
	6					
	7					
	8					
A iii	9					
	10		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N ?	Oui
	11					
	12		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N ?	Oui
A iii	13		Ajout (mot)		N ?	Oui
	14					
	15					
	16					
	17					
	18					
	19					
	20					
	21					
	22					
	23		Modification (lettre)			Oui
	24					
B	25					
	26					
	27		Suppression (lettre)	Deleatur	N/gris	Oui
	27		Ajout (mots)		N/gris	Non
	28					
B ii	29					
	30					
	31-32					
	32					
B iii	33					

	34						
	35		Modification (lettre)		N/gris	Oui	
	36		Modification (lettre)			Oui	
	36		Modification (lettre)			Oui	
	36		Modification (lettre)			Oui	
B iii	37		Ajout (note marginale)			Oui	
	38						
	38		Ajout (note marginale)			Oui	
	39						
	40						
	41		Ajout (note marginale)			Oui	
	42						
	43		Ajout (n° sommaire)		N/gris	Oui	
	43		Ajout (n° marge)		N/gris	Non	
	44						
	45						
	46						
	47		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	47		Modification (n° sommaire)			Oui	
	47		Modification (n° sommaire)			Oui	
	48						
C	49						
	50						
	51						
	52						
C ii	53						
	54						
	55						
	56						
C iii	57						
	58						
	59						
	60						

C iii	61						
	62						
	63						
	64		Ajout (mot)			Oui	
	64		Modification ?			Oui	Lettre m
	65		Modification (mot)			Oui	
	66		Modification (n° marge)			Non	Suppression
	67						
	68		Ajout (n° sommaire)	Croix		Oui	
	68		Ajout (n° marge)			Oui	
	69		Ajout (n° marge)			Non	
	70		Suppression (n° marge)	Biffure		Non	
	71		Modification (lettre)			Oui	
	72		Ajout (mot)			Oui	
D	73		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	74		Ajout (n° marge)			Oui	
	74		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	75		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	76						
D ii	77		Modification (lettre)			Oui	Abréviation
	77		Ajout (lettre)			Oui	
	78						
	79						
	80		Ajout (mots)			Incorrect	Mauvais endroit
D iii	81						
	82						
	83						
	84						
D iii	85						
	86						
	87						
	88						
	89						

	90		Ajout (n° marge)			Oui	
	90		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	91		Modification (mot)		N/gris	Oui	
	91		Suppression		N/gris	Oui	
	92						
	93						
	94						
	95						
	96						
E	97						
	98						
	99						
	100						
E ii	101						
	102						
	103						
	104						
E iii	105						
	106						
	107		Modification (lettre)		N ?	Oui	
	107		Modification (lettre)		N ?	Oui	
	107		Ajout		MG	Non	Mot supprimé
	108						
E iiiii	109						
	110						
	111						
	112						
	113						
	114						
	115						
	116						
	117		Modification (lettre)			Oui	
	117		Modification (mot)			Oui	

	118		Modification (mise en page)	Crochet		Oui	
	119		Ajout			Oui	
	119		Modification (mot)		Mélange ?	Oui	
	120						
F	121		Modification (lettre)			Oui	
	122						
	123		Modification	U	N/gris	Oui	
	124						
F ii	125		Suppression	Deleatur		Oui	
	126						
	127						
	128						
E iii	129						
	130						
	131						
	132		Modification (lettre)			Oui	
	132		Modification (mot)			Oui	
F iii	133						
	134						
	135		Modification			Oui	
	136						
	137		Ajout			Oui	
	138						
	139						
	140						
	141						
	142						
	143						
	144						
G	145						
	146						
	147		Modification (lettre)			Oui	

	148						
G ii	149						
	150						
	151						
	152		Suppression (lettre)	Deleatur	N	Oui	
	152		Ajout (lettre)		N	Oui	
	152		Ajout (lettre)		MG	Oui	
G iii	153						
	154						
	155		Modification (lettre)		N	Oui	
	155		Modification (lettre)		N	Oui	
	156						
G iiiii	157		Modification (lettre)			Oui	
	158		Modification (mise en page)	Crochet		Oui	
	159						
	160						
	161						
	162		Modification (lettre)			Oui	
	162		Modification (lettre)			Oui	
	163						
	164		Modification			Oui	
	165		Modification (lettre)			Oui	
	166						
	167						
	168		Modification (n° marge) ?			Oui	
H	169						
	170						
	171						
	172		?				Rien
H ii	173						
	174						
	175		Modification (lettre)		N ?	Oui	
	175		Modification (ponctuation)		N ?	Oui	

	176						
H iii	177		Modification (lettre)		N ?	Incorrect ?	Mauvaise lettre
	178						
	179						
	180						
H iiiii	181-182		Ajout	Croix 2 points		Oui	
	183						
	184						
	185	183					
	186	184					
	187						
	188						
	189						
	190						
	191						
	192						
I	193						
	194						
	195						
	196						
I ii	197						
	198						
	199						
	200		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
I iii	201		Ajout (lettre)		N	Oui	
	202		Ajout		N	Oui	
	203		Modification (lettre)			Oui	
	204						
I iiiii	205						
	206						
	207						
	208						
2. Des droits du Prince, et autres Seigneurs, et des aydes coustumiers.							

	209						
	210						
	211						
	212						
	213						
	214						
	215						
	216						
K	217						
	218		Modification	#		Oui	
	218		Modification			Oui	
	219		Modification		MG	Oui	
	219		Ajout (n° marge)		MG	Oui	
	219-220		Modification ?		N	Oui	
K ii	221						
	222		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	222		Ajout (lettre)			Oui	
	223						
	224		Modification (ponctuation)			Oui	
	224		Modification (ponctuation)			Oui	
K iii	225		Ajout (lettre)			Non	
	226		Ajout (mot)		Mélange ?	Oui	
	226		Modification (mise en page)	Trait horizontal		Oui	
	226		Modification (mise en page)	Croix + Crochet		Oui	
	226		Modification			Incorrect ?	
	227		Ajout	Croix		Incomplet ?	
	227		Ajout	Croix		Oui	
	228		Ajout mot			Oui	
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Ajout mot			Oui	
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé

	228		Suppression (n° sommaire)	Biffure		Oui	
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
	228		Modification (n° sommaire)			Oui	Corrigé
K iii	229		Modification (mot)			Oui	
	230		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	231		Ajout (note marginale) ?		MG	Incorrect	Plus long (ajouts)
	231		Modification (ponctuation)		MG	Oui	
	231		Ajout (ponctuation)		MG ?	Oui	
	231		Modification		N	Oui	
	232		Ajout (n° marge)			Oui	
	233						
	234		Modification (n° marge)			Oui	
	234		Ajout (lettre)			Oui	
	235		Ajout (n° marge)			Oui	
	236		Modification (n° marge)			Oui	
	236		Modification (n° marge)			Oui	
	236		Modification (n° marge)			Oui	
	236		Ajout (n° marge)			Oui	
	237		?				
	237		Ajout (n° marge)			Oui	
	238		Modification (mise en page)	Trait horizontal		Oui	
	238		Modification (n° marge)			Oui	
	238		Modification (n° marge)			Oui	Ajout alinéa
	238		Ajout (n° marge)			Oui	
	238		Modification (n°)			Oui	

	238		Modification (lettre)			Oui	
	239		?				
	240						
L	241		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	242						
	242		Ajout (n° marge)			Oui	
	242		Ajout (n° marge)			Oui	
	243						
	244						
L ii	245						
	246						
	247						
	248						
L iii	249						
	250						
	251		Ajout (lettre)		N/gris	Oui	
	251		Ajout ?	Croix	N/gris	Oui	
	251		Modification (n° marge)		N/gris	Oui	
	252		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
L iiiii	253		Modification (typo)			Oui	
	253		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	254						
	255						
	256						
	257						
	258		Modification (lettre)		N	Oui	
	258		Modification			Oui	
	258		Ajout			Oui	
	259						
	260						
	261						
	262		Modification (mise en page)	Croix	N/gris	Oui	
	263						

	264						
M	265						
	266						
	267-268		Ajout	Obèle		Oui	
M ii	269		Ajout (note marginale)			Oui	
	269		Modification			Oui	
	270		Ajout			Oui	
	270		Modification (lettre)			Oui	
	271		Ajout (note marginale)			Oui	
	272		Modification (typo)			Oui	
	272		Modification (typo)			Oui	
	272		Modification (typo)			Non	
	272		Modification (typo)			Non	
M iii	273		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	273		Ajout (lettre)			Oui	
	274		Ajout ?			Oui	
	274		Ajout	Obèle		Oui	
	275						
	276						
M iiiii	277		Ajout (note marginale)	≠		Oui	
	278		Ajout (note marginale)			Incorrect	
	278		Ajout (lettre)			Oui	
	279						
	280						
	281						
	282		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	282		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	282		Ajout			Non	
	283						
	284						
	285						
	286						
	287						

	288						
N	289						
	290						
	291						
	292						
N ii	293						
	294						
	295						
	296						
N iii	297						
	298						
	299						
	300						
N iiiii	301		Modification			Oui	
	302						
	303						
	304		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	305						
	306						
	307						
	308		Ajout (note marginale)			Oui	
	309		Modification ?			Oui ?	
	309		Modification (mot)			Oui	
	310						
	311						
	312						
O	313						
	314						
	315						
	316						
O ii	317		Ajout (mot)		N ?	Oui	
	318						
	319						

	320						
O iii	321		Ajout (note marginale)			Non	
	322						
	323		Ajout (note marginale)			Oui	
	324						
O iiiii	325		Modification (mot)			Oui	
	325-326		Modification (typo)			Oui	
	327						
	328						
	329						
	330						
	331						
	332						
	333		Modification (n°)			Oui	
	333		Ajout (n° sommaire)	≠		Oui	
	333		Ajout (n° marge)			Oui	
	333		Ajout (n° marge)			Oui	
	334		Ajout (n° marge)			Oui	
	335		Ajout (n° marge)			Oui	
	335		Ajout (n° marge)			Oui	
	336		Modification (lettre)			Oui	
	336		Modification (lettre)			Oui	
	336		Modification (mot)			Oui	
P	337		Modification (n° marge)			Oui	
	337		Modification (lettre)			Oui	
	338		Ajout (note marginale)			Oui	
	339		Modification (mot)		N	Oui	Modification du reste de la note marginale
	340						
P ii	341						
	342						
	343						

	344						
P iii	345		Modification (n° article)			Oui	
	346						
	347						
	348						
P iiiii	349		Ajout (lettre) ?			Oui	
	350		Ajout (note marginale)			Oui	
	351						
	352		Modification (mise en page)	Crochet		Oui	
	353		Modification (lettre)			Oui	
	353		Ajout (note marginale)	≠		Oui	
	353		Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	353		Modification (n°)			Oui	
	354						
	355						
	356		Ajout (note marginale)	≠		Oui	
	357						
	358						
	358		Ajout (note marginale)			Oui	
	358		Modification (mot)		N ?	Oui	
	359						
	360		Modification			Oui	
	360		Ajout (n° sommaire)	Croix		Oui	Suppression d'un n° sommaire
Q	361						
	362		Ajout (n° marge)			Oui	
	362		Ajout (n° marge)			Oui	
	362		Modification (mise en page)	Trait horizontal		Oui	
	363						
	364						
Q ii	365						
	366						
	367						

	368						
Q iii	369						
	370						
	371						
	372						
Q iiiii	373						
	374						
	375						
	376						
	377						
	378						
	379		Ajout (n° sommaire)	Croix		Oui	
	379		Modification (n° sommaire)			Oui	
	379		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	379		Modification (n° sommaire)			Oui	
	379		Ajout (n° sommaire)	Rond barré		Oui	
	379		Ajout (n° marge)			Oui	
	380		Modification (lettre)			Oui	
	380		Ajout (n° marge)			Oui	
	380		Ajout (n° marge)			Oui	
	380		Ajout (n° marge)			Oui	
	380		Modification (lettre)			Oui	
	381		Ajout (n° marge)			Oui	
	381		Ajout (n° marge)			Oui	
	381		Ajout (n° sommaire)	Croix		Oui	Ordre des mots ?
	382						
	383		Ajout (n° marge)			Oui	
	383		Modification (mise en page)	Trait horizontal		Oui	
	383		Ajout (n° marge)			Oui	
	384		Ajout (note marginale)	#		Oui	
R	385						
	386		Modification	#		Oui	
	387		Modification (lettre)			Oui	

	388						
R ii	389						
	390						
	391						
	392						
R iii	393	397					
	394	398					
	395	399					
	396	400					
R iii	397	393	Modification	U		Oui	
	398	394					
	399	395					
	400	396					
	401		Ajout (lettre)			Oui	
	401		Modification (lettre)			Oui	
	402						
	403		Modification (mise en page)	Crochet		Oui	
	404						
	405		Suppression	Biffure		Incorrect	
	406		Ajout (n° marge)			Non	
	407						
	408						
S	409						
	410						
	411		Modification		N/gris	Oui	
	412						
3. Des procureurs.							
S ii	413						
	414						
	415						
	416						
S iii	417						
	418						

	418		Modification (ponctuation)			Oui	
	418		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	418		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	418		Ajout (ponctuation)			Oui	
	419						
	420						
S iii	421						
	422						
	423		Modification (typo)			Oui	
	423		Ajout (lettre)			Oui	
	424						
	425						
	426		Suppression (ponctuation)			Oui	
	427						
	428						
	429						
	430		Ajout (lettre)			Oui	
	431		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	431		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	431		Modification	U		Oui	
	431		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	432		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	432		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
T	433						
	434						
	435						
	436						
T ii	437						
	438						
	439						
	440						
T iii	441						
	442						

	443						
	444						
T iii	445		Modification (lettre)			Oui	
	445		Ajout (ponctuation)			Oui	
	446		Modification			Incorrect ?	
	447						
	448						
	449-450		Modification (lettre)			Oui	
	449-450		Modification (lettre)			Oui	
4. Des plegemens et attentats sur iceux.							
	451						
	452						
	453		Modification (lettre)		N/gris	Non	
	453		Ajout (n° article)		N/gris	Oui	
	454						
	454		Modification		N/gris	Oui	
	454		Modification (lettre)		N/gris	Oui	
	455						
	456						
V	457		Ajout (lettre)			Non	
	458						
	459						
	460						
V ii	461						
	462						
	463						
	464						
V iii	465						
	466						
	467						
	468		Modification (lettre)			Oui	
V iii	469						
	470						

	471		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	471		Modification + Ajout (mot)			Incorrect	Ordre des mots
	472						
	473						
	474						
	475						
	476						
	477						
	478						
	479						
	480						
5. Des arrests et ostages.							
X	481						
	482						
	483		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	484						
X ii	485						
	486						
	487		Modification (lettre)			Oui	
	487		Modification (lettre)			Oui	
	488		Ajout (lettre)			Oui	
X iii	489						
	490						
	491						
	492						
X iiiii	493		Suppression (lettres)	Deleatur		Oui	
	493		Modification (mot)			Oui	
	493		Modification			Oui	
	494		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	495-496		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	496						
	497						
	498						

	499		Ajout (lettre)		N ?	Oui	
	500						
	501		Modification			Oui	
	502						
	503						
	504						
6. Des montres et veuës.							
Y	505						
	506						
	507						
	508						
Y ii	509						
	510						
	511						
	512						
Y iii	513-514		Modification (typo)			Oui	
	514		Modification (n° marge)			Oui	
	515						
	516						
Y iiiii	517						
	518						
	519						
	520						
7. Des garends et requestes.							
	521						
	522						
	523-524		Modification (lettre)			Oui	
	523-524		Suppression (lettre) ?	Biffure		Oui	
	523-524		Suppression (ponctuation) ?	Biffure		Oui	
	525		Modification (lettre)		N/gris ?	Oui	
	526						
	527-528		Modification		N	Oui	
	528		Ajout (n° marge)			Oui	

Z	529						
	530		Modification (lettre)			Oui	
	530		Modification (lettre)			Oui	
	531						
	532						
Z ii	533		Modification (lettre)		N ?	Oui	
	534		Ajout (n° marge)			Oui	
	534		Modification (lettre)			Oui	
	535						
	536						
Z iii	537						
	538		Modification (lettre)		N ?	Oui	
	539		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	539		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	539		Modification (mot)			Oui	
	539		Ajout (note marginale)			Oui	
	539		Ajout	Obèle		Non	
	539		Modification (mot)			Oui	
	539		Modification			Oui	
	539		Modification			Oui	
	540		Ajout (mot)			Oui	
	540		Modification (lettre)			Oui	
8. Des preuves et sermens.							
Z iii	541						
	542						
	543		Ajout (lettre)			Oui	
	544		Modification			Oui	
	544		Modification (ponctuation)			Oui	
	544		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	544		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	544		Modification	U		Oui	
	545						
	546		Modification (lettre)			Oui	

	547		Modification (mot)			Oui	
	548		Modification (lettre)			Oui	
	549						
	550						
	551						
	552						
AA	553		Modification (lettre)			Oui	
	553		Modification (mot)			Oui	
	554						
	555						
	556						
AA ii	557						
	558						
	559		Modification (mot)		N/gris	Oui	
	560						
	561						
	562		Modification (lettre)		N/gris	Oui	
	563						
	564						
AA iii	565		Modification (lettre)		N/gris	Oui	
	566						
	567		Ajout			Oui	
	568						
	569						
	570		Suppression (ponctuation)	Deletur		Oui	
	571						
	572						
	573						
	574						
	575						
	576						
9. Des sentences, appellations et contredits.							
BB	577-578		Modification (mot)	Biffure		Oui	

	577-578		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	579						
	580		Modification		N/gris	Oui	Abréviation ligne
BB ii	581						
	582		Ajout (note marginale)			Oui	
	583						
	584						
BB iii	585						
	586						
	587						
	588						
BB iii	589		Ajout (sommaire)	Croix		Oui	
	590		Suppression (mots)	Deleatur		Incorrect	
10. Des despens et dommages.							
	591						
	592						
	593		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N/gris	Oui	
	593		Ajout (ponctuation)			Oui	
	593		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	593		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	593		Ajout (ponctuation)			Oui	
	594		Ajout (mot)		N/gris	Oui	
	595		Suppression (lettre)			Oui	
	595		Ajout (lettres)			Oui	
	596						
	597		Modification (lettre)			Oui	
	597		Modification (mise en page)	Trait		Oui	
	597		Ajout (note marginale)	≠ tilde		Oui	
	598		Ajout (note marginale)			Oui	
	598		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	598		Modification (mot)			Oui	
	599		Modification (mot)			Oui	
	599		Ajout	≠		Oui	

	599		Ajout (note marginale)			Oui	
	599		Ajout (note marginale)			Oui	
	599		Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	599		Ajout (mot)			Oui	
	599		Ajout (lettre)			Oui	
	599		Modification (mot)			Oui	
	599		Modification (mot)			Oui	
	600		Ajout (ponctuation)			Oui	
	600		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	600		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	600		Modification (lettre)			Oui	
CC	601		Modification (lettre)			Oui	
	602		Ajout (note marginale)			Incorrect	Erreur n°
	602		Ajout (mot)			Oui	
	602		Modification (lettre)			Oui	
11. Des obligations, actions et plevines.							
	603		Ajout (mot)		MG	Oui	
	603		Ajout (mot)		N/gris	Oui	
	603		Modification (mot)		MG	Oui	
	604						
CC ii	605						
	606						
	607						
	608						
CC iii	609		Modification (mot)		N/gris	Oui	
	610						
	611						
	612						
CC iiiii	613						
	614						
	615		Suppression (lettres)	Deleatur	N/gris	Oui	
	616						
	617						

	618		Modification (n° article)			Oui	
	619						
	620						
	621						
	622						
	623						
	624						
DD	625		Modification (lettre)			Oui	Abréviation
	625		Ajout (mot)			Oui	Abréviation ligne
	625		Modification (lettre)			Oui	
	625		Modification (lettre)			Oui	
	626		Ajout (n° marge)		N/gris	Non	
	626		Ajout (n° marge)		N/gris	Non	
	626		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	626		Modification (mot)		MG	Oui	
	626		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N/gris	Oui	
	626		Modification (lettre)		MG	Oui	
	626		Modification (lettre)		MG	Oui	
	626		Modification (typo)		MG	Oui	Reformulation
	627						
	628		Ajout		N ?	Non	Dvlpt abréviation
DD ii	629		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N/gris	Oui	
	630						
	631						
	632						
DD iii	633						
	634						
	635						
	636						
DD iiiii	637						
	638						
	639						
	640						

	641						
	642		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	643-644		Modification (mot)		N/gris	Oui	
	643		Modification (mot)		N/gris	Oui	
	644		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	643-644		Ajout (titre)		N	Oui	
	645-646		Modification (lettre)		MG	Oui	
			Modification (typo + ponctuation)		N/gris	Oui	
			Modification		MG	Oui	
			Modification (ponctuation)		N/gris	Oui	
12. Des donations							
	647		Modification			Oui	
	647		Ajout (ponctuation)			Non	
	648		Ajout (mot)			Oui	
	648		Ajout (ponctuation)			Oui	
	648		Ajout (ponctuation)			Oui	
	648		Modification			Oui	
	648		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
EE	649		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	649		Ajout (ponctuation)			Non	
	649		Modification			Oui	
	649		Modification	U		Oui	
	649		Ajout (ponctuation)			Oui	
	649		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	649		Modification (ponctuation)			Non	
	649		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	649		Modification (lettre)			Oui	
	649		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	649		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	649		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	649		Ajout (ponctuation)			Oui	
	649		Modification (ponctuation)			Oui	
	649		Ajout (mot)			Non	

	649		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	649		Modification (ponctuation)			Non	
	649		Ajout (ponctuation)			Oui	
	649		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	649		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	649		Modification (ponctuation)			Oui	
	649		Ajout (ponctuation)			Non	
	649		Modification (typo)			Oui	
	649		Modification (lettre)			Oui	
	650		Ajout (ponctuation)			Non	
	650		Modification (ponctuation)			Oui	
	650		Ajout (lettre)			Non	Abréviation mot
	650		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	650		Modification (ponctuation)			Non	
	650		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	650		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	650		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	650		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	650		Ajout (ponctuation)			Non	
	650		Modification (ponctuation)			Oui	
	650		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	650		Modification (typo)			Oui	
	650		Modification	#		Oui	
	650		Modification (ponctuation+typo)			Non	
	650		Ajout (ponctuation)			Oui	
	650		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	650		Ajout (ponctuation)			Oui	
	650		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	651		Modification (lettre)			Oui	
	651		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	651		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	651		Ajout			Oui	
	651		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	

	651		Ajout (n° marge)			Oui	
	651		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	651		Ajout (note marginale)			Oui	
	651		Ajout (note marginale)			Oui	
	651		Ajout (ponctuation)			Oui	
	651		Ajout (note marginale)			Oui	
	651		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	651		Ajout (note marginale)			Oui	
	651		Ajout (note marginale)			Oui	
	651		Ajout (note marginale)	Croix		Oui	
	651		Ajout (note marginale)	Obèle		Oui	
	651		Ajout (note marginale)			Oui	
	651		Ajout (note marginale)			Oui	
	651		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	651		Ajout			Oui	
	651		Ajout (mot)			Oui	
	651		Ajout (note marginale)			Oui	
	651		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	652		Ajout (lettre)			Oui	
	652		Suppression	Deleatur		Oui	
	652		Modification (lettre)			Oui	
	652		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	652		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	652		Ajout (ponctuation)			Oui	
	652		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	
	652		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	652		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
EE ii	653		Ajout (mot)			Oui	
	653		Ajout (ponctuation)			Oui	
	653		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	
	653		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	653		Ajout (ponctuation)			Non	
	654		Ajout (ponctuation)			Oui	

	654		Modification (ponctuation+typo)			Incorrect	
	654		Modification (mot)			Oui	Abréviation ligne
	654		Modification (lettre)			Oui	
	654						
	654						
	654		Ajout (mot)			Oui	
	654		Ajout (mot)			Oui	
	654		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	654						
	654		Modification (lettre)			Oui	
	654		Modification			Oui	
	654		Modification (ponctuation)			Oui	
	655		Modification (mot)			Oui	
	655		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	655		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	656		Ajout (ponctuation)			Oui	Abréviation ligne
	656		Suppression (mot)			Oui	
	656		Ajout (ponctuation)			Oui	
	656		Ajout (lettre)			Oui	
	656		Ajout (ponctuation)			Oui	
	656		Modification (lettre)			Oui	
	656		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
EE iii	657		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	657		Modification (lettre)			Oui	
	657		Ajout (mot)			Oui	Abréviation
	657		Ajout (lettre)			Oui	
	657		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	
	657		Ajout (ponctuation)			Oui	
	657		Ajout (ponctuation)			Non	
	657		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	657		Modification			Oui	
	657		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	

	657		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	657		Ajout (lettre)			Incorrect	
	658		Modification (lettre)			Non	
	658		Modification (ponctuation)			Oui	
	658		Modification			Oui	
	658		Modification			Oui	
	658		Ajout (ponctuation)			Non	
	658		Modification (mise en page)			Non	
	659		Ajout			Oui	
	659		Ajout				
	659		Suppression	Biffure		Oui	
	659		Ajout (ponctuation)			Non	
	659		Modification (ponctuation)			Non	
	659		Modification (ponctuation)			Oui	
	659		Ajout (ponctuation)			Non	
	659		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	
	659		Ajout (ponctuation)			Non	
	659		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	659		Ajout (ponctuation)			Non	
	659		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	659		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	659		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	659		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	659		Ajout			Non	
	659		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	659		Modification (lettre)			Oui	
	659		Modification (lettre)			Oui	
	659		Modification (mise en page)	Crochet		Oui	
	660		Modification (lettre)			Oui	
	660		Ajout (ponctuation)			Oui	
	660		Modification			Oui	
	660		Modification (lettre)			Oui	
	660		Ajout (ponctuation)			Oui	

	660		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	660		Ajout (ponctuation)			Oui	
	660		Ajout (ponctuation)			Oui	
	660		Ajout (ponctuation)			Oui	
	660		Modification (lettre)			Oui	
	660		Modification (lettre)			Oui	
	660		Ajout (ponctuation)			Oui	
EE iii	661		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	661		Modification			Oui	
	661		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	661		Modification (ponctuation)			Oui	
	661		Modification (ponctuation)			Non	
	661		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	661		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	661		Modification (ponctuation)			Oui	
	661		Modification (lettre)			Oui	
	661		Modification (lettre)			Oui	
	661		Modification (lettre)			Oui	
	661		Modification (ponctuation)			Oui	
	661		Modification	U		Oui	
	662		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	662		Modification (ponctuation)			Oui	
	662		Modification (ponctuation)			Non	
	662		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	662		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	662		Suppression	Deleatur		Oui	
	662		Ajout (ponctuation)			Oui	
	662		Modification (ponctuation)			Oui	
	662		Ajout (lettre)			Oui	
	662		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	662		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	662		Ajout (mot)			Oui	
	662		Modification (ponctuation)			Oui	

	662		Modification			Oui	
	662		Modification (ponctuation)			Oui	
	662		Ajout (ponctuation)			Oui	
	662		Modification (ponctuation)			Oui	
	663		Ajout			Oui	
	663		Modification (lettre)			Oui	
	663		Modification			Oui	
	663		Ajout			Oui	
	663		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	663		Ajout			Oui	
	663		Modification			Oui	
	663		Ajout (ponctuation)			Oui	
	663		Ajout (ponctuation)			Oui	
	663		Ajout (lettre)			Oui	
	663		Ajout (ponctuation)			Oui	
	663		Ajout (ponctuation)			Oui	
	663		Ajout (ponctuation)			Incorrect	
	663		Ajout (lettre)			Oui	
	663		Modification			Oui	
	663		Modification (ponctuation)			Oui	
	663		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	664		Ajout			Oui	
	664		Ajout			Oui	Abréviation
	664		Ajout (ponctuation)			Oui	
	664		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	664		Ajout (ponctuation)			Oui	
	664		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	664		Modification (ponctuation+typo)			Incorrect	
	664		Modification (typo)			Oui	
	665		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	665		Ajout (ponctuation)		MG	Non	
	665		Modification (mise en page)	≠	N/gris	Oui	
	665		Suppression	Biffure	MG	Oui	

666	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Non	
666	Modification	#	Oui	
666	Ajout (ponctuation)		Oui	
667	Suppression (mot)	Deleatur	Oui	
667	Modification (ponctuation)		Non	
667	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
667	Modification (ponctuation)		Non	
667	Modification (ponctuation)		Oui	
667	Ajout (mot)		Oui	
667	Suppression (mot)	Deleatur	Oui	
667	Modification (n°)		Oui	
668	Modification	U	Non	
668	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
668	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
668	Ajout (lettre)		Oui	
668	Modification (mot)		Oui	
668	Modification		Oui	
668	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
668	Modification (ponctuation)		Oui	
668	Ajout (lettre)		Non	
668	Ajout (lettre)		Oui	
668	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
669	Ajout		Oui	
669	Modification (ponctuation)		Non	
669	?	Croix	?	Aucun changement
669	Ajout		Non ?	
670	Ajout (ponctuation)		Oui	
670	Ajout		Oui	
671	Suppression	Deleatur	Oui ?	
671	Modification (n°)		Oui	
671	Ajout (mot)		Oui	
671	Modification (n°)		Oui	
671	Modification (n°)		Oui	

	672						
FF	673		Modification (lettre)			Oui	
	674		Modification	U		Oui	
	674		Modification			Oui	
	674		Modification			Oui	
	674		Modification (lettre)			Oui	
	674		Modification			Oui	Abréviation
	674		Modification			Oui	
	674		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	674		Ajout (mot)			Oui	
	674		Ajout			Oui	
	675-676		Ajout			Incomplet	
	675		Ajout (note marginale)			Oui	
	675		Ajout (mot)			Oui	
	675		Modification (lettre)			Oui	
	676		Ajout (ponctuation)			Oui	
	676		Modification (lettre)			Oui	
	676		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	676		Ajout (ponctuation)			Non	
	676		Modification			Oui	
FF ii	677		Modification (n° marge)			Oui	
	677		Ajout (ponctuation)			Oui	
	677		Ajout (ponctuation)			Non	
	677		Modification			Oui	
	677		Ajout (ponctuation)			Non	
	678		Modification (ponctuation)			Oui	
	678		Modification	#		Oui	
	678		Modification (mot)			Oui	
	678		Modification			Oui	
	678		Modification			Oui	
	678		Modification			Oui	Abréviation
	678		Modification (lettre)			Oui	
	678		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	

	678		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	678		Ajout (mot)			Oui	
	679		Ajout (mot)			Oui	
	679		Modification (ponctuation)			Oui	
	679		Ajout (ponctuation)			Oui	
	679		Ajout			Incorrect	
	679		Ajout (ponctuation)			Oui	
	680		Ajout (lettre) ?			Oui	
	680		Ajout (ponctuation)			Non	
	680		Modification (typo)			Oui	
	680		Modification (lettre)			Oui	
	681		Modification (ponctuation)			Non	
	681		Suppression	Deleatur		Oui	
	682		Modification (n°)			Oui	
	682		Suppression	Deleatur		Oui	
	682		Ajout (note marginale)			Oui	Ajouts
	683		Modification			Oui	
	683		Modification (mot)			Non	
	684		Modification (note marginale)			Incomplet	
	684		Ajout (ponctuation)			Oui	
	684		Ajout (ponctuation)			Oui	
FF iii	685		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	685		Ajout (ponctuation)			Oui	
	685		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	685		Modification (mot)			Oui	Abréviation ligne
	686		Ajout (lettre)			Oui	
	686		Ajout (ponctuation)			Oui	
	687		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	687		Modification (ponctuation+typo)				
	687		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	687		Ajout ?			Non	
	687		Modification (typo)			Oui	
	687		Suppression (ponctuation)	Deleatur			

687	Ajout (ponctuation)		Non	
687	Ajout (lettre) ?		Non	
687	Modification (ponctuation)		Oui	
687	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
687	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
687	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
688				
689	Ajout (lettre)		Oui	
689	Ajout (ponctuation)		Oui	
689	Modification	#	Oui	
690	Modification (ponctuation)		Oui	
690	Modification (ponctuation)		Oui	
690	Modification (mise en page)	Croix + B + #	Oui	
690	Modification		Oui	
690	Ajout (mot)		Oui	
691	Modification (ponctuation)	MG	Oui	
691	Ajout (note marginale)	MG	Oui	
691	Ajout (n°)	MG	Oui	
691	Modification (typo)	N/gris ?	Oui	
691	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
691	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
692	Ajout		Oui	
692	Ajout (ponctuation)		Oui	
692	Modification (typo)		Oui	
692	Modification (ponctuation+typo)		Non	
692	Modification (ponctuation)		Oui	
692	Modification (ponctuation)		Oui	
693	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
693	Modification (lettre)		Oui	
693	Ajout (ponctuation)		Oui	
694	Modification (lettre)		Oui	
694	Ajout (ponctuation)		Oui	
694	Modification (ponctuation)		Oui	

	695		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	695		Ajout (ponctuation)			Oui	
	695		Modification (lettre)			Oui	
	695		Ajout (n°)			Oui	
	695		Modification (lettre)			Oui	
	696		Ajout (note marginale)	Croix		Non	
	696		Modification (lettre)			Oui	
	696		Ajout			Oui	
GG	697		Modification (n°)			Oui	
	697		Ajout (note marginale)			Non	
	697		Modification			Oui	
	697		Ajout			Oui	
	698		Modification (lettre)			Oui	
	698		Modification (n° marge)			Non	
	698		Modification			Oui	
	698		Modification (typo)			Oui	
	698		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	698		Suppression (n° marge)	Biffure		Non	
	698		Modification	U		Oui	
	699		Modification	U		Oui	
	699		Modification (n° marge)			Non	
	699		Ajout (ponctuation)			Oui	
	699		Ajout (note marginale)			Oui	
	699		Modification (ponctuation)			Oui	
	699		Ajout (ponctuation)			Oui	
	699		Ajout			Oui	Abréviation
	699		Modification			Oui	
	699		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	699		Ajout			Oui	
	699		Ajout (note marginale)			Oui	
	699		Modification (n° marge)			Non	
	700		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	700		Modification (lettre)			Oui	

	700		Ajout			Oui	
	700		Ajout (ponctuation)			Oui	
	700		? (n° marge)			Non ?	Aucun changement
	700		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	700		Ajout (note marginale)	#		Oui	
GG ii	701		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	701		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	701		Modification (lettre)			Oui	Abréviation
	701		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	701		Suppression (n° marge)	Biffure		Non	
	701		Modification (ponctuation)			Non	
	701		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	701		Modification (lettre)			Oui	
	701		Ajout (n° marge)			Non	
	701		Modification (mot)			Oui	
	701		Modification (lettre)			Oui	
	701		Modification (lettre)			Oui	
	701		Modification (ponctuation)			Oui	
	702		Modification (ponctuation)			Oui	
	702		Ajout (ponctuation)			Oui	
	702		Ajout (ponctuation)			Non	
	702		Modification (mot)			Non	
	702		Modification	#		Oui	
	703		Ajout (ponctuation)			Oui	
	703		Modification (ponctuation)			Oui	
	703		Modification (typo)			Oui	
	703		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	703		Modification (ponctuation)			Oui	
	703		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	703		Ajout (ponctuation)			Oui	
	703		Modification (ponctuation)			Oui	
	703		Modification (n° marge)			Non	
	704		Modification (n° marge)			Non	

	704	Modification (mot)			Oui	
	704	Modification (mot)			Oui	
	704	Modification (n° marge)			Non	
	704	Ajout (lettre)			Oui	
	704	Modification (n° marge)			Non	
GG iii	705	Ajout (mot)			Oui	
	705	?			Non	Aucun changement
	705	Ajout (n° marge)			Non	
	705	Ajout (ponctuation)			Non ?	
	705	Modification (ponctuation)			Oui	
	706	Ajout (note marginale)			Non	
	706	Modification (ponctuation)			Non	Texte Minf
	706	Ajout (ponctuation)			Oui	
	706	Ajout (ponctuation)			Oui	
	706	Modification (typo)			Oui	
	706	Ajout ?			Oui	Note marginale
	707	Modification (lettre)		N	Oui	
	707	Modification (n°)			Oui	
	707	Modification (ponctuation)			Oui	
	707	Ajout (note marginale)			Oui	
	707	Ajout (ponctuation)			Oui	
	707	Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	707	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	707	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	707	Modification (ponctuation)			Oui	
	708	Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	708	Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
GG iiiii	709	Ajout (lettre+ponctuation)			Incomplet	
	709	Ajout (ponctuation)			Oui	
	710	Ajout (n° marge)			Oui	
	711	Ajout	≠		Oui	
	712	Modification	#		Oui	
	712	Ajout (ponctuation)			Non	

	712	Ajout (ponctuation)			Oui	
	713	Modification			Oui	
	713	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	714	Modification	#		Oui	
	714	Modification (typo)				
	714	Modification (typo)			Oui	
	714	Modification (ponctuation)			Non	
	715	Ajout (ponctuation)			Oui	
	715	Modification (ponctuation)			Incorrect	
	715	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	715	Ajout (ponctuation)			Non	
	715	Ajout (ponctuation)			Oui	
	715	Modification (ponctuation+typo)			Incorrect	
	715	Modification	#		Oui	
	715	?			?	Aucun changement
	716	Ajout (lettre)			Oui	
	716	Modification (mot)			Oui	
	716	Modification			Oui	
	717	Modification (lettre)			Oui	
	718	Modification (mise en page)	Croix	N/gris	Oui	
	718	Ajout (lettre)		MG	Oui	
	719	Ajout (mot)			Oui	
	719	Ajout			Oui ?	
	719	Ajout			Oui	
	720	Modification (mot)			Oui	
	720	Modification (ponctuation)			Oui	
HH	721	Modification (lettre)			Oui	
	721	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	722	Ajout (ponctuation)			Oui	
	722	Modification	#		Oui	
	723	Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	723	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	723	Ajout (n° marge)			Non	

	723	Ajout (n°)			Oui	
	723	Ajout (mot)			Oui	
	723	Ajout (n°)			Non	
	723	Modification (lettre)			Oui	
	724	Ajout (n°)			Oui	
	724	Ajout (lettre)			Oui	
	724	Ajout (n°)			Oui	
	724	Ajout (lettre)			Oui	
	724	Ajout (n°)			Oui	
	724	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	724	Ajout (ponctuation)			Oui	
	724	Ajout (n°)			Oui	
HH ii	725	Ajout (n°)			Oui	
	725	Ajout (ponctuation)			Oui	
	725	Modification (ponctuation)			Oui	
	725	Ajout	#		Incorrect	
	726	Ajout			Oui	Abréviation
	726	Suppression	Deleatur		Oui ?	
	727	Modification	U		Oui	
	727	Ajout (mot)			Oui	
	727	Ajout (mot)			Oui	
	727	Suppression	Deleatur		Oui	
	727	Ajout (note marginale)				
	727	Modification	U		Oui	
	728	Ajout (note marginale)	≠		Oui	
	728	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	728	Ajout			Oui	
	728	Modification (lettre)			Oui	
HH iii	729	Ajout			Oui	
	729	Ajout (lettre)			Non	
	729	Ajout (lettre)				
	730	Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	730	Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	

	730		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	730		Ajout			Oui	
	730		Modification	#		Oui	
	730		Ajout (ponctuation)			Oui	
	730		Ajout			Oui	
	730		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	731		Ajout (note marginale)			Oui	
	731		Ajout			Non	
	731		Modification (ponctuation)			Oui	
	732		Modification (lettre)			Oui	
	732		Ajout (ponctuation)			Oui	
	732		Modification (ponctuation)			Non	
	732		Modification (lettre)			Oui	
	732		Ajout (note marginale)	Croix		Oui	
HH iii	733		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	733		Ajout			Oui	
	733		Suppression (n° sommaire)	Biffure		Oui	
	733		Suppression + Ajout			Oui	
	733		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	733		Modification (n° marge)			Oui	
	733		Ajout (n° marge)			Oui	
	733		Modification (lettre)			Oui	
	734						
	735						
	736		Ajout (ponctuation)			Non	
	736		Ajout			Oui	
	736		Modification (ponctuation)			Oui	
	736		Modification	U		Non	
	737						
	738		Ajout (note marginale)			Oui	
	738		Ajout (note marginale)			Oui	
	739		Ajout (lettre)			Oui	
	740		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	

	741		?	Croix		?	Aucun changement
	742		Modification (mise en page)	Croix	N/gris	Oui	
	743		Ajout (ponctuation)			Oui	
	743		Ajout (mot)			Oui	
	743		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	743		Modification	Croix		Oui	
	743		Ajout (note marginale)			Oui	
	744		Ajout (lettre)			Oui	
	744		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
II	745		Modification (lettre)			Oui	
	745		Ajout (n° marge)			Oui	
	745		Modification (n° marge)			Oui	
	746		Modification (n° marge)			Oui	
	746		Suppression (lettre)	Deleatur		Non	
	746		Modification (n° marge)			Oui	
	747		Ajout (n° marge)			Oui	
	747		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	747		Ajout (ponctuation)			Oui	
	747		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	748						
II ii	749		Modification (ponctuation)			Oui	
	749		Ajout (n°)			Oui	
	750		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	750		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	750		Suppression	Deleatur		Oui	
	750		Ajout			Oui	
	751		Modification		N/gris	Oui	
	751		Modification (ponctuation)		MG	Oui	
	751		Modification (ponctuation)		MG	Oui	
	751		?		MG	?	Aucun changement
	752		Modification (lettre)			Oui	
	752		Ajout (note marginale)	≠		Oui	
	752		Ajout (note marginale)	Rond barré		Oui	

	752		Ajout (lettre)			Non	
II iii	753		Ajout			Oui	
	753		Ajout (n° sommaire)			Non	
	753		Ajout (n° marge)			Non	
	753		Ajout (ponctuation)			Non	
	753		Modification			Non	
	753		Ajout (n° marge)			Non	
	754		Ajout (n° marge)			Non	
	754		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	754		Ajout (n° sommaire)				
	755		Ajout (mot)			Oui	
	755		Suppression	Deleatur		Oui	
	755		Ajout			Incorrect	
	755		?			Oui	Modification lettre
	756		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	756		Suppression (n°)	Deleatur		Non	
	756		Modification (lettre)			Non	
II iii	757		Ajout (ponctuation)			Non	
	757		Modification (n°)			Oui	
	757		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	757		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	
	757		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	758		Modification (ponctuation)			Oui	
	758		Ajout (note marginale) ?			Non	
	758		Ajout (ponctuation)			Oui	
	758		Ajout (ponctuation)			Non	
	758		Modification (mot)			Oui	
	758		Modification (typo)			Oui	
	759		Modification (note marginale)	≠		Oui	
	759		Ajout (lettre)			Oui	
	759		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	759		Modification (lettre)			Oui	
	759		Ajout (ponctuation)			Oui	

	759		Modification (ponctuation)			Oui	
	760		Ajout (ponctuation)			Oui	
	760		Modification (ponctuation)			Oui	
	760		Ajout (n° marge)			Oui	
	761		Ajout (ponctuation)			Incorrect	
	761		Modification (lettre)			Oui	
	762		Modification (ponctuation)			Non	
	762		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	762		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	762		Modification (mot)		N/gris	Oui	
	761-762		Modification (lettre)			Oui	
	763		Modification (ponctuation)			Non	
	763		Modification	U		Oui	
	763		Ajout (note marginale)			Oui	
	763-764		Modification			Oui	
	764		Ajout			Non	
	764		Modification (lettre)			Oui	Abréviation
	765						
	766		Modification			Oui	
	767		Modification (ponctuation)			Non	
	768		Modification	#		Oui	
	768		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
KK	769		Ajout (note marginale)	A inversé		Oui	
	769		Modification	U		Oui	
	769-770		Suppression	Deleatur		Oui	
	769-770		Modification			Oui	
	770		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	770		Modification (n° sommaire)			Oui	
	770		Modification (n° sommaire)			Oui	
	771					Oui	
	772		Ajout (n° marge)			Oui	
	772		Modification (n° marge)			Oui	
	772		Modification (lettre)			Oui	

	772		Ajout (n° marge)			Oui	
KK ii	773		Ajout (note marginale)			Oui	
	774		Modification (ponctuation)			Oui	
	774		Modification (lettre)			Oui	
	774		Ajout (lettre)			Oui	
	774		Ajout (mot)			Oui	
	774		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	774		Ajout (ponctuation)			Oui	
	774		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	774		Modification (lettre)			Oui	
	775		Modification (n° marge)			Oui	
	775		Modification (n°)			Oui	
	775		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	775		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	775		Ajout (n° marge)			Oui	
	775		Modification (n° marge)			Oui	
	776		Modification (ponctuation)			Non	
	776		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	776		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	776		Modification (ponctuation)			Oui	
	776		Ajout (note marginale)			Oui	
KK iii	777		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	777		Ajout (ponctuation)			Oui	
	777		Modification (lettre)			Oui	
	778		Modification (lettre)			Non	
	779		Modification			Oui	
	780		Ajout (note marginale)	≠		Oui	
	780		Ajout (note marginale)			Oui	
KK iiiii	781						
	782		Ajout			Oui	
	783-784		Ajout			Oui	
	783-784		Modification			Oui	
	783		Ajout (note marginale)			Oui	

	784		Modification			Oui	
	785		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	785		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	785		Modification (typo)			Oui	
	786		Modification			Oui	
	787		Ajout (note marginale)			Oui	
	787		Modification			Oui	
	787		Modification	#		Oui	
	787		Modification (ponctuation)			Oui	
	787		Modification (lettre)			Oui	
	788		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	788		Ajout			Non	
	788		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	
	788		Modification			Oui	
	789		Modification (mise en page)	Trait horizontal		Non	
	789		Ajout (lettre)			Oui	
	789		Modification (ponctuation)			Oui	
	789		Modification (ponctuation)			Oui	
	790						
	791		Modification (ponctuation)			Non	
	791		Ajout (ponctuation)			Non	
	792		Modification (mot)			Oui	
	792		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	792		Modification (ponctuation)			Oui	
	792		Modification (ponctuation)			Non	
LL	793		Modification (ponctuation)			Oui	
	793		Modification (lettre)			Oui	
	794		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	794		Modification (ponctuation)			Non	
	794		Modification (typo)			Oui	
	795		Ajout (ponctuation)			Oui	
	795		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	795		Modification (mot)			Oui	

	796		Ajout (mot)			Oui	
	796		Ajout (note marginale)	#		Oui	
LL ii	797		Ajout (note marginale)	Croix		Oui	
	797		Ajout (mot)			Oui	
	797		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	798		Modification (ponctuation)			Oui	
	798		Ajout (note marginale)			Oui	
	798		Modification (n°)			Oui	
	798		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	799-800		Ajout (n° article)			Oui	
	799		Ajout (ponctuation)			Oui	
	799		Ajout (note marginale)			Oui	
	799		Ajout (note marginale)			Oui	
	799		Suppression	Deleatur		Oui	
	799		Ajout (ponctuation)			Oui	
	799		Ajout (note marginale)			Oui	
	800		Modification ?			Oui	
	800		Ajout ?			Oui	
13. Des executions, prisages, et apreciations.							
LL iii	801-802		Modification (mot)			Oui	
	801-802		Ajout			Oui	
	803		Modification (lettre)			Oui	
	804						
LL iiiii	805		Modification (lettre)			Oui	
	806		Modification (n° article)			Oui	
	807						
	808						
	809		Modification (lettre)			Oui	
	810		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	811						
	812		Ajout (n° article)		N ?	Oui	
	813						
	814						

	815		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N ?	Non	
	816						
MM	817		Ajout		N/gris	Oui	
	818		Ajout (lettre) ?			Non	
	819		Modification (lettre)		N/gris	Oui	
	819		Ajout		MG	Oui	
	820						
MM ii	821		Suppression	Deleatur		Oui	
	822						
	823						
	824						
MM iii	825						
	826						
	827		Modification (lettre)		N/gris	Oui	
	827		Ajout (lettre)		N/gris	Oui	
	828						
MM iiiii	829		Modification (ponctuation)			Oui	
	829		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	829		Ajout (lettre)			Oui	
	830		Ajout (lettre)			Non	
	830		Modification (lettre)			Oui	
	831						
	832						
	833		Modification (typo+ponctuation)			Non	
	833		Modification (mot)			Non	
	834		Suppression (mot)	Deleatur		Non	
	834						
	835		Ajout (mot)			Oui	Abréviation ligne
	836		Suppression (n°)	Deleatur		Oui	
	836		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	837						
	838		Ajout (mot)			Oui	Abréviation ligne
	839		Ajout (note marginale)			Oui	

	839		Modification (lettre) ?			Oui	
	839-840		Ajout	Obèle		Oui	
NN	841						
	841-842		Suppression (lettre) ?	Biffure		Non	
	841-842		Suppression (lettre) ?	Biffure		Oui	
	843						
	844						
NN ii	845						
	846						
	847		Modification	U		Oui	
	847		Modification (typo)			Oui	
	848						
NN iii	849						
	850						
	851						
	852		Ajout (lettre)			Oui	
NN iiiii	853		Ajout (lettre)			Oui	Abréviation
	853		Modification			Oui	Abréviation
	854		Modification	Deleatur		Oui	
	855		Suppression (lettre)	Deleatur	MG	Oui	
	855		[Modification] ?	[U] ?	N	Oui	
	855		Modification	U	MG	Oui	
	856						
	857						
	858						
	859						
	860						
	861						
	862						
	863						
	864		Modification (lettre)			Oui	
	864		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
OO	865		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	

	865		Modification (mise en page)	Obèle		Oui	
	866		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	866		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	867		[Ajout (lettre)] ?			Oui	
	868						
OO ii	869						
	870		Modification		N	Oui	
	870		Ajout (note marginale)		MG		
	871		Ajout (note marginale)			Oui	
	871		Modification (lettre)			Oui	
	872						
OO iii	873						
	874						
14. Des appropriations par bannies et prescriptions.							
	875						
	876						
OO iiiii	877						
	878						
	879						
	880						
	881						
	882						
	883						
	884						
	885						
	886						
	887		Modification	U		Non	
	888						
PP	889-890		Modification (mise en page)	Crochet		Oui	
	889		Ajout (n° marge)			Oui	
	889		Ajout (note marginale)	≠		Non	
	889		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	889		Modification			Oui	

	889		Modification (lettre)			Non	
	890		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	890		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	890		Ajout (lettre)			Oui	
	890		Ajout (lettre)			Oui	
	891		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	891		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	891		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	891		Modification			Oui	Autre ajout en grec
	891		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	891		Ajout (n° article)		N	Non	
	891-892		Modification (lettre)			Oui	
	891-892		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	892		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	892		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	892		Modification	U		Oui	
	892		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	892		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	892		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
PP ii	893		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	894						
	895						
	896		Modification (n° marge)	Biffure	N ?	Non	
	896		Ajout (note marginale)	Croix	MG	Oui	
PP iii	897		Modification (n° marge)	Biffure		Oui	
	898		Modification (n° marge)			Oui	
	898		Ajout (n° marge)			Oui	
	899		Modification (n° marge)	Biffure		Oui	
	899		Ajout (mot)			Non	
	899		Ajout (mot)			Oui	
	899		Ajout (mot)			Oui	
	899		Modification			Oui	
	899		Suppression (mot)	Biffure		Non	Modification

	899		Suppression (ponctuation?)	Deleatur		Oui	
	899		Ajout (note marginale)			Non	
	899		[Ajout (lettre)]			Oui	
	900						
PP iii	901						
	902		Ajout (n° marge)			Oui	
	903						
	904						
	905						
	906						
	907						
	908		Ajout (lettres)		N	Non	
	909						
	910		Modification (note marginale)		N	Oui	
	911		Ajout (note marginale)		N	Oui	
	912						
QQ	913						
	914						
	915						
	916						
QQ ii	917						
	918						
	919						
	920						
QQ iii	921						
	922		Ajout (note marginale)			Non	
	923		Modification (mise en page)	Rond barré	N/gris	Oui	
	924						
QQ iii	925						
	926		Modification (lettre)			Oui	
	927	827	Modification (n° marge)	Biffure		Oui	
	927		Ajout (n° marge)			Oui	
	927		Modification (n° marge)			Oui	

	927		Modification (n° marge)			Oui	
	928		Modification (n° marge)			Oui	
	928		Modification (n° marge)			Oui	
	929		Ajout (n° marge)			Oui	
	929		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	929		Modification (n° marge)	Biffure		Oui	
	929		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	929		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	929		Ajout (n° marge)			Oui	
	930		Modification (n° marge)			Oui	
	930		Modification (lettre)			Oui	
	930		Modification			Oui	Abréviation
	931		Modification (n° marge)			Oui	
	932						
	933		Modification (n° marge)	Biffure		Oui	
	933		Modification (n° marge)	Biffure		Oui	
	933		Modification (n° marge)			Oui	
	933		Modification (n° marge)			Oui	
	933		Modification (n° marge)			Oui	
	933		Modification (n° marge)			Oui	
	934		Modification (n° marge)			Oui	
	934		Modification (n° marge)			Oui	
	934		Modification (n° marge)			Oui	
	934		Modification (n° marge)			Non	Modification
	934		Modification (n° marge)			Non	Modification
	934		Modification (n° marge)			Non	
	935		Modification (n° marge)			Oui	
	935		Modification (n° marge)			Oui	
	935		Suppression (n° marge)			Oui	
	935		Ajout (n° marge)			Oui	
	936		Ajout (n° marge)			Oui	
	936		Suppression (n° marge)			Oui	
	936		Modification (n° marge)			Oui	

	936		Modification (n° marge)			Oui	
	936		Modification (n° marge)			Oui	
RR	937		Modification (n° marge)			Non	N° supprimé
	937		Modification (n° marge)			Non	N° supprimé
	937		Ajout (n° marge)			Non	N° supprimé
	938		Ajout (n° marge)			Oui	
	938		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	938		Modification (n° marge)			Oui	
	938		Modification (n° marge)			Oui	
	939		Ajout (n° marge)			Oui	
	939		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	939		Ajout (n° marge)			Oui	
	939		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	939-940		Modification (mise en page)	Crochet		Oui	
	939		Modification (n° marge)			Oui	
	939		Ajout (n° marge)			Oui	
	939		Modification (lettre)			Oui	
	939		Modification (n° marge)			Non	
	940		Modification (n° marge)			Oui	
	940		Ajout (n° marge)			Oui	
	940		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
RR ii	941		Ajout (n° marge)			Oui	
	941		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	941		Modification (n° marge)			Oui	
	942		Modification (n° marge)			Oui	
	942		Ajout (note marginale)			Non	
	942		Ajout (n° marge)			Oui	
	942		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	943						
	944						
RR iii	945						
	946						
	947						

	948						
RR iii	949						
	950		Modification (n° marge)			Oui	
	951						
	952						
	953						
	954						
	955		Modification (lettre)			Oui	
	956		Modification (ponctuation+typo)		MG	Oui	
	956		Ajout (lettre)		N/gris	Oui	
	957		Modification (mise en page)	Trait horizontal		Oui	
	958						
	959		Ajout (lettre)			Oui	Abréviation ligne
	960						
SS	961		Modification (mot)			Non	
	962						
	963						
	964						
SS ii	965		Modification (lettre)		N/gris	Oui	
	966		Modification (lettre)		N/gris	Oui	
	967						
	968		Modification (lettre)		N/gris	Oui	
SS iii	969						
	970						
	971						
	972						
SS iii	973						
	974		Modification (n° col)			Oui	
	975-976		Modification (mise en page)	≠	N/gris	Oui	
	977						
	978						
	979						
	980						

	981						
	982						
	983		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	983		Modification (n° marge)			Oui	
	984		Ajout (n° marge)			Oui	
	984		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	984		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	984		Modification (n° marge)			Oui	
	984		Modification (n° marge)			Oui	
	984		Modification (n° marge)			Oui	
	984		Modification (n° marge)			Oui	
TT	985		Modification (n° marge)			Non	
	986						
	987						
	988		Ajout			Oui	
	988		Ajout (n° marge) ?			Non	
TT ii	989		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	989		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	989		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	989		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	989		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	989		Modification (n° sommaire)			Oui	
	989		Modification (n° sommaire)			Oui	
	989		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	989		Modification (n° sommaire)			Oui	
	989		Modification (n° sommaire)			Oui	
	989		Modification (n° sommaire)			Oui	
	989		Modification (n° marge)			Oui	
	989		Ajout (n° marge)			Oui	
	990		Modification (n° marge)			Oui	
	990		Ajout (n° marge)			Oui	
	991		Ajout (n° marge)		MG	Oui	

	991		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	991		Ajout (n° marge)		MG	Oui	
	991		Ajout (note marginale)		N	Oui	
	991		Ajout (n° marge)		MG	Oui	
	992		Ajout (n° marge)			Oui	
TT iii	993		Ajout (n° marge)		MG	Oui	
	993		Ajout (note marginale)		N	Non	
	994		Modification (mot)		N	Oui	
	995		Ajout (lettre)		N	Oui	
	995		Ajout (note marginale)		MG	Non	
	996		Modification (n° marge)			Oui	
	996		Modification (n° marge)			Oui	
	996		Modification (n° marge)			Oui	
TT iii	997		Modification	#		Oui	
	997		Modification (n° marge)			Oui	
	998						
	999		Modification (lettre)		N	Oui	
	1000						
	1001		Suppression (mots)	Deleatur	N	Oui	
	1001		Ajout (mots)		Mélange		
	1001		Ajout (mots)		MG	Non	
	1002		Ajout (mots)	≠	Mélange		
	1002		Ajout	Croix	MG	Oui	
	1003						
	1004						
	1005						
	1006						
	1007						
	1008						
VV	1009						
	1010						
	1011		Modification (typo)		N	Oui	

	1011-1012		Modification (mise en page)	A inversé + Rond barré	N	Oui	
	1011		Modification (lettre)		MG	Oui	
VV ii	1013						
	1014		Modification (typo+ponctuation)		N	Oui	
	1015						
	1016		Suppression	Deleatur	N	Non	
	1016		Ajout		N	Non	
	1016		Modification	U	N	Oui	
VV iii	1017						
	1018						
	1019						
	1020		Modification (typo+ponctuation)		N	Non	
VV iii	1021		Modification (lettre)			Oui	
	1021		Modification (typo)	#		Oui	
	1022					Non	
	1023						
	1024						
	1025						
	1026						
	1027						
	1028						
	1029						
	1030						
	1031						
	1032						
XX	1033						
	1034						
	1035						
	1036						
XX ii	1037						
	1038						
	1039		Suppression (lettre)	Biffure	MG	Oui	

	1040						
XX iii	1041						
	1042						
	1043						
	1044						
XX iiiii	1045						
	1046						
	1047		Modification (mot)		N	Oui	
	1048						
	1049						
	1050		Modification (lettre)		N	Oui	
	1051						
	1052						
	1053						
	1054						
	1055						
	1056						
YY	1057						
	1058						
	1059						
	1060						
YY ii	1061						
	1062						
	1063		Modification (lettre)			Oui	
	1064						
YY iii	1065						
	1066						
	1067		Modification (typo)			Non	
	1068						
YY iiiii	1069						
	1070						
	1071						
	1072						

	1073						
	1074						
	1075						
	1076						
	1077						
	1078		Ajout (note marginale)		Mélange	Oui	
	1079						
	1080						
ZZ	1081						
	1082						
	1083		Modification (mot)			Oui	
	1084						
ZZ ii	1085						
	1086						
	1087						
	1088						
ZZ iii	1089						
	1090						
	1091						
	1092						
ZZ iii	1093		Modification (n° marge)			Oui	
	1094						
	1095						
	1096						
	1097		Suppression (lettre ?)	Deleatur	N	Oui	
	1098		Modification (mise en page)	Trait horizontal	N	Oui	
	1098		Modification (lettre)		N	Oui	
	1098		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	1099						
	1100						
	1101						
	1102						
	1103						

	1104						
AAA	1105						
	1106		Modification (mise en page)	Trait		Oui	
	1106		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1107						
	1108						
AAA ii	1109						
	1110						
	1111		Modification (mots)		N	Oui	
	1112		Modification (mise en page)	Crochet	MG	Oui	
	1112		Modification (typo)	Rond barré	N/gris	Oui	
AAA iii	1113-1114		Modification (typo)	A inversé		Oui	
	1114		Suppression (mot)	Deleatur	MG	Oui	
	1114		Modification (lettre)			Oui	
	1115						
	1116						
AAA iiiii	1117		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	1118		Ajout (n° marge)			Oui	
	1118		Ajout (n° marge)			Incorrect	
	1119		Ajout (n° marge)			Oui	
	1119		Ajout (note marginale)			Oui	
	1119		Modification (mise en page)	Soulignement		Oui	
	1119		Ajout (lettre)			Oui	
	1119		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1119		Modification (ponctuation) ?			Non	
	1119		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1120		Ajout (n° marge)			Oui	
	1120		Ajout			Oui	
	1121						
	1122		Ajout (n° marge)			Non	
	1122		Ajout (n° marge)			Non	
	1123						
	1124		Ajout (n° marge)		MG	Non	

	1124		Modification (typo)		N	Oui	
	1125						
	1126		Ajout (n° sommaire)			Oui	
	1126		Ajout (n° marge)			Oui	
	1126		Ajout (n° marge)			Oui	
	1127		Ajout (n° marge)		MG	Oui	
	1127		Modification		Mélange ?	Oui	
	1128		Ajout (n° marge)			Non	
	1128		Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1128		Ajout	≠		Oui	
	1128		Modification (n° chap)			Non	
BBB	1129		Modification (n° sommaire)			Incomplet	
	1129		Ajout (n° marge)				
	1130						
	1131		Modification (n° marge)			Oui	
	1132		Modification (n° marge)			Oui	
	1132		Ajout (n° marge)			Oui	
BBB ii	1133		Modification (n° marge)			Oui	
	1133		Modification (n° marge)			Oui	
	1133		Modification (n° marge)			Oui	
	1134		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	1134		Ajout (n° marge)			Oui	
	1134		Ajout (note marginale)			Non	
	1135		Modification (n° marge)			Oui	
	1135		Modification (n° marge)			Oui	
	1135		Modification (n° marge)			Oui	
	1136						
BBB iii	1137		Ajout (n° marge) ?			Oui	
	1138		Ajout (n° marge) ?			Oui	
	1139		Changement (lettre)			Oui	
	1140						
BBB iiiii	1141						
	1142		Ajout (n° marge)			Oui	

	1143						
	1144						
	1145						
	1146						
	1147						
	1148						
	1149						
	1150						
	1151		Modification	#		Oui	
	1152						
CCC	1153						
	1154						
	1155		Ajout (n° marge)			Oui	
	1156		Ajout		N ?	Oui	
	1156		Modification	U	N	Oui	
	1156		Modification	U	N	Oui	
CCC ii	1157		Modification (typo)		?	Oui	
	1157		Ajout (lettre)		?	Oui	
	1157		Modification (lettre)		?	Oui	
	1158		Modification (lettre)		?	Oui	
	1159						
	1160						
CCC iii	1161						
	1162		Ajout (note marginale)			Oui	
	1163						
	1164						
CCC iiiii	1165						
	1166						
	1167						
	1168						
	1169		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1170						
	1171						

	1172						
	1173						
	1174						
	1175		Modification (lettre)			Oui	
	1176		Ajout (note marginale)			Oui	
	1176		Ajout (note marginale)			Oui	
	1176		Modification (typo)		N	Oui	
DDD	1177						
	1178						
	1179		?				
	1180		Modification (lettre)			Oui	
DDD ii	1181						
	1182						
	1183						
	1184						
DDD iii	1185		Ajout (lettre)			Oui	
	1185		Modification (mot+typo+ponctuation)			Incorrect	
	1185		Modification (typo+ponctuation)			Oui	
	1185		Modification (typo)			Oui	
	1186		Modification			Oui	
	1186		Modification (n° marge)			Oui	
	1187		Modification (n° marge)			Oui	
	1187		Ajout (note marginale)			Oui	
	1187		Modification	U		Oui	
	1188		Suppression ?	Biffure		Oui	
DDD iii	1189		Modification	U		Oui	
	1189		Ajout (lettre)			Oui	Abréviation
	1190		Ajout (lettre)		N	Oui	
	1190		Modification (typo)		N	Oui	
	1190		Ajout		N	Oui	
	1190		Ajout (lettre)		N	Oui	
	1190		Modification (lettre)		N	Oui	
	1190		Ajout (n° marge)		MG	Oui	

	1190		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	1190		Modification (lettre)		N	Oui	
	1191		Ajout			Oui	
	1191		Modification (lettre)			Oui	
	1192						
	1193						
	1194						
	1195		Modification (typo)			Oui	
	1196		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	1196		Modification	≠	N	Oui	
	1196		?	Trait	N	Oui	
	1196		?	?	N	?	Ajout sommaire
	1197		Modification (n° marge)		MG	Oui	
	1197		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	1198		Modification	U		Oui	
	1199		Modification (typo)			Oui	
	1200		Modification (lettre)			Oui	
	1200		Modification (lettre)			Oui	
EEE	1201		Modification (ponctuation)			Oui	
	1201		Modification	U		Oui	
	1201		Modification (lettre)			Oui	
	1202		Ajout (mot)		N	Oui	
	1202		Modification (mot)		N	Oui	
	1202		?		Mélange		
	1202		?		Mélange		
	1202		Ajout (mot)		MG	Oui	
	1202		Modification (mot)		MG	Oui	Abréviation
	1203						
	1204						
EEE ii	1205						
	1206						
	1207						
	1208						

EEE iii	1209						
	1210		Modification (typo)		MG	Oui	
	1210		Suppression (lettre)	Deleatur	MG	Oui	
	1209-1210		Modification (lettre)		N	Oui	
	1209-1210		Modification (lettre)		N	Oui	
	1210		Modification (n° article)		N	Oui	
	1211						
	1212						
EEE iii	1213	1233					
	1214		Modification (lettre)			Oui	
	1214		Modification (mot)			Oui	
	1214		Modification (mot)			Oui	
	1215		Modification (mise en page)	Trait horizontal		Oui	
	1215		Modification (mise en page)	Crochet		Oui	
	1216						
	1217		Suppression (n° sommaire)	Biffure		Oui	
	1217		Suppression (n° sommaire)	Biffure		Oui	
	1218		Suppression	Deleatur		Oui	
	1218		Ajout			Oui	
	1218		Modification			Oui	
	1218		Modification			Oui	
	1218		Modification (n° marge)			Oui	
	1218		Supression (n° marge)	Biffure		Oui	
	1219						
	1220						
	1221						
	1222						
	1223		Modification (n° marge)			Oui	
	1223		Modification (n° marge)			Oui	
	1224		Ajout (note marginale)	≠		Oui	
	1224		Modification			Oui	
	1224		Ajout (note marginale)			Oui	
FFF	1225						

	1226						
	1227						
	1228						
FFF ii	1229		Modification (n° marge)			Oui	
	1230		Ajout (n° marge)			Oui	
	1230		Ajout (n° marge)			Oui	
	1230		Ajout (note marginale)			Oui	
	1230		Ajout (n° marge)			Oui	
	1230		Modification (mise en page)		N/gris	Oui	
	1231		Modification (mise en page)				
	1232						
FFF iii	1233						
	1234						
	1235		Modification (lettre)			Oui	
	1236		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
FFF iiiii	1237		Modification (lettre)		N	Non	
	1237		Modification (lettre)		N	Oui	
	1237		Modification	U	N	Non	
	1238						
	1239		Modification (typo)			Oui	
	1240		Modification (lettre)			Oui	
	1240		Modification (lettre)			Oui	
	1241						
	1242		Modification (mot)			Oui	
	1243		Modification (lettre)			Oui	
	1244						
	1245						
	1246						
	1247-1248		Ajout	Obèle	N	Oui	
	1247		Modification (mot)		MG	Oui	
GCG	1249		Ajout			Oui	
	1249		Ajout (n° marge)			Oui	
	1250		Modification (n° marge)			Oui	

	1250	Modification (n° marge)			Oui	
	1251	Modification (n° marge)			Oui	
	1251	Modification (n° marge)			Oui	
	1252	Modification (n° marge)			Oui	
GGG ii	1253	Modification (typo)			Oui	
	1254					
	1255	Modification (mise en page)		N	Oui	
	1255	Modification (n° marge)			Oui	
	1256	Ajout (n° marge)			Oui	
	1256	Modification (n° marge)			Incorrect	Erreur n°
	1256	Ajout (n° marge) ?			Non	
GGG iii	1257	?			Non	
	1257	Modification			Oui	
	1257	Modification (n° marge)			Oui	
	1257	Modification (n° marge)			Oui	
	1258	Modification (n° marge)			Incorrect	Erreur n°
	1259					
	1260	Modification (n° marge)			Oui	
GGG iiiii	1261					
	1262	Ajout (mot)			Oui	
	1262	Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1262	Suppression (mot)	Biffure		Oui	

	1263						
	1264						
	1265						
	1266		Modification (n° marge)			Oui	
	1267		Modification (lettre)			Oui	
	1268		Modification	U		Oui	
	1269		Modification (lettre)			Oui	
	1269		Ajout (n° marge)			Oui	
	1270						
	1271		Modification (mise en page)		N/gris ?	Oui	
	1272						
HHH	1273		Modification (n° marge)			Oui	
	1273		Modification (n° marge)			Oui	
	1273		Modification (n° marge)			Oui	
	1274		Modification (typo)			Oui	
	1275		Modification (n° marge)			Oui ?	
	1275		Modification (n° marge)			Non	
	1276						
HHH ii	1277		Modification (n° marge)			Oui	
	1278						
	1279						
	1280		Modification (n° marge)			Oui	
HHH iii	1281						
	1282		Modification (n° marge)			Oui	
	1282		Modification (n° marge)			Oui	
	1283		Modification (n° marge)			Oui	
	1283						
	1283		Ajout (n° marge)			Oui	
	1283		Modification (lettre)			Oui	
	1283		Modification (n° marge)			Oui	
	1284		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
HHH iiiii	1285						
	1286						

	1287	Modification (n° marge)			Oui	
	1287	Ajout (note marginale)			Oui	
	1287	Modification (n° marge)			Oui	
	1288					
	1289	Ajout (n° marge)			Oui	
	1289-1290	Modification (mise en page)	A	N/gris	Oui	
	1291					
	1292					
	1293					
	1294					
	1295	Modification (mise en page)		N/gris	Oui	
	1296					
III	1297					
	1298					
	1299	Modification (n° marge)			Oui	
	1299	Modification (n° marge)			Oui	
	1300					
III ii	1301					
	1302					
	1303					
	1304					
III iii	1305	Modification (lettre)			Oui	
	1306	Suppression (lettre)	Deleatur	MG	Non	
	1306	Ajout (note marginale)		N/gris	Oui	
	1307					
	1308	Ajout (note marginale)			Non	
III iiiii	1309					
	1310					
	1311	Modification (n° marge)			Oui	
	1311	Modification (n° marge)			Oui	
	1311-1312	Modification (n° article)		N	Non	
	1313	Modification (lettre)		N	Incorrect ?	
	1314	Ajout (lettre)			Oui	

	1314		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1314		Modification (lettre)			Oui	
	1315						
	1316						
	1317		Ajout (mot)			Oui	
	1318		Modification (lettre)			Oui	
	1319						
	1320						
KKK	1321						
	1322		Modification (lettre)		N	Oui	
	1323						
	1324						
KKK ii	1325		Modification (mot)		N ?	Oui	
	1325		Suppression (lettre)	Deleatur	MG	Oui	
	1326		Modification (lettre)			Oui	
	1327						
	1328						
KKK iii	1329						
	1330						
	1331						
	1332						
KKK iiiii	1333						
	1334						
	1335						
	1336						
	1337-1338		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	1338						
	1339						
	1340		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	1340		Modification (lettre)		N	Oui	
	1341						
	1342						
	1343						

	1344						
LLL	1345		Modification (lettre)			Oui	
	1345		Ajout (note marginale)				
	1345		Modification (lettre)			Oui	
	1345-1346		Modification			Oui	
	1345-1346		Modification			Oui	
	1346		Suppression	Deleatur	MG	Oui	
	1346		Ajout (mot)		MG ?	Oui	
	1346		Suppression	Deleatur	MG	Oui	
	1346		Modification (mot)		MG	Oui	
	1346		Suppression	Deleatur	MG	Oui	
	1346		Ajout		MG	Oui	
	1346		Modification (typo)		MG	Non	
	1346		?	Biffure	MG	?	
	1347						
	1348						
LLL ii	1349						
	1350						
	1351						
	1352						
LLL iii	1353						
	1354						
	1355-1356		Ajout	Obèle	N	Oui ?	
	1355-1356		Suppression	Deleatur	N	Oui ?	
LLL iiiii	1357						
	1358						
	1359-1360		Ajout	Obèle	N	Oui	
	1359-1360		Ajout	Croix	MG	Oui	
	1359-1360		Ajout		MG	Non ?	
	1361						
	1362		Modification	U	N	Oui	
	1362		Ajout (note marginale)		Mélange	Oui	
	1362		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	

	1363		Modification (note marginale)		N	Oui	Ajouts
	1364		Modification (lettre)		N	Non	
	1364		Modification		N	Oui	
	1364		Modification (lettre)		N	Non	
	1364		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Non	
	1365		Modification (mise en page)	Croix	N	Oui	
	1365		Modification (lettre)		N	Oui	
	1365		Modification (lettre)		N	Oui	
	1365		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	1365-1366		Suppression (lettre)	Deleatur	N	Non	
	1366		Modification (n° article) ?		N	?	Changement
	1367		Modification (mise en page)	Trait horizontal	MG	Oui	
	1367		Modification (typo)		MG	Oui	
	1368						
MMM	1369						
	1370						
	1371						
	1372		Ajout (note marginale)			Oui	
MMM ii	1373		Modification	U	N	Oui	
	1373		Modification	U		Oui	
	1374		Ajout (note marginale)		N	Oui	
	1375						
	1376						
MMM iii	1377		Ajout (note marginale)			Oui	
	1377		Ajout			Oui	
	1378		Ajout		N	Incorrect ?	1 lettre différente
	1379		Ajout (note marginale)			Oui	
	1380						
MMM iiiii	1381						
	1382						
	1383						
	1384		Ajout (note marginale)			Oui	
	1385						

	1386		Ajout (note marginale)			Oui	
15. Des premisses et retraits lignager.							
	1387						
	1388						
	1389						
	1390						
	1391						
	1392						
NNN	1393						
	1394						
	1395						
	1396						
NNN ii	1397						
	1397-1398		Modification			Oui	
	1399		Ajout (mots)			Non	
	1400		Modification (chiffre)		N	Non	
NNN iii	1401		Ajout (note marginale)			Oui	
	1401		Modification ?			Non	
	1402						
	1403						
	1404						
NNN iiiii	1405						
	1406						
	1407						
	1408						
	1409						
	1410						
	1411-1412		Ajout	Obèle		Non	
	1412						
	1413						
	1414						
	1415						

	1416						
000	1417						
	1418						
16. Des fiefs et feautez.							
	1419		Modification (mot)		N	Oui	
	1420						
000 ii	1421						
	1422		Modification (lettre)			Oui	
	1423		Modification (renvoi NC)			Oui	
	1423		Suppression	Deleatur		Non	Passage supprimé
	1423		Ajout (ponctuation + mot)			Oui	
	1424						
000 iii	1425						
	1426						
	1427						
	1428						
000 iiiii	1429						
	1430						
	1431	1441					
	1432	1442					
	1433						
	1434						
	1435						
	1436						
	1437						
	1438						
	1439						
	1440		Ajout (note marginale)			Oui	
PPP	1441						
	1442						
	1443-1444		Ajout	Obèle		Incorrect	Mauvais endroit
PPP ii	1445						
	1446						

	1447-1448		Ajout	Obèle		Incorrect	Mauvais endroit
	1447		Modification			Oui	
PPP iii	1449						
	1450	1150	Modification			Oui	
	1450		Ajout (n° marge)			Oui	
	1450		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1450		Modification (lettre)			Oui	
	1450		Modification (lettre)			Oui	
	1451		Modification (lettre)			Non	
	1452						
PPP iiiii	1453		Modification (n° marge)	Biffure		Oui	
	1454		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	1454		Modification (n° marge)			Oui	
	1454		Modification (n° marge)	Biffure		Oui	
	1454		Modification (n° marge)			Oui	
	1455	1155	Modification			Oui	
	1456	1156					
	1457	1157					
	1458	1158	Ajout (lettre)			Oui	
	1459						
	1460						
	1461						
	1462						
	1463						
	1464						
QQQ	1465		Modification (mise en page)	Trait horizontal		Oui	
	1466						
	1467						
	1468						
QQQ ii	1469						
	1470						
	1471						
	1472						

QQQ iii	1473						
	1474						
	1475						
	1476						
QQQ iii	1477						
	1478						
	1479						
	1480						
	1481						
	1482						
	1483						
	1484						
	1485						
	1486						
	1487						
	1488						
RRR	1489						
	1490		Modification (mot)			Oui	
	1491		Modification			Oui	Retour état initial
	1492		Ajout (note marginale) ?	≠		Oui	
RRR ii	1493						
	1494-1495		Ajout (lettre)			Oui	
	1495						
	1496						
RRR iii	1497						
	1498						
	1499						
	1500						
RRR iii	1501						
	1502						
	1503						
	1504						
	1505						

	1506		Modification	#		Oui	
	1506		Modification			Oui	
	1507		Modification (lettre)			Oui	
	1508						
	1509						
	1510		Modification			Oui ?	
	1510		Ajout (lettre)			Oui	
	1511						
	1512		Ajout (note marginale)	#		Oui	
SSS	1513						
	1514						
	1515						
	1516						
SSS ii	1517		Ajout (note marginale)			Oui	
	1517		Modification (lettre)			Oui	
	1517		Ajout (lettre)			Oui	
	1517		Modification (lettre)			Oui	
	1517		Ajout (lettre)			Oui	
	1518						
	1519						
	1520		Modification (lettre)			Oui	
SSS iii	1521		Modification (mot)			Oui	
	1522						
	1523		Ajout (note marginale)			Oui	
	1524						
17. Des moulins, colombiers, garennes, et autres edifices.							
SSS iii	1525						
	1526						
	1527						
	1528						
	1529						
	1530						
	1531						

	1532						
	1533						
	1534						
	1535		Modification			Non	
	1536						
TTT	1537						
	1538						
	1539						
	1540						
TTT ii	1541		Ajout	Obèle		Non	
	1542						
	1543						
	1544						
TTT iii	1545						
	1546						
	1547						
	1548						
TTT iiiii	1549						
	1550						
	1551		Modification (lettre)		N	Oui	
	1551		Modification (lettre)		N	Oui	
	1551		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	1552						
	1553-1554		Modification	Obèle + Biffure	MG	Oui	
	1555		Modification (ponctuation)		N	Oui	
	1555		Modification (typo)		N	Oui	
	1556		Ajout		N	Oui	Abréviation
	1557-1558		Changement (mot)		N	Oui	
	1558						
18. Des assises et amendes, et dédommages deuz par cause de bestail.							
	1559-1560		Suppression	Deleatur + Biffure	N	Oui	
	1559-1560		Ajout (ponctuation)		N	Oui	
	1559-1560		Ajout		N	Non	

	1559		Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1559		Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1560		Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1560		Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1560		Ajout (n° marge)		N	Oui	
VVV	1561						
	1562						
	1563						
	1564						
VVVV ii	1565						
	1566						
	1567						
	1568		Modification			Oui	
VVVV iii	1569						
	1570						
	1571						
	1572						
VVV iiiii	1573-1574		Modification			Oui	
	1574						
	1575						
	1576						
	1577						
	1578						
	1579		Ajout			Oui	
	1580		Suppression	Biffure		Oui	
19. Des mariages, droits appartenans à gens mariez, et des douaires.							
	1581						
	1582						
	1583						
	1584						
XXX	1585						
	1586		Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1587						

	1588						
XXX ii	1589						
	1590		Suppression	Biffure		Oui	
	1590		Ajout (note marginale)			Oui	
	1591		Suppression + ajout	Biffure	N	Oui	
	1592						
XXX iii	1593		Modification		Tt N ?	Oui	
	1593		Ajout (note marginale)			Oui	
	1593		Ajout (note marginale)			Oui	
	1593		Ajout (note marginale)			Oui	
	1594	1574					
	1595						
	1596						
XXX iiiii	1597						
	1597-1598		Modification	Obèle		Oui	
	1599						
	1600						
	1601		Modification	Biffure		Oui	
	1602		Ajout (note marginale)			Oui	
	1603		Ajout (note marginale)			Oui	
	1603		Ajout (note marginale)			Oui	
	1604						
	1605						
	1606						
	1607		Ajout			Oui	
	1608						
YYY	1609						
	1610						
	1611-1612		Modification	Obèle		Oui	
YYY ii	1613						
	1614		Ajout (note marginale)			Oui	
	1614		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1615		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	

	1615		Ajout (note marginale)			Oui	
	1615		Ajout (note marginale)			Oui	
	1616		Ajout (mot)			Oui	Abréviation ligne
YYY iii	1617						
	1618						
	1619						
	1620		Modification (lettre)			Oui	
	1620		Ajout (note marginale)			Oui	
YYY iiiii	1621						
	1622						
	1623						
	1624						
	1625						
	1626						
	1627		Ajout (note marginale)			Oui	
	1627		Modification (lettre)			Oui	
	1628						
	1629-1630		Ajout	Obèle		Oui	
	1631						
	1632						
ZZZ	1633						
	1634						
	1635						
	1636		Ajout (n° marge)		N	Non	
	1637		Ajout			Oui	
ZZZ ii	1637		Modification (n° marge)		N	Non	
	1638		Ajout		N		
	1639		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	1640						
ZZZ iii	1641						
	1642		Suppression (lettre)	Deleatur	N	Oui	
	1643						
	1644						

ZZZ iii	1645						
	1646		Modification (lettre)			Oui	
	1647						
	1648		Deleature (ponctuation)		N	Oui	
	1649						
	1650						
	1651						
	1652						
	1653		Modification (mot)		N	Oui	
	1654						
	1655-1656		?		N		Espace (#)
	1655-1656		Modification (lettre)		N	Oui	
	1655-1656		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	1655		Modification	U	MG	Oui	
	1656		Modification	U	MG	Oui	
AAAA	1657		Modification	Dièse + Biffure	MG	Non	
	1658						
	1659						
	1660						
AAAA ii	1661						
	1662						
	1663		Modification + ajout	Biffure		Non	
	1664		Ajout (note marginale)			Non	
AAAA iii	1665		Ajout			Oui	
	1665		Modification (n° marge)			Oui	
	1666						
	1667						
	1668						
AAAA iii	1669						
	1670						
	1671		Modification			Oui	
	1671		Ajout			Oui	
	1672						

	1673						
	1674						
	1675		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1676						
	1677						
	1678						
	1679		Ajout (mot)			Oui	Abréviation ligne
	1680						
BBBB	1681						
	1682						
	1683		Modification			Oui	
	1683		Ajout			Oui	
	1684						
	1685-1686		Ajout	Obèle		Oui	
	1687						
	1688						
AAAA iii	1689						
	1690						
	1691		Modification		N	Oui	Abréviation ligne
	1692		Ajout (ponctuation)			Oui	
	1692		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1693-1694		Suppression	Deleatur	N	Oui	
	1693-1694		Ajout		MG	Oui	
	1695		Ajout (note marginale)			Oui	
	1695		Modification			Oui	
	1696						
	1697						
	1698						
	1699-1700		Ajout	Obèle		Oui	
	1699-1700		Ajout (mot)	Obèle inversé		Oui	
	1700		Suppression (n° marge)	Biffure		Oui	
	1700		Modification (n° marge)			Oui	
	1700		Ajout (n° marge)			Oui	

	1700		Ajout (n° marge)			Oui	
	1701		Ajout (note marginale)			Oui	
	1701-1702		Modification (mot)			Oui	
	1702		Modification (note marginale)	Biffure		Oui	
	1702		Suppression (note marginale)	Biffure		Oui	
	1702		Ajout (note marginale)			Oui	
	1702		Modification (chiffre)			Oui	
	1702		Modification (mot)			Oui	
	1702		Modification (mot)			Oui	
	1703		Modification (lettre)			Oui	
	1703		Ajout (note marginale)			Oui	
	1704		Modification			Oui	
	1704		Modification			Oui	
CCCC	1705						
	1706						
	1707		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N ?	Oui	
	1707		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	1708		Suppression (lettre)	Deleatur	MG	Oui	
CCCC ii	1709						
	1710						
	1711						
	1712						
CCCC iii	1713						
	1714						
	1715		Modification (mot)			Oui	
	1716						
CCCC iii	1717-1718		Modification			Oui	
	1719		Modification			Oui	
	1720						
	1721						
	1722						
	1723						
	1724						

	1725						
	1726						
	1727						
	1728						
DDDD	1729		Suppression	Deleatur	N ?	Oui	
	1730		Modification		MG	Oui	
	1731		Modification		MG	Oui	
	1732						
DDDD ii	1733						
	1734						
	1735						
	1736		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
DDDD iii	1737						
	1738						
	1739		Modification (mot)			Oui	
	1740		Suppression	Deleatur		Oui	
DDDD iiiii	1741						
	1742						
	1743						
	1744						
	1745						
	1746		Modification (lettre)			Oui	
	1747		Modification (mise en page)	Trait		Oui	
	1747		Modification (mot)			Oui	
	1748						
20. Des bastards et autres illegitimes.							
	1749		Modification			Oui	
	1749		Ajout (ponctuation)			Non	
	1749		Ajout (ponctuation)			Non	
	1749		Modification			Oui	
	1749		Modification			Oui	
	1749		Modification			Oui	
	1749		Modification			Oui	

	1749	Ajout (n° marge)			Oui	
	1750	Ajout (mot)			Oui	
	1750	Ajout (n° marge)			Oui	
	1750	Modification (ponctuation)			Oui	
	1750	Ajout (n° marge)			Oui	
	1750	Modification (typo)			Oui	
	1750	Modification (lettre)			Oui	
	1750	Modification (lettre)			Oui	
	1751	Ajout (n° article)			Oui	
	1751	Modification			Oui	
	1751	Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	1751	Modification			Oui	
	1751	Modification (mot)			Oui	
	1752	Modification		N	Oui	
	1752	Ajout (mot)		MG	Oui	
	1752	Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
EEEE	1753	Modification (lettre)			Oui	
	1753	Modification			Oui	
	1754	Modification (n° article)			Oui	
	1754	Ajout (note marginale)			Non	
	1754	Modification			Oui	
	1754	Modification (ponctuation)			Oui	
	1754	Ajout (mot)			Oui	
	1755	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1755	Modification (n°)			Oui	
	1755	Modification (lettre)			Non	
	1755	Modification (lettre)			Non	
	1755	Modification			Oui	
	1755	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1755	Modification (typo)			Oui	
	1755	Modification (ponctuation+typo)			Non	
	1755	Modification			Non	
	1755	Modification			Oui	

	1755	Modification			Oui	
	1755	Modification			Oui	
	1755	Modification (n°)			Oui	
	1755	Modification			Oui	Abréviation
	1755	Ajout (mots)			Incorrect	Erreur sur 1 mot
	1755	Ajout (mot)			Oui	
	1755	Modification			Oui	
	1755	Modification (ponctuation+mot)			Incomplet	Pas ponctuation
	1756	Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1756	Modification			Oui	
	1756	Modification (lettre)			Oui	
	1756	Modification (mot)			Oui	
	1756	Modification (lettre)			Oui	
	1756	Modification (lettre)			Oui	
	1756	Modification (lettre)			Oui	Abréviation
	1756	Modification (lettre)			Oui	
	1756	Modification			Incorrect	
	1756	Suppression (lettre)	Deleatur		Non ?	
	1756	Modification (lettre)			Oui	
	1756	Modification			Non ?	
	1756	Modification			Oui	
	1756	Modification (n°)			Oui	
	1756	Modification (lettre)			Oui	
	1756	Modification (lettre)			Oui	
	1756	Modification (lettre)			Oui	
	1756	Modification (lettre)			Oui	
EEEE ii	1757	Modification (ponctuation+typo)			Incorrect	Erreur ponctuation
	1757	Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1757	Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	1757	Modification (lettre)			Oui	
	1757	Modification (mot)			Oui	
	1757	Modification (n°)			Oui	
	1757	Modification (mot)			Oui	

	1757	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1758	Modification		Oui	
	1758	Modification (lettre)		Oui	
	1758	Modification (lettre)		Oui	
	1758	Ajout (n° marge)		Oui	
	1758	Suppression (mot)	Deleatur	Oui	
	1758	Modification		Oui	
	1758	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
	1758	Ajout (n° marge)		Oui	
	1758	Ajout (n° marge)		Oui	
	1758	Modification (n°)		Oui	
	1758	Modification		Oui	
	1758	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
	1758	Ajout		Incomplet	
	1759	Modification (lettre)		Oui	
	1759	Modification (lettre)		Oui	
	1759	Ajout (n° article)		Oui	
	1759	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1759	Modification (typo)		Oui	
	1760	Suppression	Deleatur	Oui	
	1760	Modification (mot)		Oui	
	1760	Ajout (mot)		Oui	
	1760	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1760	Modification (lettre)		Oui	
	1760	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
	1760	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
EEEE ii	1761	Modification (lettre)		Oui	
	1761	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1761	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1761	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1761	Modification (lettre)		Oui	
	1762	Ajout (n° article)		Oui	
	1762	Ajout (mot)		Oui	Abréviations ligne

	1762	Modification (lettre)		Oui	
	1762	Modification (lettre)		Oui	
	1762	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1763	Ajout (mot)		Oui	
	1763	Modification		Oui	
	1763	Modification (mot)		Oui	
	1763	Modification (lettre)		Oui	
	1763	Modification (typo)		Oui	
	1763	Modification		Oui	
	1764	Modification (lettre)		Oui	
	1764	Suppression	Deleatur	Oui	
	1764	Modification ?		Oui	
	1764	Modification (lettre)		Oui	
	1764	Ajout (ajout)		Oui	
	1764	Modification (mot)	Croix	Oui	
EEEE iii	1765	Modification (ponctuation+typo)		Incorrect	
	1765	Modification (mot)		Oui	
	1766	Modification (lettre)		Oui	
	1766	Modification (typo)		Oui	
	1766	Modification (typo)		Oui	
	1766	Ajout (note marginale)		Oui	
	1766	Ajout (mot)		Oui	Abréviation ligne
	1766	Modification (lettre)		Oui	
	1766	Ajout		Oui	
	1766	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1766	Modification (lettre)		Oui	
	1766	Ajout (mot)		Oui	
	1767	Ajout (note marginale)			
	1767	Modification		Oui	
	1767	Ajout (note marginale)		Incorrect	
	1767	Modification (lettre)		Oui	
	1767	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1768	Modification (mot)		Oui	

	1768	Ajout (note marginale)		Oui	
	1768	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
	1769	Modification		Oui	
	1769	Modification (lettre)		Oui	
	1769	Modification (n°)		Oui	
	1769	Modification (mot)		Oui	
	1769	Modification (lettre)		Oui	
	1769	Modification (typo)		Oui	
	1769	Modification (typo)		Oui	
	1770	Ajout (mot)		Oui	Abréviation ligne
	1771	Modification		Oui	
	1771	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
	1771	Modification (typo)		Oui	
	1771	Ajout (mot)		Oui	
	1772	Modification (mot)		Oui	
	1772	Modification		Oui	
	1772	?			
	1772	Suppression (mot)	Deleatur	Oui	
	1772	Modification		Oui	Abréviation
	1772	Modification (mot)		Oui	
	1772	Modification (lettre)		Oui	
	1772	Modification		Oui	
	1773				
	1774	Ajout		Oui	
	1774	Modification		Oui	
	1774	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
	1774	Ajout (note marginale)		Oui	
	1774	Suppression	Deleatur	Oui	
	1774	Ajout (lettre)		Oui	
	1774	Suppression	Deleatur	Oui	
	1774	Ajout		Oui	
	1774	Ajout		Oui	Intervention mots
	1774	Modification (mot)		Oui	Abréviation

	1774	Ajout			Oui	
	1775	Ajout (lettre)			Oui	
	1775	Modification (typo)			Oui	
	1775	Modification (typo)			Oui	
	1775	Modification (typo)			Oui	
	1775	Modification			Oui	
	1775	Ajout			Oui	
	1775	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1775	Modification (typo)			Non	
	1775	Modification (lettre)			Oui	
	1775	Modification (lettre)			Oui	
	1775	Modification			Oui	
	1775	Modification			Oui	
	1775	Modification (lettre)			Oui	
	1775	Ajout (lettre)			Oui	
	1775	Ajout (mot)	Obèle		Oui	
	1775	Modification			Oui	
	1775	Modification (lettre)			Oui	
	1775	Modification ?			Oui	
	1776	Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	1776	Modification (lettre)			Oui	
	1776	Ajout (mot)			Oui	
	1776	Ajout ?			?	
	1776	Modification			Oui	Abréviation ligne
	1776	Ajout ?			Oui	
	1776	Modification			Oui	Abréviation
FFFF	1777	Ajout (n°)			Oui	Abréviation ligne
	1777	Modification (lettre)			Oui	
	1777	Modification (lettre)			Oui	
	1777	Modification (lettre)			Oui	
	1777	Modification (mot)			Oui	
	1777	Modification (mot)			Oui	
	1777	Modification			Oui	

1777		Modification (lettre)			Oui	
1777		Modification			Oui	
1777		Ajout (mot)			Oui	
1777		Modification			Oui	
1777		Ajout (lettre)			Non	
1777		Ajout (lettre)			Oui	
1777		Ajout (note marginale)			Oui	
1777		Modification (lettre)			Oui	
1777		Modification			Oui	
1778		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
1778		Modification (mot)			Oui	
1778		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
1778		Modification			Oui	
1778		Modification (lettre)			Oui	
1778		Modification (lettre)			Oui	
1778		Modification (ponctuation) ?			Oui	
1778		Modification (lettre)			Oui	
1778		Modification (lettre)			Oui	
1778		Ajout (mot)			Non	
1778		Suppression + modification	Deleatur + U		Oui	
1779		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
1779		Ajout (lettre)			Oui	
1779		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
1779		Modification (ponctuation+mot)			Oui	
1779		Modification (lettre)			Oui	
1779		Ajout (mot)			Oui	
1779		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
1779		Modification (ponctuation+mot)			Oui	
1779		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
1779		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
1779		Modification			Oui	
1780		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
1780		Modification (n°)			Oui	

	1780	Ajout (mot)			Oui	
	1780	Ajout (mot)			Oui	
	1780	Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1780	Modification (typo)			Oui	
	1780	Modification (typo)			Oui	
	1780	Modification			Oui	
	1780	Ajout (lettre)			Incorrect	
	1780	Modification (typo)			Oui	
	1780	Modification			Oui	
	1780	Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	1780	Ajout			Oui	Abréviation
	1780	Modification + Ajout			Oui	
FFFF ii	1781	Modification (lettre)			Oui	BN Autriche
	1781	Modification (n°)			Oui	BN Autriche
	1781	Modification (n°)			Oui	BN Autriche
	1781	Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	BN Autriche
	1781	Modification (lettre)			Oui	BN Autriche
	1781	Modification			Oui	BN Autriche
	1781	Modification (ponctuation+typo)			Oui	BN Autriche
	1781	Ajout (lettre) ?			Oui	BN Autriche
	1781	Modification (n°)			Oui	BN Autriche
	1781	Modification (lettre)			Oui	BN Autriche
	1781	Modification (lettre)			Oui	BN Autriche
	1781	Modification (lettre)			Oui	BN Autriche
	1781	Modification (typo)			Oui	BN Autriche
	1781	Modification (typo)			Oui	BN Autriche
	1781	Modification			Oui	BN Autriche
	1781	Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	BN Autriche
	1781	Ajout (lettre)			Oui	BN Autriche
	1781	Modification (ponctuation)			Non	BN Autriche
	1782	Ajout (mot)			Non	BN Autriche
	1782	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	BN Autriche
	1782	Ajout (mot)			Oui	BN Autriche

	1782		Modification			Oui	BN Autriche
	1782		Ajout (mot)			Oui	BN Autriche
	1782		Modification			Oui	BN Autriche
	1782		Suppression	Deleatur		Oui	BN Autriche
	1782		Modification (lettre)			Oui	BN Autriche
	1782		Modification (lettre)			Oui	BN Autriche
	1782		Modification (ponctuation+typo)			Oui	BN Autriche
	1783		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1783		Modification (ponctuation)			Oui	
	1783		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1783		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1783		Modification (mot)			Oui	
	1783		Ajout (mot)			Oui	
	1783		Suppression ?	Deleatur		?	
	1783		Modification (mots)			Oui	
	1783		Modification (mots)			Oui	
	1783		Ajout (mot)			Oui	
	1783		Suppression (mots)			Oui	
	1783		Modification (lettre)			Oui	
	1783		Modification (mots)			Oui	
	1783		Suppression mots	Deleatur		Oui	
	1783		Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1783		Ajout			Oui	
	1783		Suppression (mot)	Deleatur		Non	
	1783		Ajout (mot)			Oui	
	1784		Ajout	Obèle		Oui	BN Autriche
	1784		Modification (ponctuation+typo)			Oui	BN Autriche
	1784		Suppression	Deleatur		Oui	
	1784		Ajout			Oui	
	1784		Modification			Oui	
FFFF iii	1785						
	1786		Ajout (n° chap)		N	Oui	
	1787						

	1788						
FFFF iii	1789		Modification			Oui	
	1789		Modification			Oui	
	1789		Modification (lettre)			Non	
	1789		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1789		Suppression (lettre) + Ajout (ponctuat	Deleatur		Oui	
	1789		Modification (mot)			Oui	
	1789		Modification (lettre)			Oui	
	1789		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1789		Suppression (paragraphe)	Barré		Oui	
	1790		Suppression (paragraphe)	Barré		Oui	
	1790		Ajout (mot)			Oui	
	1790		Modification			Oui	
21. Des mineurs, et autres à qui on doit bailler administrateurs, et des emancipations.							
	1791		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	1791		Ajout			Oui	
	1792		Ajout	Double obèle		Oui	
	1792		Modification			Oui	
	1793		Modification	Double obèle		Oui	
	1793		Modification			Oui	
	1793		Modification (lettre)			Incorrect	Erreur lettre
	1793		Ajout (ponctuation)			Incorrect	
	1793		Modification (typo)			Oui	
	1793		Modification (lettre)			Oui	
	1793		Modification (typo)			Oui	
	1793		Modification			Oui	
	1793		Modification (typo)			Oui	
	1793		Suppression (ponctuation)			Oui	
	1793		Modification			Incorrect	
	1793		Modification			Oui	
	1793		Modification	Croix		Oui	
	1793		Ajout	Obèle		Oui	
	1793		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	

1794		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1794		Ajout (mot)		Oui	
1794		Modification (mot)		Oui	
1794		Modification (mot)		Oui	
1794		Modification (n°)		Oui	
1794		Modification (typo)		Oui	
1794		Modification (ponctuation+typo)		Oui	
1794		Modification (lettre)		Oui	
1794		Modification		Oui	
1795		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1795		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1795		Ajout (mot)		Oui	
1795		Modification (ponctuation)		Oui	
1795		Modification (lettre)		Oui	
1796		Modification (lettre)		Oui	
1796		Modification (ponctuation+typo)		Oui	
1796		Modification		Oui	
1796		Modification		Oui	
1796		Modification (lettre)		Oui	
1796		Modification (ponctuation)		Oui	
1796		Modification (lettre)		Oui	
1796		Ajout (mot)		Oui	
1796		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1796		Modification (lettre)		Oui	
1797		Modification		Oui	
1797		Modification		Oui	
1797		Modification (ponctuation)		Oui	
1797		Modification		Oui	
1797		Modification (lettre)		Oui	
1798		Modification (ponctuation+typo)		Oui	
1798		Ajout (ponctuation)		Non	
1798		Modification (lettre)		Oui	
1798		Modification (ponctuation)		Non	

	1798		Modification (ponctuation)			Non	
	1798		Ajout			Oui	
	1798		Modification	U		Oui	
	1799		Modification (lettre)		MG	Oui	
	1799		Modification (mot)		MG	Oui	
	1799		Modification (lettre)		N	Oui	
	1799		Modification (typo)		MG	Oui	
	1799		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	1799		Ajout (lettre)		MG	Oui	Abréviation
	1800		Modification			Oui	
	1800		Modification (typo)			Oui	
	1800		Modification			Oui	
	1800		Modification (lettre)			Oui	
	1800		Modification (lettre)			Oui	
	1800		Suppression	Deleatur		Oui	
	1800		Modification (lettre)			Oui	
	1800		Modification (mot)			Oui	
	1800		Ajout (note marginale)			Oui	
	1800		Modification (lettre)			Oui	
	1800		Modification (lettre)			Oui	
GGGG	1801		Modification (lettre)			Oui	
	1801		Modification (lettre)			Oui	
	1801		Modification (lettre) ?		N ?	Oui	
	1801		Modification			Oui	
	1801		Modification (mot)			Oui	
	1801		Modfication (n°)			Oui	
	1802		Modification (lettre+typo)		N	Oui	
	1802		Modification (lettre)		MG	Oui	
	1802		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	1802		Modification (mot)	Croix	MG	Oui	
	1802		Modification (mot)		MG	Oui	
	1802		Modification (mot)		MG	Oui	
	1802		Modification (mot)		MG	Oui	

	1802	Modification (lettre)		MG	Oui	
	1803	Modification			Oui	
	1803	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1803	Ajout (n° article)			Oui	
	1803	Modification (typo)			Oui	
	1803	Modification (mot)			Oui	
	1804	Modification			Incorrect ?	1 lettre manquante
	1804	Modification (lettre)			Oui	
	1804	Modification (mot)			Oui	
	1804	Modification (n°)			Oui	
	1804	Ajout (mot)			Oui	
	1804	Suppression (mot) ?	Deleatur ?		Oui	
	1804	Modification (lettre)			Oui	
	1804	Modification (n°)			Oui	
	1804	Modification			Oui	
	1804	Modification			Oui	
GGGG ii	1805	Ajout (n° marge)			Oui	
	1805	Modification (lettre)			Oui	
	1805	Ajout (n° marge)			Oui	
	1805	Modification (ponctuation)			Oui	
	1805	Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	1805	Ajout (n° marge)			Oui	
	1805	Ajout	Double obèle		Oui	
	1805	Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1805	Modification (lettre)			Oui	
	1805	Ajout (n° marge)			Oui	
	1805	Modification (typo)			Oui	
	1805	Modification (lettre)			Oui	
	1806	Modification (lettre)			Oui	
	1806	Ajout (n° marge)			Oui	
	1806	Ajout ?			Oui	
	1806	Modification (lettre)			Oui	
	1806	Ajout (n° marge)			Oui	

	1806		Modification (mot)			Oui	
	1806		Ajout			Oui	
	1807		Modification (lettre)			Oui	
	1807		Modification (lettre)			Oui	
	1807		Ajout (mot)			Oui	
	1807		Modification (lettre)			Oui	
	1807		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	
	1807		Modification (n°)			Non	
	1807		?			Non	
	1807		Ajout (n° article)			Oui	
	1807-1808		Ajout	Obèle		Oui	
	1807		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1808		Ajout (note marginale)			Oui	
	1808		Ajout (lettre)			Non	
	1808		Modification (lettre)			Oui	
	1808		Modification			Oui	Abréviation
	1808		Modification (mot)			Oui	
	1808		Modification (lettre)			Oui	
GGGG iii	1809		Modification (mot)			Oui	
	1809		Modification (lettre)			Oui	Abréviation
	1809		Modification			Oui	Abréviation
	1809		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1809		Modification (lettre)			Oui	Abréviation
	1809		Modification (lettre)			Oui	
	1809		Ajout (mot)			Oui	
	1809		Modification (mot)			Oui	
	1810		Ajout			Oui	
	1810		Modificatin (typo)			Oui	
	1810		Suppression	Deleatur		Oui	
	1810		Ajout	Obèle		Oui	
	1810		Suppression (n° article)	Biffure		Oui	
	1810		Ajout (lettre)			Oui	Abréviation
	1810		Modification			Oui	

	1810	Modification (mot)		Oui	
	1810	Modification (lettre)		Oui	
	1810	Modification		Oui	
	1811	Modification (lettre)		Oui	
	1811	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
	1811	Modification (lettre)		Oui	
	1811	Modification (ponctuation) ?	Obèle	Oui	
	1811	Ajout mot			
	1811	Modification	#	Non	
	1811	Ajout (ponctuation)		Incorrect	
	1811	Modification (typo)		Oui	
	1811	Modification		Oui	
	1811	Ajout (lettre)		Oui	
	1811	Ajout	Obèle	Oui	
	1812	Ajout		Oui	
	1812	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1812	Suppression (mot)	Deleatur	Oui	
	1812	Modification (lettre)		Oui ?	
	1812	Modification (lettre)		Oui	
	1812	Modification (lettre)		Oui	
	1812	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1812	Ajout		Oui	
	1812	Ajout		Oui	
	1812	Ajout (lettre)		Oui	
	1812	Modification (lettre)		Oui	
GGGG iii	1813	Modification (lettre)		Oui	
	1813	Modification (lettre)		Oui	
	1814	Ajout (mot)		Oui	
	1814	Modification		Oui	
	1814	Ajout (mot)		Oui	
	1814	Modification (ponctuation)		Oui	
	1814	Modification (typo)		Oui	
	1814	Ajout (mot)		Oui	

1814	Modification (mot)		Oui
1814	Modification (lettre)		Oui
1815	Modification (ponctuation)		Non
1815	Ajout (lettre)		Oui
1815	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui
1815	Ajout (mot)		Oui
1815	Modification (typo)		Oui
1815	Modification	U	Oui
1815	Ajout (mot)		Oui
1815	Ajout (lettre)		Non ?
1815	Modification (n°)		Oui
1815	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui
1815	Ajout (ponctuation)		Non
1815	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui
1815	Modification (typo)+Ajout (ponctuation)		Oui
1815	Modification (lettre)		Non
1816	Modification (lettre)		Oui
1816	Modification (typo)+Ajout (ponctuation)		Oui
1816	Ajout (lettre)		Oui
1817	Modification (lettre)		Oui
1817	Modification (typo)+Ajout (ponctuation)		Oui
1817	Modification (lettre)		Oui
1817	Modification (ponctuation+lettre)		Oui
1818	Modification (lettre)		Oui
1818	Modification + Ajout (mot)		Oui
1818	Ajout (lettre)		Oui
1818	Ajout (mot)		Oui
1818	Modification		Oui
1819	Modification (mot)		Oui
1819	Modification		Oui

	1819	Ajout (n° article)		Oui	
	1819	Modification (lettre)		Oui	
	1820	Modification (n°)		Oui	
	1820	Modification (lettre)		Oui	
	1820	Ajout (mot)		Oui	
	1820	Modification (lettre)		Oui	
	1821	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
	1821	Modification (lettre)		Oui	
	1821	Ajout (lettre)		Oui	
	1822	Modification (mot)		Oui	
	1823	Modification (lettre)		Oui	
	1823	Ajout (ponctuation)		Non	
	1823	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1823	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1823	Ajout (note marginale)		Oui	
	1823	Modification (typo)		Oui	
	1823	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1823	Ajout (ponctuation)		Non	
	1824	Modification (lettre)		Oui	
	1824	Suppression (mot)	Deleatur	Oui	
	1824	Modification (lettre)		Oui	
	1824	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
	1824	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1824	Modification ?		Incorrect ?	
	1824	Modification ?		Incorrect ?	
	1824	?		?	
	1824	Ajout (lettre)		Oui	
	1824	Modification		Non	
	1824	Modification (lettre)		Oui	
HHHH	1825	Ajout (mot)		Oui	
	1825	Modification (lettre)		Oui	
	1825	Modification (lettre)		Oui	
	1825	Modification (mot)		Oui	

1825		Modification		Oui	
1826		Modification (lettre)		Oui	
1826		Modification (n° article)		Oui	
1826		Modification (mot)		Oui	
1826		Modification (mot)		Oui	
1826		Modification		Oui ?	
1826		Modification (lettre)		Oui	
1826		Modification (lettre)		Oui	
1826		Ajout (note marginale)		Oui	
1826		Suppression (mot)	Deleatur	Oui	
1826		Modification		Oui	
1826		Modification (mot)		Oui	
1826		Modification (lettre)		Oui	
1827		Ajout		Oui	
1827		Ajout (lettre)		Oui	
1827		Modification (typo)		Oui	
1827		Ajout		Oui	
1827		Ajout		Oui	
1827		Ajout (lettre)		Oui	
1827		Modification	U	Oui	
1827		Modification (n° article)		Oui	
1827		Modification (mot)		Oui	
1827		Modification	U	Oui	
1827		Modification (mot)		Oui	
1827		Ajout (mot)		Oui	
1828		Modification	U	Oui	
1828		Ajout (mot)		Oui	
1828		Modification		Oui	
1828		Modification (lettre)		Oui	
1828		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1828		Modification		Oui	
1828		Modification (typo)		Oui	
1828		Modification (n°)		Non	

	1828	Modification (mot)		Oui	
	1828	Modification (lettre)		Oui	
	1828	Modification (lettre)		Oui	
	1828	Ajout (lettre)		Oui	
	1828	Modification (mot)		Oui	
	1828	Modification (lettre)		Oui	
	1828	Ajout (mot)		Oui	
	1828	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1828	Modification (typo)		Oui	
	1828	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
	1828	Modification (lettre)		Oui	
	1828	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
	1828	Modification (lettre)		Oui	
HHHH ii	1829	Modification (typo)		Oui	
	1829	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
	1829	Ajout (lettre)		Oui	
	1829	Modification (n°)		Oui	
	1829	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
	1830	Ajout (mot)		Oui	
	1830	Modification		Oui	
	1830	Modification (lettre)		Oui	
	1830	Modification (lettre)		Non ?	
	1830	Modification (n°)		Oui	
	1830	Modification (mot)		Oui	
	1830	Modification (lettre)		Oui	
	1830	Modification (n° article)		Oui	
	1830	Suppression (mot)	Deleatur	Oui	
	1830	Ajout (mot)		Oui	
	1831	Modification		Oui	
	1831	Modification (lettre)		Oui	
	1831	Ajout (mot)		Oui	
	1831	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1831	Modification (typo)		Non	

	1831		Modification (typo)			Oui	
	1831		Ajout (mot)			Oui	
	1831		Ajout			Oui	
	1831		Modification (n°)			Oui	
	1831		Modification			Oui	
	1832		Modification			Oui	
	1832		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	
	1832		Modification (lettre)			Oui	
	1832		Modification			Oui	
	1832		Modification			Oui	
	1832		Ajout			Oui	
	1832		Modification (mot)			Oui	
	1832		Ajout (ponctuation)			Oui	
	1832		Modification (lettre)			Oui	
	1832		Modification (lettre)			Oui	
	1832		Modification (lettre)			Oui	
HHHH iii	1833		Modification (lettre)			Oui	
	1833		Modification			Oui	
	1833		Modification (mot)			Oui	
	1833		Modification (mot)			Oui	
	1833		Ajout	Croix ?		Oui	
	1833		Ajout	≠		Oui	
	1834		Modification (lettre)			Oui	
	1834		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1834		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1834		Modification (n° article)			Oui	
	1834		Modification			Oui	
	1834		Modification (mot)			Oui	
	1835		Modification (n° article)			Oui	
	1835		Modification (mot)		N	Oui	
	1835		Ajout (n° marge)			Oui	
	1835		?	Biffure		Oui ?	Ajout mot
	1835		?	Biffure		Oui ?	Modification mot

	1835		Ajout (n° marge)			Oui	
	1835		?	Biffure		Oui ?	Modification lettre
	1835		?	Biffure		Oui ?	Suppression mot
	1835		Modification			Oui	
	1835		Modification			Oui	
	1835		Ajout (n° marge)			Oui	
	1835		?	Biffure		Oui ?	Modification
	1835		Modification (lettre)		N	Oui	
	1836		Modification (lettre)			Oui	
	1836		Ajout (mot)			Oui	
	1836		Modification (typo)			Oui	
	1836		Modification (mot)			Oui	
	1836		Modification (mot)			Oui	
	1836		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1836		Modification (lettre)			Oui	
HHHH iiiii	1837		Ajout (lettre)			Oui	
	1837		Modification			Oui	
	1837		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1837		Modification (lettre)			Oui	
	1837		Modification (n°) ?			Oui	
	1837		Modification			Oui	
	1837		Modification (lettre)			Oui	
	1838		Modification (lettre)		MG	Oui	
	1838		Ajout (mot)		MG	Oui	
	1838		Modification		MG	Oui	
	1838		Modification (lettre)		MG	Oui	
	1838		Modification		Mélange	Oui	
	1838		Modification		MG	Oui	
	1838		Modification		MG	Oui	
	1838		Modification (lettre)		MG	Oui	
	1838		Modification (mot)		Mélange	Oui	
	1838		Modification		MG	Oui	
	1838		Ajout (lettre)		MG	Oui	

	1838		Modification (lettre)		MG	Oui	
	1838		Modification		MG	Oui	
	1838		Suppression (lettre)	Deleatur	MG	Oui	
	1838		Modification (lettre)		MG	Oui	
	1838		Modification (mot)		MG	Oui	Abréviation
	1838		Modification		MG	Oui	
	1839		Modification (lettre)			Oui	
	1839		Ajout (ponctuation)			Oui	
	1839		Modification (ponctuation)			Oui	
	1839		? (lettre)	Biffure		Oui ?	Modification lettre
	1839		Modification (ponctuation)			Non	
	1839		? (lettre)	Biffure		Oui ?	Modification lettre
	1839		? (ponctuation)	Biffure		Oui ?	Suppression
	1839		?	Biffure		Oui ?	Modification
	1839		Modification (lettre) ?			Oui	
	1839		Modification (n°)			Oui	
	1839		?				
	1840		Modification (mot)			Oui	
	1840		Modification (n°)			Oui	
	1840		Ajout (mot)			Oui	Abréviation
	1840		Modification		Mélange	Oui	
	1840		Ajout (mot)			Non	
	1840		Ajout (lettre)			Oui	
	1840		Modification			Oui	
	1840		Modification (mot)			Oui	
	1840		Ajout (note marginale)			Oui	Mauvais endroit
	1840		Modification (lettre)			Oui	
	1840		Modification (lettre)			Oui	
	1840		Ajout			Oui	
	1840		Modification			Oui	
	1840		Modification (lettre)			Oui	
	1841		?	Obèle		Oui ?	Ajout mots
	1841		Modification ?			Oui	

	1841	Modification (lettre)	Obèle inversé	Oui	
	1841	Modification (mot)		Oui	
	1841	Ajout (note marginale)		Oui	
	1841	Modification (lettre)		Oui	
	1841	Modification (lettre)		Oui	
	1841	?		Non	
	1841	Modification (lettre)		Oui	
	1841	Modification ?		Oui	
	1842	Modification (mot)		Oui	
	1842	Modification (lettre)		Oui	
	1842	Modification (mot)		Incorrect	
	1842	Ajout (mot)		Oui	
	1842	Modification (mot)		Oui	
	1841-1842	Modification	Obèle	Oui	
	1842	Modification (n° article)		Oui	
	1842	Modification (lettre)		Oui	
	1842	Modification (mot)		Oui	
	1842	Modification (lettre)		Oui	
	1843	Modification (n° article)		Oui	
	1843	Modification (lettre)		Oui	
	1843	Modification (mot)		Oui	
	1843	Modification (lettre)		Oui	
	1843	Ajout		Oui	
	1843	Modification (n°)		Oui	
	1843	Modification (n° article)		Oui	
	1843	Ajout ?	≠	Oui	
	1843	Modification		Oui ?	Abréviation
	1844	Modification		Oui	
	1844	Ajout ?		Non	
	1844	Modification		Oui	
	1845	Ajout	Double obèle	Oui	
	1845	Modification (lettre)		Oui	
	1845	Modification (lettre)		Oui	

1845		Modification (lettre)		Oui	
1845		Modification (ponctuation+typo)		Oui	
1845		Modification (lettre)		Oui	
1845		Modification (ponctuation+typo)		Oui	
1845		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1845		Ajout (ponctuation)		Oui	
1845		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1845		Modification (mot)		Oui	
1845		Modification (lettre)		Oui	
1846		Modification		Oui	
1846		Modification (n°)		Oui	
1846		Modification (typo)		Oui	
1846		Modification (lettre)		Oui	
1846		Modification (typo)		Oui	
1846		Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
1846		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1846		Suppression (mot)	Deleatur	Non	
1846		Modification (n°)		Oui	
1846		Modification (typo)		Oui	
1846		Suppression (ponctuation)		Oui	
1846		Modification (typo)		Oui	
1846		Modification (lettre)		Oui	
1846		Modification (lettre)		Oui	
1846		Modification (typo)		Oui	
1846		Modification		Oui	
1846		Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
1846		Modification (typo)		Oui	
1847		Modification		Oui	
1847		Modification	U	Oui	
1847		Modification (lettre)		Oui	
1847		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1847		Modification		Non	
1847		Modification		Non	

	1847	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1847	Modification (n° article)		Oui	
	1847	Modification		Oui	
	1847	Ajout (n° marge)		Non	
	1848	Modification (lettre)		Oui	
	1848	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1848	Modification		Oui	
	1848	Ajout (n° marge)		Oui	
	1848	Modification (ponctuation)		Non	
	1848	Modification (lettre)		Oui	
	1848	Modification (lettre)		Oui	
	1848	Modification		Oui	
	1848	Ajout	Double obèle	Oui	
	1848	Ajout (n° marge)		Oui	
	1848	Ajout (n° marge)		Oui	
III	1849	Ajout (lettre)		Oui	
	1849	Ajout (n° marge)		Oui	
	1849	Ajout (n° marge)		Oui	
	1849	Ajout (n° marge)		Oui	
	1849	Modification (typo)		Oui	
	1849	Ajout (n° marge)		Oui	
	1849	Modification		Oui	
	1849	Suppression (mot)	Deleatur	Oui	
	1849	Ajout (n° marge)		Oui	
	1849	Ajout (n° marge)		Oui	
	1849	Ajout (n° marge)		Oui	
	1849	Ajout (n° marge)		Oui	
	1849	Modification (typo)		Oui	
	1849	Modification (lettre)		Oui	
	1849	Modification		Oui	
	1850	Ajout (n° marge)		Oui	
	1850	Modification (typo)		Oui	
	1850	Modification (ponctuation+typo)		Oui	

	1850		Modification (typo)			Non	
	1850		Modification			Oui	
	1850		Ajout (n° marge) ?			Oui	
	1850		Ajout (n° marge) ?			Oui	
	1851		Modification (typo)			Oui	
	1851		Modification (lettre)			Oui	
	1851		Modification (lettre)			Oui	
	1851		Ajout (mot)			Oui	
	1851		Ajout (n° marge)			Oui	
	1851		Modification (lettre)			Oui	
	1851		Ajout (n° marge)			Oui	
	1851		Modification (typo)			Oui	
	1851		Ajout (n° marge)			Oui	
	1851		Modification (typo)			Oui	
	1851		Modification (lettre)			Oui ?	
	1851		Modification (n°)			Oui	
	1851		Ajout	Obèle		Oui	
	1851		Modification			Oui	
	1851		Ajout (n° marge)			Oui	
	1852		Modification (lettre)			Oui	
	1852		Ajout (n° marge)			Oui	
	1852		Modification (lettre)			Oui	
	1852		Ajout (n° marge)			Oui	
	1852		Modification (lettre)			Oui	
	1852		Modification (lettre)			Oui	
	1852		Modification (mot)			Oui	
	1852		Modification			Oui	
	1852		Ajout (mot)			Oui	
	1852		Ajout			Oui	
	1852		Ajout (n° marge)			Oui	
	1852		Modification (ponctuation)			Oui	
	1852		Modification (typo)			Oui	
	1852		Modification (lettre)			Oui	

III ii	1853	Ajout (ponctuation)		Non	
	1853	Ajout (ponctuation)		Non	
	1853	Ajout (n° marge)		Oui	
	1853	Modification (typo)		Oui	
	1853	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1853	Ajout (n° marge)			
	1853	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1853	Ajout (n° marge)		Oui	
	1853	Modification (typo)		Oui	
	1853	Ajout (ponctuation)		Non	
	1853	Ajout (ponctuation)		Non	
	1853	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1853	Modification (lettre)		Oui	
	1853	Modification (mot)		Oui	
	1853	Ajout (ponctuation)		Non	
	1853	Modification (lettre)		Oui	
	1853	Modification (lettre)		Oui	
	1853	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1853	Modification		Non	
	1853	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1853	Ajout (n° marge)		Oui	
	1853	Modification (ponctuation)		Oui	
	1854	Modification (lettre)		Oui	
	1854	Modification		Oui	
	1854	Ajout (n° marge)		Oui	
	1854	Modification (typo)		Oui	
	1854	Modification (typo)		Oui	
	1854	Modification (lettre)		Oui	
	1854	Modification (lettre)		Oui	
	1854	Ajout (n° marge)		Non	
	1854	Modification		Oui	
	1854	Modification (lettre)		Oui	
	1854	Modification (typo)		Oui	

	1854	Ajout (n° marge)		Oui	
	1854	Ajout (n° marge)		Oui	
	1854	Ajout (mot)		Oui	
	1854	Ajout (n° marge)		Oui	
	1854	Ajout (lettre)		Non	
	1855	Modification (mot)		Oui	
	1855	Suppression (ponctuation)		Oui	
	1855	Ajout (n° marge)			
	1855	Modification (lettre)		Non	
	1855	Ajout (n° marge)		Oui	
	1855	Modification		Oui	
	1855	Ajout (ponctuation)		Non	
	1855	Ajout (n° marge)		Oui	
	1855	Ajout		Oui	
	1855	Modification		Oui	
	1855	Modification	U	Oui	
	1855	Modification		Oui	
	1855	Ajout (n° marge)		Oui	
	1855	Modification		Oui	
	1855	Modification (lettre)		Oui	
	1855	Modification ?		Oui	
	1855	Modification (ponctuation)		Oui	
	1855	Ajout (ponctuation)		Non	
	1855	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
	1855	Ajout (ponctuation)		Oui	
	1856	Ajout (n° marge)		Oui	
	1856	Modification (lettre)		Oui	
	1856	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
	1856	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1856	Modification		Oui	
	1856	Modification (lettre)		Oui	
	1856	Modification (n°)		Oui	
III iii	1857	Modification (lettre)		Oui	

	1857	Modification		Oui	
	1857	Modification (lettre)		Oui	
	1857	Modification (lettre)		Oui	
	1857	Modification (lettre)		Oui	
	1857	Ajout (note marginale)		Oui	
	1857	Modification (lettre)		Oui	
	1858	Modification (n° article)		Non	
	1858	Modification (ponctuation+typo)		Oui	
	1858	Modification (n°)		Oui	
	1858	Ajout	Obèle		
	1859	Modification (lettre)		Oui	
	1859	Modification		Oui	
	1859	Modification (ponctuation+typo)		Non	
	1859	Modification (typo)		Oui	
	1860	Ajout ?		Oui	
	1860	Ajout		Oui	
	1860	Modification		Oui	
	1860	Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
III iii	1861	Ajout		Non	
	1861	Suppression	Deleatur	Oui	
	1861	Ajout (mot)		Oui	
	1861	Modification (mot)		Oui	
	1861	?		?	Pas de changement
	1861	Modification (mot)		Oui	
	1861	Modification (typo)		Oui	
	1862	Ajout (mot)		Oui	
	1862	Suppression	Deleatur	Oui	
	1862	Modification (lettre)		Oui	
	1862	Modification (lettre)		Oui	
	1863	Modification (lettre)		Oui	
	1863	Suppression (lettre)	Deleatur	Oui	
	1863	Modification (typo)		Oui	
	1863	Modification (lettre)		Oui	

1864		Modification (lettre)			Oui	
1864		Modification (lettre)			Oui	
1864		Modification (lettre)			Oui	
1864		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
1864		Ajout (mot)			Oui	
1864		Modification (lettre)			Oui	
1864		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
1864		Ajout (mot)			Oui	
1864		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
1864		Modification (lettre)			Oui	
1864		Ajout (lettre)			Oui	
1864		Modification (lettre)			Oui	
1865						
1866		Modification (lettre)			Oui	
1866		Modification (typo)			Oui	
1866		Modification (lettre)			Oui	
1866		Ajout			Non	
1866		Modification (lettre)			Oui	
1867-1868		Ajout	Obèle		Oui	
1867		Ajout (n° marge)			Oui	
1867		Modification			Oui	
1868		?			Oui ?	Modification typo
1868		Modification (mise en page)	Trait horizontal		Oui	
1868		Modification (mot)			Oui	
1868		Ajout (n° marge)			Oui	
1868		Ajout (n° marge)			Oui	
1869		Modification (typo)			Oui	
1869		Ajout (n° marge)			Oui	
1869		Modification (lettre)			Oui	
1869		Modification (n°)			Non	
1869		Ajout (n° marge)			Oui	
1869		?				
1869		Modification (n°)			Oui	

	1869	Modification			Oui	
	1869	Modification (lettre)			Oui	
	1869	Modification (n°)			Oui	
	1869	Ajout (n° marge)			Oui	
	1869	Modification (typo)			Oui	
	1869	Ajout (n° marge)			Oui	
	1870	Modification (lettre)			Oui	
	1870	Ajout (mot)			Oui	
	1870	Modification (date)			Oui	
	1870	Ajout (n° marge)			Non	
	1870	Modification			Oui	
	1870	Modification (n°)			Oui	
	1870	Ajout (n° marge)			Oui	
	1870	Modification (lettre)			Oui	
	1870	Ajout (note marginale)			Oui	
	1870	Modification (lettre)			Oui	
	1869-1870	Ajout (ponctuation)			Oui	
	1870	Modification			Oui	
	1871	Modification (lettre)			Oui	
	1871	Modification (typo)			Non	
	1871	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1871	Suppression (lettre)	Deleatur		Non	
	1871	Ajout			Oui	
	1871	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	
	1871	Ajout			Oui	
	1871	Ajout (lettre)			Oui	
	1871	Suppression + Ajout	Biffure + Obèle		Oui	
	1871	Modification (n° article)			Oui	
	1872	Modification			Oui	
	1872	Modification			Oui	
KKKK	1873	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1873	Ajout (lettre)		MG	Oui	
	1873	Ajout (lettre)		MG	Oui	

	1873	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1873	Modification		MG	Oui	
	1873	Modification (lettre)		MG	Oui	
	1873	Modification (lettre) ?		MG	Oui	
	1873	Modification		MG	Oui	
	1873	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1874	Modification (lettre)		MG	Oui	
	1874	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1874	Modification (ponctuation+typo)		MG	Oui	
	1874	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1874	Suppression (ponctuation) ?	Deleatur ?	MG	Oui ?	
	1874	Ajout (mot)		MG	Oui	
	1874	Modification	U	MG	Oui	
	1874	Modification (n°)		MG	Oui	
	1874	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1874	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1875	Modification (mot)			Oui	
	1875	Modification			Oui	Abréviation
	1875	Modification (lettre)			Non	
	1875	Modification (n° article)			Oui	
	1875	Modification (mot)			Oui	
	1875	Modification			Oui	
	1875	Modification (lettre)			Oui	
	1876	Modification			Oui	
	1876	Modification (ponctuation+typo)			Non	
	1876	Modification			Oui	
	1876	Modification			Oui	
	1876	Ajout (note marginale)			Oui	
KKKK ii	1877	Modification (typo)			Oui	
	1878	Modification (mot)			Oui	
	1878	Ajout (note marginale)			Oui	
	1878	Modification (lettre)			Oui	
	1878	Modification (typo)			Oui	

	1878	Modification (lettre)			Oui	
	1879	Modification (lettre)			Oui	
	1879	Modification (n° article)			Oui	
	1879	Ajout	≠		Incomplet	
	1879	Modification (lettre)			Oui	
	1879	Suppression	Deleatur		Oui	
	1880	Modification			Oui	
	1880	Modification (lettre)			Oui	
	1880	Modification (lettre)			Oui	
	1880	Modification (lettre)			Non	
	1880	Modification (lettre)			Oui	
	1880	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1880	Ajout (lettre)			Oui	
	1880	Modification (lettre)			Oui	
	1880	Modification (lettre)			Oui	
	1880	Modification (lettre)			Oui	
KKKK iii	1881	Modification (ponctuation)			Oui	
	1881	Modification			Oui	
	1881	Ajout (ponctuation)			Non	
	1881	Ajout (ponctuation)			Non	
	1881	Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1881	Modification (mot)	Obèle		Oui	Abréviation
	1881	?			?	Aucun changement
	1881	Modification			Oui	
	1881	Modification + Ajout (mot)			Oui ?	
	1882	Ajout (n° marge)			Oui	
	1882	Ajout (n° marge)			Oui	
	1882	Ajout (ponctuation)			Oui	
	1882	Modification (lettre)			Oui	
	1882	Ajout (ponctuation)			Non	
	1882	Modification (lettre)			Oui	
	1882	Modification (ponctuation) ?			Non	
	1882	Modification (lettre)			Oui	

	1883	Ajout (n° marge)			Oui	
	1883	Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	1883	Modification			Non	
	1883	Ajout (n° marge)			Oui	
	1883	Ajout (n° marge)			Oui	
	1883	Modification (ponctuation)			Non	
	1883	Modification (typo)			Oui	
	1883	Ajout (n° marge)			Oui	
	1884	Ajout (n° marge)			Oui	
	1884	Modification (lettre)			Oui	
	1884	Modification (mot)			Oui	
	1884	Ajout (n° marge)			Oui	
	1884	Ajout (n° marge)			Oui	
KKKK iii	1885	Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	1885	Modification (lettre)		MG	Oui	
	1885	Modification ?		N	Oui	
	1885	Modification ?	U	MG	Oui	
	1885	Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	1885	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1885	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1885	Modification (ponctuation+typo)		MG	Oui	
	1885	Modification	U	MG	Oui	
	1886	Ajout (mot)		MG	Oui	Abréviation
	1886	Modification		MG		
	1886	Modification		MG	Oui	
	1886	Modification (ponctuation+typo)		MG	Oui	
	1886	Ajout (n° marge)		N	Non	
	1886	Modification (mot)		MG	Oui	
	1886	Modification (mot)		MG		
	1886	Modification (lettre)		MG	Oui	
	1886	Modification (n° article)		MG	Oui	
	1886	Modification	#	MG	Oui	
	1886	Ajout (mots)		MG	Oui	

1887		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
1887		Ajout (mot)			Oui	Abréviations ligne
1887		Modification			Oui	
1887		Ajout (mot)			Oui	
1887		Suppression	Deleatur			
1887		Modification (lettre)			Oui	Abréviation
1887		Modification (typo)			Oui	
1887		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
1887		Ajout (mot)			Oui	
1887		Ajout (n° article)			Incorrect	
1887		Ajout	≠		Oui	
1887		Modification (typo)			Oui	
1888		Modification (mot)			Oui	
1888		Modification (lettre)			Oui	
1888		Modification			Oui	
1888		Modification (lettre)			Oui	
1888		Ajout			Oui	
1888		Modification (mot)			Oui	
1888		Ajout (note marginale)	Croix 4 points		Oui	
1888		Modification (mot)			Oui	
1888		Ajout (mot) ?			Non	Aucun changement
1888		Ajout (n° marge)			Non	
1889		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
1889		Ajout	Double obèle		Oui	
1889		Modification			Oui	
1889		Ajout (n° marge)			Oui	
1889		Modification (lettre)			Oui	
1889		Ajout (mot)			Oui	
1889		Ajout			Oui	
1889		Ajout (n° marge)			Oui	
1889		Ajout			Oui	
1889		Ajout (n° marge)			Oui	
1889		Ajout (n° marge)			Oui	

1889		Ajout		Oui	
1890		Ajout (mot)		Oui	
1890		Ajout (n° marge)		Oui	
1890		Modification (lettre)		Oui	
1890		Modification (lettre)		Oui	
1890		Modification (lettre)		Oui	
1890		Modification (lettre)		Oui	
1890		Modification (n° article)		Oui	
1890		Ajout (n° marge)		Oui	
1890		Ajout		Oui	
1890		Modification		Oui	
1890		Ajout (n° marge)		Non	
1891		Modification (ponctuation+typo)		Oui	
1891		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Non	
1891		Ajout (n° marge)		Oui	
1891		Suppression (mot)	Deleatur	Oui	
1891		Modification (lettre)		Oui	
1891		Modification (typo)		Oui	
1891		Modification (ponctuation+typo)		Oui	
1891		Ajout (lettre)		Non	
1891		Modification		Oui	
1892		Modification		Oui	
1892		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1892		Suppression (ponctuation)	Deleatur	Oui	
1892		Modification (lettre)		Oui	
1892		Modification (lettre)		Oui	
1892		Modification (ponctuation)		Oui	
1892		Modification (typo)		Oui	
1893		Modification (lettre)		Oui	
1893		Modification (lettre)		Oui	
1893		Modification		Oui	
1893		Modification (lettre)		Oui	
1893		Modification (ponctuation+typo)		Oui	

	1893	Ajout (mot)			Oui	
	1893	Modification			Oui	
	1893	Modification (typo)			Oui	
	1894	Ajout (n° article)			Oui	
	1894	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	1895	Modification		MG	Oui	
	1895	Modification		MG	Oui	
	1895	Modification		MG	Non	
	1895	Ajout (mot)		MG	Oui	
	1895	Ajout	≠	MG	Oui	
	1895	Modification (n° article)		MG	Incorrect ?	
	1895	Modification	#	N	Oui	
	1895	Modification	Trait horizontal	MG	Non	
	1895	Modification		MG	Oui	
	1895	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1896	Ajout (n° marge) ?		N	Non ?	
	1896	Modification		MG	Oui ?	
	1896	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1896	Ajout (mot)		MG	Oui	
	1896	Ajout	Croix	MG	Oui	
	1896	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1896	Modification (lettre)		MG	Oui	
	1896	Modification (mot)		MG	Oui	
	1896	Ajout (n° marge)		N	Oui	
	1896	Modification (typo)		MG	Oui	
LLLL	1897	Modification (lettre)			Oui	
	1897	Ajout (note marginale)			Oui	
	1897	Ajout (note marginale)			Oui	
	1897	Modification			Oui	
	1897	Modification (typo)			Oui	
	1898	Modification (n° article)			Oui	
	1898	Ajout (mot)			Oui	
	1898	Modification (n° article)			Oui	

	1899		Modification	#		Oui	
	1899		Modification (n° article)			Oui	
	1899		Modification (typo)			Oui	
	1899		Modification			Oui	
	1899		Modification (lettre)			Oui	
	1899		Modification (lettre)			Oui	
	1899		Modification (n° article)			Oui	
	1900		Modification (mot)		MG	Oui	
	1900		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	1900		Ajout ?		MG	Oui	
22. Des successions et partages.							
LLLL ii	1901		Modification (lettre)		N	Oui	
	1902		Ajout (mot)		MG	Oui	
	1902		Modification		MG	Oui	
	1903						
	1904		Ajout (n° marge)		MG ?	Oui	
LLLL iii	1905		Modification		N ?	Oui	
	1905		Ajout		N ?	Oui	
	1905		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N ?	Non	
	1906		Ajout		MG	Non	
	1906		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	1906		Ajout (note marginale)	Croix 4 points	MG		
	1905-1906		Ajout (lettre)		N	Oui	
	1906		Ajout (note marginale)		MG		
	1906		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	1907		Modification (lettre)			Oui	
	1907		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1907		Modification (lettre)			Oui	
	1908		Modification (n° article)			Oui	
	1908		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	1908		Modification			Non	
LLLL iiiii	1909						
	1910		Ajout (lettre)			Oui	

	1911		Modification (lettre)			Oui	
	1912						
	1913						
	1913-1914		Modification (lettre sommaire)			Non	
	1913-1914		Ajout (lettre sommaire)			Non	
	1914		Ajout (mot)	Obèle		Oui	
	1914		Suppression (note marginale)	Biffure		Oui	
	1914		Ajout (lettre sommaire)			Non	
	1914		Ajout (lettre sommaire)			Non	
	1914		Ajout (note marginale)			Oui	
	1915		Modification (n° article)			Oui	
	1916		Ajout (lettre)			Non	
	1916		Ajout (lettre)			Oui	
	1916		Ajout			Oui	
	1916		Modification (n°)			Oui	
	1916		Modification (n°)			Oui	
	1916		Suppression (note marginale)	Biffure		Non	
	1917		Modification (lettre)			Oui	
	1917		Ajout (note marginale)			Oui	
	1917-1918		Modification (mot)			Oui	
	1917		Modification (mot)				
	1917-1918		Modification (mot)			Non	Mot supprimé
	1917-1918		Modification (n° article)			Non	
	1919						
	1920						
MMMM	1921		Ajout (mot)			Oui	
	1922						
	1923		Ajout (lettre)		N	Oui	
	1924						
MMMM ii	1925						
	1926						
	1927		Ajout (note marginale)			Oui	
	1928						

MMMM iii	1929						
	1930		Modification (note marginale)	Trait		Non	
	1930		Modification (n° marge)			Non	
	1930		Ajout (mot)				
	1930		Modification (note marginale)	Trait		Non	
	1930		Modification (n° article)			Oui	
	1931		Ajout (note marginale)			Oui	
	1932		Ajout (note marginale)			Oui	
	1932		Ajout (note marginale)			Oui	
	1932		Ajout (note marginale)			Oui	
MMMM iiiii	1933						
	1934						
	1935						
	1936						
	1937		Ajout (n° marge)			Oui	
	1938						
	1939		Modification (lettre)			Oui	
	1939		Modification (typo)			Oui	
	1940						
	1941		Ajout (n° marge)				
	1941		Ajout (n° marge)			Oui	
	1941		Modification			Oui	
	1941		Modification ?				
	1941		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	1942		Ajout (note marginale)			Oui	
	1943		Modification (n° article)			Oui	
	1943		Modification (lettre)			Oui	
	1944						
NNNN	1945						
	1946		Modification (mot)			Non	
	1946		Modification (n° article)			Oui	
	1947		Ajout (n° article)			Oui	
	1947		Ajout (note marginale)			Oui	

	1948						
NNNN ii	1949						
	1950		Ajout (note marginale)			Oui	
	1951		Modification (n° article)			Oui	
	1952						
NNNN iii	1953						
	1954						
	1955		Modification (n° article)			Oui	
	1956						
NNNN iiiii	1957						
	1958		Modification (n° article)			Oui	
	1959		Ajout (n° article)			Oui	
	1959-1960		Modification			Oui	
	1960						
	1961		Suppression (mot)	Biffure		Oui	
	1961		Ajout (note marginale)	A		Oui	
	1961		Ajout (note marginale)				
	1961		Ajout (note marginale)	Rond barré		Oui	
	1961		Ajout (note marginale)				
	1961		Ajout (n° marge)			Oui	
	1961-1962		Ajout (ponctuation)			Oui	
	1961-1962		Modification (lettre)			Oui	
	1962		Ajout (note marginale)			Non	
	1962		Modification (lettre)			Oui	
	1962		Modification (n° marge)			Non	
	1962		Modification			Oui	
	1962		Modification (n° marge)			Oui	
	1963-1964		Modification		MG	Oui	
	1963		Modification		N	Oui	
	1963		Modification (typo)		MG	Oui	
	1964		Ajout (note marginale)	≠	MG	Incorrect	Erreur n° article
	1965		Modification (typo)		MG	Oui	
	1965		Modification (lettre)		MG	Oui	

	1965		Modification (lettre)		N	Oui	
	1965		Modification (mot)		Mélange	Oui	
	1966		Suppression (lettres)	Deleatur	N	Oui	
	1966		Modification (typo)		Mélange		
	1966		Modification		Mélange		
	1966		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	1966		Modification (ponctuation)		N	Oui	
	1966		Ajout (note marginale)		N	Incorrect	Erreur n° article
	1967		Ajout (note marginale)		N	Oui	
	1968						
OOOO	1969						
	1970		Suppression (lettre)	Deleatur	N	Oui	
	1970		Modification (lettre)		MG	Oui	
	1970		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	1971		Modification (n°)			Oui	
	1972		Modification (n°)			Oui	
OOOO ii	1973		Ajout (note marginale)	≠	MG	Non	
	1973-1974		Ajout (note marginale)	≠	MG	Oui	
	1974		Ajout (note marginale)		MG	Non	
	1974		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Non	
	1974		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	1974		Ajout		N	Non	
	1974		Ajout (note marginale)		MG		
	1974		Modification		MG	Oui	
	1973-1974		Modification (mot)		N	Oui	
	1974		Modification ?		N	Oui	
	1975		Modification (n°)		N	Oui	
	1975		Ajout (lettre)		N	Oui	
	1975		Modification (lettre)		N	Oui	
	1976		Modification (lettre)		N	Oui	
	1976		Modification		N	Oui	
	1976		Modification (mot)		N	Oui	
	1976		Ajout (note marginale)	≠	N	Oui	

0000 iii	1977						
	1978		Ajout (n° article)		MG	Oui	
	1979						
	1980						
0000 iiiii	1981						
	1982						
	1983-1984		Modification (mise en page)	Croix + Soulignement	MG	Oui	
	1983		Modification (lettre)		N	Oui	
	1984	1983	Modification		MG	Oui	
	1984		Modification (mot)			Oui	
	1985						
	1986						
	1987						
	1988						
	1989						
	1990						
	1991		Modification (lettre)			Oui	
	1992						
PPPP	1993						
	1994						
	1995		Ajout (n° article)			Incorrect ?	Erreur n° article ?
	1996						
PPPP ii	1997						
	1998						
	1999		Modification (n° article)			Oui	
	1999		Modification			Oui	
	2000		?	Croix		Oui ?	Ajout en marge
PPPP iii	2001						
	2002		Ajout (n° article)			Oui	
	2003		Ajout (ponctuation)			Oui	
	2003		Modification (n° article)			Oui	
	2004						

PPPP iii	2005		Modification (n°)			Oui	
	2006		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	2006		Ajout (ponctuation)			Oui	
	2006		Modification (lettre)			Oui	
	2006		Modification (n°)			Oui	
	2007						
	2008						
	2009						
	2010		Modification (n° article)			Non	
	2011		Ajout (note marginale)			Oui	
	2011		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	2012		Ajout (note marginale)			Oui	
	2012		Modification (lettre)			Oui	
	2013						
	2014						
	2015		Ajout (n° article)			Oui	
	2016						
QQQQ	2017		Ajout (n° marge)			Oui	
	2017		Modification			Oui	
	2017		Modification (typo)	Soulignement		Oui	
	2017		Modification (typo)	Soulignement		Oui	
	2017		Modification (mise en page)	Croix + Soulignement		Oui	
	2017		Modification (mise en page)	Croix 2 points + Soulignement		Oui	
	2017-2018		Modification (lettre)			Oui	
	2017-2018		Modification (mot)			Oui	
	2017-2018		Modification (lettre)			Oui	
	2017-2018		Modification (lettre)			Oui	
	2018		Ajout (n° marge)			Oui	
	2018		Modification (mise en page)	Soulignement		Oui	
	2018		Modification (mise en page)	Soulignement		Oui	
	2018		Modification (mise en page)	Croix + Crochet		Oui	

	2018	Modification (lettre) ?			Oui	
	2018	Modification (typo)			Oui	
	2018	Ajout (n° marge)			Oui	
	2019	Ajout (n° marge)		MG	Oui	
	2019	Modification (lettre)		N	Oui	
	2019	Modification (ponctuation)		MG	Oui	
	2019	Ajout (note marginale)		N	Oui	
	2019	Ajout (note marginale)		N	Oui	
	2019	Modification (typo)		N	Non	
	2019	Modification (mise en page)	Crochet	MG	Oui	
	2019	Modification (typo + ponctuation)		N	Oui	
	2019	Ajout (n° marge)		MG	Non	
	2019	Modification (ponctuation)		N	Oui	
	2019	Ajout (ponctuation)		MG	Non	
	2019	Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Non	
	2020	Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	2020	Modification (lettre)			Oui	
QQQQ ii	2021	Modification	U		Oui	
	2021	Ajout (n° marge)			Oui	
	2021	Ajout (n° marge)			Oui	
	2022	Suppression (mot)	Deleatur	MG	Oui	
	2022	Modification (lettre)		MG	Oui	
	2022	Modification (lettre)		N	Oui	
	2022	Ajout (n° marge)		MG	Oui	
	2022	Modification		N	Incorrect	
	2023	Ajout (n° marge)			Oui	
	2023	Ajout (n° marge)			Oui	
	2023	Ajout (n° marge)			Oui	
	2023	Ajout (n° marge)			Oui	
	2023	Ajout (n° marge)			Oui	
	2023	Ajout (n° marge)			Oui	
	2024	Modification (typo) ?	Soulignement	MG	Oui	
	2024	Ajout (n° marge)		MG	Incorrect	

	2024		Modification (n° article)		N	Non	
QQQQ iii	2025						
	2026		Ajout (n° article)			Oui	
	2027		Modification (n° article)		N	Oui	
	2027		[Suppression (mot)]		MG	Oui	
	2027		Ajout		MG	Oui	
	2027		Ajout (ponctuation)		MG	Oui	
	2027		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2028						
QQQQ iiiii	2029						
	2030						
23. Des testaments et legats.							
	2031						
	2032		Modification (n° marge)		N	Oui	
	2033						
	2034		Ajout (n° article)			Oui	
	2035		Ajout (note marginale)		N	Oui	
	2036						
	2037		Modification (ponctuation)			Oui	
	2037		Ajout (ponctuation)			Oui	
	2038		Ajout (lettre)			Oui	
	2038		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	2037-2038		Ajout	Obèle		Oui	
	2038		Modification (n° article)			Non	
	2039		Modification (n° article)			Oui	
	2039-2040		Ajout	Obèle		Oui	
	2039		Modification (n° article)			Oui	
	2040						
RRRR	2041						
	2042		Modification (lettre) ?			Non	
	2042		Suppression(lettre) ?	Deleatur		Oui	
	2042		Suppression (n° article)	Deleatur		Non	
24. Des crimes, amendes, et confiscations.							

	2043		Modification (n° article)			Oui	
	2043		Modification (lettre)			Oui	
	2044						
RRRR ii	2045						
	2046		Modification (n° article)			Oui	
	2047		Modification (mot)			Oui	Abréviation ligne
	2047		Modification (n° article)			Oui	
	2047		Modification (lettre)		N ?	Oui	
	2048						
RRRR iii	2049						
	2050		Modification (n° article)			Oui	
	2050		Modification (lettre)			Oui	
	2050		Modification (lettre)			Oui	
	2050		Modification (lettre)			Oui	
	2051		Modification (n° article)			Oui	
	2051		Modification (n° article)			Oui	
	2051		Modification (lettre)			Oui	
	2052		Modification (mise en page)	Trait horizontal		Oui	
	2052		Modification (lettre)			Oui	
RRRR iiiii	2053						
	2054		Ajout			Oui	Reformulation
	2054		Modification (n° article)			Oui	
	2054		Ajout ?			Non	
	2055		Ajout (ponctuation)			Oui	
	2056						
	2057						
	2058						
	2059		Modification (n° article)			Incorrect	
	2060						
	2061						
	2062		Modification (n° article)			Oui	
	2062		Modification (n° article)			Oui	
	2063						

	2064						
SSSS	2065						
	2066						
	2067		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	2068						
SSSS ii	2069		Modification (lettre)			Oui	
	2069		Suppression ?	Biffure		Oui ?	
	2069		Modification	U		Oui	
	2069		Modification			Oui	
	2070		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2070		Modification	U	MG	Oui	
	2070		Ajout		N	Oui	
	2070		Suppression	Deleatur	MG	Oui	
	2070		Suppression (lettre)	Deleatur	N	Oui	
	2070		Suppression (lettre)	Deleatur	N	Oui	
	2070		Ajout (ponctuation)		MG	Oui	
	2070		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2071						
	2072						
SSSS iii	2073						
	2074		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	2075						
	2076		Modification (n° sommaire)		N	Oui	
	2076		Modification (n° sommaire)		N	Oui	
SSSS iii	2077						
	2078						
	2079						
	2080						
	2081		Modification (mot)			Oui	
	2082						
	2083		Modification (ponctuation)			Oui	
	2084						
	2085						

	2086		Ajout (n° article)			Oui	
	2087		Modification (n° article)			Oui	
	2087		Modification (n° article)			Oui	
	2088		Modification (lettre)			Oui	
TTTT	2089		Modification			Oui	
	2090		Ajout (n° article)			Oui	
	2090		Suppression (n° article)	Deleatur + Biffure		Oui	
	2091						
	2092						
TTTT ii	2093						
	2094	2904					
	2095						
	2096						
TTTT iii	2097						
	2098		Modification (n° marge)		N	Oui	
	2099		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	2099		Modification (mot)		N	Oui	
	2099		Modification (lettre)		N	Oui	
	2099		Modification		N	Oui	
	2099		Modification (ponctuation)		N	Non	
	2100	3000	Suppression (lettre)	Deleatur	N	Non	
TTTT iii	2101	3001					
	2102	3002					
	2101-2102		Modification (n° article)		MG	Oui	
	2103		Ajout (lettre)		N	Oui	
	2103		Modification		N	Oui	
	2104		Modification (lettre)		N	Oui	
	2105						
	2105		Suppression (lettre)	Deleatur	N	Incorrect	Modification lettre
	2106		Modification (n° article)		MG	Oui	
	2107						
	2108						
	2109						

	2110		Modification (n° article)			Oui	
	2110		Modification (mise en page)	Trait		Oui	
	2111		Ajout (n° article)			Oui	
	2112						
VVV	2113						
	2114						
	2115						
	2116						
VVV ii	2117						
	2118						
	2119						
	2120						
VVV iii	2121						
	2122		Modification (n° marge)			Oui	Reformulation
	2123						
	2124						
Extrait d'aucunes constitutions et ordonnances							
VVV iiiii	2125						
	2126						
	2127		Ajout (note marginale)			Oui	
	2128						
	2129						
	2130						
	2131						
	2132						
	2133						
	2134						
	2135						
	2136						
XXXX	2137						
	2138						
	2135						
	2140						

Advis et consultation sur les partages des successions entre les nobles de Bretagne.								
XXXX ii	2141-2142							
	2143		Suppression	Deleatur	MG	Oui		
	2143		Suppression	Deleatur	MG	Oui		
	2143		Modification (lettre)		MG	Oui		
	2143		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Non		
	2144		Ajout	Croix	MG	Non		
	2144		Modification (n°)		MG	Non		
XXXX iii	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
	2145		Modification (n°)		MG	Non		
		2146		Modification (n°)		MG	Non	
		2146		Modification (n°)		MG	Non	
	2146		Modification (n°)		MG	Non		
	2146		Ajout (n°)	Rond barré	MG	Non		
	2146		Suppression	Biffure	MG	Non		
	2146		Modification (n°)		MG	Non		
	2146		Ajout (n°)	Croix	MG	Non		
	2146		Modification (n°)		MG	Non		

	2146		Ajout	2 traits verticaux + 1	MG	Non	
	2146		Modification (n°)		MG	Non	
	2146		Modification (n°)		MG	Non	
	2146		?	#	MG	Non	
	2146		Modification (n°)		MG	Non	
	2146		?	≠	MG	Non	
	2146		Modification (mot)		MG	Non	
	2146		Ajout	#	MG	Non	
	2146		Modification (n°)		MG	Non	
	2146		Modification (n°)		MG	Non	
	2146		Modification (mot)		MG	Non	
	2146		Modification (n°)		MG	Non	
	2146		Suppression ?	Biffure	MG	Non	
	2146		Suppression	Biffure	MG	Non	
	2147		Suppression ?	Biffure		Non	
	2147		Modification (n°)			Non	
	2147		Suppression	Biffure		Non	
	2148		Modification (n°)			Oui	
	2148		Modification (n°)			Oui	
	2148		Modification (n°)			Oui	
	2148		Modification (n°)			Oui	
	2147-2148		Modification		MG	Oui	
	2147-2148		Couvert par la feuille		MG		
	2147-2148		Couvert par la feuille		N		
	2147-2148		Couvert par la feuille		MG		
	2147-2148		Couvert par la feuille		MG		
	2147-2148		Couvert par la feuille		N		
	2147-2148		Couvert par la feuille		N		
	2147-2148		Couvert par la feuille		MG		
	2147-2148		Couvert par la feuille	Croix	MG		
XXXX iii	2149						
	2150						
	2151						

	2152						
	2153						
	2154		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2154		Ajout (mot)		MG	Oui	
	2154		Modification		MG	Oui	
	2154		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2154		Modification (mot)		MG	Oui	
	2154		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2154		Modification		MG	Oui	
	2154		Ajout (mot)		MG	Oui	
	2154		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2155		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2155		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	2155		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Non	
	2155		Modification (typo)		N	Non	
	2155		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Non	
	2156		Modification		MG	Oui	
	2156		Modification (mot)		MG	Oui ?	
	2156		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2155-2156		Ajout	Obèle	N	Oui	
	2155-2156		Suppression	Deleatur	N	Oui	
	2155-2156		Modification (mot)		N	Oui	
	2155-2156		Modification (mot)		N	Oui	
	2155-2156		Ajout		MG	Oui	
	2155-2156		Modification (mot)		N	Oui	
	2155-2156		Suppression	Biffure	N	Oui	
	2155-2156		Suppression (mot)	Obèle + Deleatur	Mélange	Oui	
	2155-2156		Modification (mot)	Obèle	Mélange	Oui	
	2155-2156		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2155-2156		Ajout (note marginale)		Mélange	Oui	
	2157-2158		Modification (mot)		MG	Oui	
	2157-2158		Ajout (mot)		MG	Oui	
	2157-2158		Ajout (note marginale)		Mélange	Incorrect	

	2157-2158		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG		
	2157-2158		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2159		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2159		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2159		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2159		Ajout (ponctuation)		MG	Oui	
	2159		Ajout (ponctuation)		N	Oui	
	2159		Suppression (ponctuation)		MG	Oui	
	2159		Modification (ponctuation)		Mélange		
	2159		Modification (ponctuation)		MG	Non	Suppression
	2159		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Non	
	2159		Modification (ponctuation+typo)		Mélange	Oui	
	2159		Modification (ponctuation+typo)		MG	Non	
	2159		Modification (lettre)		N	Oui	
	2159		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Non	
	2159		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2159		Modification	U	N	Oui	
	2159		Modification (ponctuation+typo)		MG	Oui	
	2159		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Non	
	2160		Modification (ponctuation)		MG	Oui	
	2160		Modification (lettre)		MG	Oui	
	Pas de col. 2161						
YYYY	2162						
	2163						
	2164						
YYYY ii	2165						
	2166						
	2167		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2167-2168		Ajout		MG	Oui	

	2167-2168		Ajout (mot)		N	Oui	
	2167		Modification (mot)			Oui	
	2167		Modification (lettre)			Oui	
	2167		Ajout (mot)			Non	
	2168						
YYYY iii	2169		Ajout (note marginale)	Rond barré	MG	Oui	
	2169		Ajout (note marginale)	Croix 4 points	MG	Non	
	2170	2190	Modification		MG	Oui	
	2171	2191	Modification (n°)		MG	Non	
	2172	2192	Modification (n°)		MG	Non	
	2172	2192	Modification (lettre)		MG	Oui	
YYYY iiiii	2173	2193	Modification (n°)		MG	Non	
	2174	2194	Modification (n°)		MG	Non	
	2174	2194	Modification	#	MG	Oui	
	2174	2194	Suppression	Deleatur	MG	Oui	
	2175	2195	Modification (n°)		MG	Non	
	2175	2195	Ajout (note marginale)		MG	Incorrect	
	2176	2196	Modification (n°)		MG	Non	
	2176	2196	Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2177	2197	Modification (n°)		MG	Non	
	2178	2197	Modification (n°)		MG	Non	
	2179						
	2180		Modification (lettre)		N	Oui	
	2180		Modification		MG	Oui	
	2181						
	2182						
	2183		Suppression	Deleatur	N	Oui	
	2184						
ZZZZ	2185						
	2186						
	2187						
	2188						
ZZZZ ii	2189						

	2190						
	2191						
	2192						
ZZZZ iii	2193-2194		Ajout (note marginale)	Croix	MG	Oui	
	2195						
	2196						
ZZZZ iiiii	2197						
	2198						
	2199						
	2200						
	2201						
	2202		Modification		MG	Oui	
	2202		Ajout (n°)		MG	Oui	
	2203-2204		Suppression	Biffure	N	Oui	
	2203-2204		Ajout		MG	Oui	
	2203-2204		Ajout		N	Oui	
	2203		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2203		Modification		MG	Oui	
	2205						
	2206						
	2207		Modification (lettre)		N	Oui	
	2207		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	2207		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	2207		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	2207		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Non	
	2207		Ajout (ponctuation)		N	Oui	
	2207		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	2208						
AAAAA	2209-2210		Suppression	Biffure	N ?	Oui	
	2209-2210		Ajout		N ?	Oui	
	2211						
	2212						
AAAAA ii	2213						

	2214						
	2215						
	2216						
AAAAA iii	2217		Ajout (note marginale)		MG		
	2218		?	Croix	MG	?	Aucun changement
	2218		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2217-2218		Ajout (n°)		MG	Oui	
	2217-2218		Modification	Obèle	MG	Oui	
	2217-2218		[Suppression] ?		MG	Oui	
	2217-2218		?		MG		
	2219		Modification (lettre)		N		
	2220						
AAAAA iiiii	2221						
	2222						
	2223-2224		Modification		N	Oui	
	2223		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2223		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2223		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2223		Modification		MG	Oui	
	2223		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2224		Modification (mot)		MG	Oui	
	2225						
	2226		Ajout (note marginale)		N	Oui	
	2225-2226		Ajout		MG	Oui	
	2227						
	2228		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2229						
	2230						
	2231		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2231		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2231		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2231		Ajout (ponctuation)		MG	Non	
	2231		Modification (ponctuation)		MG	Oui	

	2231		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2232		Modification	#	MG	Oui	
BBBBB	2233						
	2234						
	2235-2236		?		MG	?	Aucun changement
	2235-2236		Ajout			Oui	
	2235-2236		Ajout			Oui	
	2235-2236		Ajout (mot)	Obèle		Oui	
	2235-2236		Modification ?			Oui	
	2235-2236		Ajout			Oui	
	2235		Modification (mot)		N ?		
	2235		Modification (mot)		N ?		
	2235		Suppression (mot)	Deleatur	N ?	Oui	
	2235		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	2235		Ajout (ponctuation)		N	Oui	
BBBBB ii	2237-2238		Ajout		MG	Oui	
	2237-2238		Suppression	Biffure	MG	Oui	
	2237-2238		Ajout		MG	Oui	
	2237-2238		Ajout	#	MG	Oui	
	2237		Modification (lettre)		MG	Non	
	2239-2240		Modification (mise en page)	Double croix	MG	Oui	
	2239-2240		Modification		MG ?	Oui	
BBBBB iii	2241		Modification		N	Oui	
	2241		Ajout (mot)		N	Oui	
	2241		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2241		Modification		N	Oui	
	2241		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2242		Ajout (note marginale)		MG		
	2243						
	2244						
BBBBB iii	2245						
	2246		Suppression (mot)	Deleatur	MG	Oui	
	2246		Modification (mot)		N	Oui	

	2246	Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2246	Suppression (lettre)	Deleatur	MG	Oui	
	2246	Ajout (note marginale)	≠	MG	Incomplet	
	2247	Modification (lettre)		MG	Oui	
	2247	Modification ?		MG	Non	
	2247	Modification ?		MG		
	2247	Modification ?		MG	Non	
	2247	Modification		N	Oui	
	2247	Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Non	
	2247	Ajout + Modification (typo)		MG	Oui	
	2247	Ajout (lettre)		MG	Non	
	2247	Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2247	Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2248					
	2249-2250	Modification (typo)		MG ?	Oui	
	2249-2250	Modification (lettre)		MG ?	Oui	
	2251	Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2251-2252	Modification ?		MG		
	2251-2252	Suppression	Biffure	MG	Oui	
	2251-2252	Ajout		MG	Oui	
	2251-2252	Ajout		Mélange		
	2253	Ajout (note marginale)	≠ 4 points	MG	Oui	
	2254	Modification		MG	Oui	
	2255	Ajout (note marginale)		MG ?	Oui	
	2256					
CCCCC	2257					
	2258	Ajout		Mélange		
	2258	Ajout (mot)		N	Oui	
	2258	Modification		MG	Oui	
	2259	Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2260	Ajout (note marginale)	≠	MG	Oui	
CCCCC ii	2261-2262	Modification	≠ (x3)	MG	Oui	
	2261-2262	Ajout	Rond barré	MG	Oui	

	2263						
	2264						
CCCCC iii	2265						
	2266		Modification (mot)		N	Non	
	2266		Ajout (mot) ?		N	Non	
	2267						
	2268		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2268		Modification (lettre)		MG	Non	
	2268		Ajout (lettre)		MG	Oui	
CCCCC iiiii	2269						
	2270						
	2271						
	2272						
	2273-2274		Modification (typo)		MG	Oui	
	2275						
	2276						
	2278		?	Astérisque	MG	Non ?	Aucun changement
	2277-2278		Modification		MG	Oui	
	2277-2278		Modification		MG	Oui	
	2277-2278		Ajout		MG	Oui	
	2278		?	#	MG	Non ?	Aucun changement
	2279-2280		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2280						
DDDDD	2281		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2281		Modification		MG	Oui	
	2282		Modification (lettre)		MG	Non	
	2282		Modification (typo)		MG	Non	
	2282		Modification (mot)		MG	Oui	
	2282		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2283						
	2284						
DDDDD ii	2285		Modification (n°)		N	Oui	
	2285		Modification (lettre)		N	Oui	

	2286						
	2287		Suppression (ponctuation)		MG	Oui	
	2287		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2287		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2287		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2287		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2287		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2287		Modification		MG	Oui	
	2287		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2288						
DDDDD iii	2289		?	Croix	MG	Non ?	Aucun changement
	2289		Modification (lettre)			Oui	
	2290		Ajout (lettre)			Oui	
	2290		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	2290		Modification (lettre)			Oui	
	2290		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	2290		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2289-2290		Ajout			Oui	
	2289-2290		Modification			Oui	
	2290		Modification			Oui	
	2290		?			?	
	2291		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2291		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	2291		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	2291		Modification (lettre)			Oui	
	2291		Modification (lettre)			Oui	
	2291		Modification (lettre)			Oui	
	2291		Modification (lettre)			Oui	
	2291		Ajout (lettre)			Oui	
	2291		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	2291		Modification (lettre)			Oui	
	2291		Ajout (lettre)			Incorrect	
	2291		Ajout (lettre)			Oui	

	2291		Modification			Oui	
	2291		Modification (ponctuation+typo)			Oui	
	2291		Ajout (ponctuation)			Oui	
	2291		Ajout (lettre)			Non	
	2291		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	2291		Modification (lettre)			Oui	
	2292						
DDDDD iii	2293		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2293		Suppression (mot)			Oui	
	2293		Ajout (mot)			Oui	
	2293		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	2293		Ajout (mot)			Oui	
	2293		Ajout			Oui	
	2293		Suppression	Deleatur		Oui	
	2293		Modification			Oui	
	2293		Modification (lettre)			Oui	
	2293		Ajout (note marginale)			Oui	
	2294		Modification (ponctuation+typo)		MG	Oui	
	2294		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	2294		Modification			Oui	
	2294		Modification			Oui	
	2294		Modification			Oui	
	2294		Ajout (note marginale)			Oui	
	2294		Suppression (lettre)	Deleatur		Non	
	2294		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	2294		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	2294		Suppression (lettre)	Deleatur		Oui	
	2294		Modification			Oui	
	2294		Modification			Oui ?	
	2295		?		MG		
	2295		Ajout (note marginale)			Oui	
	2295		Modification (typo) ?			Oui	
	2295		Modification (typo) ?			Non	

	2295		Ajout (note marginale)				
	2296		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2296		Ajout	Croix		Oui	
	2295-2296		Ajout			Oui	
	2296		Ajout	Rond barré		Oui	
	2297						
	2298		?		MG	Non	
	2299		Modification (n°)		N	Oui	
	2299		Modification (n°)		N	Oui	
	2300		Suppression (lettre) ?	Deleatur	N	Oui	
	2301						
	2302		Modification (lettre)		MG	Oui	
	2302		Modification (typo)			Oui	
	2303-2304		Ajout		MG	Oui	
	2303-2304		Ajout (lettre) ?	Biffure	N ?	Oui	
	2303-2304		Ajout		MG	Non	
	2303-2304		Ajout		MG	Oui	
EEEEEE	2305						
	2306						
	2307						
	2308						
EEEEEE ii	2309		Ajout		MG	Non	
	2310						
	2311		Modification (mise en page)	Trait	MG	Oui	
	2311		Modification			Oui	
	2311		Ajout (mot)			Non	
	2311		Modification			Non	
	2312						
EEEEEE iii	2313						
	2313-2314		Modification		MG	Oui	
	2314		?		MG	?	
	2315		?		MG	Oui	Annot. q° XXXIX
	2315-2316		Modification (n° marge)	Biffure	MG	Non	

	2315-2316		Modification (mot)		MG	Oui	
	2315		Ajout (note marginale)		MG	Non	
	2316		Ajout	Obèle	MG	Non	
	2316		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
EEEEEE iii	2317		Modification		MG	Non	
	2317		Modification			Non	
	2318						
	2319						
	2320						
	2321-2322		Modification		MG	Oui	
	2321-2322		Modification			Incorrect	
	2321		Ajout (note marginale)		MG	Non	
	2323						
	2324						
	2325		Modification (lettre)		MG ?	Oui	
	2326		Ajout (lettre)		MG ?	Oui	
	2326		Modification (lettre)		MG ?	Oui	
	2326		Ajout (note marginale)		MG ?		
	2327						
	2328		Modification (lettre)		N	Oui	
FFFFF	2329						
	2330						
	2331						
	2332						
FFFFF ii	2333		Modification		MG	Oui	
	2334		Modification		MG	Oui	
	2334		Modification (mot)				
	2334		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	2334		Modification (mot)			Non	
	2334		Suppression (lettre) ?	Deleatur		Non	
	2334		Ajout			Oui	
	2334		Suppression (mot)	Deleatur		Oui	
	2335		Ajout (note marginale)		MG	Oui	

	2336		Suppression (n° marge)	Biffure	MG	Non	
	2337		Ajout (n° marge)			Non	
FFFFF iii	2337		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2337		Ajout (note marginale)			Non	
	2337-2338		Suppression	Biffure	MG	Oui	
	2337-2338		Ajout			Oui	
	2337-2338		Ajout			Oui	
	2339		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2340						
FFFFF iiiii	2341						
	2342		Ajout (n° marge)		MG	Oui	
	2343		Ajout (note marginale)		MG		
	2344						
	2345						
	2346						
	2347-2348		Ajout		Mélange		
	2347-2348		Ajout			Oui	
	2348		Modification		MG	Oui	
	2349		Ajout (note marginale)	Croix ?	MG	Non	
	2350						
	2351						
	2352						
<i>De laudimiis tractatus</i>							
GGGGG	2353						
	2354						
	2355						
	2356						
GGGGG ii	2357		Modification (lettre)			Non	
	2358		Modification		MG	Oui	
	2359						
	2360						
GGGGG iii	2361						
	2362						

	2363						
	2364						
GGGGG iii	2365						
	2366						
	2367		Suppression (lettre)	Deleatur	MG	Oui	
	2367		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Oui	
	2368		Ajout (ponctuation)		MG	Non	
	2368		Ajout (ponctuation)			Non	
	2368		Suppression (ponctuation)	Deleatur		Non	
	2368		Ajout (ponctuation)			Non	
	2368		Ajout (ponctuation)			Oui	
	2369						
	2370						
	2371		Modification (mise en page)	Trait	N	Oui	
	2372						
	2373				N ?		
	2373						
	2374						
	2375						
	2376						
HHHHH	2377						
	2378						
	2379		Suppression	Deleatur	N	Oui	
	2379		Ajout		MG	Oui	
	2380						
HHHHH ii	2381						
	2382						
	2383						
	2384						
HHHHH iii	2385						
	2386						
	2387						
	2388						

HHHHH iii	2389						
	2390						
	2391						
	2392						
	2393						
	2394						
	2395		Modification	U	MG	Non	
	2396						
	2397		Ajout (lettre)		MG	Oui	
	2398		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2398		Ajout (ponctuation)		MG	Oui	
	2399						
	2400						
IIII	2401						
	2402						
	2403		Ajout (ponctuation)		MG	Oui	
	2403		Modification (mise en page)	Trait	MG	Oui	
	2403		Ajout		N	Oui	
	2403		Modification	#	MG	Oui	
	2404						
IIII ii	2405		Ajout (n° marge)		MG	Oui	
	2405-2406		Modification (mot)		MG	Oui	
	2407						
	2408						
IIII iii	2409		Modification		Mélange ?	Oui	
	2409		Modification (mot)		Mélange ?	Non ?	
	2409		Modification (mot)		Mélange ?	Oui ?	
	2409		Modification (lettre)		N	Oui	
	2410						
	2411						
	2412						
IIII iii	2413						
	2414		Modification (lettre)		N	Oui	

	2414		Modification		N	Oui	
	2415						
	2416						
	2417						
	2418		Ajout (note marginale)		N	Oui	
	2418		Suppression	Deleatur	N	Oui	
	2419		Modification (mot)		N	Oui	
	2419		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
	2419		Modification (lettre)		N	Oui	
	2420		Ajout (note marginale)		N	Oui	
	2421		Ajout (lettre)		N	Oui	
	2422						
	2423						
	2424						
KKKKK	2425						
	2426						
	2427		Modification (lettre)		N	Oui	
	2427		Modification	U	N	Oui	
	2428						
KKKKK ii	2429-2430		Ajout		N	Oui	
	2429-2430		Ajout		N	Oui	
	2431		?	Biffure	N ?	Non ?	Aucun changement
	2432		Modification ?		MG	Non	
KKKKK iii	2433		Ajout (lettre) ?		N ?	Oui	
	2434		Modification		MG ?	Incorrect ?	
	2434		Modification (lettre)		MG ?	Oui	
	2434		Modification (lettre)		MG ?	Non	
	2435						
	2436						
KKKKK iiiii	2437		Modification	U	N	Oui	
	2437		Modification (mot)		N	Oui	
	2437		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	2437-2438		Suppression (mot)	Biffure	MG	Oui	

	2437-2438		Suppression	Deleatur	N	Oui	
	2437-2438		Ajout		N	Oui	
	2437-2438		Ajout (n°)		N	Non	
	2439						
	2440						
	2441						
	2442						
	2443						
	2444						
	2445						
	2446						
	2447						
	2448		Ajout (note marginale)		MG	Oui	
LLLLL	2449						
	2450						
	2451						
	2452						
LLLLL ii	2454				MG		
	2454		Modification		N	Oui	
	2453-2454		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2455		Modification (mot)		MG	Oui	
	2456						
LLLLL iii	2457		Ajout		N	Oui	
	2457		Ajout (lettre)		N	Oui	
	2457-2458		Modification (lettre)		N	Oui	
	2458		Modification (lettre)		N	Oui	
	2458		Suppression (lettre)	Deleatur	N	Oui	
	2458		Modification (ponctuation)		N	Non	
	2458		Modification (typo)		N	Non	
	2458		Ajout (lettre)		N	Oui	
	2459-2460		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2459-2460		Suppression (ponctuation)	Deleatur	MG	Oui	
	2460		Ajout (note marginale)		MG	Oui	

LLLLL iii	[f 1r]		Ajout		N		Page supprimée
	[f 1r]		Ajout	≠	MG		Page supprimée
	[f 1r]		Modification		MG ?		Page supprimée
	[f 1r]		Modification		MG ?		Page supprimée
	[f 1r]		Ajout	Croix	MG		Page supprimée
	[f 1r]		Suppression (lettre)	Deleatur	MG		Page supprimée
	[f 1r]		Modification (mise en page)	Bout-de-ligne	N		Page supprimée
	[f 1r]		Modification (mise en page)		N		Page supprimée
	[f 1v]						
Index							
	[f 2r]		Modification		MG	Non	
	[f 2v]						
	[f 3r]						
	[f 3v]						
MMMMM	[f 4r]						
	[f 4v]						
MMMMM ii	[f 5r]						
	[f 5v]		?		MG	Non	
	[f 5v]		Modification (lettre)		MG	Oui	
MMMMM iii	[f cr]		?		MG ?	Non	
	[f cv]						
MMMMM iiiii	[f 7r]						
	[f 7v]						
	[f 8r]						
	[f 8v]						
	[f 9r]						
	[f 9v]						
NNNNN	[f 10r]						
	[f 10v]						
NNNNN ii	[f 11r]						
	[f 11v]		Ajout (lettre)		MG	Oui	
NNNNN iii	[f 12r]						
	[f 12v]						

NNNNN iii	[f 13r]						
	[f 13v]						
	[f 14r]						
	[f 14v]						
	[f 15r]						
	[f 15v]						
OOOOO	[f 1cr]						
	[f 1cv]						
OOOOO ii	[f 17r]						
	[f 17v]						
OOOOO iii	[f 18r]						
	[f 18v]						
OOOOO iii	[f 15r]						
	[f 15v]						
	[f 20r]						
	[f 20v]		Modification (n°)		MG	Non	
	[f 21r]						
	[f 21v]		Modification		MG	Non	
PPPPP	[f 22r]						
	[f 22v]						
PPPPP ii	[f 23r]						
	[f 23v]						
PPPPP iii	[f 24r]						
	[f 24v]						
PPPPP iii	[f 25r]						
	[f 25v]						
	[f 2cr]		?		Mélange ?	Non ?	Aucun changement
	[f 2cr]		?	Croix	Mélange ?	Non ?	Aucun changement
	[f 2cr]		?	Croix	Mélange ?	Non ?	Aucun changement
	[f 2cv]						
	[f 27r]						
	[f 27v]						
QQQQQ	[f 28r]						

	[f 28v]						
QQQQQ ii	[f 25r]						
	[f 25v]						
QQQQQ iii	[f 30r]						
	[f 30v]						
QQQQQ iiiii	[f 31r]						
	[f 31v]						
	[f 32r]						
	[f 32v]						
	[f 33r]						
	[f 33v]						
RRRRR	[f 34r]						
	[f 34v]						
RRRRR ii	[f 35r]						
	[f 35v]						
RRRRR iii	[f 3cr]		Modification		?	Non	
	[f 3cr]		Ajout ?		?	Non	
	[f 3cv]						
	[f 37r]						
	[f 37v]						
Nouvelle Coutume réformée en 1580							
	[f 1r]						
	[f 1v]						
ã ii	[f 2r]						
	[f 2v]						
Les privileges, franchises et libertez des pays et Duché de Bretagne							
a	[f 3r]						
	[f 3v]						
a ii	[f 4r]						
	[f 4v]						
a iii	[f 5r]						
	[f 5v]						
a iiiii	[f cr]						

	[f cv]						
	[f 7r]						
	[f 7v]						
	[f 8r]						
	[f 8r]						
b	[f 8r]						
	[f 9r]						
	[f 10r]						
b ii	[f 10v]						
	[f 11r]						
b iii	[f 12r]		?	Soulignement	MG	Non	
	[f 12r]		Ajout		MG		
	[f 12 v]		Ajout (complément)		MG	Oui	
	[f 12 v]		Ajout		MG	Oui	
	[f 12 v]		Typo (gras)		MG		
	[f 12 v]		Ajout		MG	Oui	Ordre des citations interverti
	[f 12 v]		Ajout		MG	Oui	
b iii	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
c	7						
	8						
c ii	9						
	10						
c iii	11						
	12						
c iii	13						
	14						
	15						
	16						

	17						
	18						
d	19						
	20						
d ii	21						
	22						
d iii	23						
	24						
d iii	25						
	26						
	27						
	28						
	29						
	30						
e	31						
	32						
e ii	33						
	34						
e iii	35						
	36						
e iii	37						
	38						
	39						
	40		Suppression (renvoi VC)	Deleatur	N	Oui	
	40		Ajout note marginale (renvoi VC)		MG	Oui	
	41						
	42						
f	43						
	44						
f ii	45						
	46		Modification		MG	Oui	
f iii	47						
	48						

f iii	49		Modification		MG	Oui ?	
	50		Modification		N	Oui	
	51						
	52						
	53		Modification		N	Oui	
	53		Ajout		N	Oui	
	54		Modification		N	Oui	
g	55						
	56						
g ii	57		Suppression	Deleatur	MG	Oui	
	57		Ajout		N	Oui	
	58		?	Soulignement	MG		Pas de changement
	58		Modification		MG	Oui ?	
	58		Suppression	Deleatur	N	Oui	
g iii	59		Changement (renvoi VC)		N		
	59		Changement (renvoi VC)		N	Oui	
	60		Ajout (renvoi VC)		N	Oui	
	60		Suppression	Biffure	N	Oui	
	60		Ajout (renvoi VC)		N	Oui	
	60		Suppression	Biffure	N	Oui	
g iii	61		Ajout (renvoi VC)		N	Non	
	62		Modification		N	Non	
	63		Modification	U	N	Oui	
	63		Modification		N	Oui	
	64						
	65						
	66						
h	67						
	68						
h ii	69		Suppression	Deleatur	MG	Oui	
	69		Modification			Non	
	70						
h iii	71		Suppression	Deleatur	MG	Oui	

	72		Ajout (renvoi VC)		MG	Oui	
	72		Ajout (renvoi VC)	Croix	MG	Oui	
h iii	73		Modification (renvoi VC)		N	Oui	
	73		Ajout		MG	Oui	
	73		Mise en page	Trait	N	Oui	
	74						
	75						
	76						
	77						
	78						
i	79		Ajout (ponctuation)		N	Oui	
	80						
i ii	81		Ajout (renvoi VC)		MG	Oui	
	81		Ajout (renvoi VC)		MG	Oui	Reformulation
	81		Ajout (renvoi VC)		MG	Oui	
	82						
i iii	83						
	84						
i iii	85						
	86						
	87						
	88		Ajout (ponctuation)			Non	
	88		Suppression (ponctuation)	Deleatur	N	Oui	
	89		Ajout (renvoi VC)		MG	Oui	
	89		Ajout (renvoi VC)		MG	Oui	
	90						
k	91				N ?		
	92						
k ii	93						
	94						
k iii	95						
	96						
k iii	97						

	98						
	99						
	100						
	101						
	102						
I	103		Ajout		MG	Oui	Déplacement mot
	103		Suppression	Deleatur	MG	Oui	
	103				MG	Oui ?	Ponctuation
	103				MG	Oui ?	Ajout mot
	103		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	104						
I ii	105						
	106		Modification		N	Oui ?	
	106		?			?	
I iii	107						
	108						
I iiiii	109						
	110						
	111		Modification		N ?	Oui	
	111		Modification		N ?	Non	
	111		Modification	#	N ?	Oui	
	111		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	111		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	111		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	111		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	112						
	113						
	114						
m	115		Modification		N	Oui	
	116						
m ii	117		Modification		MG	Oui	
	118		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	118		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	

	118		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	118		Ajout (renvoi VC)	Croix	MG	Oui	
m iii	119		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	119		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	119		Ajout note marginale (renvoi VC)		MG	Oui	
	119		Suppression (renvoi VC)	Biffure	MG	Non	
	120		Suppression (renvoi VC)	Deleatur + Biffure	MG	Oui	
m iiiii	121		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	121		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	121		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	121		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	122		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	122		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	122		Ajout (renvoi VC)	Croix	Effacée ?	Non	
	122		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	123		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	123		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	123		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	123		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	Variation
	123		Ajout note marginale (renvoi VC)		MG	Non	
	124		Ajout (renvoi VC)	Croix	MG	Non	
	124		Suppression (renvoi VC)	Deleatur + Biffure		Oui	
	124		Ajout note marginale (renvoi VC ?)			Oui	
	124		Ajout note marginale (renvoi VC ?)			Oui	
	125		Suppression (renvoi VC)	Deleatur + Biffure	MG	Oui	
	126		Modification (renvoi VC)		MG	Oui	
	126		Modification			Oui	
n	127		Modification		MG	Oui	
	127		Ajout note marginale (renvoi VC ?)			Non	
	128						
n ii	129						
	130						
n iii	131						

	132						
n iii	133						
	134						
	135						
	136		Suppression (renvoi VC)	Deleatur	MG	Oui	
	137						
	138						
o	139						
	140						
o ii	141						
	142						
Tables des matières							
o iii							
o iiiii							

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Tableau récapitulatif : éditions parisiennes des <i>Commentaires</i> complets de la coutume de 1539	30
Figure 2 – Nicolas Buon au lecteur (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, ã5v)	33
Figure 3 - Ex-libris armorié (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, Contre-plat supérieur).....	34
Figure 4 - Organisation et mise en page du commentaire : illustration	39
Figure 5 - Traits verticaux (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, FFFF5v, Col. 1795)	41
Figure 6 – Trait horizontal (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, HHHH5r, Col. 1842)	42
Figure 7 – Suppression texte (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, EEE5r, Col. 1217)	43
Figure 8 - Ajout note marginale (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, YYY2r, Col. 1614)	44
Figure 9 – Note marginale encadrée (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, BB6v, Col. 599)	44
Figure 10 – Note interlinéaire (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, AAAA3r, Col. 1665)	45
Figure 11 - Contenu perdu dans le rognage des marges : une illustration	46
Figure 12 - Annotation perdue (BM Bar-le-Duc, FA 8809, EEEEE3r, Col. 2314)	46
Figure 13 – Obèle et <i>additum</i> (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, TTT5r, Col. 1554)	49
Figure 14 - Tableau récapitulatif des signes de correction	50
Figure 15 - Tableau récapitulatif des signes de renvoi	53
Figure 16 - Correction morphologique : un exemple	67
Figure 17 - Déplacement virgule : un exemple	68
Figure 18 - Modification mot : un exemple (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, T6r, Col. 454)	69
Figure 19 – Annotation grecque (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, CCCC3v, Col. 1715)	69
Figure 20 – Modification sommaire (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, EE5r, Col. 665)	72
Figure 21 – Modification sommaire effectuée (BU Gand, BIB.JUR.004392, EE5r, Col. 665-666)	73
Figure 22 - Uniformisation mise en page : un exemple (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, AAA3r, Col. 1114)	73
Figure 23 - Correction sommaire (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, TT2r, Col. 989)	75
Figure 24 - Déplacement note marginale : un exemple	76
Figure 25 - Deux mains distinctes (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, PP3v, Col. 899)	80
Figure 26 – La main d'un compositeur (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, QQ3v, Col. 923)	81

Figure 27 – Main postérieure : titre du chapitre (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, V3r, Col. 466)	83
Figure 28 - Main postérieure : notes de lecture (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, LLLLL2r, Col. 2454).....	83
Figure 29 – Deux encres dans la même annotation (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, YY6r, Col. 1078)	85
Figure 30 - Deux encres superposées (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, TT5r, Col. 1001-1002).....	86
Figure 31 - Annotation à trous complétée (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, LLL5r, Col. 1362)	86
Figure 32 - Annotations à trous lacunaire (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, ZZZZ3r, Col. 2193).....	87
Figure 33 - Taches d'encre : trois exemples	88
Figure 34 - Trait au crayon rouge et son transfert (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, Q4v, Col. 375 et Q5r, Col. 378)	90
Figure 35 - Marque oblique, marge supérieure (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, DD6v, Col. 647-648).....	92
Figure 36 - Marques oblique, marge extérieure (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, EE3r, Col. 658)	92
Figure 37 - Annotation non répercutée (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, B1v, Col. 27)	98
Figure 38 - Annotation non répercutée (BU Gand, BIB.JUR.004392, B1v, Col. 27)	98
Figure 39 - Correction ponctuation interlinéaire : un exemple	99
Figure 40 - Contenu long non répercuté	100
Figure 41 - Erreur de composition : un exemple	101
Figure 42 - Modification ordre des mots : un exemple	102
Figure 43 - Pages liminaires et évolution du rapport au texte : exemple 1 (détail)	104
Figure 44 - Compensation par abréviation : exemple 1	109
Figure 45 - Compensation par abréviation : exemple 2	110
Figure 46 - Compensation par abréviation : exemple 2 (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, EE4v, Col. 663).....	111
Figure 47 - Compensation par abréviation : exemple 2 (BU Gand, BIB.JUR.004392, EE4v, Col. 663).....	111
Figure 48 - Compensation par abréviation : exemple 3	112
Figure 49 - Compensation par abréviation : exemple 4	113
Figure 50 - Contraction dans une note marginale : exemple	115
Figure 51 - Note marginale ajoutée (BU Gand, BIB.JUR.004392, MMMM6r, Col. 1941)	118
Figure 52 - Marge intérieure vide (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, MMMM6r, Col. 1941).....	118
Figure 53 - Deux états de l'édition de 1621 (BM Bar-le-Duc, FA 8809 Q, Z3v, Col. 539)	121
Figure 54 - Deux états de l'édition de 1621 (BU Gand, BIB.JUR.004392, Z3v, Col. 539)	122
Figure 55 - Deux états de l'édition de 1621 (BN Autriche, 71.A.63, Z3v, Col. 539)	122

TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
L'EXEMPLAIRE DE BAR-LE-DUC : ANALYSE FORMELLE DE LA SOURCE.....	25
Histoire éditoriale des <i>Commentaires</i> de Bertrand d'Argentré.....	25
<i>Du vivant de Bertrand d'Argentré</i>	<i>25</i>
<i>Publications posthumes.....</i>	<i>28</i>
<i>L'édition « destination » : les <i>Commentaires</i> de 1621.....</i>	<i>31</i>
L'exemplaire de Bar-le-Duc : caractéristiques matérielles.....	33
<i>Provenance du livre</i>	<i>33</i>
<i>Contenu.....</i>	<i>36</i>
<i>Mise en page du livre érudit.....</i>	<i>38</i>
Nature des interactions.....	40
<i>Remarques générales sur le fonctionnement du système d'annotations</i>	<i>40</i>
<i>Les signes : tentative de typologie</i>	<i>47</i>
<i>Usage des signes de correction : mise en perspective</i>	<i>60</i>
DANS L'ATELIER : ANALYSE DES ANNOTATIONS ET ORGANISATION DU TRAVAIL.....	63
Nature et sens des annotations	63
<i>Répartition des annotations dans le texte.....</i>	<i>63</i>
<i>Les différents types d'annotations</i>	<i>65</i>
<i>Annotations liées à la nature du texte</i>	<i>76</i>
Le processus de préparation du texte pour l'édition de 1621	79
<i>Mains et encres : analyse paléographique</i>	<i>79</i>
<i>Taches d'encre et autres indices matériels</i>	<i>87</i>
<i>Le processus de correction : tentative de modélisation</i>	<i>93</i>
COMPARAISON AVEC L'EDITION DE 1621	96
Prise en compte des annotations.....	96
<i>Annotations ignorées</i>	<i>96</i>
<i>Erreurs et modifications dans la composition</i>	<i>101</i>
<i>Étude de cas : évolution du rapport au texte.....</i>	<i>103</i>
Répercussion des annotations sur la mise en page	106
<i>Le travail de composition : principe général</i>	<i>106</i>
<i>Contenus longs : quelles conséquences sur la mise en page ?</i>	<i>115</i>
Corrections problématiques dans l'édition de 1621	117

<i>Une source ou des sources ? Le cas des corrections qui ne correspondent pas à des annotations de l'exemplaire de Bar-le-Duc</i>	<i>117</i>
<i>La question des différents états de l'édition de 1621</i>	<i>119</i>
CONCLUSION	124
SOURCES.....	127
BIBLIOGRAPHIE.....	129
ANNEXES.....	136
TABLE DES ILLUSTRATIONS	321
TABLES DES MATIERES.....	323